

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/335  
Appendice III/Vol.V  
17 septembre 1982  
FRANCAIS

---

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME V

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus  
in extenso du Comité du désarmement en 1982

GE.82-66711



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE DIXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 8 avril 1982, à 10 heures.

Président : M. Yoshio OKAWA (Japon)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. M. MATI M. M. BELKAID M. A. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. D.M. SADLEIR M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. J-M. NOIRFALISSE Mlle de CLERQ
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TELLALOV M. I. SOTIROV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G.R. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. LIN CHENG M. FENG ZHENYAO
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA M. P. NUNEZ MOSQUERA M. J. LUIS GARCIA
<u>Egypte</u> :	M. E.A. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. M.D. BUSBY Mme K. CRITTENBERGER Mme M.E. HOINKES Mlle S. BURKE
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. M. VILLETTE

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. C. GYORFFY

Inde : M. A. VENKATESWARAN

Indonésie : M. N. SUTRESNA  
M. I. DAMANIK  
M. B. SIMANJUNTAK  
M. A. BAHRIN

Iran : M. M.J. MAHALLATI

Italie : M. M. ALESSI  
M. C.M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. M. TAKAHASHI  
M. K. TANAKA  
M. T. ARAI

Kenya : M. D.D. DON NANJIRA  
M. J. MURIU KIBOI

Maroc : M. S.M. RAHALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mme Z. GONZALEZ y-~~REYNERO~~

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART  
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE  
M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD  
M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. F. van DONGEN  
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. BENAVIDES de la SOTTA

Pologne : M. B. SUJKA  
M. B. RUSSIN  
M. J. CILLOWICZ  
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. J. MOEPERT

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie : M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES  
M. L. MIDDLETON  
M. J.I. LINK  
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. A.J. JAYAKODDY  
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

Suède : M. C. LIDGARD

Tchécoslovaquie : M. J. STRUCKA  
M. A. CIMA

Union des Républiques socialistes  
soviétiques : M. V.L. ISSRAELYAN  
M. L.A. NAUMOV  
M. V.F. PRYAKHINE  
M. M.M. IPPOLITOV

Venezuela : M. O. AGUILAR PARDO

Yougoslavie : M. M. VRHUNEC  
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire : M. OSIL GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement et  
Représentant personnel du Secrétaire  
général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité du  
désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent soixante-dixième séance plénière du Comité du désarmement.

Avant d'aborder la liste des orateurs, je voudrais appeler votre attention sur le document de travail officieux distribué par le secrétariat ce matin concernant le calendrier des réunions que le Comité et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine. Comme vous le savez, lundi est un jour férié et il n'y aura donc aucune activité. Cela veut dire que nous aurons environ une semaine pour achever le travail du Comité si nous voulons conclure nos délibérations le 20 avril. Puisque les groupes de travail n'ont pas encore soumis leurs rapports, il faudra qu'ils le fassent la semaine prochaine et nous devrons probablement tenir des séances plénières le lundi 19 avril et le mardi 20 avril pour examiner et adopter le rapport spécial à l'Assemblée générale. Dans ces conditions, je ne vois aucune autre solution que d'accroître le nombre des réunions des organes subsidiaires la semaine prochaine et d'utiliser aussi tout le temps disponible pour examiner le projet de rapport. A ce sujet, je vous propose de noter que nous n'aurons pas de séance plénière mardi puisque aucune délégation n'a exprimé le désir de parler ce jour-là. Nous pouvons utiliser le temps ainsi libéré pour tenir une réunion officieuse le 13 à partir de 10 heures, afin d'examiner les sujets inclus dans le calendrier.

Après cela, j'espère que nous pourrons passer à l'examen du projet de rapport. Vous vous souviendrez qu'il a été convenu que le Comité créerait un groupe de rédaction à composition non limitée pour examiner le projet de rapport à l'Assemblée générale. Je propose que nous essayions de tenir la première réunion de ce groupe de rédaction mardi, après la réunion officieuse. Ce groupe de rédaction se réunira dans la salle de conférence I.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte le calendrier.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie, ainsi que le secrétariat, de nous avoir soumis ce calendrier qui est de nouveau établi avec beaucoup de précision. Toutefois, sachant que les délégations sont opposées à l'idée de tenir des séances simultanées, j'aimerais faire remarquer ce qui suit.

La réunion du Groupe de travail spécial des armes radiologiques est prévue pour le mardi 13 avril, à 15 heures. Etant donné que ce Groupe siège actuellement, cette réunion peut ne pas être nécessaire et je resterai en contact avec le secrétariat pour déterminer si nous pouvons annuler la réunion, et à quel moment nous pourrions le faire, pour que le Groupe de travail des armes chimiques puisse disposer de la salle principalement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Wegener de ces utiles informations. Puis-je considérer que le Comité décide d'adopter, je dirais provisoirement, le calendrier de la semaine à venir ?

Il en est ainsi décidé.

Selon notre programme de travail, le Comité aurait dû entamer aujourd'hui l'examen du point 8 de son ordre du jour. Il s'agit là d'un point consacré à l'examen des rapports des organes subsidiaires et à l'examen et à l'adoption du rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Toutefois, comme on le sait, les rapports des organes subsidiaires ne sont pas encore disponibles pour examen en séance plénière et le Comité a décidé qu'un groupe de rédaction de composition non limitée s'occuperait des parties du projet de rapport du Comité déjà fournies par le secrétariat. Peut-être donc les

membres voudront-ils faire pleinement usage de l'article 30 du règlement intérieur, qui dispose que les membres qui le désirent peuvent faire des déclarations sur toute question ayant trait aux travaux du Comité.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de l'Inde, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, de la Mongolie, du Nigéria, de la Yougoslavie, de l'Egypte, du Royaume-Uni, de la Chine et de la Belgique.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de l'Inde, Son Excellence l'Ambassadeur Venkateswaran.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je me fais un plaisir de vous féliciter, en tant que représentant d'un pays frère d'Asie, pour votre accession à la présidence du Comité pour ce très important mois d'avril. Les membres du Comité connaissent bien votre dévouement à la cause du désarmement et vos remarquables qualités de franchise et de sagesse. Je suis persuadé que pendant ce mois consacré essentiellement à l'adoption de son rapport à la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, le Comité tirera le plus grand profit de votre patience, de vos compétences et de vos conseils éclairés. Permettez-moi de vous assurer de notre entière coopération et de vous souhaiter un plein succès.

Le secrétariat a distribué aux membres du Comité une note adressée au Secrétaire général par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York qui contient les vues du Gouvernement indien sur les questions de fond relatives à la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, ainsi que des suggestions sur les mesures à prendre pour prévenir une guerre nucléaire.

Au paragraphe 18 du Document final de la première Session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée a dit sans équivoque : "Eliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire - telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle. L'homme se trouve placé devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr".

Dès lors, il est clair que la question de la survie de l'homme doit l'emporter sur des conceptions étroites de sécurité d'Etats-nations pris individuellement ou de groupes d'Etats. L'arme nucléaire, qui est une arme de destruction massive, ne reconnaît aucune frontière nationale ou régionale, provoquerait une destruction aveugle et des pertes en vies humaines et mettrait en péril la survie même de l'espèce humaine. Comment un Etat quel qu'il soit peut-il donc continuer de se prévaloir du droit de rechercher sa propre sécurité en adhérant à des doctrines pernicieuses fondées sur le recours ou la menace du recours à l'arme nucléaire ? Nous ne pouvons et ne devons pas permettre que cela continue.

Le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire est devenu plus inquiétant que jamais. Ce n'est pas par pure coïncidence que dans plusieurs pays d'Europe, c'est-à-dire d'un continent déjà sursaturé d'armes nucléaires et classiques du type le plus destructeur, des mouvements populaires de masse contre les armes nucléaires prennent chaque jour une ampleur accrue. Plus récemment, aux Etats-Unis d'Amérique, on a assisté



à une montée analogue de la préoccupation et de l'inquiétude populaires face à la sinistre réalité de la guerre nucléaire, et finalement à la présentation au Congrès des Etats-Unis de résolutions bipartites en faveur de mesures urgentes destinées à arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. Dans le préambule de la première résolution de ce genre, présentée au Sénat américain par les Sénateurs Kennedy et Hatfield, on peut lire ce qui suit :

"Considérant que le plus grand défi auquel la terre doit faire face est la nécessité d'empêcher le déclenchement accidentel ou volontaire d'une guerre nucléaire,

Considérant que la course aux armements nucléaires accroît dangereusement le risque d'un holocauste qui marquerait la dernière guerre de l'humanité, et

Considérant qu'un gel suivi de réductions concernant les ogives nucléaires, les missiles et les autres vecteurs est nécessaire pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et réduire le risque de guerre nucléaire".

Cet alinéa du préambule était suivi d'un appel solennel aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils réalisent "un gel réciproque et vérifiable des essais, de la fabrication et du déploiement d'ogives nucléaires, de missiles et d'autres vecteurs".

L'Inde ne peut qu'approuver la philosophie et l'approche exprimées dans le préambule de cette résolution du Sénat américain. Le Comité sait que l'Inde a expressément demandé, dans sa Note au Secrétaire général, un gel complet des armes nucléaires, comme étape sur la voie du désarmement nucléaire. Notre approche est évidemment plus globale et comporte deux éléments inséparables : i) arrêt complet de la fabrication d'armes nucléaires; et ii) arrêt de la fabrication de matières fissiles à des fins d'armement. Une fois ces objectifs atteints, les garanties internationales pourraient être appliquées à toutes les installations nucléaires de tous les Etats sur une base universelle et non discriminatoire, pour empêcher le détournement de matières fissiles à des fins d'armement.

L'idée d'un gel n'est pas nouvelle. En 1964, les Etats-Unis eux-mêmes avaient proposé à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement un blocage contrôlé du nombre et des caractéristiques des vecteurs d'armes nucléaires stratégiques offensives et défensives. Cette proposition avait été présentée sur la base d'une conception du désarmement généralement acceptée. Je ne puis trouver de meilleurs moyens de décrire cette conception que de citer un extrait de la déclaration faite le 31 janvier 1964 à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement par le représentant des Etats-Unis, qui s'exprimait en ces termes : "Cette proposition (du blocage à un niveau contrôlé du nombre et des caractéristiques) des vecteurs d'armes nucléaires stratégiques offensives et défensives, s'inspire de mesures qui ont déjà été négociées avec succès, mesures qui relèvent d'une même conception générale. Celle-ci veut que, logiquement, la première démarche soit de bloquer les choses à leur niveau actuel, supprimant ainsi les obstacles éventuels au processus de désarmement".

Toutefois, depuis quelques années, cette conception du désarmement généralement acceptée est complètement écartée en faveur d'une approche dans laquelle, en fait, on fait valoir, contre toute évidence, que la voie du désarmement passe par l'accumulation d'armements. Il doit être clair pour tout le monde qu'une politique de ce genre, qui préconise la négociation à partir de positions dites de force, ne peut que mener à une nouvelle escalade de la course aux armements et accroître le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. L'argument fréquemment avancé pour justifier une accumulation d'armements en tant que préalable au désarmement est que cela donnerait à un adversaire réel ou potentiel une "raison" de chercher à désarmer.

(M. Venkateswaran, Inde)

Or, l'histoire de la course aux armements prouve le contraire, à savoir qu'une approche de ce genre, loin d'être un prélude au désarmement, a, en fait, été suivie de spirales successives et toujours plus dangereuses dans la course aux armements. Aucun Etat ne peut être amené à désarmer sous l'effet de la crainte. Par contre, sous l'effet de la crainte, il peut être amené à rechercher la parité ou à accumuler encore plus d'armements.

En tout cas, lorsqu'on traite d'armes de destruction massive, comme les armes nucléaires, les notions de supériorité et d'équilibre ou de dissuasion n'ont guère de sens. Etant donné la capacité de surdestruction qu'offrent les arsenaux nucléaires existants, les chiffres ne signifient rien. Selon la grande majorité des stratèges, l'incidence sur l'équilibre dit nucléaire serait faible ou nulle si les arsenaux nucléaires existants étaient réduits de 50 % ou même plus. A l'évidence, nul ne peut donc nier qu'un gel immédiat des armes nucléaires ne se solderait guère que par un gel de ce qu'il est convenu d'appeler l'équilibre nucléaire actuel, considéré comme un des principaux éléments dans la prévention de la guerre nucléaire.

Nous rejetons entièrement la notion selon laquelle le désarmement ne peut être fondé que sur ce qu'il est convenu d'appeler la parité ou l'équilibre. Si nous acceptions cette notion, la très grande majorité des Etats qui sont dépourvus d'armes nucléaires, devraient reconsidérer leur renonciation à fabriquer et à acquérir des armes nucléaires, et se constituer leur propre arsenal nucléaire. Car c'est seulement en appliquant la même logique que les principales puissances nucléaires que nous pourrions persuader les autres d'entreprendre un désarmement nucléaire. L'idée selon laquelle on ne peut aboutir qu'en faisant pression sur les autres en accumulant plus d'armements incite fatalement à tirer d'aussi absurdes conclusions.

L'Inde a présenté sa proposition de gel des armes nucléaires en réponse aux résolutions 36/81 A et B de l'Assemblée générale des Nations Unies relatives à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons sincèrement que les Etats dotés d'armes nucléaires répondront à l'appel lancé dans la résolution 36/81 B, adoptée par le consensus de l'Assemblée générale et qu'ils présenteront sans plus tarder leurs vues, propositions et suggestions concrètes visant à assurer la prévention d'une guerre nucléaire".

Nous devons faire face aujourd'hui à une situation extrêmement critique. Les mesures ayant pour but de prévenir une guerre nucléaire, de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et de promouvoir le désarmement nucléaire ne peuvent plus être ajournées ni dépendre de l'évolution imprévisible des rapports entre les deux grandes puissances nucléaires et leurs alliés. L'heure est venue de reconnaître que le danger d'une éventuelle guerre nucléaire, accidentelle ou voulue, qui nous menace tous, est vraiment mondial et exige une solution mondiale. Aucune mesure partielle ne concernant que certains aspects de ce grave problème auquel l'humanité est confrontée ne pourra jamais offrir l'espoir d'un succès durable.

Avant de terminer, je voudrais aborder la question des armes chimiques. Jusqu'ici, nous avons observé avec un certain optimisme les progrès accomplis par le Groupe de travail spécial des armes chimiques de notre Comité et nous nous sentons quelque peu encouragés. Toutefois, les décisions annoncées récemment concernant ce qui est en fait une nouvelle course aux armes chimiques plus dangereuse encore, ont porté un coup à cet optimisme. Ici aussi, la logique curieuse invoquée pour justifier la décision de mettre au point et de fabriquer des types d'armes chimiques nouveaux et plus destructeurs, en particulier d'armes binaires, est qu'il faut donner à celui qu'il est convenu d'appeler l'adversaire une "bonne raison" de s'engager sur la voie du désarmement.

Nous ne pouvons accepter cette étrange prémisse, que les faits démentent. Si nous voulons progresser rapidement vers une interdiction des armes chimiques, il faut absolument que chaque Etat fasse preuve d'une certaine prudence et d'une certaine retenue dans sa conduite. Nous espérons vivement qu'au moins à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sinon même avant, tous les Etats possédant des armes chimiques et ceux qui sont en mesure de renforcer encore leur capacité dans le domaine des armes chimiques s'engageront à ne pas poursuivre l'accumulation de leurs stocks d'armes de ce genre, tout en s'abstenant de mettre au point, de fabriquer et de déployer de nouveaux types de telles armes. Si des mesures concrètes ne sont pas prises rapidement pour faire échec à cette nouvelle tendance à justifier l'accumulation toujours plus forte d'armements en prétextant qu'elle aide à promouvoir des négociations sur le désarmement, nous craignons fort que l'idéal du désarmement ne reste qu'un simple mirage, avec tous les dangers que cela implique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Busby.

M. BUSBY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, bien que l'Ambassadeur Fields vous ait déjà adressé les félicitations de la délégation des Etats-Unis à l'occasion de votre accession à la présidence, je voudrais profiter de cette occasion pour vous dire le plaisir personnel que j'éprouve de vous voir occuper ces fonctions et vous souhaiter tout le succès possible dans l'accomplissement de votre délicate et assujettissante mission.

Si j'ai demandé la parole aujourd'hui, c'est pour présenter le document CD/271 - CD/CW/WP.32 parrainé par les délégations de l'Australie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni, et intitulé "Evaluation technique du système 'Recover' aux fins de la vérification en matière d'armes chimiques".

La réalisation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques est un objectif qui figure parmi les priorités les plus élevées de l'ordre du jour du Comité. Les débats du Comité sur les approches générales à adopter pour assurer la vérification d'une interdiction future des armes chimiques ont révélé l'existence de divergences fondamentales quant aux problèmes de vérification. Si l'on veut avancer de façon appréciable vers l'adoption d'une convention sur les armes chimiques, il est évident qu'il faut progresser dans la recherche d'une solution à ces problèmes.

Compte tenu de la diversité des tâches de vérification à envisager pour une interdiction des armes chimiques, il n'existe pas de formule simple susceptible de s'appliquer dans tous les cas. Il faudra recourir à diverses techniques adaptées aux diverses situations particulières. Pour leur trouver des solutions, il faudra faire appel à la coopération active, à l'imagination et au savoir de tous les membres du Comité. C'est dans cet esprit que ma délégation a organisé deux réunions d'information pour examiner le concept de la vérification à distance en continu, ou système "Recover".

Le système "Recover" est un réseau unique de surveillance par capteurs et de collecte de données à l'échelon mondial, mis au point par l'Agence internationale de l'énergie atomique pour être utilisé principalement pour les garanties nucléaires.

(M. Busby (Etats-Unis d'Amérique))

Mais les auteurs estiment que les techniques utilisées pourraient trouver de plus larges applications. Nous estimons, notamment, que les techniques du système "Recover" pourraient être utilisées comme élément d'un vaste système de vérification en matière d'armes chimiques.

Le document CD/CW/WP.32 décrit le concept de la vérification à distance en continu et propose un cadre dans lequel le système "Recover" pourrait être évalué techniquement sous l'égide du Comité. Les résultats de cette évaluation serviraient à déterminer si le système "Recover" peut être utilisé comme élément d'un système de vérification en matière d'armes chimiques.

Il est évident que l'absence d'accord sur les questions intéressant la vérification et le respect des obligations est le principal obstacle qui empêche notre Comité de s'acquitter avec succès de sa tâche pour parvenir à une interdiction complète et efficace des armes chimiques. Le document CD/CW/WP.32 suggère une évaluation technique susceptible de nous aider à accomplir de nouveaux progrès en vue de surmonter cet obstacle. Cette évaluation pourrait aussi constituer une activité propre à renforcer la confiance, qui permettrait aux Etats de coopérer en vue de la mise au point et de l'évaluation de mesures de surveillance améliorées. Pour ces raisons, nous espérons que la présente proposition sera examinée favorablement et nous avons l'intention de proposer l'inclusion de ce point à notre programme de travail pour la session de l'été prochain.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, Son Excellence l'Ambassadeur van Dongen.

M. van DONGEN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Je voudrais mettre à profit la disposition contenue dans l'article 30 du règlement intérieur, j'aimerais maintenant aborder le point 7 de l'ordre du jour : la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Les Pays-Bas se félicitent de la décision qu'a prise le Comité d'inscrire ce point à son ordre du jour. Nous considérons qu'il est plus que temps d'examiner cette question; attendre davantage ne ferait qu'accroître encore sa complexité, qui est déjà assez impressionnante. Dans sa déclaration du 2 février 1982, l'Ambassadeur Fein a esquissé les grandes lignes de notre approche de cette question. Ayant écouté avec attention les arguments avancés par certaines délégations, nous avons consenti à ce qu'elle ne figurât pas dans le programme de travail de la session de printemps du Comité du désarmement. En même temps, nous nous sommes félicités de la décision de tenir des réunions officieuses pour examiner le point 7; j'espère qu'à cette occasion j'ai montré de façon suffisamment claire l'intérêt constant que nous portons à cette question.

Bien entendu, nous sommes conscients du rôle prépondérant qu'un nombre restreint de pays jouent dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, et aussi du fait que, pour d'autres membres du Comité, de nombreux aspects techniques sont difficiles à saisir. En même temps, le fait qu'une éventuelle compétition en matière d'armements dans l'espace extra-atmosphérique affecterait directement l'équilibre militaire, et donc notre sécurité commune, nous confère le droit et même le devoir de parler franchement.

(M. Van Dongen, Pays-Bas)

En agissant ainsi aujourd'hui, mon objectif primordial est d'inciter à un nouveau débat tout en demeurant conscient que la contribution majeure ne peut venir que des deux grandes puissances et qu'une solution durable n'est réalisable que si elles peuvent s'entendre entre elles.

L'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique semble présentée trois aspects principaux :

- a). les satellites militaires sont de plus en plus utilisés pour remplir des missions d'intérêt militaire direct telles que l'observation, la navigation, les communications et la surveillance des crises;
- b) en conséquence, ces satellites deviennent des objectifs militaires hautement prioritaires, étant donné que leur élimination affecterait directement les capacités militaires de l'adversaire. Il en est résulté des recherches et des mises au point accrues, et même, dans certains cas, des essais sur orbite de satellites dits intercepteurs;
- c) des recherches accrues dans le domaine des armes à énergie dirigée, tant en ce qui concerne les armes à laser haute énergie que les armes à faisceaux de particules, ont rendu concevable une utilisation de ces armes comme moyen de défense basé dans l'espace contre des missiles balistiques, en dehors de leur utilisation possible comme armes antisatellites.

Bien entendu, nous avons conscience du fait que, depuis les années 1960, un certain nombre d'accords internationaux ont été conclus qui restreignent l'utilisation militaire de l'espace extra-atmosphérique, parmi lesquels le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, mérite une mention spéciale. Ce Traité interdit la mise sur orbite autour de la Terre de tous objets transportant des armes nucléaires de destruction massive, interdit l'installation de telles armes sur des corps célestes ou l'implantation de telles armes dans l'espace extra-atmosphérique de toute autre manière. De plus, ce Traité exige une démilitarisation complète de la Lune et des autres corps célestes. Tout en représentant un important pas en avant, ce Traité laisse néanmoins une possibilité de mener diverses activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique. Je mentionnerai à titre d'exemple qu'aucun des trois modes de militarisation de l'espace extra-atmosphérique que j'ai indiqués précédemment n'est interdit par la lettre du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique.

Comment pouvons-nous combler cette lacune ? Il y a, naturellement, le projet de traité soviétique interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, nous avons dit à plusieurs occasions qu'à notre avis mûrement réfléchi ce projet ne répond pas à nos besoins. D'une part, il semble que la complexité de la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique n'appelle pas un traité général unique, mais justifie plutôt plusieurs instruments portant sur des aspects particuliers. D'autre part, il semble que ce projet de traité soviétique donne une possibilité de faire valoir de dangereux et inadmissibles arguments "a contrario", qui saperaient les dispositions du projet et même celles de traités déjà en vigueur. Il faudra examiner attentivement, pour ce qui est de leur adéquation, les dispositions en matière de vérification. En outre, ce projet contient quelques ornements baroques qui n'ont pas leur place dans un texte juridique.

(M. Van Dongen, Pays-Bas)

Si l'on considère l'article 3, par exemple, de nombreuses questions se posent au sujet de la nature de l'interdiction de la mise en place d'armes de tous genres dans l'espace extra-atmosphérique. Le projet d'article 3 semble laisser ouverte la possibilité d'endommager les objets spatiaux des autres Etats parties si ces objets ne sont pas placés sur orbite de façon strictement conforme au paragraphe 1 de l'article premier du projet de traité. En outre, cette interdiction ne s'applique qu'aux objets spatiaux des autres Etats qui sont parties au traité. Ces restrictions, associées au libellé du paragraphe 1 de l'article premier, qui ne vise que la mise en place, signifient que le projet de traité soviétique n'interdit pas la mise au point, l'essai ou la fabrication d'"engins porteurs d'armes quelles qu'elles soient", ni même leur utilisation dans certaines circonstances.

Un autre point important à cet égard est qu'il n'existe aucune définition claire du terme "arme".

Pour ce qui est des dispositions relatives à la vérification de ce projet de traité, on peut se demander pourquoi la vérification de l'application de ce traité devrait être confiée exclusivement aux moyens techniques de vérification dits "nationaux". Ces moyens ont été reconnus pour la première fois comme une méthode légitime par les Etats-Unis et l'Union soviétique dans le cadre des accords SALT. Toutefois, ce qui est adéquat dans un contexte bilatéral n'est pas nécessairement adéquat ni acceptable dans un contexte multilatéral. Et puisque nous parlons d'un projet de traité multilatéral, celui-ci devrait en tout cas prévoir la possibilité d'une internationalisation complémentaire de la vérification du traité.

Une autre observation au sujet du régime de vérification proposé est qu'il ne prévoit aucune sorte de recours à des organes internationaux en cas de doutes ou de plaintes au sujet du respect ou du non-respect du traité.

Monsieur le Président, permettez-moi de faire quelques observations supplémentaires concernant cette question.

Premièrement, à notre avis, on peut dire que jusqu'ici les utilisations militaires de l'espace au moyen de satellites ont été, tout compte fait, plutôt stabilisantes. Lorsque nous envisageons de nouvelles mesures éventuelles pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, nous ne pouvons donc ignorer les faits nouveaux survenant dans l'élaboration de systèmes d'armes antisatellites que l'on pourrait considérer comme un grave danger en raison de leur effet déstabilisant sur la paix et la sécurité internationales. Plus les satellites servent d'yeux et d'oreilles aux forces militaires modernes, et plus leur perte à la suite d'attaques menées avec des armes antisatellites sera ressentie comme paralysante. Il est donc entièrement justifié qu'outre les dispositions que j'ai mentionnées précédemment, la résolution 36/97 C ait prié le Comité du désarmement d'examiner à titre prioritaire la question de la négociation d'un accord effectif et vérifiable aux fins d'interdire les systèmes antisatellites, qui constituerait un premier pas important.

Nous sommes conscients du fait que des systèmes d'armes antisatellites sont actuellement mis au point ou même essayés. Les réalisations dans le domaine de la défense contre les missiles pourraient aussi servir à la mise au point d'une capacité antisatellites. Alors le moment n'est-il pas venu d'accomplir des efforts en vue d'une nouvelle limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique ? A l'inverse, devons-nous craindre que les possibilités à cet égard diminuent ou même qu'elles aient cessé d'exister ? Pour trouver la réponse à cette question, nous devons nous pencher sur les motifs de la mise au point d'une capacité antisatellites.

(M. Van Dongen, Pays-Bas)

Deux arguments principaux sont habituellement invoqués. L'un découle d'une préoccupation concurrentielle et réactionnelle : dissuader l'adversaire de recourir à des armes antisatellites et empêcher que ne se produise un déséquilibre des capacités militaires. L'autre argument découle d'une préoccupation ressentie par la première partie du fait de l'utilisation croissante des satellites par l'adversaire pour renforcer sa capacité militaire; l'utilisation croissante des satellites est alors perçue par la première partie comme constituant une menace suffisante pour justifier un programme antisatellites.

Il nous semble qu'un accord véritable d'interdiction totale des armes anti-satellites ne constituera une solution durable pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique que si le programme antisatellites de chaque partie est proportionné à celui de l'autre, qu'il soit réel ou prévu, et que s'il ne constitue rien d'autre qu'une réaction à ce programme. Nous examinerions alors la question de savoir si nous devons opter pour une vulnérabilité ou une invulnérabilité réciproques des satellites.

Le choix en faveur de la première possibilité, l'option des armes antisatellites, pourrait conduire à une très coûteuse course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, sans garantie d'un accroissement de la stabilité, probablement tout le contraire. Comme je l'ai mentionné précédemment, les efforts présents de recherche dans le domaine des armes à énergie dirigée, qu'il s'agisse d'armes à laser haute énergie ou d'armes à faisceaux de particules, ont déjà permis de concevoir que ces nouvelles armes pourraient être utilisées comme moyen de défense basé dans l'espace contre des missiles balistiques. Il va de soi que ces faits nouveaux auront de graves conséquences sur l'évolution de la situation internationale actuelle.

Quant à la question de la priorité qu'il convient d'attribuer à l'élaboration d'une interdiction des armes antisatellites, nous sommes fermement convaincus que les conditions préalables d'un accord existent : aucun Etat ne semble jusqu'ici posséder une avance importante dans la technologie considérée.

Si l'on choisissait l'option d'interdire les armes antisatellites, il faudrait alors considérer qu'une telle interdiction serait un pas dans la bonne direction du point de vue de la limitation des armements, mais qu'elle offrirait en même temps une protection à des satellites accomplissant des missions militaires vitales. Je reconnais que nous devons réfléchir encore à cet aspect de la question et à la question de savoir s'il serait possible de concevoir une solution mutuellement acceptable. Une autre complication provient du fait que les satellites d'observation, de communications, de navigation, météorologiques, etc. peuvent être utilisés à des fins aussi bien militaires que civiles. Nous sommes tout à fait conscients que ce caractère de double finalité de la technologie des satellites ne simplifie pas cette tâche compliquée.

Voilà les observations auxquelles j'aimerais me borner au stade actuel. Nous espérons que les résultats des discussions officieuses qui se déroulent en ce moment pourront être évalués pendant la période d'intersession du Comité du désarmement, qui s'étendra approximativement sur les mois de mai et de juin. Durant la session d'été, le Comité du désarmement pourrait alors s'occuper de façon plus officielle du point 7 de l'ordre du jour et envisager la création d'un groupe de travail spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la prévention d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique, ce domaine relativement nouveau de l'activité humaine, occupe une place importante dans l'ensemble des problèmes relatifs à la cessation de la course aux armements et au désarmement.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Pendant le quart de siècle qui s'est écoulé depuis le début de l'ère spatiale, la communauté internationale s'efforce constamment d'obtenir que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé exclusivement à des fins pacifiques, dans l'intérêt du progrès social et économique des peuples.

Pour cette raison, l'initiative de l'Union soviétique relative à la conclusion d'un traité interdisant de places des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique a bénéficié d'un large appui à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les représentants d'un grand nombre d'Etats, tant à la Première Commission qu'aux séances plénières de l'Assemblée générale, ont exprimé une préoccupation profonde au sujet de la menace réelle qui peut surgir si l'on n'arrête pas en temps utile l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Et dans notre enceinte également un grand nombre d'orateurs ont souligné l'actualité et l'importance de la proposition soviétique visant à écarter ce danger.

En adoptant par une majorité écrasante la résolution 36/99 présentée par la Mongolie au nom d'un groupe de pays socialistes, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement d'engager des négociations en vue d'aboutir à un accord sur le texte d'un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique.

Dans son intervention à la Première Commission, la délégation mongole a clairement et nettement formulé sa position sur cette question. Pendant quelques 20 années et plus qui viennent de s'écouler, on a créé tout un réseau de traités et d'accords, tant multilatéraux que bilatéraux, qui interdisent de placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes nucléaires et d'autres types d'armes de destruction massive.

Nous voudrions citer les plus importants d'entre eux. En premier lieu, il y a le Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes; l'Accord régissant les activités des Etats sur la Lune et les autres corps célestes adopté par l'Assemblée générale en 1979; la Convention de 1977 sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles, et de nombreux autres instruments.

Cependant, il faut constater avec regret que, d'après des informations publiées dans la presse occidentale, y compris celle des Etats-Unis eux-mêmes, on élabore actuellement un vaste programme visant à créer toute une série de systèmes d'armes destinés à être utilisés dans l'espace, tels que des systèmes d'armes anti-satellites, la mise en place de mines anti-satellites, des armes à laser, la création de systèmes importants de défense anti-missiles basés dans l'espace, etc. En même temps, on accorde une attention particulière aux engins volants réutilisables du type "Shuttle" (navette spatiale).

D'après des données de la revue américaine "Aviation Week and Space Technology", les véhicules spatiaux réutilisables sont appelés à jouer le rôle d'un moyen de liaison entre des centres militaires situés sur la Terre et des stations orbitales de combat, pour lesquelles l'élaboration des programmes a déjà atteint le stade du parachèvement.



(M. Erdembileg, Mongolie)

Ainsi qu'il ressort des nouvelles publiées dans la presse, les stratégies du Pentagone réservent un rôle important au programme de la navette spatiale, également dans l'activation de l'exploration militaire de l'espace. On utilisera pour cela des satellites artificiels mis en orbite à l'aide d'un manipulateur télécommandé.

En un mot, il existe un danger réel de voir s'instituer une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il est naturel que la communauté mondiale ne peut rester indifférente devant une telle escalade des activités de mise en oeuvre de plans spatiaux militaires visant à compromettre l'équilibre militaire existant, à lancer une nouvelle spirale de la course aux armements, y compris leurs variétés spatiales.

Il faut également signaler que l'implantation de nouveaux types d'armes dans l'espace extra-atmosphérique aurait les conséquences les plus négatives sur la coopération entre les Etats pour l'exploration de l'espace à des fins pacifiques, dont la communauté mondiale profite de plus en plus. A ce propos, nous voudrions souligner tout particulièrement la grande importance des résultats de l'activité des Etats socialistes dans le cadre du programme "Interkosmos".

Il y a eu un événement particulièrement marquant dans la vie du peuple mongol, à savoir le vol commun mongolo-soviétique dans l'espace extra-atmosphérique, qui a permis de procéder avec succès à des études scientifiques ayant une signification exceptionnellement importante pour l'économie nationale de la Mongolie.

En se fondant sur ce qui précède, la délégation mongole estime que la proposition de l'Union soviétique est opportune et actuelle, et qu'elle répond aux exigences de la situation présente.

En même temps, nous voudrions souligner qu'à notre avis cette proposition vise, entre autres, l'objectif important qu'est l'arrêt de la course aux armements dans son orientation principale, celle du perfectionnement qualitatif des armes grâce au progrès scientifique et technique.

On sait que l'Assemblée générale a également adopté la résolution 36/97 C, dans laquelle, entre autres, elle prie le Comité du désarmement d'examiner la question de négociations en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et, en particulier, d'interdire les systèmes anti-satellites.

A ce sujet, ma délégation partage l'opinion de ceux qui ont exprimé le souhait d'examiner la question des systèmes anti-satellites dans le contexte d'autres mesures visant à résoudre dans son ensemble le problème de la prévention d'une extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. En outre, il est tenu compte de ces deux questions dans l'article 3 du projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, présenté par l'Union soviétique, et auquel l'Assemblée générale des Nations Unies se réfère dans sa résolution 36/99.

Le Comité du désarmement, ayant à l'esprit les recommandations ci-dessus de l'Assemblée générale et le désir de la communauté internationale de créer un obstacle fiable pour interdire de transformer l'espace extra-atmosphérique en une arène de la course aux armements, a inclus dans l'ordre du jour de sa session de 1982 un nouveau point sur cette question.

Nous avons de plus en plus l'impression qu'il existe au Comité une large compréhension et entente pour entreprendre des négociations concrètes pendant la

(M. Erdembileg, Mongolie)

deuxième partie de la session de 1982 du Comité, afin de prendre des mesures efficaces visant à prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique par la conclusion d'un traité international approprié. La délégation mongole voudrait que ces négociations commencent sans tarder et propose de créer dans le cadre du Comité un groupe de travail spécial. A ce propos, je voudrais rappeler que dans le document CD/241, un groupe de pays socialistes a proposé de créer un groupe de travail spécial approprié.

Nous estimons que le Comité pourrait prendre la décision de créer ce groupe, de préférence avant la fin des travaux de la première partie de sa session. Pour contribuer à la création la plus rapide possible du groupe de travail spécial, la délégation mongole a présenté au Comité, pour examen, le document de travail CD/272 qui contient un projet de mandat pour ce groupe, ainsi conçu :

"Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de la deuxième partie de sa session de 1982, un groupe de travail spécial chargé de mener des négociations sur le point 7 de son ordre du jour - "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique" - et d'élaborer de concert le texte d'un accord international approprié, en tenant compte de toutes les propositions existantes et des initiatives futures à ce sujet.

Le groupe de travail spécial présentera au Comité du désarmement, avant la fin de la deuxième partie de la session de 1982 de celui-ci, un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux".

Comme on le sait, le Comité est saisi d'un projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, présenté par l'Union soviétique et qui peut constituer une bonne base pour des négociations.

Pendant la poursuite de l'examen du point 7 dans les réunions officielles du Comité, il nous semble voir se dégager les positions des parties, ce qui peut faciliter ultérieurement la préparation du début des négociations sur cette question à la session d'été du Comité.

La délégation mongole est prête à mener des consultations avec les délégations intéressées et échanger des idées sur l'élaboration d'un mandat approprié pour le groupe de travail spécial, sur la base du document CD/272, afin de parvenir à une entente sur cette question d'actualité.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je suis né un 9 avril et je pense que c'est toujours en avril que toutes les bonnes choses m'arrivent. L'une des bonnes choses qui m'arrive ce mois-ci est que vous présidez nos débats pendant cette période cruciale. Je suis convaincu que votre dévouement bien connu à la cause du désarmement, comme celui du pays ami que vous représentez avec diligence, ainsi que votre personnalité conciliante seront précieux pour le Comité alors que nous nous préparons à conclure la session de printemps en vue du premier événement important de la deuxième Décennie du désarmement, à savoir la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je vous assure de la pleine coopération de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche difficile.

Votre prédécesseur, l'Ambassadeur Mario Alessi, mérite notre reconnaissance pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux du Comité pendant un mois de mars bien rempli. En particulier, ma délégation se souviendra toujours des progrès importants réalisés au Comité sous sa présidence et ses efforts inlassables

(M. Ijewere, Nigéria)

pour nous engager sur la voie de discussions concrètes sur la question vitale d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est encore possible que la suite des événements montrent que certaines mesures importantes ont été prises à cet égard sous sa présidence.

Mon intervention aujourd'hui sera en premier lieu consacrée au point 6 de l'ordre du jour du Comité - le Programme global de désarmement. Sans aucun doute, ce point mérite une évaluation franche et honnête de la part de tous les membres de ce Comité puisque l'on s'accorde généralement à reconnaître qu'il sera la "pièce maîtresse" de la deuxième session extraordinaire. Le fait aussi que la session actuelle du Comité doit achever l'élaboration du Programme aux fins d'adoption par la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement accroît la préoccupation de ma délégation devant l'état actuel des négociations au Groupe de travail spécial et le peu de progrès accomplis.

L'intérêt considérable que ma délégation a porté au cours des années au Programme global du désarmement est aussi vieux que le sujet lui-même. Nous avons clairement exposé notre position sur les éléments du Programme global dans le document de travail CCD/555 du 24 février 1978, qui a été présenté à la Conférence du Comité du désarmement et réexaminé dans des déclarations et des documents de travail ultérieurs. Ma délégation a toujours pensé qu'un Programme global de désarmement a une importance tout à fait primordiale dans l'action pour un désarmement général et complet. Nous croyons fondamentalement à l'approche globale et générale pour aboutir à un désarmement réel et établir une paix durable et la sécurité internationale.

La première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978, a adopté par consensus le Programme d'action énoncé dans le Document final, qui contient plusieurs éléments importants d'un Programme global de désarmement. Aux termes du paragraphe 109 de ce Document, le Comité est prié d'élaborer un Programme global de désarmement :

"comprenant toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermi et se consolide".

La proclamation de la deuxième décennie du désarmement qui a pris la forme nouvelle d'une stratégie du désarmement dans les années 1980 et la récente résolution 36/92F de l'Assemblée générale (par. 2 du dispositif) justifient et confirment encore l'importance et l'urgence que l'on attache à terminer le Programme à la présente session du Comité du désarmement.

L'année 1982 étant celle du premier événement majeur de la deuxième décennie du désarmement où la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement doit présenter un schéma - c'est-à-dire le Programme global de désarmement - pour des négociations globales sur le désarmement, la minceur des progrès accomplis et l'amère constatation qu'un Programme entièrement exempt de "crochets" nous échappe encore alors que nous approchons de cet événement important, sont des sources de regret pour ma délégation. En fait, l'état actuel des choses ne reflète pas vraiment la manière dont nos prédécesseurs ont conçu le Programme. Les paroles d'Alva Myrdal, de Suède, l'une des premières protagonistes du Programme, sont toujours pertinentes :

(M. Ijewere, Nigéria)

"L'histoire du désarmement aurait dû être une série de mesures positives, motivées et efficaces vers l'objectif que tout le monde souhaite ardemment. Or nous attendons toujours que soit prise une première mesure décisive, ou même sérieuse". Monsieur le Président, si la deuxième session extraordinaire n'arrive pas à convenir par consensus d'un Programme global de désarmement, combinant des mesures spécifiques en un tout intégré, les chances pour l'humanité de survivre jusqu'en l'an 2000 paraissent incertaines.

Malgré le travail considérable effectué dans le Groupe de travail spécial depuis janvier 1982 sous la direction habile et compétente de l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles, du Mexique, ce vaillant champion du désarmement, des questions aussi fondamentales que les principes, les objectifs, les phases d'application et les calendriers restent pendantes. Il en est de même pour ce qui est des mesures, de la nature du Programme, des mécanismes et procédures d'application. La raison n'est pas difficile à comprendre. Les différentes approches conceptuelles et la réticence de certaines délégations à négocier et à accorder la priorité nécessaire à des mesures spécifiques pour arrêter et inverser la course aux armements ont été une pierre d'achoppement importante. Pour ces délégations, l'ensemble bien étudié de mesures coordonnées, agencées selon un ordre séquentiel en quatre phases dans le document CD/223 du Groupe des 21, ressemble à un conte de fées dans le "millénaire incertain" des négociations sur le désarmement. Avec un certain optimisme, ces délégations ont opté pour l'exercice dit "italien" qui visait à réunir toutes les mesures et à en faire automatiquement trois "corbeilles" ou phases d'application, sans aucun critère bien défini. Comme on pouvait s'y attendre, cet exercice n'a pas apporté la solution magique, mais malgré cette situation décourageante, l'intérêt que le Groupe des 21 porte à cette importante question reste intact. Le fait historique que le seul chapitre bien net relatif aux "Priorités", ait été élaboré sous la direction compétente de l'Ambassadeur de Souza e Silva, du Brésil, est un vivant témoignage de cet intérêt constant.

Monsieur le Président une question pertinente en ce moment, est de savoir quel sera le sort de ce document, qui est un Document d'espoir pour une majorité écrasante des membres du Comité ? L'intensification de la course aux armements, particulièrement aux armements nucléaires, menace gravement la survie de l'humanité et ma délégation continue de croire que les négociations sur le désarmement pourraient, pour elles-mêmes, changer la situation actuelle en réduisant la méfiance et la suspicion implicites dans le dialogue et les négociations. En tant que cadre pour une action internationale soutenue dans le domaine du désarmement, le Programme global de désarmement devrait contenir des mesures "spécifiques", à appliquer dans les délais les plus brefs possibles pour s'assurer que l'objectif d'un désarmement général et complet ne reste pas à jamais illusoire dans un monde submergé par les progrès spectaculaires de la technologie des armements. Nous sommes de même fermement convaincus que les mesures de non-prolifération des armes nucléaires devraient être renforcées pour tenir compte des réalités de la situation mondiale actuelle. Ainsi, la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique devrait être mise à jour pour tenir compte de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et de la collaboration de plus en plus intense qui s'est établie entre certaines puissances occidentales et le régime raciste d'Afrique du Sud pour faire avancer sa science et sa technologie nucléaires. Ma délégation considère que tout coup de frein à la collaboration nucléaire avec le régime d'apartheid d'Afrique du Sud représenterait une contribution significative aux travaux de ce Comité dans le domaine du désarmement général et complet.

De même, ma délégation a toujours insisté sur le lien étroit qui existe entre le désarmement et le développement. Il devrait maintenant être clair pour nous tous que l'accroissement des dépenses mondiales d'armement a non seulement aggravé les difficultés des pays en développement pour parvenir à un niveau adéquat de

(M. Ijewere, Nigéria)

développement économique et social, mais a également eu des répercussions sur les crises structurelles et économiques que connaissent actuellement certains pays industrialisés.

Il est évident pour ma délégation que des réductions draconiennes de ces dépenses improductives libèreraient des ressources énormes pour le bien-être de l'humanité.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de parler brièvement du calendrier et de la nature du Programme. L'échange de vues que nous avons eu jusqu'ici au Groupe de travail et dans les groupes de contact a dû pour maintenant lever nos doutes quant à l'absence de rigidité des calendriers. Nous sommes convaincus qu'il est nécessaire, pour orienter les négociations, de fournir un élément temporel, un délai dans lequel les négociations sur des points particuliers devraient être parachevées. Une telle indication serait aussi un signe de l'engagement des Etats de réaliser des progrès substantiels dans le domaine du désarmement. Cela est également vrai en ce qui concerne la nature du Programme. Ma délégation voit dans le Programme global un vade-mecum adopté une fois pour toutes pour des négociations conduisant à l'objectif ultime d'un désarmement général et complet. Le Programme devrait constituer un cadre convenu pour les négociations dans le domaine du désarmement et susciter dès le départ l'engagement politique approprié de tous les Etats de le mettre en oeuvre. Ainsi donc, ce qui paraît faisable et réaliste pour ma délégation sous forme d'un engagement irrévocable, serait une déclaration solennelle de chaque pays, au niveau politique le plus élevé, après l'adoption du Programme. Ce serait une autre solution étant donné l'absence apparente de consensus pour un Programme ayant force obligatoire, que les Etats Membres pourraient signer et ratifier, à leur gré, selon les processus législatifs en vigueur dans leurs différents systèmes politiques.

A ce stade de nos travaux, et devant les contraintes imposées par le temps, je crois qu'une réflexion ou un examen de conscience seraient maintenant indiqués pour s'assurer que toutes les possibilités de compromis ont été exploitées par le Comité pour voir surgir un programme bien net. Tant s'en faut. La volonté de négocier n'apparaît pas, en admettant même qu'elle ne soit pas totalement inexistante de certaines délégations. Pour ces délégations, les nombreux impondérables qui affectent les négociations sur le désarmement, notamment la complexité de certaines mesures concernant les négociations, la vérification et le respect, ainsi que la situation internationale, en particulier les relations politiques entre les super-puissances, influent nécessairement sur les possibilités de progrès. Peut-être une telle évaluation justifie-t-elle plutôt mal que bien le maintien du statut quo, mais pour ma délégation, un document complet comme le Programme global de désarmement pourrait, s'il était appliqué dans le cadre chronologique de vingt ans initialement proposé par ma délégation, changer considérablement les tendances actuelles de la course aux armements. Cette éventualité rendrait en outre crédible la volonté des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter l'engagement qu'ils prennent en proclamant des décennies pour la réalisation du désarmement.

Monsieur le Président, nous n'avons plus beaucoup de temps, mais un changement réel d'attitude est encore possible et ma délégation continuera d'offrir sa modeste contribution.

Permettez-moi maintenant de parler brièvement du point 4 de l'ordre du jour annuel du Comité, celui des Armes chimiques.

Ma délégation voudrait se joindre aux autres délégations qui ont exprimé leur plaisir de voir l'Ambassadeur Sujka de Pologne, présider ce Groupe de travail. Nous sommes convaincus que, sous sa présidence habile, le Groupe accomplira les progrès nécessaires, comme cela a été le cas sous les présidences énergiques des Ambassadeurs Okawa, du Japon, et Lidgard de Suède.

(M. Ijewere, Nigéria)

Les armes chimiques sont des armes de destruction massive et leurs effets terrifiants ne le cèdent qu'à ceux des armes nucléaires. Ma délégation aimerait donc voir ce système d'armes interdit à tout jamais. Les négociations relatives à une convention sur l'interdiction des armes chimiques n'ont que trop duré et mon pays, qui est un Etat partie à la Convention sur les armes biologiques, trouve inacceptable l'absence actuelle de progrès concernant une convention sur les armes chimiques, le lien étroit entre ces deux conventions ayant été clairement exprimé dans l'article 9 de la Convention sur les armes biologiques. Les Etats qui ont assumé des engagements et ont été suffisamment confiants pour signer la Convention sur les armes biologiques attendent toujours avec anxiété que les Etats militairement importants négocient de bonne foi et engagement des négociations sur le texte d'une convention sur les armes chimiques.

Après trois ans de négociations au Comité du désarmement, on a invoqué une fois de plus la perpétuelle question de la vérification pour expliquer pourquoi les progrès sont nécessairement lents dans la négociation d'une convention sur les armes chimiques. En mai 1978, déjà, M. Adrien Fisher, l'Ambassadeur des Etats-Unis à la Conférence du Comité du désarmement, disait que :

"Les questions en jeu dans une interdiction complète et efficace des armes chimiques sont extrêmement complexes. Les problèmes politiques et techniques en cause sont directement liés et ils doivent donc être traités en même temps. Mettre au point une mesure de désarmement correctement vérifiable qui tend à éliminer des arsenaux des Etats une entière catégorie d'armes et qui affecte aussi une des principales industries dans de nombreux pays, c'est là une tâche qui exige beaucoup de soin".

Pendant la présente session, l'Ambassadeur Fields, des Etats-Unis, a de nouveau souligné l'importance de la vérification et a même exprimé un manque de confiance à l'égard de l'URSS. Ma délégation insiste sur l'importance de mesures efficaces de vérification dans toute négociation sur le désarmement. Toutefois, nous aimerions simplement dire qu'une "vérification à 100 pour cent" est impossible et qu'il doit donc y avoir un élément de confiance entre les Etats. Par conséquent, une combinaison de moyens internationaux et nationaux de vérification se rapprocherait le plus possible de l'idéal pour une convention sur les armes chimiques. Nous notons avec regret que certains Etats occidentaux et socialistes continuent à ne pas être d'accord sur la part de chacune de ces catégories de moyens dans la combinaison. Les documents de travail présentés pendant cette session et le document canadien CD/167 continuent cependant de fournir une bonne base pour des négociations.

Ma délégation aimerait souligner que nous ne sommes pas partisans de la conversion d'installations d'armes chimiques à des "fins pacifiques", même par souci de rentabilité, car cela ne ferait qu'accroître les difficultés de la vérification. Par contre, ma délégation attache de l'importance à la destruction des armes chimiques et de leurs moyens de fabrication; nous sommes donc prêts à étudier des mesures qui permettraient de convertir des moyens de fabrication en vue d'une destruction des stocks d'armes chimiques. Nous pensons qu'un délai de dix ans à partir de l'entrée en vigueur du traité, serait approprié pour procéder à la destruction des agents de guerre chimique et des systèmes d'armes.

Ma délégation ne saurait accepter une utilisation des armes chimiques en quelque circonstance que ce soit et nous sommes donc trublés d'entendre au Comité des allégations concernant une telle utilisation. Il est superflu de dire que le régime raciste d'Afrique du Sud a utilisé des armes chimiques.

(M. Ijewere, Nigeria)

Ma délégation partage l'opinion de l'Ambassadeur Lidgard énoncée à notre séance plénière du 30 mars 1982, lorsqu'il a dit que la décision des Etats-Unis d'accroître l'arsenal des armes chimiques risque davantage de conduire à une nouvelle escalade de la course aux armements qu'à l'objectif proclamé de promouvoir une convention sur les armes chimiques.

La course déjà irrationnelle dans le domaine nucléaire aurait dû montrer aux deux parties qu'il ne pourrait y avoir de gagnant dans une course aux armes chimiques. Des mesures propres à accroître la confiance sont requises de toute urgence et ma délégation demande instamment aux deux parties de prendre de telles mesures, car elles peuvent contribuer à réduire la méfiance et, partant, faciliter la conclusion d'une convention sur les armes chimiques.

On a dit que le désarmement est rarement à la mode. C'est exact. Mais il est certain que ma délégation et les organisations non gouvernementales actuellement réunies à Genève sont convaincues que c'est une cause très valable. A la veille de Pâques, je voudrais simplement m'associer à l'opinion suivante, exprimée en 1972 par le British Council of Churches :

"Nous croyons qu'il est de notre devoir d'oeuvrer en faveur du désarmement, non seulement comme un moyen d'accroître la sécurité ou de réaliser des économies, mais parce qu'il s'agit d'une obligation chrétienne évidente car le fait d'utiliser à des fins de destruction des ressources humaines et matérielles créées par Dieu est contraire à la volonté de Dieu à l'égard de la famille humaine".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, M. Mihajlovic.

M. MIHAJLOVIC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi d'abord, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence pour ce mois et de vous assurer de l'entière coopération de ma délégation. Je suis certain qu'avec la compétence et la patience qui vous caractérisent, vous saurez vous acquitter avec succès de votre tâche difficile. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi, pour l'efficacité de son travail dans l'exercice de ses fonctions de président pour le mois écoulé. Ma délégation se félicite particulièrement d'avoir pu coopérer avec lui en tant que représentant d'un pays voisin et ami.

Il ne nous reste que très peu de temps avant le début de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et encore moins d'ici la clôture de la première partie de la session du Comité du désarmement et il y a lieu de se demander quels résultats le Comité du désarmement va présenter à la deuxième session extraordinaire.

Le Comité devrait répondre à cette question dans son rapport spécial sur l'état d'avancement des négociations sur les diverses questions qu'il étudie en application de la résolution 36/92 F de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme cette dernière l'en a prié. Mais comme il est très difficile de se prononcer à partir du projet de rapport dont le Comité est saisi, sur l'état des négociations relatives aux diverses questions examinées par le Comité, il appartiendra à chaque délégation de tirer ses propres conclusions.

Le Comité n'avait probablement jamais connu un nombre aussi élevé de séances officielles, que dépasse encore celui des réunions officieuses et des réunions de groupes de contact, avant la période comprise entre le début de cette année et ce jour. Cette intense activité s'explique comme on l'a souligné maintes fois, par l'importance accordée à la deuxième session extraordinaire.

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

L'Assemblée générale a prié le Comité d'apporter à la deuxième session extraordinaire sa contribution sous la forme du Programme global de désarmement, que le Groupe de travail spécial s'efforce d'élaborer depuis déjà deux ans. Nous pouvons dire franchement que les résultats obtenus par ce Groupe n'auraient pas été possibles sans l'engagement exceptionnel et le profond attachement voué à la cause du désarmement par son Président, le distingué représentant du Mexique, l'Ambassadeur García Robles.

Malheureusement, le Groupe de travail spécial n'a pas pu parvenir à un accord sur certaines parties importantes du Programme, notamment sur la plus importante, celle des mesures de désarmement, dont le libellé a été laissé en grande partie entre crochets. Les divergences entre les parties aux négociations concernant la mise en oeuvre du Programme par phases et dans des délais déterminés subsistent toujours. On n'est pas non plus parvenu à se mettre d'accord sur la nature du Programme, qui reste entièrement à déterminer pendant la deuxième session extraordinaire. Dans ces conditions, il faut se demander sur quels éléments on pourrait se fonder pour parvenir à des solutions pendant la deuxième session extraordinaire.

Il nous semble que les solutions en question devraient être recherchées en tenant compte des éléments ci-après. Le Programme global de désarmement doit être conçu de façon à ce que l'adoption de mesures acceptées de tous permette d'atteindre l'objectif final d'un désarmement général et complet sous un strict contrôle international. Il doit être précisément ce que son nom désigne : un programme global de désarmement. Pour qu'il le soit, il devrait comporter des phases d'application correspondantes et des calendriers appropriés de mise en oeuvre, qui devraient être conçus en termes généraux et présenter un caractère indicatif. Enfin il devrait en même temps servir de plan pour conduire les négociations et appliquer les mesures convenues, car il est évident que seul un processus de négociations multilatérales peut permettre de parvenir à un accord sur des mesures particulières.

On n'aurait pas besoin du programme global de désarmement si son rôle se limitait à identifier et à énumérer des mesures, sans prévoir en même temps un cadre précis d'action dynamique pour les exécuter conformément à une procédure et à des priorités déterminées. Il existe de nombreuses résolutions de l'Organisation des Nations Unies à ce sujet. Nous considérons que les mesures incluses dans le Programme devraient être suffisamment précises pour qu'il n'y ait pas de doute quant au fait que les pays qui seront invités en temps utile à négocier à leur sujet devront aussi être tenus de les mettre en oeuvre.

Nous ne saurions admettre qu'il ne soit pas réaliste d'inclure des calendriers même indicatifs pour entreprendre ou conclure des négociations spécifiques sur les mesures à prendre, en raison d'un prétendu caractère imprévisible des événements internationaux à venir. Au lieu de procéder de cette façon pessimiste et négative, il serait bien préférable d'oeuvrer avec conscience et détermination pour le désarmement, ce qui faciliterait certainement la prévision des tendances de l'évolution internationale.

Nous reconnaissons que des examens périodiques sont très importants pour donner l'impulsion nécessaire à la mise en oeuvre du Programme et pour lui apporter toutes les modifications nécessaires en matière de phases et de calendriers. Ces examens devraient être effectués en se référant à la situation internationale qui existera alors et non à des prévisions d'événements internationaux faites longtemps à l'avance. C'est, à notre avis, une approche plus réaliste.



(M. Mihajlović, Yougoslavie)

Par sa nature et sa teneur, le Programme global de désarmement devra invariablement être très différent des documents existants, tels que le Document final de la première session extraordinaire consacré au désarmement ou la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement. C'est seulement ainsi que la deuxième session extraordinaire, pourra établir les bases d'un progrès réel dans le domaine du désarmement.

Malheureusement, le Comité n'a pas d'autres résultats à présenter à la deuxième session extraordinaire. Cependant, nous n'évoquerons pas pour le moment les activités des autres groupes de travail qui se poursuivront également après la deuxième session extraordinaire. Il est possible que certains d'entre eux enregistrent cette année, d'ici la fin de la session du Comité du désarmement de meilleurs résultats que ce n'a été le cas jusqu'ici.

Nous voudrions aussi mentionner que le Comité n'est pas encore parvenu à créer un organe subsidiaire pour l'interdiction des essais nucléaires. Le groupe de rédaction constitué de huit pays membres chargés par le Comité de formuler un projet de mandat pour cet organe, a négocié jusqu'ici sans succès. La raison en est, à notre avis, que certains pays ont encore une position très restrictive à l'égard de la priorité reconnue à l'interdiction des essais nucléaires et du caractère d'organe multilatéral de négociation du Comité du désarmement.

Nous espérons cependant que ces efforts seront bientôt couronnés de succès et que le Comité pourra ainsi s'attaquer enfin à ce point prioritaire de l'ordre du jour.

A ce sujet, il faudrait rappeler que certaines doctrines et théories nouvelles ou déjà exprimées, ont été présentées cette année pendant la première partie des travaux du Comité du désarmement. Pour justifier la phase la plus récente de la course accélérée aux armements nucléaires et l'entrée dans une phase nouvelle liée à la fabrication de nouvelles armes chimiques, on fait valoir qu'il serait nécessaire de rétablir un équilibre militaire qui aurait été ébranlé. Mais c'est à un niveau toujours plus élevé que l'on cherche à rétablir cet équilibre ou que l'on constate un nouveau déséquilibre. Les tentatives faites en théorie et en pratique, pour présenter l'apparition de nouvelles armes et la course aux armements dans son ensemble comme un impératif découlant des intérêts de la défense nationale et un moyen de rechercher l'équilibre militaire sont en fait des tentatives pour justifier la course aux armements. La paix et la sécurité internationale ne sauraient être durables et stables que si l'on met fin à la course aux armements et si l'on abaisse le niveau des armements par des mesures de désarmement. Dans ce processus, l'objectif consiste à préserver, sans la réduire, la sécurité indispensable à tous les États, et ceci au niveau le plus bas possible des armements et des forces militaires. Les considérations théoriques et pratiques qui supposent l'équilibre arithmétique de tous les types d'armes au lieu de la parité générale et approximative des forces qui devrait être la base de mesures pratiques de désarmement ne sont rien d'autre qu'un moyen d'accélérer encore la course aux armements.

Cette nouvelle conception, qui a produit un effet de surprise total, étant donné qu'il s'agit d'une priorité dans le cadre des travaux du Comité du désarmement, que tous les membres ont adoptée par consensus, se réfère à la déclaration selon laquelle l'interdiction des essais nucléaires serait devenue un objectif à long terme et ne pourrait être réalisée et acceptée que si l'on réduisait sensiblement les armements nucléaires au préalable.

Il est particulièrement préoccupant de constater à cet égard qu'une mesure reconnue depuis longtemps comme prioritaire dans l'énumération des mesures orientées vers le désarmement, et qui a fait l'objet d'engagements solennels dans le cadre du Traité d'interdiction partielle des essais et du Traité sur la non-prolifération, se trouve maintenant reléguée en fin de liste.

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

Or cette mesure aurait dû notamment contribuer à enrayer la course aux armements nucléaires, renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et l'universalité du Traité sur la non-prolifération.

A sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale considérera aussi, dans le cadre de l'examen de l'application des décisions et recommandations adoptées à la première session, le mécanisme des négociations sur le désarmement. Pour le moment, nous ne souhaitons formuler que quelques idées, à titre provisoire, touchant une amélioration éventuelle de l'organisation des travaux du Comité du désarmement.

Nous estimons en premier lieu que la négociation dans le cadre de groupes de travail s'est avérée être la méthode la plus appropriée pour des négociations multilatérales et qu'elle devrait être maintenue et améliorée. A cet effet, s'il existe des perspectives réelles pour qu'une intensification des négociations aboutisse à des résultats spécifiques, les groupes de travail du Comité ne devraient pas interrompre leurs activités pendant les sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Cela signifie que l'on devrait accorder au Comité plus de temps pour mener des négociations. Cela exige d'une part que les délégations s'organisent elles-mêmes de façon à pouvoir conduire simultanément des négociations dans plusieurs groupes de travail. D'autre part, le Comité devrait établir son ordre du jour, d'une façon plus rationnelle. Il devrait créer des groupes de travail pour négocier sur toutes les questions de désarmement prioritaires et, il ne devrait par ailleurs, négocier que sur les questions ayant trait, soit à la limitation des armements, soit au désarmement. Toutes les autres questions concernant le désarmement dans un sens plus large devraient, à notre avis, être renvoyées à la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et à ses groupes de travail qui seraient créés à cette fin, par exemple sur les mesures propres à accroître la confiance, sur l'élaboration de divers programmes de désarmement, etc.

Nous pensons également qu'il est possible de démocratiser encore davantage la procédure de travail du Comité et de créer ainsi des conditions encore plus favorables pour faire participer des Etats non membres aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires.

Pour que le Comité consacre davantage de temps aux négociations, il faudrait modifier la pratique existante selon laquelle le Comité du désarmement et la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies ne peuvent se réunir simultanément.

A notre avis, le nombre des sessions plénières du Comité devrait être maintenu à un minimum raisonnable afin d'utiliser tout le temps restant pour des négociations au sein de groupes de travail.

Pour atteindre le degré le plus élevé d'efficacité dans ses travaux et éviter des pertes de temps dans l'examen des questions d'organisation et de procédure, le Comité devrait établir des programmes de travail plus longs que ses programmes semestriels et annuels, par exemple des programmes sur deux ans, mais naturellement avec toutes la souplesse nécessaire pour faire face à des besoins nouveaux.

En qualité d'organe multilatéral unique de négociation, le Comité prendrait encore plus d'importance si les négociations séparées de divers membres du Comité sur certaines questions de désarmement étaient transférées au Comité et conduites dans le cadre d'un sous-groupe spécial qui serait créé par le groupe de travail du Comité traitant de ces questions.

Enfin, et c'est là aussi une question importante, nous pensons qu'il faudrait étudier le moyen le plus efficace qui permettrait d'éviter que les travaux du Comité ne soient bloqués sur des questions d'organisation ou de procédure. A notre avis, il

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

serait peut-être nécessaire d'envisager une modification du règlement intérieur existant à cet effet.

En sa qualité d'organe multilatéral unique de négociation, constitué de trente-cinq Etats non dotés d'armes nucléaires, et aussi des cinq Etats dotés de ces armes, le Comité du désarmement représente le meilleur forum pour mener des négociations sur le désarmement. Espérons que le Comité ne manquera pas de répondre de nouveau cette année aux souhaits des membres de l'Organisation des Nations Unies qui désirent très vivement parvenir à des résultats tangibles.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Mihajlović de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, Son Excellence l'Ambassadeur El Reedy.

M. EL REEDY (Egypte) (traduit de l'arabe) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer notre satisfaction de vous voir présider les réunions du Comité du désarmement pendant ce mois décisif et crucial pour ses travaux. Le soleil de la renaissance de l'Asie s'est levé dans votre pays qui a connu, alternativement, tout au long de son histoire récente, des périodes glorieuses et de pénibles épreuves. Ces vicissitudes ont contribué à forger la personnalité japonaise, qui joue dans la communauté internationale un rôle essentiel pour la recherche de la paix et de la prospérité. Dans l'exercice de vos activités au Comité, vous nous avez convaincus que nul ne saurait mieux que vous représenter la personnalité japonaise, grâce à votre savoir-faire politique et à votre compétence professionnelle, auxquels vous joignez une extrême modestie.

Je voudrais maintenant exprimer notre profonde gratitude à l'Ambassadeur Alessi, d'Italie, qui a dirigé le mois dernier les travaux de notre Comité avec sagesse et avec une habileté consommée.

Qu'il me soit permis de souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur van Dongen des Pays-Bas, et à l'Ambassadeur Vejvoda de Tchécoslovaquie, dont l'expérience enrichira sans nul doute nos travaux. Nous joignons notre voix à celles des orateurs précédents pour exprimer à notre ami et collègue l'Ambassadeur Malita de Roumanie, nos meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles et importantes fonctions.

Pendant ces derniers jours des travaux de notre Comité et alors que nous préparons notre rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il n'est que logique de nous concentrer sur le bilan de nos travaux. Ce rapport est particulièrement important, compte tenu des menaces croissantes à la paix et à la sécurité qui existent dans diverses régions du monde. En outre, l'opinion publique mondiale prend de plus en plus conscience de la situation dangereuse créée par le stockage continu d'armes de destruction massive et l'élaboration de nouveaux programmes d'accumulation de telles armes. Tout cela amène le public, surtout dans les pays qui fabriquent et stockent de telles armes, à se rendre compte de plus en plus des conséquences redoutables qui pourraient s'ensuivre. Cette évolution a lieu à un moment où les pays du tiers monde sont confrontés à des problèmes croissants pour maintenir un niveau de vie convenable, l'une des causes principales de ces difficultés étant la course aux armements et l'absence de progrès dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements.

Il n'est que normal que l'Assemblée générale s'efforce, au cours de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, d'évaluer toutes les réalisations accomplies dans le domaine du désarmement depuis la première session extraordinaire et l'adoption du Document final.

(M. El Reedy, Egypte)

Nous estimons que nous avons un rôle important à jouer pour aider l'Assemblée générale à procéder à cette évaluation. Nous reconnaissons que les membres de notre Comité peuvent avoir des opinions différentes sur cette question, mais cette divergence de vues ne devrait pas nous empêcher de nous acquitter de cette tâche. On peut même dire qu'il est utile et stimulant que le rapport spécial que nous présenterons reflète le dialogue, au cours duquel des vues différentes ont été exposées en ce qui concerne l'évaluation des travaux de notre Comité et l'analyse des raisons pour lesquelles nous n'avons pas réalisé tous les objectifs demandés.

Pour notre part, nous considérons que la responsabilité de l'absence de progrès réels constatée dans le domaine du désarmement au cours de cette période et des années qui l'ont précédée revient entièrement aux Etats nucléaires. Les pays du tiers monde n'ont épargné aucun effort et continuent de lutter pour promouvoir le désarmement, mais ils n'ont pas réussi à modifier en quoi que ce soit la volonté politique et les actions des grandes puissances. Ils continuent d'être victimes de la poursuite de la course aux armements et des politiques et des doctrines qui considèrent l'utilisation éventuelle d'armes de destruction massive comme une option possible.

Voilà plus de trois ans que le Comité du désarmement se trouve dans l'impossibilité de procéder à des négociations sur la question la plus sérieuse qui lui est confiée, à savoir les problèmes du désarmement nucléaire. Cela en dépit de l'urgence de la situation, de la pression croissante exercée par la communauté mondiale et des douzaines de résolutions adoptées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Craignant que notre Comité ne parvienne à la fin de sa session de printemps sans obtenir aucun résultat tangible, nous avons suggéré, au début de la présente session, qu'il emploie le temps dont il dispose pour mener à bien une modeste réalisation que nous pourrions signaler à l'Assemblée générale.

Nous voici maintenant parvenus aux derniers jours des travaux de notre Comité et rien n'a été obtenu. Cependant, nous continuons de penser qu'il nous faut employer les quelques jours qui nous restent à s'efforcer d'accomplir des progrès, même si ces progrès doivent être poursuivis à New York avant la deuxième session extraordinaire.

Partant de ces considérations, je voudrais souligner les points suivants.

Il est particulièrement important pour le Comité de réussir à élaborer un projet de Programme global de désarmement, ce qui lui permettrait de prouver à l'opinion publique mondiale qu'il s'attache sérieusement à réaliser une approche unifiée en vue de créer un monde libéré de la menace permanente d'une guerre au cours de laquelle des armes de destruction massive pourraient être utilisées, un monde où le désarmement général et complet aurait été réalisé.

En conséquence, nous nous félicitons des efforts accomplis par le Groupe de travail spécial qui s'occupe du Programme global de désarmement sous la présidence de l'Ambassadeur Garcia Robles pour parvenir à établir un projet de texte. Nous rendons hommage à ce Groupe pour le succès qu'il a enregistré en se mettant d'accord sur un texte unifié pour le chapitre sur les Priorités. Nous notons avec satisfaction les tentatives faites pour rapprocher les vues et les positions sur les chapitres portant sur les Objectifs et les Principes. A cet égard, nous adressons également des éloges particuliers à l'Ambassadeur Souza e Silva, du Brésil, à l'Ambassadeur de la Gorce de France et à l'Ambassadeur Herder de la République démocratique allemande.

(M. El Reedy, Egypte)

Nous exprimons l'espoir que, grâce à la poursuite d'un dialogue constructif, les efforts du Groupe sur un point crucial du Programme - à savoir le chapitre relatif aux Mesures - seront couronnés de succès.

Il nous reste à inviter les délégations à imiter la souplesse dont le Groupe des 21 a fait preuve en ce qui concerne la nature du Programme et le calendrier de son application. Nous devrions tous nous accorder à reconnaître que la valeur réelle de ce Programme réside dans l'engagement de l'appliquer dans un délai raisonnable et modulé.

A notre avis, nous sommes en droit de faire preuve d'un optimisme prudent devant les progrès limités accomplis par le Comité dans l'examen de la question de l'interdiction des essais nucléaires. En effet, des négociations sérieuses sont actuellement en cours pour définir le mandat d'un groupe de travail chargé de s'occuper de ce point. Nous sommes vivement reconnaissants au président sortant d'avoir pris l'initiative d'engager ces négociations.

Nous partageons l'opinion selon laquelle la question de la vérification du respect est essentielle pour conclure une convention sur une interdiction complète et définitive des essais nucléaires. Cependant, nous sommes d'avis que même si cet aspect occupe une place prioritaire dans les négociations, il ne constitue pas une fin en lui-même, mais fait plutôt partie intégrante d'autres éléments visant à réaliser l'objectif ultime, qui est la conclusion d'une convention sur une interdiction complète des essais. En conséquence, la définition du mandat de ce groupe de travail doit correspondre à l'objectif général fixé dans le Document final de la première session extraordinaire et être conforme aux nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur cette question. C'est sur cet objectif que reposent les espoirs de l'opinion publique mondiale. Le Comité aurait ainsi à son actif un résultat qui attesterait le sérieux de nos travaux, et cela nous permettrait de poursuivre nos efforts pour réaliser cet objectif à la prochaine session du Comité du désarmement, par l'intermédiaire du groupe de travail dont nous espérons fixer le mandat au cours de cette partie de notre session.

Nous estimons également que la conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires est l'une des questions urgentes qui exigent l'adoption d'un certain nombre de mesures à la prochaine session extraordinaire. S'il n'est pas possible de réaliser des progrès sur cette question au Comité, on pourrait peut-être faciliter l'élaboration, à la deuxième session extraordinaire, d'une formule de garantie catégorique donnée par les puissances nucléaires qui s'engageraient à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre les Etats non dotés de ces armes. On peut concevoir plusieurs formules conférant un caractère contraignant à ces engagements et élargissant leur portée et leur efficacité en vue de donner un sentiment de plus grande sécurité aux Etats non dotés d'armes nucléaires, dont la majorité sont des Etats non alignés ou neutres qui ont officiellement renoncé à l'option nucléaire et qui ont placé leurs installations nucléaires sous des garanties internationales.

Je crois qu'il est encore possible de s'entendre sur le principe de la création d'un groupe de travail spécial pour le point 7 de l'ordre du jour en vue d'assurer la non-utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, afin de permettre à ce groupe de commencer ses activités au début de la prochaine partie de notre session.

Telles sont quelques-uns des aspects que nous jugeons opportun d'évoquer pour s'efforcer une dernière fois de progresser quelque peu dans nos travaux.

Cependant, il reste que le monde ne peut plus tolérer la situation actuelle en ce qui concerne la poursuite de la course aux armements, et l'impossibilité de l'arrêter et de réaliser le désarmement. Les puissances nucléaires, et en particulier les deux superpuissances, sont essentiellement responsables de cette situation. Pendant la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale devrait examiner les graves conséquences qu'entraîne la persistance de cet état de choses.

Il est évident que tous les peuples du monde, que ce soit au Nord ou au Sud, à l'Est ou à l'Ouest, sont déterminés à refuser de vivre avec le spectre d'une guerre nucléaire. Ils sont résolus à maîtriser la course aux armements et à en inverser le cours. La deuxième session extraordinaire a le devoir de s'occuper de ce fait.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur El Reedy de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, Son Excellence l'Ambassadeur Summerhayes.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous complimenter pour votre accession à la présidence pour ce mois, et d'exprimer nos remerciements à M. Mario Alessi, qui vous a précédé au mois de mars. Mon intervention de ce matin sera brève. Elle porte sur un sujet de grave préoccupation, non seulement pour mon pays, mais également pour l'ensemble de la communauté internationale, un sujet qui a une incidence directe sur le climat dans lequel nous menons nos travaux.

Je tiens à attirer l'attention du Comité sur la grave situation qui est résultée de l'invasion et de l'occupation des îles Falkland par l'Argentine. Ce recours flagrant et illégal à la force et le fait que l'Argentine ne se soit pas retirée, au mépris d'une résolution impérative du Conseil de sécurité, vont à l'encontre de tous les principes régissant nos travaux au sein de notre Comité et constitue une grave atteinte à la cause de la limitation des armements et du désarmement. Nous demandons au Gouvernement argentin de retirer ses forces immédiatement, conformément à ce texte impératif qu'est la résolution 502 du Conseil de sécurité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Summerhayes de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au Ministre Tian Jin, de Chine.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots au sujet du rapport spécial. La délégation chinoise remercie le secrétariat des efforts qu'il a déployés dans la rédaction des grandes lignes d'un rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les travaux du Comité du désarmement, cet organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, intéressent la communauté internationale. Le rapport spécial du Comité du désarmement sera l'un des principaux documents de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et un important document de référence pour la rédaction d'autres documents au cours de la session. Nous estimons donc qu'il ne

(M. Tian Jin, Chine)

devrait pas seulement refléter la situation au cours de la présente session, mais rendre fidèlement compte des activités menées par le Comité du désarmement depuis sa création et indiquer de façon concise les domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés et ceux où il n'y en a pas eu, en donnant les raisons de l'absence de progrès, afin que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies soient pleinement informés du travail effectué par le Comité du désarmement.

Ces considérations nous amènent à penser que le rapport spécial devrait, pour l'essentiel, refléter brièvement les vues et les différentes opinions des diverses parties sur les principaux points, ainsi que les vues sur la situation actuelle et le désarmement. En ce qui concerne le travail d'organisation et les autres travaux courants, les descriptions devraient être aussi brèves que possible. Quant aux listes de documents, elles pourraient être annexées au rapport. Le rapport serait ainsi net et concis, et tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pourraient aisément en prendre connaissance et l'examiner.

M. NOIRFALISSE (Belgique) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je laisserai, si vous le voulez bien, le soin à l'Ambassadeur Onkelinx de vous féliciter pour votre accession à la présidence de notre Comité, ainsi que pour remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi.

En tant que représentant du pays exerçant actuellement la Présidence du Conseil des Ministres des Communautés européennes, je voudrais informer le Comité du désarmement de la position adoptée le 2 avril 1982 par les Ministres des affaires étrangères des Dix dans l'affaire des îles Falkland, qui vient d'être évoquée par l'Ambassadeur du Royaume-Uni.

Le texte de la déclaration des Dix se lit comme suit, en anglais :

"The Foreign Ministers of the Ten condemn the armed intervention in the Falkland Islands by the Government of Argentina, in defiance of the statement issued on 1st April by the President of the Security Council of the United Nations, which remains seized of the question.

They urgently appeal to the Government of Argentina to withdraw its forces immediately and to adhere to the appeal of the UN Security Council to refrain from the use of force and to continue the search for a diplomatic solution." \*/

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Noirfalisse de sa déclaration et de ses aimables paroles à mon adresse. Au début de la séance, j'ai lu les noms des orateurs inscrits pour aujourd'hui.

---

\*/ Traduction non officielle du texte anglais :

"Les Ministres des affaires étrangères des Dix condamnent l'intervention militaire du Gouvernement argentin dans les îles Falkland, au mépris de la déclaration publiée le 1er avril par le Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui demeure saisi de la question.

Ils lancent un appel pressant au Gouvernement argentin pour qu'il retire immédiatement ses forces et se conforme à l'appel du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui lui a demandé de s'abstenir de l'usage de la force et de continuer à rechercher une solution diplomatique".

Depuis, d'autres délégations ont demandé leur inscription, soit au secrétariat, soit à la présidence. J'ai enregistré leurs noms pour aujourd'hui. Toutefois, il serait peut-être bon que désormais les délégations qui souhaitent prendre la parole et dont le nom ne figure pas parmi ceux annoncés au début par le Président lèvent la main lorsque je demande s'il y a encore d'autres orateurs. Je crois que telle a été en général la pratique au Comité dans le passé et que cela pourrait aider à éviter toute confusion et tout malentendu. Je donne la parole à Son Excellence l'Ambassadeur van Dongen, des Pays-Bas.

M. van DONGEN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : J'aimerais me référer à la question soulevée par mon distingué collègue du Royaume-Uni. La position des Pays-Bas sur cette question est claire et sans ambiguïté. Le Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas est l'un des signataires de la déclaration commune que vient de lire le représentant de la Belgique, pays qui occupe la présidence des Communautés européennes. Cette déclaration ne laisse aucun doute quant à notre plein accord avec la résolution 502 du Conseil de sécurité. Il n'y a aucun doute que la paix, le droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, selon lesquels nous nous sommes engagés à vivre, ont été violés. Les Pays-Bas maintiennent systématiquement et invariablement que le recours à la force dans les relations internationales doit être condamné, quel que soit l'endroit ou l'instant où il se produit. Vous ne serez donc pas surpris, Monsieur le Président, qu'en ma qualité de représentant du pays qui a l'honneur d'avoir été choisi comme siège de la Cour internationale de Justice, je ne puisse que réitérer notre conviction profonde que la primauté du droit doit être défendue. Nous appuyons donc sans hésitation la position formulée dans la déclaration de l'Ambassadeur Summerhayes.

Le Président (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur van Dongen de sa déclaration. Le représentant de l'Argentine a demandé la parole dans l'exercice de son droit de réponse. Entre-temps ont également demandé à prendre la parole les délégations de la France, de l'Italie, du Pérou, du Venezuela, du Brésil et des Etats-Unis d'Amérique. Je voudrais donc demander respectueusement à l'Ambassadeur Carasales quand il souhaite prendre la parole pour exercer son droit de réponse. Je donne la parole à l'Ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, depuis que le Comité existe, la délégation argentine n'a jamais soulevé ici de questions ne relevant pas des compétences spécifiques du Comité. En l'occurrence, ce n'est certes pas la délégation argentine qui a provoqué le débat actuel. D'autres délégations, comme en d'autres occasions, ont jugé opportun d'aborder ici des questions qui ne relèvent pas de notre mandat. La délégation argentine, tout en regrettant cet état de choses, ne refusera certainement pas de discuter de cette question, si l'on veut qu'une telle discussion ait lieu ici.

Comme l'histoire change ! Le représentant d'un pays qui s'est imposé par la force sur quatre continents, qui, dans son appétit insatiable de nouvelles colonies, a subjugué des peuples et des territoires, vient aujourd'hui se plaindre parce qu'un pays qui, cinq fois au cours de son histoire, a subi l'attaque injustifiée de cette grande puissance ose récupérer une de ces colonies pour la réintégrer dans le patrimoine national dont elle faisait partie et dont elle avait été arrachée par la force en 1833.

La situation actuelle dans l'Atlantique Sud n'a pas été provoquée par la République argentine. Des civils munis de papiers en règle, qui travaillaient pacifiquement en Georgie du Sud, au sud du Royaume-Uni, dans le cadre d'une opération



(M. Carasalés, Argentine)

commerciale entreprise plus d'une année auparavant, ont fait l'objet d'un ultimatum les obligeant à quitter immédiatement le pays. On a envoyé dans la région un navire de guerre avec des fusiliers-marins à bord pour les expulser de force; des sous-marins nucléaires ont également été envoyés dans la région et, dans ses déclarations devant le Parlement britannique, le gouvernement n'a exclu aucun moyen pour faire respecter la position britannique. L'Argentine devait-elle se soumettre humblement à cette nouvelle démonstration de force ? Cette politique de force à l'égard de mon pays est une tradition constante.

Nous avons été attaqués en 1806, en 1807, en 1833, en 1840 et en 1848. En 1833, les îles Malouines ont été occupées par la force et l'administration et la population argentines ont été expulsées; il y a eu agression en 1833 et cette agression s'est poursuivie jour après jour; l'occupation par la force du territoire des autres n'est pas autre chose. Car ce territoire est territoire argentin et l'a toujours été. Or, nul n'envahit son propre territoire. L'opération de récupération qui a eu lieu aux îles Malouines a elle-même revêtu un caractère très particulier. Aucun acte de force ne s'accomplit sans verser du sang, c'est-à-dire du sang étranger. Or, pas une seule goutte de sang britannique n'a été versée, alors que l'Argentine a compté des morts et des blessés. S'il n'y a pas eu de sang britannique versé, ce n'est pas par hasard; ce n'est pas dû à des circonstances particulières ni à l'invulnérabilité que conférerait aux Britanniques leur nationalité. Mais c'est parce que, sur instructions spéciales, tout devait être fait pour épargner le moindre mal à la population et même aux forces armées occupantes; on peut donc imaginer à quel point les soldats argentins ont dû se retenir lorsqu'ils ont vu tomber leurs camarades. Pourtant, ils ont tenté de ne verser aucune goutte de sang britannique dans cette récupération de notre territoire, et tel a bien été le cas. Le peuple de la République argentine n'a rien contre le Gouvernement et le peuple britanniques. Au contraire, il désire entretenir avec eux les meilleures relations. Mais cela ne sera jamais possible tant qu'une parcelle du territoire argentin restera occupée par ceux qui nous l'ont arrachée par la force. Et je répète une fois encore qu'il s'agit d'un territoire argentin. D'ailleurs, la République argentine n'est pas seule à le dire.

Le Mouvement des pays non alignés, qui a été à l'avant-garde de tous les efforts de décolonisation, s'est lui aussi occupé de cette question. Je pourrais rappeler d'innombrables déclarations de ce Mouvement. Il suffit d'en citer deux ou trois. Dans la déclaration qu'ils ont faite à Lima, les Ministres des affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés se sont exprimés en ces termes : "Les pays non alignés, tout en ratifiant la validité du principe de l'autodétermination comme principe général pour d'autres territoires, dans le cas particulier et spécial des îles Malouines donnent leur appui à la juste réclamation de la République argentine et pressent le Royaume-Uni de poursuivre activement les négociations recommandées par les Nations Unies en vue de restituer ce territoire à la souveraineté de l'Argentine et mettre ainsi fin à cette situation illégale" - Je répète : "à cette situation illégale" - " qui persiste dans l'extrême sud du continent américain".

A la conférence qu'ils ont tenue en 1976 à Sri Lanka, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés ont déclaré expressément ce qui suit : "En ce qui concerne le cas tout à fait spécial des îles Malouines..., la Conférence a soutenu fermement la juste réclamation de la République argentine et elle a exhorté le Royaume-Uni à poursuivre activement les négociations recommandées par les Nations Unies".

(M. Carasales, Argentine)

dans le but de faire passer ce territoire sous la souveraineté argentine et d'en finir ainsi avec cette situation illégale dans l'extrême Sud du continent américain". Viennent ensuite les résolutions du Mouvement, la plus récente ayant été adoptée lors de la présence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés à la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies; la réunion y a réaffirmé fermement son appui au droit de la République argentine d'obtenir la restitution des îles Malouines et d'exercer sa souveraineté territoriale sur elles.

La République argentine a négocié pendant plus de 15 ans sur cette question, et cela sans succès, après plus de 130 années de vaines tentatives de règlement auxquelles le Royaume-Uni n'a jamais répondu. Par ailleurs, la République argentine reste disposée à négocier, comme l'a déclaré, ces derniers jours, son Ministre des relations extérieures : "la République argentine ne menace personne, ne mène d'hostilités contre personne, ne souhaite de confrontation armée contre personne et accepte de négocier sur le plan diplomatique toutes les questions en litige avec le Royaume-Uni, à l'exception de celle de la souveraineté, qui, elle, n'est pas négociable".

Telle est et demeure la position de mon pays. Or, dans ce contexte, nous voyons planer des menaces de conflit très graves. Aujourd'hui, comme il y a 150 ans, la flotte de Sa Majesté met cap au sud et se prépare, une fois de plus, à attaquer la République argentine à 10 000 kilomètres de ses bases, à imposer une nouvelle fois le joug colonial à une partie du territoire argentin et à tenter de retenir par la force l'un des vestiges de son empire. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois qu'elle essaie de le faire au cours de ces dernières décennies. En bref, elle se propose de renouveler l'"exploit" de 1833. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que cette fois sa tâche ne sera pas si facile.

M. de BEAUSSE (France) : M. de la Gorce souhaitera sans doute vous féliciter lui-même de votre accession à la présidence et remercier aussi le distingué représentant de l'Italie pour la façon dont il a exercé cette présidence dans le courant du mois de mars.

La France a, dès l'origine, condamné l'agression militaire de l'Argentine contre l'archipel des îles Falkland. Elle l'a fait au Conseil de sécurité, elle l'a fait aussi en participant à la rédaction de la déclaration dont le distingué représentant de la Belgique vient de donner lecture au Comité. La France considère que cette attaque armée constitue une violation caractérisée des dispositions de l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies, qui interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Une telle violation ne peut que porter atteinte au climat de confiance entre Etats dont le maintien est nécessaire au bon déroulement des travaux de notre Comité. C'est pourquoi ma délégation s'associe à l'appel lancé par la délégation du Royaume-Uni à l'adresse du Gouvernement argentin pour lui demander d'appliquer intégralement la résolution adoptée sur cette affaire par le Conseil de sécurité. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. de Beausse de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur Alessi, d'Italie.

M. ALESSI (Italie) : Je tiens tout d'abord à vous renouveler les félicitations et les vœux les plus sincères de ma délégation que j'ai déjà eu le plaisir de vous adresser en vous transmettant le flambeau de la présidence. Ayant écouté la déclaration prononcée par le distingué représentant du Royaume-Uni et les déclarations faites par les orateurs qui ont pris la parole successivement, je désire rappeler que mon Gouvernement, ayant exprimé sa "déploration" pour l'intervention des forces armées de

(M. Alessi, Italie)

l'Argentine dans les îles Falkland et renouvelé l'appel à la négociation du Conseil de sécurité des Nations Unies, se reconnaît pleinement dans la position des dix pays membres de la Communauté économique européenne qui vient d'être énoncée par le distingué représentant de la Belgique. L'attitude de mon Gouvernement reflète une évaluation de la situation qui, tout en tenant compte des rapports traditionnels d'amitié qui lient les peuples italien et argentin, ne peut pas faire abstraction des principes de la légalité internationale ni des préoccupations que les conséquences d'une détérioration profonde dans les relations entre la Grande-Bretagne et l'Argentine peuvent avoir pour la paix et la stabilité dans le monde et par conséquent pour la cause du désarmement. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie, l'Ambassadeur Alessi, des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. BENAVIDES de la SOTTA (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je suis heureux, en tant que chef de la délégation du Pérou, de vous exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir diriger les travaux de notre Comité.

Permettez-moi maintenant de faire une brève déclaration sur une question qui a surgi de façon imprévue à la dernière heure de cette séance.

Ma délégation, Monsieur le Président, a toujours défendu le principe que notre Comité ne devrait, en aucun cas que ce soit, être utilisé pour soulever des questions d'intérêt politique qui n'ont rien à voir avec ses fonctions et qui contribuent plutôt à nuire à son efficacité comme forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

C'est également par principe que ma délégation s'est opposée à ce que les travaux du Comité soient artificiellement influencés par des affaires extérieures, qui peuvent être légitimes dans d'autres enceintes mais qui peuvent, dans celle-ci, provoquer - comme nous venons de le voir - des polémiques inutiles qui ne peuvent qu'être sources de consternation pour les délégations qui, comme la mienne, conservent des relations normales et d'amitié avec les parties directement impliquées dans cette affaire dont la prompte solution, par des moyens pacifiques, justifient les efforts les plus intenses et désintéressés de toute la communauté internationale. Nous sommes opposés à tout règlement des différends internationaux par la force ou la menace.

Mon Gouvernement, Monsieur le Président, a fait il y a plusieurs jours une déclaration officielle à ce sujet, et nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire ni judicieux de la réaffirmer devant ce Comité. C'est pourquoi nous regrettons que d'autres délégations aient jugé opportun de le faire en ce qui les concerne.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier M. Benavides de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. AGUILAR PARDO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Notre délégation s'est toujours montrée opposée à ce que l'on invoque devant ce forum ou tout autre organe, des questions qui ne sont pas de leur compétence. Toutefois, les déclarations faites ici obligent notre délégation à lire le texte de la déclaration de la Chancellerie vénézuélienne prononcé le 2 avril de cette année :

"La Chancellerie vénézuélienne suit avec le plus grand intérêt le déroulement de la situation dans les îles Malvinas et reste en communication permanente avec les missions diplomatiques vénézuéliennes qui peuvent lui communiquer des informations très exactes.

(M. Aguilar Pardo, Venezuela)

La position vénézuélienne en ce qui concerne l'instauration de la paix et la lutte contre les vestiges du colonialisme est connue de tous. Il convient de faire observer que les situations d'injustice historique héritées de générations antérieures doivent faire l'objet d'efforts sérieux en vue de leur règlement pacifique, étant donné que l'intransigeance ou l'indifférence peuvent conduire à une exaspération des esprits et à des situations que nul ne souhaite.

Il ne s'agit pas actuellement d'adopter des positions définitives ni d'émettre des jugements de valeur tant que l'on n'a pas une connaissance plus grande et précise de tous les faits. Le Venezuela, conformément à sa tradition, déplore bien entendu tout fait susceptible de conduire à une effusion de sang et espère que le problème pourra être définitivement résolu de façon pacifique et équitable. Il forme en même temps des vœux pour que la sérénité et l'esprit d'entente prédominent afin d'éviter que la situation ne s'aggrave."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je voudrais remercier le représentant du Venezuela pour sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, certaines des déclarations que nous avons entendues ce matin incitent ma délégation à faire la déclaration suivante :

L'historique de la position brésilienne en ce qui concerne la question des îles Malvinas remonte à 1833, époque à laquelle le Gouvernement brésilien avait répondu affirmativement à l'appel lancé par le Gouvernement argentin concernant l'action britannique dans l'archipel. Dans sa réponse au Ministère des relations extérieures argentin, le Ministre brésilien des relations extérieures avait indiqué qu'il donnerait des instructions au représentant du Brésil à Londres pour qu'il prête assistance au Ministre des relations extérieures d'Argentine dans ses efforts auprès du Gouvernement britannique et exerce ses bons offices dans toute la mesure du possible.

Mardi dernier, 6 avril, à Brasília, le Ministre des relations extérieures du Brésil a convoqué les Ambassadeurs de la République argentine et du Royaume-Uni et leur a remis à chacun une note diplomatique identique dans laquelle le Brésil, inspiré par l'amitié solide qui l'unit aux deux nations, lance un appel passionné aux deux gouvernements pour qu'ils mettent tout en oeuvre pour parvenir à un règlement pacifique du différend et exprime l'espoir du Gouvernement brésilien que les deux pays trouveront une solution à la question qui les divise, conformément aux meilleurs intérêts de leurs peuples et de la paix.

M. BUSBY (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, après avoir entendu les déclarations d'autres orateurs sur cette question particulière, j'aimerais faire moi-même une brève déclaration. Le Gouvernement des Etats-Unis a toujours fermement déploré le recours à la force pour régler des différends internationaux. C'est là une position ferme et constante de mon gouvernement et elle s'applique certainement dans la situation présente. Les Etats-Unis ont voté pour et appuient fermement la résolution adoptée samedi dernier par le Conseil de sécurité aux termes de laquelle le Conseil exige un arrêt immédiat des hostilités, exige le retrait immédiat des forces argentines des îles Falkland et demande instamment aux Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de régler leur différend par la recherche d'une solution diplomatique. Monsieur le Président, comme on le sait, les Etats-Unis ont offert leurs bons offices aux deux parties pour essayer de parvenir à un règlement pacifique du différend. Certaines délégations savent peut-être que le Secrétaire d'Etat Haig, à l'invitation des deux gouvernements, séjourne à Londres et à Buenos-Aires.

(M. Busby, Etats-Unis d'Amérique)

Les Etats-Unis ont déclaré devant diverses instances, y compris ce Comité, leur ferme conviction que des négociations sur la limitation des armements et le désarmement ne sauraient progresser dans un climat de tension internationale. Nous avons également déclaré, à maintes reprises, notre sentiment que l'Article 24 de la Charte des Nations Unies impose à tous les Etats l'obligation de créer la confiance internationale nécessaire pour atteindre les objectifs que nous recherchons tous. La situation malheureuse qui existe aujourd'hui en ce qui concerne les îles Falkland souligne ce fait. Nous espérons qu'une solution pacifique pourra être trouvée et je puis promettre le plein appui de mon gouvernement à cette fin.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Président, de bien vouloir m'autoriser à réserver pour une autre occasion mes observations concernant votre accession à la présidence.

Les vues exprimées par la délégation argentine font qu'il est doublement important pour ma délégation de parler à l'appui de la déclaration faite auparavant par le distingué délégué du Royaume-Uni. En tant que l'un de ses coauteurs, mon pays s'identifie aussi pleinement à la déclaration des Ministres des affaires étrangères des dix pays de la Communauté européenne dont le distingué représentant de la Belgique vient de donner lecture. La décision du 7 avril du Cabinet du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, présidé par le Chancelier Schmidt, a de nouveau condamné l'invasion des îles Falkland par l'Argentine et l'a qualifiée de violation flagrante de l'obligation de l'Argentine, au regard du droit international, de régler pacifiquement les différends internationaux et de renoncer à l'emploi de la force dans les relations entre Etats. Le Cabinet a confirmé que la République fédérale d'Allemagne, avec ses partenaires européens, continuera d'accorder un ferme appui au Royaume-Uni - un ami et un allié - dans ses efforts de parvenir à un règlement pacifique du conflit. En outre, le Cabinet a décidé de suspendre toutes les livraisons d'armes à un pays qui continue de commettre un acte d'agression et de violation du droit international et refuse d'obtempérer à une résolution impérative du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation espère avec ferveur que les efforts en faveur de négociations conduiront à un règlement pacifique et mettront fin à cette violation du droit international que nous déplorons.

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, avant toute chose, ma délégation tient à vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Comité pour le mois d'avril. J'exprime également notre admiration et notre gratitude à l'Ambassadeur Alessi de l'Italie, pour la maîtrise avec laquelle il a dirigé le Comité le mois dernier.

La discussion qui se tient actuellement à propos des îles Falkland est imprévue, et ne j'ai reçu pour le moment aucune instruction à ce sujet. Cependant, en qualité de représentant d'un pays dont le Président assure actuellement la présidence de l'Organisation de l'unité africaine, je souhaite réaffirmer la position bien connue et cohérente de mon gouvernement, et même de tous les pays d'Afrique, au sujet de la paix et de la sécurité internationales et du règlement international des différends, à savoir que le recours à la force doit être évité dans le règlement des différends entre tous les Etats. Nous demandons donc instamment aux deux parties au différend actuel de le régler par des moyens pacifiques. Nous espérons qu'il sera fait appel à ces moyens et que les deux gouvernements parviendront rapidement à une solution mutuellement acceptable.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Don Nanjira de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, vous avez dit qu'après la clôture de la liste des orateurs quelques délégations étaient venues s'inscrire; cette situation découle tout naturellement de l'introduction au Comité, à la surprise de nombre de délégations, d'une question sans rapport avec notre mandat.

Notre délégation s'est toujours opposée à ce que le Comité s'occupe de questions étrangères à son mandat en vue de distraire notre attention de nos travaux et de lier une situation internationale particulière aux travaux sur le désarmement.

A propos de la situation créée dans les îles Malouines, le Mouvement des pays non alignés a toujours exprimé son appui à l'Argentine dans son droit d'exercer sa souveraineté sur cette partie de son territoire. Notre attention est appelée sur cette question au moment même où la situation internationale est tendue, non seulement dans l'Atlantique Sud, par suite de l'action de l'Argentine ou de celle de la Grande-Bretagne, mais aussi, ce dont on ne tient pas compte - et nous pourrions nous-mêmes aborder ces points lors de la prochaine session - des agressions auxquelles se livre le régime d'Afrique du Sud contre la population de l'Angola, de la situation créée par l'annexion des hauteurs du Golan par Israël, de la situation que connaissent en ce moment les Palestiniens à Gaza et en Cisjordanie, de la situation aux Antilles, au sujet de laquelle on a récemment fait jouer le droit de veto au Conseil de sécurité pour empêcher un appel à la paix et des négociations, et voici que l'on aborde des thèmes qui sont étrangers aux travaux du Comité. Notre délégation se déclare opposée à de telles prises de position et se réserve le droit, si une telle situation devait se poursuivre, d'aborder des questions étrangères aux travaux du Comité qui mettent aussi en danger la paix et la sécurité du monde.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi de remettre l'expression de notre satisfaction de vous voir occuper la Présidence à un moment où nous traiterons l'une des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour du Comité.

La position de ma délégation au sujet des attributions du Comité est bien connue. Nous l'avons exposée en 1980 et en 1981 et, ce n'est pas parce qu'il s'agit maintenant d'une situation qui nous afflige, et qui concerne géographiquement l'hémisphère occidental, que nous allons la modifier.

Pour ceux que cela intéresse, la position du Gouvernement mexicain concernant les îles Malouines, a été exposée avant-hier de façon assez détaillée par le Secrétariat aux relations extérieures, dans un communiqué de presse; elle est donc publique et bien connue. Permettez-moi seulement de dire ici, pour ne pas modifier notre position de principe, que nous avons insisté, dans cette déclaration, sur la conviction du Gouvernement mexicain que tous les Etats doivent tout faire pour régler leurs différends par les moyens pacifiques que met à leur disposition la Charte des Nations Unies, et qu'ils doivent le faire avec l'intention de parvenir à une solution dans un délai raisonnable.

M. SADLEIR (Australie) (traduit de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président. Mon intervention concerne la discussion actuelle au sujet des îles Falkland et en particulier la déclaration faite par le distingué représentant de l'Argentine. Après l'avoir écouté avec beaucoup d'attention, je crois devoir formuler certaines observations, très brièvement car il n'y a que très peu de choses à dire.

(M. Sadleir, Australie)

Rien dans cette déclaration ne justifie ni ne pourrait éventuellement justifier l'agression flagrante et non provoquée déclenchée il y a quelques jours en l'absence de toute provocation par l'Etat qu'il représente. Dans la mesure où il a voulu rechercher une justification, il semble que nous devrions tous nous comporter non pas selon les principes des années 1980, sur lesquels nous fondons notre travail du Comité, mais selon ceux d'une époque révolue et plus sombre, celle des dix-huitième et dix-neuvième siècles. L'Australie condamne de la façon la plus catégorique l'invasion et l'occupation des îles Falkland, sans aucune considération de principe de l'auto-détermination et des souhaits d'une population isolée et peu nombreuse dépourvue des moyens de se défendre. C'est un acte commis au mépris des paragraphes 3 et 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui condamnent le recours à la coercition et à la force en tant que moyen de régler des différends internationaux. C'est un acte qui défie les fondements de résolutions impératives du Conseil de sécurité. C'est un acte de cynisme à l'égard des principes et de la raison d'être même du Comité.

Plusieurs orateurs ont dit qu'il fallait éviter de soulever des questions étrangères au travail du Comité et à son mandat. Mais comment devrions-nous définir les questions qui sont directement liées au travail de ce Comité ? L'an dernier, on a mentionné devant le Comité - et condamné de la façon la plus vigoureuse - l'attaque des installations nucléaires d'un Etat par un autre Etat sans qu'aucun de ces deux Etats soit membre du Comité. La situation devant laquelle nous nous trouvons maintenant, comme dans le cas précédent, menace non seulement la paix et la stabilité internationales, mais aussi le climat dans lequel nous devons négocier la limitation des armements et le désarmement. Puisque les parties au différend concernant les îles Falkland sont toutes deux membres du Comité du désarmement, il me semble que la pertinence de cette question, aussi pénible soit-elle, est évidente. Cette situation, qu'un Etat a créée de son propre chef, par sa propre intervention, est extrêmement dangereuse. Je demande donc instamment au Gouvernement argentin de réfléchir très soigneusement aux conséquences de ses actions et, avant qu'il ne soit trop tard, de retirer immédiatement ses forces armées du territoire qu'il a si improprement occupé.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Je tiens à réaffirmer l'appui de l'Inde à la position constante du Mouvement des pays non alignés, selon laquelle la souveraineté argentine devrait être rétablie dans les îles Malvinas, également connues sous le nom d'îles Falkland. Ma délégation exprime l'espoir sincère que même au stade actuel, il sera possible d'éviter un nouveau conflit et le choc des armes. Nous espérons que les meilleurs conseils seront entendus et qu'une solution diplomatique pacifique pourra être trouvée à ce problème.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je serai très bref, car je n'ai pas le désir de prolonger des débats qui sont étrangers aux travaux du Comité. J'aimerais seulement dire deux choses : d'une part, on a invoqué à maintes reprises les principes de la Charte des Nations Unies, auxquels ma délégation est attachée et qu'elle apprécie, mais je ne peux m'empêcher de m'étonner que ces principes soient invoqués pour perpétuer une situation coloniale qui heurte les sentiments les plus intimes du peuple argentin depuis plus de 150 ans. Et telle pourrait bien être la conséquence de l'invocation de ces principes, dont l'unique objet est de tirer d'affaire ou de défendre le Royaume-Uni dans la situation où il se trouve actuellement, dans l'un des derniers réduits coloniaux du monde. D'autre part, on a invoqué aussi l'argument de la libre détermination. J'ai déjà donné lecture de ce que pense de l'invocation de ce principe le Mouvement des pays non alignés, qui est certainement le défenseur le plus convaincu de ce principe au sein de la communauté internationale. Accorder ce droit à des colons amenés par la puissance occupante

(M. Carasales, Argentine)

et qui ont remplacé la population d'origine serait une formule qui aurait des répercussions extraordinaires dans les circonstances actuelles que nous connaissons tous.

Par la bouche de son Ministre des relations extérieures, la République argentine, comme je l'ai rappelé il y a un instant, s'est montrée tout à fait disposée à négocier, et mon pays est décidé, et l'a toujours été, à trouver une solution pacifique à cette question, solution dont la seule conséquence ne peut être le rétablissement de la souveraineté de mon pays sur cette portion de son territoire. Telle a été l'attitude de mon pays depuis 150 ans. On ne saurait nous accuser d'avoir manqué de patience. Les pays alliés de l'OTAN qui aujourd'hui préconisent la voie de la négociation sont les mêmes que ceux qui, lorsqu'en 1965 l'Organisation des Nations Unies eut adopté sa première résolution qui demandait instamment aux parties de négocier leur différend, se sont opposés avec le plus de fermeté à ce qu'ait lieu la moindre négociation. Si à cette époque, ces pays s'étaient unis à la volonté exprimée par la grande majorité des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour demander instamment aux parties de négocier ce différend, en tenant compte des intérêts et non des désirs des habitants des îles, le Royaume-Uni aurait peut-être adopté une attitude différente au cours des négociations que nous menons depuis 15 ans sans obtenir le moindre progrès en ce qui concerne la question de fond. Voilà tout ce que j'avais à dire, Monsieur le Président.

M. SKINNER (Canada) (traduit de l'anglais) : Je regrette de prendre la parole à cette heure tardive mais je me sens obligé d'ajouter le nom du Canada à ceux des pays qui, dans les termes les plus vigoureux, ont condamné, l'inconcevable acte d'agression commis par l'Argentine dans l'Atlantique Sud. A notre connaissance, le Mouvement non aligné n'a jamais, dans aucune partie du monde, adopté de résolution appuyant un tel acte d'agression. Cela dit, nous considérons cet acte comme une violation de la Charte des Nations Unies et un défi à l'égard de la résolution pertinente du Conseil de sécurité. De même qu'un certain nombre d'autres pays, nous avons rappelé notre Ambassadeur. Toutefois, je tiens aussi à dire notre espoir qu'il subsiste une possibilité de règlement pacifique de ce différend - j'ai écrit différend sur mon texte, mais j'aurais sans doute dû utiliser un autre mot.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous prie aussi de m'excuser de prendre la parole à cette heure tardive. J'estime toutefois qu'il est de mon devoir de vous faire part de la tristesse de ma délégation devant ce qui se passe au Comité ce matin. Franchement, ma délégation a été surprise par l'introduction de la question dont le Comité s'occupe actuellement. La position de l'Indonésie sur la décolonisation est bien connue et je ne crois pas devoir l'exposer de nouveau ici, dans ce forum. Permettez-moi pourtant de transmettre l'appel de l'Indonésie aux deux parties au différend, avec lesquelles l'Indonésie a eu et continue d'avoir d'excellentes relations, afin qu'elles s'efforcent de s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore les relations qui existent entre elles. Avec cet appel la délégation indonésienne veut exprimer l'espoir que ces pays feront tout pour parvenir à une solution pacifique du problème.

M. MAHALLATI (Iran) (traduit de l'anglais) : Pardonnez-moi, Monsieur le Président, de prendre le temps du Comité à cette heure tardive, mais je voudrais aussi vous féliciter de votre accession à la présidence. Vous avez déjà fait preuve de votre compétence et de votre habileté en dirigeant nos travaux dans cette assemblée. Je voudrais aussi adresser mes félicitations et l'expression de ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi, pour le travail fructueux effectué en mars.



(M. Mahallati, Iran)

Si ce Comité est le forum approprié pour examiner la question de l'emploi de la force par un pays contre un autre, j'estime que celle de l'invasion brutale de mon pays par le régime iraquien, qui a entraîné l'occupation de territoires de la République islamique d'Iran et causé d'énormes pertes économiques et humaines de part et d'autre, doit être examinée en priorité par le Comité. Pour ce qui est de la question des îles Falkland, je tiens à réitérer la position dont ma délégation ne s'est jamais départie, à savoir que nous condamnons tout acte de colonisation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Mahallati de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard. D'autres délégations désirent-elles prendre la parole ? Il semble que non, et je vous remercie de vos déclarations. J'ai compté 29 orateurs ce matin, ce qui constitue un record pour le Comité.

Pour les représentants qui n'étaient pas là au début de cette séance, je rappelle qu'il n'y aura pas de séance plénière le mardi 13 avril. Par contre, il y aura une réunion officieuse du Comité à 10 heures, pour examiner le point 7 de l'ordre du jour, ainsi que le Document de travail No 52 sur les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes de telles armes. Cette réunion sera suivie d'une réunion du groupe de rédaction - un groupe de composition non limitée - qui s'occupera du projet de rapport spécial à la deuxième session extraordinaire.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 15 avril, à 10 heures. Sur la demande du Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives, j'annonce que ce Groupe tiendra une réunion officieuse cet après-midi à 15 heures, dans la Salle de conférence V.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais simplement préciser que la réunion du Groupe de travail spécial sera officielle et non officieuse.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je rectifie donc : la réunion qui se tiendra cet après-midi à 15 heures dans la Salle de conférence V sera une réunion officielle du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives, avec interprétation et tous les services.

La séance est levée à 13 h 15.



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE ET ONZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 15 avril 1982, à 10 heures

Président : M. Yoshio OKAWA (Japon)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI  
M. M. BELKAID  
M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. W.E. von dem HAGEN  
M. W. ROHR  
M. E. BAHR  
M. P. MANNING  
M. A. MERTES  
M. H. SCHÄFER  
M. W. WEISKIRCH  
M. R.D. von SCHUBERT

Argentine : M. J.C. CARASALES  
Mlle N. NASCIBENE

Australie : M. D.M. SADLEIR  
M. R. STEELE

Belgique : M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV  
M. B. GRINBERG  
M. I. SOTIROV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. G.R. SKINNER  
M. J. GAUDREAU

Chine : M. TIAN JIN  
M. YU MENGJIA  
M. YAN MING LIANG  
M. HU XIAODI

Cuba : M. P. NUNEZ MOSQUERA  
M. J. LUIS GARCIA

Egypte : M. I.A. HASSAN  
M. M.N. FAHMY  
Mlle W. BASSIM

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Etats-Unis d'Amérique :

M. L.G. FIELDS  
M. M.D. BUSBY  
Mme K. CRITTENBERGER  
Mme M.E. HOINKES  
Mlle S. BURK  
M. J. MISKEL  
M. R.F. SCOTT

Ethiopie :

M. T. TERREFE  
M. P. YOHANNES

France :

M. F. de la GORCE  
M. J. de BEAUSSE  
M. M. COUTHURES  
M. M. VILLETTE

Hongrie :

M. I. KOMIVES  
M. C. GYORFFY

Inde :

M. A. VENKATESWARAN  
M. S. SARAN

Indonésie :

M. N. SUTRESNA  
M. B. MAUNA  
M. I. DAMANIK  
M. B. SIMANJUNTAK  
M. A. BAHRIN

Iran :

M. M.J. MAHALLATI  
M. J. ZAHIRNIA

Italie :

M. B. CABRAS  
M. C. M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

Japon :

M. Y. OKAWA  
M. M. TAKAHASHI  
M. K. TANAKA  
M. T. ARAI

Kenya :

M. D.D. DON NANJIRA  
M. J. MURIU KIBOI

Maroc :

M. S.M. RAHALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique :

M. A. GARCIA ROBLES  
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie :

M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART  
M. S.O. BOLD

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Nigeria : M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD  
M. M. AKRAM  
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. F. van DONGEN  
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. BENAVIDES de la SOTTA

Pologne : M. B. SUJKA  
M. B. RUSSIN  
M. T. CIALOWICZ  
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. H. THIELICKE  
M. J. MOEPERT

Roumanie : M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES  
M. L. MIDDLETON  
Mme J.I. LINK

Sri Lanka : M. A.J. JAYAKODDY  
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

Suède : M. C. LIDGARD  
M. H. BERGLUND  
M. J. LUNDIN

Tchécoslovaquie : M. M. VEJVODA  
M. J. STRUCKA  
M. A. CIMA  
M. J. JIRUSEK

Union des Républiques socialistes soviétiques : M. V.L. ISSRAELIAN  
M. B.P. PROKOFIEV  
M. V.A. EVDOKOUCHINE  
M. M.M. IPPOLITOV  
M. Y.V. KOSTENKO  
M. V.A. KROKHA

Venezuela : M. R. RODRIGUEZ NAVARRO  
M. O. AGUILAR PARDO

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Yougoslavie :

M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :

M. B. ADEITO NZENGEYA

Mme E. EKANGA KABEYA

M. OSIL GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel du  
secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité  
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent soixante et onzième séance plénière du Comité du désarmement.

Je voudrais d'abord adresser un chaleureux souhait de bienvenue au Sous-Comité du désarmement et de la limitation des armements du Bundestag de la République fédérale d'Allemagne. Ce Sous-Comité, présidé par l'ancien Ministre fédéral Egon Bahr, comprend des membres de tous les groupes parlementaires, qui sont venus suivre les travaux de notre Comité, notamment dans la perspective de la deuxième et prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je les remercie de l'intérêt qu'ils portent à nos travaux et leur souhaite un fructueux séjour à Genève.

Le Comité devrait examiner aujourd'hui les rapports des organes subsidiaires ainsi que son rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Toutefois, les rapports des organes subsidiaires ne sont pas encore disponibles pour examen en séance plénière du Comité. Les membres voudront peut-être donc tirer parti des possibilités offertes par l'article 30 du règlement intérieur, qui dispose que les membres qui le souhaitent peuvent faire quand ils le veulent des déclarations sur toute question intéressant les travaux du Comité.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République fédérale d'Allemagne, du Pakistan, de la Pologne et de l'Éthiopie. Je donne la parole au premier orateur sur ma liste, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, Son Excellence, l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, vous avez eu la courtoisie d'adresser la bienvenue à l'importante délégation parlementaire de mon pays ici présente aujourd'hui et je voudrais vous remercier très cordialement, en son nom de votre chaleureux accueil.

Pendant votre présidence au cours de ce mois, j'ai eu l'occasion de faire plusieurs interventions, mais j'ai remis à plus tard mes observations sur votre accession à la présidence. Maintenant, avant de faire une déclaration de fond, je voudrais vous dire que ma délégation se félicite de vous voir présider notre Comité. Participant depuis peu à ses travaux, je me félicite particulièrement de vous voir ici. J'admire l'habileté, la subtilité et la vaste expérience dont vous faites preuve en présidant nos débats. Nous ne pouvons que tirer profit de cette expérience.

J'aurais également aimé dire un mot à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi, mais je sais que son absence est motivée par un triste événement.

Alors que la session de printemps de notre Comité tire à sa fin, j'aimerais suivre l'exemple des autres délégations et présenter une brève évaluation de quelques aspects principaux de notre travail.

Je procéderai naturellement de façon sélective.

Lorsque notre Comité s'est réuni, au début de février, il y a deux mois et demi, de nombreuses délégations se sont rendu compte que l'environnement politique dans lequel nous devons poursuivre nos négociations n'était pas favorable. A ce moment, ma délégation s'est jointe à d'autres pour exprimer sa grave préoccupation devant la situation internationale en matière de sécurité et le fait que des violations de la Charte des Nations Unies soient toujours constatées dans de nombreuses parties du monde.



(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Je me suis aussi inquiété de la détérioration de l'équilibre des forces en Europe. Comme d'autres, ma délégation a dû faire remarquer que cette évolution réduisait les possibilités de progrès effectifs sur la voie de la limitation des armements et du désarmement et a invité les responsables de ces graves perturbations à adopter de nouveau une politique de retenue et de modération dans la défense de leurs intérêts extérieurs.

Nous savons tous qu'il est difficile pour le désarmement de progresser dans un tel environnement politique. Mais cette situation défavorable rend encore plus nécessaire l'exploration de toutes les possibilités de progrès éventuel. Ma délégation se félicite, dans une certaine mesure que le Comité du désarmement ait eu une période de travail relativement bonne même dans ces circonstances inattendues.

En fait, Monsieur le Président, nous devons constater qu'il y a eu ces dernières semaines des progrès marqués des négociations dans plusieurs domaines. Dans plusieurs secteurs, la stagnation a pu être surmontée. Dans l'examen de la question des armes chimiques nous sommes parvenus au stade de la négociation pleinement développée et il devrait être créé sous peu un sous-organe du Comité chargé d'étudier des questions essentielles aux progrès vers l'interdiction complète des essais, conformément aux souhaits de nombreuses délégations ici présentes. Ce progrès est dû en grande partie à la détermination et au sens de réalisme de la délégation d'un pays important, à qui je voudrais rendre hommage. Vous me permettrez aussi de citer la question des armes radiologiques au nombre de celles pour lesquelles il a été possible de faire quelques progrès.

Enfin, pour la première fois depuis bien des années, le Comité a entrepris de s'occuper sérieusement des problèmes posés par un développement éventuel d'une course aux armements dans l'espace et des perspectives nouvelles intéressantes se sont dégagées dans ce domaine.

Ces divers progrès sont intervenus dans une atmosphère sérieuse et constructive qui nous a permis en définitive d'aborder certains aspects concrets des questions à l'examen. La vérification ne saurait prendre la place du désarmement, pas plus que les mesures propres à accroître la confiance, mais ma délégation continue d'estimer que la vérification et le respect des engagements pris sont les éléments essentiels dont dépendra en définitive le succès des négociations sur le désarmement. C'est pourquoi nous considérons comme logique, et même comme une marque du progrès réalisé, le fait que sur de nombreux points simultanément, nous en soyons maintenant venus à envisager les questions de vérification en termes concrets et que la présente session du Comité, comme peu d'autres avant elle, ait été marquée par un grand nombre de nouveaux documents de travail sur ce sujet important et complexe.

Après ces remarques d'ordre général, je voudrais aborder certains problèmes concrets. J'ai l'intention d'évoquer successivement, les armes chimiques, les problèmes de l'espace extra-atmosphérique, le programme global de désarmement et les armes radiologiques.

J'examinerai d'abord le problème des armes chimiques. Ma délégation a essayé d'apporter une contribution particulière en ce qui concerne les aspects techniques des procédures de vérification, pour compléter le travail minutieux entrepris dans le même sens par d'autres délégations, notamment par celle du Royaume-Uni. Nous nous félicitons de l'intérêt que le document de travail CD/265 a éveillé auprès de tous les groupes régionaux. La méthode du tirage au sort en tant que mode de sélection aléatoire des installations chimiques en vue de contrôles réguliers sur place a

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

particulièrement suscité l'intérêt et a été envisagée par de nombreuses délégations comme un moyen d'établir un régime global de vérification tout en limitant les besoins en effectifs et le rapport coût-efficacité. La seule perspective du tirage au sort pour l'inspection d'une installation chimique quelconque, même d'une installation inspectée depuis peu, contribuerait puissamment à dissuader contre toute tentative de violation de la future convention.

De nombreuses délégations ont demandé comment le système de tirage au sort fonctionnerait en pratique et je profiterai de la présente intervention pour répondre à un certain nombre de ces questions et pour expliquer notre méthode. Notre longue expérience du système d'inspection de l'Union de l'Europe occidentale nous a incités à partager l'ensemble des connaissances ainsi acquises mais le système de sélection aléatoire par tirage au sort ne fait pas partie de ce régime particulier de vérification. Au contraire, il a été mis au point indépendamment, à l'aide d'études informatiques.

Il est procédé régulièrement à des inspections sélectives aléatoires portant sur tous les stocks et unités de production déclarés par les Etats parties. Les déclarations devraient porter sur les stocks existants et les installations de fabrication d'agents de guerre chimique supertoxiques, la production industrielle de composés organophosphorés en général, ainsi que les quantités limitées d'agents de guerre supertoxiques autorisées par la future Convention. Toutes les substances et installations déclarées devraient, sans exception, être soumises à la procédure de tirage au sort.

Le nombre de tirages au sort dépendrait d'un pourcentage général fixé au préalable par le Comité consultatif d'experts. Ce pourcentage pourrait varier d'une année à l'autre, par exemple en raison d'un accroissement soudain du nombre total d'installations à inspecter résultant d'une augmentation du nombre des Etats parties.

Du point de vue juridique, tous les Etats seraient rigoureusement égaux devant l'autorité chargée du tirage au sort, mais il pourrait y avoir des variations dans la pratique. Les Etats parties qui ne produisent pas industriellement de composés organophosphorés et qui n'ont par conséquent aucune installation à déclarer seraient naturellement dispensés des inspections. Un pays qui déciderait de dissimuler des stocks ou des installations de fabrication serait, pour le moment, dispensé d'une inspection sur place. Cependant, s'il y avait des doutes quant à l'existence de tels stocks ou installations non déclarés, la procédure de mise en demeure s'appliquerait.

On a demandé comment il faudrait traiter plusieurs unités de production associées dans un même pays, par exemple si elles se trouvent à distance les unes des autres, tout en étant administrativement liées. Nous recommanderions ici d'adopter un critère de proximité locale. Toutes les unités de fabrication situées à l'intérieur d'un certain périmètre et qui seraient suffisamment groupées pour permettre une inspection unique seraient comptées comme une unité, alors que les installations de production dispersées entre plusieurs localités devraient être comptées séparément, même si elles étaient administrées par la même autorité de gestion. Il est cependant, évident que la durée et la portée de l'inspection ainsi que le nombre d'inspecteurs nécessaires seront fonction des dimensions et de la complexité de l'installation.

Dans les questions qui nous ont été posées, le souci de protéger secrets industriels et droits de propriété a joué un rôle important. J'aimerais donc souligner que chaque fois que des échantillons devront être prélevés, ils devront l'être à notre avis, par des employés des unités de production inspectées.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Toutes les analyses chimiques devraient être effectuées sur place, cette procédure étant rendue possible par la gamme limitée des substances chimiques permettant de vérifier s'il y a eu respect ou violation de la convention. Aucun échantillon ne sortirait du pays. La composition exacte des substances examinées ne pourrait donc pas être détectée par les inspecteurs.

Pour répondre à plusieurs autres questions adressées à ma délégation, j'aimerais souligner que dans notre procédure, il n'y aurait pas de quotas nationaux pour le nombre total d'inspections à effectuer dans chaque pays. Un traitement identique pour tous est garanti par l'objectivité des critères et le caractère imprévisible de la méthode de tirage au sort.

Ma délégation a suivi avec beaucoup d'intérêt le débat sur les problèmes de l'espace extra-atmosphérique. A notre avis, le Comité a abordé correctement ce thème en réponse aux résolutions pertinentes de la dernière session de l'Assemblée générale, dont l'une a eu ma délégation pour coauteur. Le débat a révélé l'existence de points de vue très divergents sur les méthodes à employer dans nos activités futures. De nombreuses délégations ont souscrit à une approche pragmatique et graduelle prévoyant, dans une première phase, des mesures concrètes de négociation pour traiter efficacement la question des systèmes d'armes les plus menaçants et les plus déstabilisants, c'est-à-dire des armes antisatellites, car ces systèmes ont déjà été essayés et rendus opérationnels par un pays au moins; la technologie antisatellite existe et il est possible que des systèmes de ce type aient déjà été déployés. Une autre approche tend à interdire, en termes prétendument plus larges, sur une base générale, toutes les armes dans l'espace extra-atmosphérique, mais sans mettre vraiment l'accent sur une efficacité réelle. Il est aussi très difficile de savoir selon quel ordre de priorité les divers problèmes complexes en jeu seraient traités si cette approche était retenue. Ma délégation est favorable à toute mesure ayant pour objet d'interdire les utilisations non pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, mais il nous semblerait logique et approprié d'adopter une approche graduelle et de construire sur la base de la réglementation internationale existante dans ce domaine. Ma délégation se féliciterait qu'un groupe de travail soit créé pour s'attaquer à ce travail pendant la prochaine session d'été du Comité, si son mandat reflétait cette approche. A ce sujet, je voudrais rappeler au Comité que l'Assemblée générale l'a expressément prié, dans sa résolution 36/97 C, d'examiner à titre prioritaire la question de la négociation d'un accord effectif et vérifiable aux fins d'interdire les systèmes antisatellites. Il faudrait que le mandat d'un groupe de travail futur reflète cette demande et il nous semble que, pour s'y conformer, le Comité devra éviter de surcharger l'ordre du jour d'un groupe de travail de projets vastes et nébuleux qui ne permettraient pas au Comité de s'attaquer à des problèmes concrets dans un temps limité et ne viseraient pas à établir un régime juridique réellement efficace pour préserver la paix dans l'espace extra-atmosphérique.

Ma délégation a déjà exprimé son point de vue sur les problèmes de l'espace extra-atmosphérique d'une façon plus générale, à l'occasion d'une des réunions officielles consacrées à cette question; le texte de notre déclaration a été officiellement mis à la disposition des délégations. Ayant maintenant l'occasion d'aborder cette question dans une séance officielle, je me permettrai d'apporter de nouveau un éclaircissement. Ma délégation ne pense pas que le projet de traité du 10 août 1981 figurant dans le document A/36/192 et mentionné dans la résolution 36/99 soit une base appropriée de négociation dans le cadre du Comité. Nous avons déjà mis l'accent sur les nombreux illogismes et contradictions qui apparaissent dans ce projet. A ce sujet, ma délégation a posé plusieurs questions qui n'ont jusqu'ici pas reçu de réponse. De même que les délégations italienne et néerlandaise, nous attendons toujours que les

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

auteurs de ce projet nous fournissent les éclaircissements nécessaires. Outre les lacunes et les ambiguïtés du projet que nous avons déjà fait remarquer, permettez-moi d'en mentionner brièvement deux autres. L'article 3 du projet justifie l'interception d'engins spatiaux s'ils ne sont pas utilisés à des fins pacifiques. Toutefois, l'intercepteur serait seul à déterminer et à décider si l'interception doit avoir lieu et il s'attribuerait ainsi, de sa propre initiative, des fonctions de police spatiale. En l'absence de critères bien définis et de toute détermination objective des conditions à remplir pour assumer un tel rôle de police, ce projet de disposition paraît comporter des risques d'abus et il devrait plutôt inciter à mettre au point et à essayer de nouveaux systèmes antisatellites. En second lieu, les règles de vérification de l'article 4 paraissent insuffisantes, même à la lumière d'autres accords multilatéraux de désarmement existants et de façon certaine si l'on se réfère aux objectifs du projet de traité. Ma délégation estime qu'il serait indispensable de mettre sur pied un régime de vérification beaucoup plus élaboré quant au fond, avec au moins un organe d'enquête indépendant, tel qu'un comité consultatif, si l'on ne veut pas que la disposition souhaitée demeure entièrement inefficace pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Compte tenu de tous ces arguments et en liaison avec ceux déjà formulés, ma délégation doit confirmer qu'à son avis le projet de traité considéré présente des défauts sérieux et paraît singulièrement peu approprié comme base de négociation devant le Comité.

Je résisterai à la tentation d'évoquer longuement le Programme global de désarmement. Beaucoup de temps et d'efforts ont été consacrés à la négociation depuis janvier dernier, mais ma délégation est encore bien en peine d'évaluer les résultats obtenus à ce jour. Nos représentants au Groupe de travail sur un programme global de désarmement, qui se familiarisent de plus en plus avec un sujet extrêmement complexe, auraient-ils succombé au danger de perdre de vue l'objectif final ? De toute façon, les non initiés qui tentent d'assimiler les monceaux de papier que nous voyons devant nous en tant que production ultime du Groupe pour la session, n'arrivent pas à percevoir comment cet instrument, même après de nouvelles négociations, pourrait donner au processus international de désarmement l'impulsion que nous attendons tous, et produire sur l'opinion publique l'impact nécessaire. Nous ne pouvons nier qu'aucune des principales questions concernant le Programme global de désarmement n'a été résolue. La simple juxtaposition des vues des délégations n'est pas une négociation. Des efforts louables ont été faits, particulièrement ces derniers jours, pour améliorer la forme des divers documents et les rendre plus digestes. C'est peut-être là tout ce qui peut être fait pour l'instant, et l'on ne peut sûrement pas tenter l'impossible dans les quelques jours qui précèdent la fin de la session. Il nous semblerait donc plus utile de réfléchir un peu à la façon d'optimiser les structures de négociation pour les travaux relatifs au Programme global de désarmement qui se dérouleront prochainement à New York.

Il serait sûrement inapproprié que nous nous contentions d'un simple transfert et que nous poursuivions l'affaire là où nous l'avons laissée à Genève. Ce que les délégations doivent maintenant faire, c'est s'occuper des questions essentielles concernant le Programme global de désarmement, les calendriers, la périodicité des examens, la nature juridique, à un niveau suffisamment élevé d'abstraction et d'autorité des participants, et parvenir à une perception généralement partagée de la façon dont on pourrait résoudre ces problèmes importants. Il est superflu de dire qu'il faudra faire des concessions mutuelles pour élargir les compromis que nous avons vu s'amorcer à Genève. Il faudrait, si possible, parvenir à un arrangement global. Une fois élucidée la finalité du Programme global de désarmement, le travail accompli à Genève prendrait un sens nouveau et important et beaucoup des documents élaborés ici pourraient s'intégrer plus facilement dans la structure convenue.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Par ailleurs, il serait peut-être utile de laisser aux délégations un bref temps de réflexion après les négociations intenses qui ont eu lieu ici et qui ont amené certains, comme on dit, à laisser l'arbre cacher la forêt.

Pour conclure, je voudrais parler du domaine des armes radiologiques. Je tiens à préciser que mes observations sont celles de ma délégation et que je ne parle pas nécessairement en tant que Président du Groupe de travail des armes radiologiques. Le Groupe a travaillé intensivement et a indéniablement progressé, particulièrement au cours des premières phases de cette session. La stagnation et le découragement à l'égard de cette question ont pu être surmontés et un compromis sur la procédure a permis au Groupe de travail de remettre à plus tard l'examen de certains problèmes complexes de forme juridique afin de progresser sur le fond. Grâce à l'arrangement commode consistant à mener temporairement des négociations parallèles sur les deux principaux points à l'examen, à savoir la question des armes radiologiques proprement dites et celle d'une interdiction possible des attaques contre des installations nucléaires, une série de discussions fécondes et intenses a pu avoir lieu. Dans le domaine des armes radiologiques proprement dites le nombre de questions controversées a considérablement décliné et les délégations ont été de plus en plus tentées de recourir à des formules de compromis. Les négociations se sont poursuivies dans un esprit de compréhension mutuelle, et toutes les propositions ont été examinées soigneusement et avec bonne foi par les délégations. Il est tout à fait incorrect de dire, comme l'a fait récemment une délégation en séance plénière, que certaines propositions formulées par le Groupe des 21 se sont heurtées à une opposition acharnée de la part de ceux qui ont initialement proposé un traité sur les armes radiologiques. Au lieu de cela, une bonne volonté générale semble s'être manifestée en ce qui concerne l'adoption, dans des conditions qui en préservent le dynamisme, des trois éléments qui sont si importants pour le Groupe des 21, à savoir l'engagement de promouvoir les utilisations pacifiques des matières radioactives, la répétition des engagements dans le domaine général du désarmement nucléaire et l'inclusion d'une interdiction d'attaquer des installations nucléaires. Cependant, malgré le sérieux avec lequel le travail a été fait et en dépit de la limitation de temps résultant de la proximité de la session extraordinaire et du délai fixé par la résolution 36/97 B, le succès nous a échappé. Aux étapes finales de l'activité du Groupe, le spectre de la stagnation est de nouveau apparu et les délégations ont paru de moins en moins disposées à abandonner leurs positions établies pour progresser vers le compromis nécessaire. Cette situation est tout à fait décourageante et même extrêmement préoccupante. Elle pourrait fort bien amener à se demander quel est le sens des négociations du Comité. Le moment doit venir à un certain point, après des années de discussion et d'examen, où toutes les délégations se montrent prêtes à s'écarter des positions et instructions initiales et à s'aligner sur la ligne moyenne d'un compromis général. Ma délégation tend à considérer que ce moment est venu, du moins pour la question des armes radiologiques proprement dites. Il n'est pas possible de négocier à perte de vue sur une proposition de désarmement d'une portée aussi limitée. Pourtant, ces jours derniers, nous avons entendu certaines délégations formuler des demandes exagérées qui paraissent ne pas tenir compte des possibilités de compromis. Il est regrettable, sinon ironique, que ces demandes émanent précisément de délégations portées à critiquer sévèrement certaines autres pour leur manque de "volonté politique". Si, dans ce domaine comme dans de nombreux autres, le Comité doit se présenter les mains presque vides devant l'Assemblée à sa session extraordinaire, ces délégations feront bien de procéder à un petit examen de conscience.

Il semble pour le moins impératif que, lorsque le Groupe de travail se réunira de nouveau cet été, certaines questions fondamentales dans le domaine des armes radiologiques soient rapidement tranchées.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Je ne vois aucune raison pour que l'on ne trouve pas à bref délai de solution appropriée de compromis à la question du rapport entre la question des armes radiologiques proprement dites et les problèmes de l'interdiction d'attaquer des installations nucléaires. Un modèle qui vient facilement à l'esprit est celui d'une convention sur les armes radiologiques dont la portée générale serait celle suggérée par les premiers auteurs de la proposition, avec un protocole additionnel facultatif réglementant l'interdiction d'attaquer certaines catégories d'installations nucléaires. Une liaison intrinsèque serait établie entre les deux instruments, qui seraient ouverts simultanément à la signature. Toutefois, les Etats signataires auraient l'option de souscrire dans un premier temps à la convention principale, tout en laissant ouverte l'adhésion au protocole additionnel facultatif, du moins pendant une période de réflexion.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ethiopie, Son Excellence l'Ambassadeur Terrofe, qui parlera en sa qualité de Coordonnateur du Groupe des 21.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous voir occuper la présidence pendant ce mois d'avril décisif, où le Comité du désarmement non seulement termine ses travaux pour la première partie de la session 1982, mais passe en revue les travaux accomplis au cours des quatre dernières années dans l'optique de l'ouverture prochaine de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Il est donc opportun que la présidence soit occupée par un homme de votre calibre et de votre expérience à cette étape importante de nos travaux.

Je remercie également le Ministre Alessi, de l'Italie, pour la façon particulièrement diligente et judicieuse dont il a dirigé nos travaux pendant le mois de mars.

Je voudrais aussi joindre les remerciements et les compliments de ma délégation aux paroles de bienvenue que vous avez prononcées à l'adresse de la délégation parlementaire de la République fédérale d'Allemagne.

Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui a pour objet de présenter le document CD/280. Ce document représentant le dénominateur commun des positions des membres du Groupe des 21 sur la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires; j'en donne à présent lecture :

"1. Le Groupe des 21 est convaincu que les garanties de sécurité les plus efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires résident dans le désarmement nucléaire et l'interdiction d'emploi des armes nucléaires. Les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'abstenir de toute activité dans le domaine nucléaire qui mettrait en péril la sécurité et le bien-être des populations des Etats non dotés d'armes nucléaires. Les Etats dotés d'armes nucléaires ont l'obligation de garantir que les Etats non dotés d'armes nucléaires ne seront ni menacés ni attaqués avec des armes nucléaires. C'est pourquoi le Groupe des 21 s'est félicité de la création d'un Groupe de travail spécial chargé de parvenir à un accord sur des "arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires".

(M. Terrefe, Ethiopie)

2. Il est très regrettable que trois années de négociations au sein du Groupe de travail spécial n'aient abouti qu'à des progrès marginaux. Cette situation est principalement due à l'inflexibilité des positions adoptées par certains Etats dotés d'armes nucléaires.
3. Le Groupe des 21 est fermement convaincu que les limitations, les conditions et les exceptions contenues dans les déclarations unilatérales de certains Etats dotés d'armes nucléaires reflètent leur approche subjective et que ces déclarations sont fondées sur la doctrine de la dissuasion nucléaire. Considérées dans leur ensemble, ces conditions, limitations et exceptions ont pour effet de restreindre considérablement les aspects positifs qui peuvent être contenus dans ces déclarations unilatérales et, de ce fait, elles sont inacceptables pour les membres du Groupe des 21. Les déclarations n'offrent pas aux Etats non alignés, neutres ou autres Etats non dotés d'armes nucléaires une garantie crédible à l'effet qu'ils ne seront ni menacés ni attaqués à l'aide d'armes nucléaires.
4. Le Groupe des 21 note que les Etats dotés d'armes nucléaires se sont engagés, conformément au paragraphe 62 du Document final, à s'abstenir d'employer ou de menacer d'employer des armes nucléaires contre des Etats faisant partie d'une zone exempte d'armes nucléaires existante. Outre ces Etats, d'autres pays neutres, non alignés et en développement ne faisant pas partie des deux grandes alliances militaires, se sont engagés à ne pas acquérir ni fabriquer d'armes nucléaires. Toutes les raisons existent donc pour que ces Etats soient couverts par les mêmes garanties juridiquement contraignantes, surtout si l'on tient compte du fait que les Etats dotés d'armes nucléaires ont été instamment priés, au paragraphe 59, de conclure, selon qu'il serait approprié, des arrangements efficaces pour assurer les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours à de telles armes.
5. Le Groupe des 21 insiste sur le fait qu'un accord sur la question des "arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires" devrait être fondé sur les principes suivants :
- i) Les Etats dotés d'armes nucléaires ont l'obligation de garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires;
  - ii) Les Etats non dotés d'armes nucléaires ont le droit d'être garantis par les Etats dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires;
  - iii) Ces garanties devraient être fournies dans un instrument international juridiquement contraignant résultant d'une négociation multilatérale. Le Groupe des 21 note avec satisfaction qu'il n'existe pas, au sein du Comité du désarmement, d'objection de principe à l'idée d'une convention internationale;
  - iv) Une formule commune ou une approche commune à inclure dans un instrument international sur cette question devrait être claire et crédible, et répondre aussi bien aux préoccupations légitimes en matière de sécurité des Etats non alignés, neutres et autres Etats non dotés d'armes nucléaires qu'aux vues du Groupe des 21 mentionnées ci-dessus;

(M. Terrefe, Ethiopie)

v) L'accord sur cette question devrait comprendre des engagements de la part des Etats dotés d'armes nucléaires de réaliser un désarmement nucléaire et, en attendant cette réalisation, d'interdire le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

6. Le Groupe des 21 considère qu'il est peu probable que de nouvelles négociations au Groupe de travail spécial sur ce point soient fécondes tant que les Etats dotés d'armes nucléaires ne manifesteront pas une volonté politique réelle d'aboutir à un accord satisfaisant. Par conséquent, le Groupe demande instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires concernés de revoir leurs politiques et de présenter à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement des positions révisées tenant pleinement compte de la position des Etats non alignés, neutres et autres Etats non dotés d'armes nucléaires. Un tel engagement faciliterait le travail d'élaboration d'un instrument international concerté sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Il contribuerait également à des progrès en vue d'aboutir, en attendant le désarmement nucléaire, à un accord international sur l'interdiction du recours ou de la menace du recours aux armes nucléaires."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Ethiopie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, Son Excellence l'Ambassadeur Sujka, qui s'adressera au Comité en sa qualité de Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, puisque c'est ma première intervention officielle ce mois-ci, de vous adresser mes très sincères et cordiales félicitations pour votre accession à la présidence pour le mois d'avril. Je suis profondément convaincu que sous votre experte direction le Comité s'acquittera pleinement et parfaitement des tâches qui lui incombent en ce qui concerne la préparation du rapport spécial à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

En ma qualité de Président du Groupe de travail des armes chimiques, et après avoir largement consulté ce Groupe, je voudrais présenter au Comité du désarmement mon rapport oral sur les consultations que j'ai eues pendant la première partie de la session de 1982. En outre, j'aimerais informer le Comité de l'adoption du rapport spécial au Comité établi par le Groupe en vue de la session extraordinaire consacrée au désarmement.

A sa sixième séance, le Groupe de travail des armes chimiques a pris note du rapport du Président sur les questions relatives aux déterminations de toxicité figurant dans les documents CD/CW/WP.30 et Corr.1. Le Président a été prié d'informer le Comité du désarmement des résultats de ses consultations, en particulier des recommandations concernant les modes opératoires standard pour déterminer la toxicité aiguë par administration sous-cutanée ou par inhalation contenues dans ce rapport, et de demander au Comité de prendre note de celui-ci, ainsi que des modes opératoires recommandés qui y sont annexés.

Sur la base de ce rapport, le Groupe a décidé qu'à moins que le Comité n'en décide autrement, son Président procéderait à des consultations avec les délégations sur des questions techniques pendant la semaine du 2 au 6 août de cette année, au début de la seconde partie de sa session de 1982. Le Groupe de travail est convenu de suggérer au Comité du désarmement de consacrer la semaine suivant les consultations techniques à l'examen en séances plénières de la question des "Armes chimiques".



(M. Sujka, Pologne)

Pour que la préparation soit satisfaisante, le Président du Groupe de travail devrait poursuivre ses consultations sur les questions techniques qui seront examinées au cours des consultations prévues pour la semaine du 2 au 6 août 1982.

Compte tenu du rapport figurant dans le document CD/CW/WP.30, des informations qu'il aura obtenues des délégations et des résultats de ses contacts officiels avec les délégations, le Président indiquera à l'ouverture de la seconde partie de la session de 1982 les questions techniques qu'il recommande d'examiner au cours desdites consultations.

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous informer qu'hier soir le Groupe de travail des armes chimiques a adopté le texte de son rapport spécial au Comité du désarmement, préparé en vue de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Le secrétariat s'occupe maintenant de la publication de ce rapport, qui devrait être disponible, dans toutes les langues, avant la prochaine séance ordinaire du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe de travail des armes chimiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. J'ai pris note de sa demande et, en même temps, je voudrais le féliciter de l'heureux achèvement des activités de son Groupe de travail, qui a adopté son rapport hier après-midi.

Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, Son Excellence l'Ambassadeur Ahmad.

M. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, il semble tout à fait approprié à ma délégation qu'un distingué représentant du Japon préside le Comité au moment précis où ce dernier se prépare à apporter sa contribution à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'attachement profondément enraciné et sincère du Japon à la cause du désarmement n'a guère d'égal. Avec votre finesse diplomatique et votre compétence reconnue vous veillerez à ce que le Comité du désarmement apporte une contribution optimale au succès de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

J'aimerais profiter de cette occasion pour exprimer notre satisfaction à M. l'Ambassadeur Alessi, d'Italie, pour les efforts patients et zélés qu'il a déployés en tant que Président le mois dernier.

La session de printemps du Comité du désarmement a été exceptionnelle à bien des égards. Alors que le climat politique n'était guère plus propice au désarmement qu'il ne l'était à nos deux précédentes sessions, je pense que les délégations ont fait un effort authentique pour enregistrer quelque progrès dont il pourra être fait état à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. On peut regretter que le sentiment d'urgence qui a imprégné nombre de nos négociations au printemps ne se soit pas manifesté plus tôt. Cela aurait peut-être permis d'aboutir à au moins quelques accords sur le fond, avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les choses étant ce qu'elles sont, le jugement porté sur les résultats du Comité du désarmement depuis 1979 ne peut manquer d'être sévère. Il est évident que le Comité ne s'est pas montré à la hauteur de son potentiel et de ses possibilités. Notre échec reflète, fondamentalement, l'absence de volonté politique de la part des grandes puissances militaires et de leurs alliances de s'engager inconditionnellement dans le processus des négociations multilatérales sur le désarmement. En général, ces Etats n'ont vu dans le Comité qu'un autre forum

(M. Ahmad, Pakistan)

leur permettant de faire valoir leurs positions étroites. Les vifs échanges auxquels nous avons assisté durant cette session montrent que malgré le consensus réalisé à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il semble qu'il y ait une absence presque complète de prémisses d'accord entre l'Ouest et l'Est sur les voies et les moyens de promouvoir un processus concerté de désarmement. N'étaient-ce les efforts persistants des Etats non alignés et des Etats neutres, les travaux de cet organe ne témoigneraient même pas de l'impulsion minimum que nous nous efforcerons sans aucun doute de mettre en évidence dans notre rapport spécial à l'Assemblée générale.

L'incapacité du Comité du désarmement à convenir d'un mandat pour un groupe de travail spécial chargé du point auquel notre ordre du jour donne la plus haute priorité, l'interdiction des essais nucléaires, ne saurait être considérée comme un échec collectif. Il aurait fallu, et il faut toujours, que les délégations qui ont cherché à éroder le caractère d'urgence et à limiter l'ampleur des responsabilités du Comité sur ce point fassent preuve de plus de souplesse. L'impuissance du Comité du désarmement ne serait-ce qu'à ouvrir des négociations sur une interdiction des essais nucléaires sera vraisemblablement perçue, à la session extraordinaire, comme un symbole du blocage des négociations multilatérales sur le désarmement et de l'impuissance de cet organe lorsqu'il se trouve confronté à l'application arbitraire de la règle du consensus. Pourtant, les conséquences réelles d'un nouveau retard dans la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires seront considérables pour les Etats dotés ou non dotés d'armes nucléaires ainsi que pour les futures négociations sur le désarmement nucléaire.

Ma délégation considère aussi que si les grandes puissances nucléaires avaient davantage fait preuve de volonté politique, cela aurait peut-être permis aux négociations sur les garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires de progresser quelque peu. Malheureusement, la plupart des Etats dotés d'armes nucléaires sont demeurés totalement inflexibles lorsqu'il s'est agi d'envisager d'apporter à leurs déclarations unilatérales les modifications qui sont manifestement nécessaires pour faciliter un accord sur cette question. La position de ma délégation a été précisée en de précédentes occasions et je n'y reviendrai pas. J'aimerais toutefois souligner l'importance de la déclaration faite ce matin à ce sujet par le distingué Ambassadeur de l'Ethiopie, au nom du Groupe des 21. Nous espérons que les Etats dotés d'armes nucléaires feront cas de l'appel qui leur a été lancé pour qu'ils révisent leurs positions fondamentales à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La demande des pays neutres, des pays non alignés et autres pays en développement n'appartenant pas aux deux grandes alliances militaires de recevoir des garanties ayant force obligatoire contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires ne devrait pas être ignorée. Nous attendons avec impatience une réponse claire des Etats dotés d'armes nucléaires concernés, à la session extraordinaire.

Nous admirons les efforts courageux déployés par le Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, M. l'Ambassadeur Wegener de la République fédérale d'Allemagne, pour élaborer le texte d'un traité sur cette question. Mais il est clair depuis le début qu'un accord dans ce domaine doit répondre aux questions fondamentales soulevées, en particulier par les pays non alignés et les pays neutres, concernant notamment la définition des armes radiologiques et l'engagement des puissances nucléaires de poursuivre le désarmement nucléaire et de promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire.

(M. Ahmad, Pakistan)

Surtout, un accord sur une convention relative aux armes radiologiques devrait s'accompagner d'un accord sur l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires qui constituent actuellement à notre avis la seule possibilité d'utiliser le rayonnement à des fins hostiles. La délégation pakistanaise conserve une attitude ouverte pour ce qui est de la manière précise dont cette question devrait être résolue, que ce soit en vertu de la convention sur les armes radiologiques elle-même, d'un protocole annexé ou d'un instrument international totalement distinct.

Très brièvement, pour répondre aux observations formulées à ce sujet par le distingué Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne, je dirai avec beaucoup de respect que c'est d'abord et surtout les délégations qui considèrent que le Comité du désarmement devrait adopter une convention pratiquement dépourvue de sens sur les armes radiologiques, tout en cherchant à garder l'option d'une attaque contre des installations nucléaires qui provoquerait des destructions massives qui ne seraient pas différentes de celles qui résulteraient de l'emploi d'armes nucléaires, qui devraient se livrer à un examen de conscience.

L'opinion de ma délégation et de plusieurs autres membres du Groupe des 21, est que l'interdiction d'attaquer des installations nucléaires devrait être aussi générale que possible. Etant donné que l'objectif fondamental est d'empêcher des destructions massives, il n'y a aucune raison de faire une distinction entre les installations civiles et les installations militaires. Des destructions massives résulteraient d'attaques lancées contre l'une ou l'autre de ces catégories d'installations. Cependant, la destruction massive n'est pas le seul critère à envisager à ce propos. Ma délégation considère qu'un objectif important de l'instrument proposé serait de rétablir la confiance des pays en développement en ce qui concerne leurs programmes nucléaires naissants. Cette confiance a été sérieusement compromise à la suite de l'attaque israélienne contre les installations nucléaires iraqiennes en juin dernier. L'interdiction devrait donc s'étendre non seulement aux grandes installations à cycle de combustible nucléaire, mais aussi aux petits réacteurs de recherche et autres installations. Les exclure constituerait une discrimination flagrante contre les pays en développement.

Le Pakistan a présenté une proposition concrète concernant la portée de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires, sur la base des critères et des considérations que j'ai mentionnés. Nous espérons que l'on s'occupera dans un proche avenir des aspects politiques importants de cette question.

Les négociations sur une convention sur les armes chimiques qui se déroulent actuellement sous la direction sagace de l'Ambassadeur Sujka de Pologne, sont devenues plus urgentes en raison des récents faits nouveaux. Les allégations répétées au sujet d'une utilisation d'armes chimiques dans diverses parties du monde n'ont pas été démenties de façon concluante. L'acrimonie qui entoure cette question témoigne de la nécessité impérieuse d'affirmer dans la convention sur les armes chimiques que l'utilisation des armes chimiques est totalement interdite, et de prévoir des moyens adéquats et crédibles qui permettront à l'avenir d'enquêter objectivement au sujet de telles allégations. Ma délégation n'a procédé à aucune étude technique pour savoir si oui ou non la mise au point d'armes chimiques binaires compliquera encore la négociation d'une convention sur les armes chimiques, en particulier les procédures de vérification. Néanmoins, l'escalade actuelle de la course aux armements chimiques, et la confiance implicitement placée dans ces armes pour maintenir l'équilibre de la terreur, s'ajoutant aux rumeurs persistantes touchant l'utilisation d'armes chimiques, sont des signes menaçants, en particulier si l'on tient compte du fait que la capacité de fabriquer ces armes de destruction massive n'appartient pas uniquement

(M. Ahmad, Pakistan)

comme c'est le cas pour les armes nucléaires à une poignée d'Etats. Ces aspects troublants du problème devront être traités franchement lors de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans nos négociations ultérieures.

Comme on pouvait s'y attendre, les travaux les plus intensifs de cette session ont été consacrés à l'élaboration du Programme global de désarmement. Malgré les difficultés politiques et conceptuelles rencontrées, des progrès considérables ont été accomplis sous la direction expérimentée et zélée de l'Ambassadeur Garcíá Robles, du Mexique. Malheureusement, d'importantes parties de ce texte demeurent entre crochets. Ma délégation pense que la réalisation de nouveaux progrès dans la négociation du Programme global de désarmement dépend de la prise de décisions politiques appropriées, en particulier par les grandes puissances. Avant de reprendre les travaux sur le Programme global de désarmement, il est essentiel de parvenir à une sorte d'accord sur les questions conceptuelles fondamentales en jeu. Il semble y avoir eu accord de facto d'élaborer ce Programme en trois phases. Cela semble logique et naturel, et il conviendrait de l'officialiser. Certains membres continuent d'avoir des réserves au sujet des "calendriers" pour la mise en oeuvre du Programme et de ses phases. Il est possible de lier la notion de calendriers indicatifs à la procédure d'examen de la mise en oeuvre du Programme global de désarmement. Le Groupe des 21 a formulé des propositions spécifiques à cet égard. L'attitude de ma délégation se veut souple en ce qui concerne le type de liaison qui pourrait être établie. Mais le mécanisme d'examen ne saurait par lui-même remplacer une indication politique que certaines négociations sur le désarmement seraient entreprises de bonne foi par les Etats concernés dans un laps de temps donné. Ma délégation continue de considérer la fin du siècle comme un objectif intéressant du point de vue symbolique, et possible sur le plan politique, pour le parachèvement du Programme global.

La valeur de ce Programme global dépendra dans une large mesure de la nature de l'engagement que prendront les Etats d'appliquer ses dispositions. En un sens, cet engagement sera à la mesure de l'acceptation des Etats d'inclure des mesures spécifiques de désarmement dans le Programme. Une autre indication de leur engagement serait l'acceptation de calendriers pour la mise en oeuvre des mesures incluses dans le Programme. Et par-dessus tout, la nature de l'engagement à l'égard de ce Programme dépendra de la façon dont il sera adopté et de la forme que revêtira cette adoption. La position de ma délégation a toujours été que le Programme global de désarmement devrait être un instrument juridiquement contraignant. Or, certaines délégations ne peuvent accepter ce concept du Programme global de désarmement. Nous croyons néanmoins comprendre qu'il est implicitement entendu que le Programme doit être davantage qu'un document à recommandations de plus. Pour faciliter un compromis, peut-être pourrait-on envisager la procédure suivante pour son adoption. D'abord, le Programme pourrait être adopté par l'Assemblée générale sous la forme d'une Déclaration solennelle par laquelle les Etats s'engageraient à mettre en oeuvre ses dispositions. Après adoption, la Déclaration et le Programme global de désarmement pourraient être transmis par l'Assemblée générale aux chefs d'Etat ou de gouvernement de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies aux fins de signature. Ces documents une fois signés pourraient ensuite être déposés auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Enfin la Déclaration et le Programme global de désarmement, portant les signatures d'un nombre minimum requis d'Etats, pourraient être présentés par le Secrétaire général au Conseil de sécurité, qui pourrait en prendre acte dans une résolution adoptée en vertu de celles des dispositions de la Charte qui sont conçues pour créer des obligations aux Etats. Nous espérons que cette approche sera examinée plus avant lors de la session extraordinaire.

(M. Ahmad, Pakistan)

Pour conclure, la délégation pakistanaise aimerait exprimer l'espoir que cette deuxième session extraordinaire sera considérée par les Etats, et en particulier par les grandes puissances, non seulement comme un défi politique mais aussi comme une occasion historique. La participation prévue de plusieurs Etats au plus haut niveau fait naître un espoir correspondant concernant leur contribution à la cause du désarmement et de la paix. Nous espérons que les grandes puissances pourront désamorcer les craintes actuelles que fait naître le danger d'un conflit nucléaire, et qu'elles feront la démonstration de façon spécifique et tangible de leur engagement à l'égard des nobles objectifs qu'elles ont fait leurs en 1978 et auxquels elles déclarent continuer d'adhérer. Nous espérons aussi qu'un effort sincère sera déployé par toutes les parties intéressées pour régler les différends et les conflits en suspens, qui sont la principale cause du climat actuel de tension et d'insécurité internationales.

Pour sa part, Monsieur le Président, le Pakistan continuera d'apporter une contribution constructive et positive au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui approche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Lors de réunions officieuses, j'ai déjà eu deux fois l'occasion de vous exprimer la sincère satisfaction de ma délégation à vous voir présider nos travaux pour ce mois, qui est l'un des plus importants de la session de 1982; mais c'est la première fois que j'ai la possibilité de le faire en séance plénière, et je voudrais par conséquent réaffirmer ces paroles de bienvenue afin qu'elles figurent au compte rendu de la séance d'aujourd'hui.

Quand j'ai demandé la parole, Monsieur le Président, ou plutôt quand je me suis permis d'envoyer au Président, par l'intermédiaire de l'un des membres de ma délégation, un message indiquant que je souhaitais prendre la parole, le distingué représentant du Pakistan n'avait pas encore parlé. Ses observations rendent en grande partie superflues celles que je voulais formuler sur d'autres points dans mon intervention, et je serai donc très bref.

La raison qui m'a incité à demander la parole était le désir de formuler quelques observations sur ce qu'a dit le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Wegener, au sujet des travaux du Groupe de travail qui s'est occupé du Programme global de désarmement. Il me semblait en effet, Monsieur le Président, qu'il valait la peine que mes brèves observations figurent dans le même compte rendu où sont consignées celles qu'a faites le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne dans son intervention car, dans le cas contraire, les lecteurs de ce compte rendu auraient, à mon avis, une idée injuste de la diligence des membres du Groupe de travail et des résultats de leurs efforts.

J'ai déjà eu l'occasion d'exposer de façon plus détaillée ces résultats, tels que je les conçois, lorsque j'ai pris la parole en qualité de Président de ce Groupe de travail. Pour le moment, je voudrais seulement évoquer trois points. Le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne nous a dit qu'il craignait que les membres du Groupe de travail n'aient "succombé au danger de perdre de vue l'objectif final". Je puis vous assurer que tel n'a pas été le cas et que tous les participants à ce Groupe, y compris le représentant de la République fédérale d'Allemagne lui-même, M. Röhr, qui a joué un rôle des plus actifs et des plus efficaces, n'ont cessé de garder présent à l'esprit l'objectif visé. Ensuite, et c'est là

(II. Garcia Robles, Mexique)

le deuxième point, l'Ambassadeur Wegener a déclaré qu'il était incapable de digérer les "monceaux de papier" ("the stacks of paper") - c'est l'expression qu'il a employée - "que nous voyons devant nous en tant que production ultime du Groupe pour la session". Je crois qu'il est quelque peu exagéré de parler de monceaux de papier. Certes, des monceaux de papier se sont accumulés à la suite de deux années de travail au cours desquelles, d'une part, les délégations ont apporté des contributions extrêmement utiles et, d'autre part, le Secrétariat a établi de longs et laborieux documents de travail. S'il s'agit de cela, on peut dire qu'il y a des monceaux de papier, mais si l'on entend par là la "production ultime" de ces travaux, comme a dit l'Ambassadeur Wegener, cette production ne dépasse pas, Monsieur le Président, 60 à 70 pages en double interligne. En outre, si, comme nous l'espérons tous, on réussit à New York à éliminer la plupart des versions placées entre crochets, le volume de la documentation se réduira à 40 ou 45 pages, soit beaucoup moins que le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais évoquer un autre point sur lequel je dois dire que je partage pleinement l'opinion de l'Ambassadeur Wegener. En effet, il a souligné la nécessité - je cite à nouveau ses paroles - "de parvenir à une perception généralement partagée de la façon dont on pourrait résoudre ces problèmes importants". Ces "problèmes importants" qu'il a mentionnés ont maintes fois fait l'objet d'un examen approfondi. Au moins une demi-douzaine de séances du Groupe de travail leur ont été entièrement consacrées; cependant, précisément à cause de leur difficulté, la solution de ces problèmes nous a jusqu'à présent éludés, pour employer une tournure de phrase anglaise. J'espère - et sur ce point je partage le souhait de l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne - qu'à New York la situation sera différente. Néanmoins, comme il l'a dit également, il faudra pour cela garder présente à l'esprit la nécessité d'un "give and take" de "faire des concessions mutuelles"; à cet effet, il doit exister une même volonté politique de toutes les parties qui ont participé jusqu'à présent aux discussions et aucune d'entre elles ne doit prétendre que le Programme global du désarmement non seulement ne constitue pas un progrès par rapport au Document final, mais, comme cela a malheureusement été le cas, représente à certains égards un retour en arrière par rapport à ce Document.

Ainsi donc, Monsieur le Président, pour terminer sur une note optimiste, nous espérons que ce vœu de l'Ambassadeur Wegener, que je partage, je le répète, se réalisera pleinement à New York et que toutes les parties feront preuve de cet esprit de "concessions mutuelles".

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Garcia Robles de sa déclaration, ainsi que des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Il ne semble pas que ce soit le cas.

Les membres du Comité se souviendront qu'à notre réunion officieuse de mardi le Comité a examiné un projet de décision présenté par la délégation hongroise. Après un échange de vues sur ce projet de décision, il a été décidé que cette question serait examinée à la séance plénière d'aujourd'hui. Le secrétariat a distribué le document de travail No 62/Rev.1 1/, qui contient un projet de décision concernant

1/ "Le Comité décide de tenir, durant la seconde partie de sa session de 1982, des réunions officieuses consacrées au point 5 de son ordre du jour, 'Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes', afin d'examiner des propositions et suggestions relatives à cette question. La participation d'experts sera la bienvenue au cours de ces délibérations.

Les réunions officieuses seront ouvertes aux Etats non membres du Comité ainsi qu'à leurs experts respectifs.

Le nombre et les dates de ces réunions officieuses seront décidés au moment opportun lors de l'examen du programme de travail pour la seconde partie de la session de 1982 du Comité.

(Le Président)

le point 5 de l'ordre du jour du Comité. Je propose que nous passions maintenant à l'examen et à l'adoption de ce projet de décision.

S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

J'ai reçu une lettre de Son Excellence l'Ambassadeur Nettel, représentant de l'Autriche, indiquant que l'Autriche souhaiterait faire partie des membres du Comité du désarmement. Il s'agit là d'une information préliminaire et cette lettre sera distribuée à tous les membres du Comité.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Je tiens à informer les membres du Comité que nous avons reçu au secrétariat plusieurs communications intéressant le désarmement, adressées au Comité du désarmement par des organisations non gouvernementales, des groupes privés et des particuliers. C'est ainsi que 286 personnes appartenant à la Communauté chrétienne d'Albertville, en France, ont écrit pour appuyer les efforts du Comité dans le domaine du désarmement. A Berne et à Bâle, les organisations "Femmes pour la paix", qui comptent 75 membres, ont proclamé leur opposition à la guerre nucléaire. Une vingtaine de communications analogues déclarant que la Terre devrait être réservée à la Vie ont été reçues en provenance du Danemark, de l'Espagne, de l'Italie, du Nigéria, de la Norvège et du Royaume-Uni. Les membres intéressés peuvent consulter ces communications dans mon bureau.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Jaipal de ces informations.

Comme les membres du Comité ne l'ignorent pas, il est d'usage, aux séances plénières du jeudi, de distribuer un document officieux contenant un calendrier des réunions à venir pour la semaine suivante. Cependant, nous nous sommes fixé comme date limite pour l'achèvement de nos travaux le mardi prochain, 20 avril, jour où nous devons adopter le rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans ces conditions, je voudrais prier instamment les groupes de travail de terminer leurs travaux demain vendredi au plus tard, et je propose que le Comité tienne une réunion officieuse le lundi à 15 h 30, afin d'examiner les parties du projet de rapport adoptées par le groupe de rédaction.

Je suggérerais que nous tenions en principe la séance plénière du mardi 20 avril à 15 heures, étant entendu qu'elle pourrait être avancée ou retardée sur notification adressée par le secrétariat aux membres du Comité. Au stade actuel, je ne crois pas que l'on puisse prévoir la progression de nos travaux d'ici à mardi prochain.

S'il n'y a pas d'objection, nous adopterons cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

Avant d'ajourner la séance, je voudrais annoncer que, conformément au calendrier, le groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner le projet de rapport à la session extraordinaire se réunira dans cinq minutes dans la Salle I et que l'on commencera par y examiner le Document de travail No 61 révisé.

La séance est levée à 11 h 40.





COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-DOUZIÈME SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 20 avril 1982, à 15 heures.

Président : M. Yoshio OKAWA (Japon)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. H. MATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. VEGENER M. N. KLINGLER M. W.E. von dem HAGEN
<u>Argentine</u> :	M. J.C. CARASALES Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. D.H. SADLEIR M. R. STEELE
<u>Belgique</u> :	M. J-H. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. K. TALLALOV M. I. SOTIROV M. P. POPTCHEV M. K. PRANOV
<u>Canada</u> :	M. J. GAUDREAU
<u>Chine</u> :	M. YU MENGJIA M. HU XIAODI
<u>Cuba</u> :	M. P. FUNEZ ROSQUERA M. J. LUIS GARCIA HERNANDEZ
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. H.M. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. H.D. BUSBY Mme K. CRITTENBERGER Mme M.E. HOINKES M. J. HISKEL M. R.R. SCOTT
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOLAINNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. H. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u> :	H. A. VERMADESHARAI H. S. SARAI
<u>Indonésie</u> :	H. N. SUTRISIA H. I. DARLIK H. B. SIBIHJUNTAK H. A. BAHRIH
<u>Iran</u> :	H. H. J. HAHALLATI H. J. ZAHIRIHA
<u>Italie</u> :	H. M. ALBESI H. B. CABRAS H. C.M. OLIVA H. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	H. Y. OKAWA H. H. TAKAHASHI H. K. TANAKA H. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	H. D.D. DOH WANJIRA
<u>Maroc</u> :	H. S.H. RAHALLI H. H. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	H. A. GARCIA ROBLES Hme Z. GONZALES y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	H. D. ERDIMBILEG H. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	H. G.O. IJEWURE H. W.O. AKINSANTYA H. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	H. H. AHMAD H. H. AKRAH H. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	H. H. VAGENMAKERS H. A. MEERBURG H. R.J. AKKERMAN
<u>Pérou</u> :	H. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	H. B. SUJKA H. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	H. G. HERDER H. H. THIELICKE H. J. MOLPERT

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie : M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.H. SUMMERHAYES  
M. L. MIDDLETON  
M. J.I. LINK  
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. A.J. JAYAKODDY  
M. H.H.G.S. PALIHAKKARA

Suède : Mme I. THORSSON  
M. C. LIDGARD  
M. C.H. HYLTIENIUS  
M. H. BERGLUND  
M. J. LUNDIN  
M. G. EKHOLM

Tchécoslovaquie : M. H. VEJVODA  
M. J. STRUCKA  
M. A. CIHA

Union des Républiques socialistes  
soviétiques : M. V.L. ISSRAELYAN  
M. B.P. PROKOFIEV  
M. G.V. BERDENNIKOV  
M. Y.V. KOSTENKO  
M. S.B. BATSANOV

Venezuela : M. R. RODRIGUEZ NAVARRO  
M. O. AGUILAR PARDO

Yougoslavie : M. H. VRIHUNEC  
M. I. MIHAJLOVIC

Zaïre : M. B. ADEITO NZENGEYA  
Mme E. EKANGA KABEYA  
M. OSIL GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement et  
Représentant personnel du Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité du désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent soixante-douzième séance plénière du Comité du désarmement. Le Comité aborde aujourd'hui l'examen des rapports de ses organes subsidiaires, ainsi que celui de son rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Selon la pratique usuelle, et conformément à l'article 30 de notre règlement intérieur, les membres qui souhaitent intervenir sur toute question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire à tout moment.

Avant de commencer notre travail d'aujourd'hui, je voudrais informer le Comité que j'ai reçu une communication du Représentant permanent de la Turquie, datée du 16 avril 1982, dans laquelle il exprime une nouvelle fois le vif désir de son gouvernement de devenir un membre à part entière de ce Comité et dit que "Lorsque la composition du Comité sera réexaminée à la prochaine et deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la candidature de la Turquie devrait être prise en considération". Je crois que des exemplaires de cette communication ont déjà été distribués aux membres de ce Comité. D'autre part, je voudrais indiquer la façon dont j'envisage d'organiser maintenant notre travail. Il est clair que nous ne pouvons pas conclure la première partie de notre session de 1982 comme prévu à la date du 20 avril, c'est-à-dire aujourd'hui. Nous devons donc poursuivre notre travail au moins jusqu'à demain, pour autant que nous puissions travailler rapidement aujourd'hui, et j'insiste sur cette condition. Le secrétariat met actuellement tout en oeuvre pour distribuer cet après-midi à 16 h 30 le Document de travail No 58/Rev.2, qui contiendra le texte du rapport adopté par le groupe de rédaction chargé de cette tâche. Comme le Groupe n'a terminé son travail qu'aujourd'hui même après 13 heures, le projet de rapport que vous recevrez à 16 h 30 ne sera distribué qu'en anglais.

J'ai donc l'intention de procéder comme suit : la séance plénière de cet après-midi sera principalement consacrée à la présentation des rapports des groupes de travail pour examen par le Comité. Deuxièmement, après cette séance plénière, une réunion officielle se tiendra pour examiner le Document de travail No 58/Rev.2, que je viens de mentionner et qui sera disponible en anglais. Je prie instamment tous les membres de consentir à utiliser le texte anglais pendant les débats de la réunion officielle. Dans l'interval, on préparera les versions du 58/Rev.2 dans les autres langues, qui seront déposées dans vos cases à 11 heures demain matin afin que vous puissiez les examiner. Pour cette raison, et afin de laisser au secrétariat un certain temps pour préparer les derniers documents, nous ne siégerons pas demain matin. Toutefois, il est évident que si nous voulons prononcer demain la clôture de la première partie de la session, nous devons achever aujourd'hui l'examen du Document de travail 58/Rev.2, et c'est pourquoi j'ai prévu une réunion officielle assez longue pour cet après-midi. J'ai envisagé de tenir demain à 15 h 30 la dernière séance plénière de cette première partie de la session.

Les suggestions tendant à modifier les traductions du projet de rapport dans les autres langues devront être communiquées directement au secrétariat, car je ne pense pas que nous ayons à nous en occuper pendant nos réunions.

Les représentants de la Tchécoslovaquie, du Mexique, de la Pologne, de la République fédérale d'Allemagne, du Pakistan et de la France sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le représentant de la Tchécoslovaquie, Son Excellence l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, compte tenu de l'échange de vues qui a eu lieu hier après-midi en réunion officielle, le Groupe des pays socialistes tient à souligner une nouvelle fois qu'il ne veut pas faire obstacle à la création d'un groupe de travail sur le point 1 de notre ordre du jour, c'est-à-dire l'interdiction des essais nucléaires. Pour témoigner de leur volonté d'accepter une solution immédiate à ce problème, les délégations de la Bulgarie, de la Hongrie, de la Mongolie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques présentent, sous la cote CD/287, un document de travail intitulé "Proposition relative à la création d'un groupe de travail spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour, intitulé Interdiction des essais nucléaires". Permettez-moi de donner lecture du texte complet de notre proposition :

"Dans l'exercice de ses responsabilités en tant que forum multilatéral de négociation, conformément au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, le Comité du désarmement décide de créer un groupe de travail spécial au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé Interdiction des essais nucléaires. L'élaboration du mandat du groupe de travail sera parachevée au tout début de la session d'été du Comité, compte tenu des résultats de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement."

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Vejvoda de sa déclaration. Le prochain orateur sur ma liste est le représentant du Mexique, l'Ambassadeur Garcia Robles, qui présentera le rapport du Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement publié sous la cote CD/283.

M. GARCIA ROBLES (Président du Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement) (traduit de l'espagnol) : J'ai l'honneur de présenter au Comité du désarmement le rapport du Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement que j'ai eu le privilège de présider pendant la session du Comité de 1981 et la première partie de la session de 1982, ainsi qu'un projet dudit Programme global, figurant dans l'annexe à ce rapport.

S'agissant d'un de ces textes dont on dit en général qu'ils ne nécessitent pas d'explications, je me bornerai à formuler quelques observations le concernant. Je voudrais d'abord relever que notre Groupe de travail a été l'un des plus actifs de notre Comité, qualifié par l'Assemblée générale des Nations Unies de "forum multilatéral unique de négociations sur le désarmement", car on le sait, il a commencé ses travaux cette année en tenant des réunions journalières pendant les trois dernières semaines de janvier, avant que le Comité se réunisse, puis après la reprise des travaux de ce dernier, le 2 février, il a eu en moyenne trois réunions par semaine, et ceci sans compter les nombreuses réunions de ses groupes subsidiaires. Cela lui a permis de mener à bien la tâche qui lui avait été confiée, en dépit des inévitables limitations imposées par des circonstances connues de tous.

Dans le rapport auquel je me réfère, se trouvent énumérés les noms de tous ceux qui méritent d'être spécialement mentionnés en raison de la précieuse contribution qu'ils ont pu apporter aux travaux du Groupe : l'Ambassadeur Olu Adeniji, du Nigéria, qui a présidé les dix premières des 59 séances, les Ambassadeurs François de la Gorce, de la France, Gerhard Herder, de la République démocratique allemande, et Celso Antonio de Souza e Silva, du Brésil, qui ont coordonné les travaux des divers groupes de contact,

(M. García Robles, Président du Groupe de travail spécial  
sur un Programme global de désarmement)

ainsi que M. Tariq Altaf, du Pakistan, qui a coordonné les travaux d'un groupe officieux de rédaction. Je me bornerai aussi à remercier tout spécialement la personne qui, ayant assumé la tâche de l'élaboration du rapport en consultation avec le Président, n'a évidemment pas pu y faire une mention appropriée de sa participation au Groupe en tant que Secrétaire de ce dernier. Il m'a été donné de la voir travailler de près et de compter sur sa collaboration infatigable pendant près d'un an et demi, et j'estime qu'il n'est que juste de relever à cette occasion la façon exemplaire dont Mlle Aída Levín s'acquitte de tâches telles que celle qu'elle a assumée ici, eu égard à sa grande objectivité, ses connaissances en matière de désarmement, ses qualités peu communes de rédaction et sa vive intelligence, si féconde en formules susceptibles de recueillir l'acceptation générale.

En ce qui concerne le projet de Programme global de désarmement que le Groupe de travail transmet au Comité en annexe à son rapport et qui, conformément aux dispositions de la résolution 36/92 F, approuvée par l'Assemblée générale le 9 décembre 1981, devra être présenté "à temps pour que l'Assemblée générale l'examine et l'adopte à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement", j'estime de mon devoir de formuler au sujet de ce projet quelques observations qui sont le résultat d'une participation prolongée et étroite aux efforts destinés à élaborer le Programme.

Je relèverai en premier lieu que le schéma du document que le Groupe soumet au Comité correspond à celui approuvé en 1980 et qui, ainsi qu'il est dit à l'alinéa 7 du paragraphe 68 du rapport du Comité à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, devait comprendre, outre une "Introduction ou Préambule", à élaborer en dernier lieu, six chapitres consacrés aux sujets suivants : Objectifs, Principes, Priorités, Mesures, Phases d'application, Mécanismes et procédures. La seule modification qui ait été apportée à ce schéma a consisté, pour des raisons qui paraissent évidentes, à réunir deux de ces termes pour servir de titre au chapitre V, qui traite en même temps des "Mesures et Phases d'application".

En ce qui concerne la teneur du Programme, le Groupe de travail s'est efforcé de respecter le plus fidèlement possible le mandat clairement défini au paragraphe 109 du Document final, dans lequel il était stipulé que le Programme devrait comprendre "toutes les mesures jugées souhaitables pour permettre la réalisation de l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, dans un monde où règnent la paix et la sécurité internationales et où le nouvel ordre économique international s'affermir et se consolide"; ce mandat a été répété textuellement au paragraphe 7 b) des "Eléments", approuvés, également par consensus, par la Commission du désarmement en 1979 et que l'Assemblée générale a fait siens dans sa résolution 34/83 H du 11 décembre de la même année, et il a été aussi confirmé que le Comité du désarmement lorsqu'il a adopté le rapport que le Groupe de travail lui a soumis en 1980, et dont le paragraphe 10 rappelait expressément que "le Programme global doit présenter un caractère autonome".

Le fait qu'un nombre considérable de dispositions du Programme se trouvent encore entre crochets ne devrait pas être un motif de décourager mais au contraire inciter à déployer des efforts pour mettre au point des textes susceptibles de recueillir l'approbation générale. Il faut rappeler à ce sujet que le projet de Document final que le Comité préparatoire de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement avait transmis à l'Assemblée après cinq réunions - dont trois en 1977 et les deux dernières au premier semestre de 1978 était également surchargé de crochets, mais que cela n'a pas empêché l'Assemblée de finir par approuver par consensus un document complètement débarrassé de ces signes symbolisant des divergences d'opinion.

(II. Garcia Robles, Président du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement)

Si les efforts requis pour concrétiser ce projet se révèlent laborieux, il ne s'agira probablement pas cependant d'une des tâches les plus difficiles qui restent encore à accomplir, surtout si aucune délégation ne demande à revenir sur les compromis acceptés en 1978 dans le Document final. Il ne paraît pas non plus impossible de parvenir à un accord sur le nombre de phases que doit comprendre le Programme, compte tenu de la souplesse dont ont fait preuve à maintes reprises les délégations auteurs des principaux documents de travail soumis au Groupe, car ce dernier a réussi avec l'accord de tous à orienter ses délibérations, à titre d'"hypothèse de travail", en premier lieu sur la base de quatre phases et ensuite sur celle de trois phases. On pourrait faire une affirmation semblable au sujet du mécanisme ou de la procédure d'examen, pour lequel il semble que tous soient d'accord pour admettre un mécanisme fonctionnant avec une périodicité quinquennale, ainsi qu'au sujet d'une révision ou d'un examen effectué pendant chacune des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Compte tenu de ce qui précède, il semble justifié de conclure que les deux problèmes les plus ardues qui subsistent sont ceux qui consistent à déterminer si le Programme devra ou non avoir un calendrier d'exécution et à préciser la mesure dans laquelle le programme doit avoir force obligatoire. Si, comme nous le croyons raisonnable, on admet l'hypothèse que tous les Etats participant à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement feront preuve de bonne volonté et de bonne foi lors des négociations officielles et officieuses qui s'y dérouleront, de sérieuses raisons portent à croire que ces problèmes seront résolus d'une façon satisfaisante.

Pour ce qui est des délais à prévoir dans un éventuel calendrier, il faut d'abord noter qu'aujourd'hui nul ne pense plus à des délais stricts analogues à ceux prévus dans les deux projets de traité de désarmement général et complet présentés en 1962 au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement par les Etats-Unis et l'Union soviétique, respectivement. Il est aussi réconfortant à ce sujet que l'on ait mentionné comme exemple de terminologie recommandable - et surtout que cette mention ait été faite par le représentant d'un des plus importants membres du Groupe dit de "l'Europe occidentale et d'autres pays" - celle employée dans la déclaration faisant de la décennie des années 80 la Deuxième décennie du désarmement, dans laquelle le facteur temps occupe indiscutablement une place importante.

Quant à la nature du Programme, s'il semble nécessaire d'écarter la perspective de l'obtention d'un consensus donnant au programme le statut juridique d'un traité multilatéral, les considérations exposées au cours des différentes séances que le Groupe a consacrées à l'examen de cette question font notamment apparaître une tendance générale à admettre la nécessité de rechercher des formules permettant de placer le Programme à un niveau bien supérieur à celui des résolutions qu'adopte d'année en année l'Assemblée générale. Cela exigerait sans aucun doute l'inclusion dans le Programme de dispositions analogues à celles qui figurent au paragraphe 126 du document final, dans lequel les Etats qui ont participé à la première session extraordinaire réaffirment qu'ils sont, entre autres choses, "solennellement déterminés" à "oeuvrer au désarmement général et complet", à "poursuivre collectivement leur effort en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales", à "éliminer la menace de la guerre, en particulier de la guerre nucléaire" et à "mettre en application des mesures pratiques visant à arrêter et à inverser la course aux armements". Il faudra aussi que le Programme prévoie expressément ce que le paragraphe 17 du Document final proclame, en soulignant l'urgence qu'il y a à "traduire dans les faits" les dispositions adoptées et à "progresser vers la conclusion d'accords internationaux efficaces et d'application obligatoire dans le domaine du désarmement". De même, compte tenu



(M. Garcia Robles, Président du Groupe de travail spécial  
sur un programme global de désarmement)

du fait regrettable que le Document final a pratiquement été tenu pour lettre morte par les puissances nucléaires, il faudrait envisager l'inclusion, tant dans l'introduction que dans les paragraphes finals du Programme global, de dispositions qui du point de vue politique et moral impliquent dans toute la mesure du possible une obligation librement acceptée, plus contraignante, il faut l'espérer, que ce que l'on a réalisé en 1976.

A cet égard, il vaut également la peine de rappeler que les participants aux réunions du Groupe, ont présenté diverses suggestions intéressantes tendant à souligner, par des actes symboliques, l'importance du programme et surtout l'engagement politique des gouvernements de donner suite à ces dispositions. Parmi ces suggestions, la première peut-être, tant par son originalité que peut-être par son efficacité, tend à ce que le Programme soit signé par les chefs d'Etat ou de gouvernement de tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. A mon avis, l'absence de New York de la majorité de ces hommes d'Etat, sinon de tous, lors de la clôture de l'Assemblée, ne doit pas être un obstacle à l'acceptation de cette suggestion, bien au contraire. En fait, un représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pourrait fort bien se charger de porter la version originale du Programme dans toutes les capitales de ces Etats afin de recueillir les signatures de leurs chefs suprêmes. Cela pourrait en même temps inciter l'opinion publique de chacun de ces pays à évaluer correctement la signification du Programme.

Depuis quelque temps et particulièrement depuis un an se sont multipliées dans le monde entier des actions de toutes sortes traduisant les préoccupations que la course aux armements nucléaires et l'apparition de doctrines comme celles qui voudraient faire admettre la possibilité d'une guerre nucléaire limitée ou l'hypothèse illusoire d'une victoire nucléaire ont provoquées dans l'humanité entière. Si, comme l'a dit l'Assemblée générale, en 1973, "le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde", on peut affirmer sans aucune exagération que les milliards d'êtres humains qui constituent ces peuples suivront de très près les travaux de la session extraordinaire consacrée au désarmement qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 7 juin au 9 juillet 1982. Cette session sera peut-être l'élément décisif qui amènera les représentants de ces peuples participant aux débats à New York à comprendre la nécessité d'approuver par consensus un Programme global de désarmement qui, se fondant sur le projet que le Groupe de travail spécial présente aujourd'hui au Comité, traduise dans les faits les objectifs impérieux énoncés depuis quatre ans au paragraphe 109 du Document final de l'Assemblée. Il faut toujours, Monsieur le Président, garder à l'esprit ce qu'affirme le Document final, à savoir que la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle est d'"éliminer la menace d'une guerre nucléaire", puisque cette menace place l'humanité devant l'alternative de "mettre fin à la course aux armements ... ou périr".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Garcia Robles, Président du Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement, de sa déclaration et de la présentation de son rapport. Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques, le représentant de la Pologne, Son Excellence l'Ambassadeur Sujka, qui présentera le rapport du Groupe de travail spécial publié sous la cote CD/281.

M. SUJKA (Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques)  
(traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, en ma qualité de Président du Groupe de travail des armes chimiques, j'ai l'honneur de présenter un rapport spécial du Groupe au Comité du désarmement, préparé en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Ce rapport, publié sous la cote CD/281, a, je l'espère, été distribué à tous les représentants au Comité.

(M. Sujka, Président du Groupe de travail spécial  
des armes chimiques)

Je m'efforcerai d'être aussi concis que possible, comme je l'ai toujours été à nos réunions. D'abord, je voudrais rappeler qu'au paragraphe 5 du dispositif de sa résolution 36/92 F, l'Assemblée générale des Nations Unies a prié le Comité de lui présenter, lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, "un rapport spécial sur l'état d'avancement des négociations sur les diverses questions qu'il étudie". L'Assemblée générale a formulé de même une demande spécifique concernant les armes chimiques au paragraphe 4 de sa résolution 36/96 A. J'espère que le rapport figurant dans le document CD/281 reflète bien l'état actuel d'avancement des négociations sur l'interdiction des armes chimiques menées au sein du Groupe de travail du Comité.

Le rapport s'expliquant de lui-même, je voudrais exposer brièvement au Comité certains aspects importants des débats du Groupe de travail qui ont mené à l'élaboration et à l'adoption de ce rapport. Ainsi, le Groupe a tenu à se référer directement, dans l'introduction, au paragraphe 75 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement qui, je le rappelle, souligne l'importance et l'urgence qu'il y a à mener des négociations sur l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et leur destruction. Par ailleurs, le Groupe a préféré se référer en termes assez généraux aux autres propositions et documents sur l'interdiction des armes chimiques présentés précédemment dans le cadre de la Conférence du Comité du désarmement et du Comité lui-même, estimant que leur seule énumération prendrait beaucoup de place et ne serait pas d'une grande utilité, particulièrement dans l'optique de la deuxième session extraordinaire.

Le Groupe a adopté la même approche dans l'élaboration des autres parties du rapport. Sans entrer dans le détail des débats qu'il a tenus en 1980 et 1981, en vertu de son mandat précédent, le Groupe s'est particulièrement préoccupé des points les plus significatifs examinés au cours de ces deux années, car ils marquent vraiment de très importantes étapes des négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Pour ce qui est de l'état actuel des travaux, le Groupe a souligné l'importance d'un nouveau mandat permettant l'élaboration d'une convention et brièvement exposé les thèmes de discussion de la première partie de sa session de 1982 et les principales divergences de vues et difficultés qui se sont manifestées pendant les débats des quelque deux derniers mois.

Il est une question que je voudrais rendre aussi claire que possible : le Groupe a voulu éviter de reprendre dans ce rapport les opinions diverses des délégations ou groupes de délégations sur les innombrables problèmes, petits ou plus grands, qui ont surgi au cours de ces trois ans et plus de discussions. Il en est traité suffisamment dans les rapports de 1980 et de 1981 du Groupe de travail (CD/131/Rev.1 et CD/220), lesquels sont expressément mentionnés dans le rapport actuel du Groupe.

Dans ma déclaration de clôture au Groupe, j'ai décrit avec beaucoup de détails la façon dont le Groupe pourrait poursuivre ses travaux pendant la deuxième partie de la session de 1982. A ce sujet, j'ai adressé un appel aux membres du Groupe en les priant de faire un certain travail préparatoire pour la session d'été afin que nous puissions nous rapprocher autant que possible du stade de la rédaction des dispositions de la convention. Je ne veux pas me répéter puisque, étant donné l'intérêt manifesté par les membres du Groupe, cette déclaration a été distribuée par le secrétariat comme document de travail du Groupe des armes chimiques. Cependant, avec votre permission, je voudrais de nouveau adresser un appel à toutes les délégations pour qu'elles déploient de sérieux efforts pendant la session d'été afin que nous puissions traduire par des variantes d'éléments autant de vues différentes que possible, puis élaborer des éléments de compromis. Une récapitulation des projets d'éléments et des nouveaux textes proposés a aussi été mise à la disposition de toutes les délégations pour faciliter le travail que je leur demande.

(M. Sujka, Président du Groupe de travail spécial  
des armes chimiques)

Je prie mes prédécesseurs, les Ambassadeurs Okawa et Lidgard, de me pardonner de ne pas les avoir nommés dans l'introduction du rapport en tant que Présidents du Groupe en 1980 et 1981 respectivement. Personnellement j'ai pensé que ce type d'introduction ne devrait pas contenir tous les détails que j'avais relevés dans les rapports d'autres groupes de travail. Toutefois, je suis certainement en faveur d'une présentation uniforme des rapports de tous les groupes de travail à cet égard, et j'espère que le Comité acceptera de s'occuper de cette question aux paragraphes 61 et 62 de son propre rapport. La même façon de procéder pourrait également être adoptée pour la question de la participation d'Etats non membres aux travaux du Groupe de travail.

Enfin, permettez-moi de me référer à certaines discussions récentes du groupe de rédaction du Comité du désarmement. Ma réponse est brève : il est vrai que le Groupe de travail n'a pas directement reflété par ses activités les débats tenus par le Comité en plénière. Il a conduit ses travaux sur la base d'un mandat nouveau, je répète, d'un mandat nouveau, adopté avec le consentement de toutes les délégations. Le Groupe a travaillé conformément à ce mandat et au programme de travail, également adopté par consensus, et ses activités ont été reflétées dans le rapport. J'ajouterai que l'objectif principal du rapport du Comité est précisément de refléter l'évolution et les tendances des débats qui ont eu lieu en plénière. A mon avis, le rapport du Groupe devait porter uniquement sur les débats tenus au sein même du Groupe de travail. Naturellement, il a été tenu compte des débats en plénière dans les discussions du Groupe de travail lorsqu'il était question de propositions spécifiques se rapportant aux thèmes de négociations du Groupe.

Ainsi que les membres du Comité le savent, le Groupe de travail des armes chimiques, investi d'un nouveau mandat, a abordé une phase nouvelle et ardue de son activité. Nous avons procédé à une nouvelle série d'études approfondies sur des problèmes complexes. Je tiens à souligner, en tant que Président de ce Groupe, que malgré toute la difficulté et la complexité de nos négociations, le travail a été mené dans un esprit de compréhension mutuelle, de respect et de coopération, et j'en remercie cordialement, une fois de plus, tous les membres du Groupe.

Je voudrais demander que cette déclaration soit distribuée en tant que document officiel du Comité tout comme l'a été le document CD/286 de l'éminent Président du Groupe de travail sur un Programme global de désarmement, l'Ambassadeur Garcia Robles.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Sujka, Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques, de sa déclaration et de la présentation de son rapport. Je suis certain qu'il sera donné dûment suite à la demande tendant à ce que sa déclaration soit distribuée en tant que document officiel. Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, le représentant de la République fédérale d'Allemagne, Son Excellence l'Ambassadeur Wegener, qui présentera le rapport du Groupe de travail spécial publié sous la cote CD/284.

M. WEGENER (Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le rapport que vous venez de mentionner.

Le Groupe de travail avait décidé de consacrer le temps dont il disposait à des négociations de fond pendant la plus grande partie possible de la semaine dernière. Il n'a donc disposé que d'une seule séance pour examiner et adopter le rapport. Un travail considérable a ainsi été imposé au secrétariat, qui a dû faire des heures supplémentaires pour composer le rapport en se référant à une série quelque peu hétérogène d'amendements oraux et écrits visant à compléter le projet de texte initial.

(M. Wegener, Président du Groupe de travail spécial  
des armes radiologiques)

Le personnel du secrétariat a accompli un excellent travail dans ces circonstances difficiles et je voudrais le remercier au nom du Groupe de travail. Cependant, il était inévitable, dans ces conditions, qu'un petit nombre d'erreurs ou d'ambiguïtés se glissent dans le texte publié. Je voudrais donc donner lecture des amendements suivants, qu'il est devenu indispensable d'apporter au rapport, sans qu'aucun en modifie la portée générale ou la structure, et qui contribueront à le clarifier. Aucun n'ajoute au texte une phrase ou une idée étrangère aux préoccupations du Groupe lorsqu'il a pris la décision d'adopter le rapport. Je me réfère donc au document CD/284. A la page 2, à la fin du paragraphe 6, il conviendrait de remplacer les mots "l'utilisation à des fins hostiles du rayonnement produit par la désintégration de matières radioactives" par "l'utilisation de matières radioactives à des fins hostiles". A la page 3, au paragraphe 16, septième ligne, après la phrase finissant par le mot "attaques", il conviendrait d'ajouter la phrase suivante : "Quelques délégations ont expressément réservé leur position au sujet de la compétence du Comité de s'occuper de cette question". Et, en ce qui concerne les deux dernières pages, il convient de clarifier que certaines des phrases qui y figurent sont des citations de déclarations faites par des délégations. Par conséquent, au paragraphe 32, deuxième phrase, il conviendrait d'ajouter les mots "selon elles"; la phrase se lirait donc comme suit : "L'objectif essentiel étant, selon elles, d'empêcher, etc.". La phrase suivante devrait commencer par les mots : "Elles ont estimé également" et la phrase se lirait comme suit : "Elles ont estimé également que des destructions massives résulteraient d'attaques, etc.". Au paragraphe 34, deuxième phrase, il conviendrait d'ajouter les mots "A leur avis"; la phrase se lirait donc : "A leur avis, une interdiction partielle pourrait légitimer, etc.". Au paragraphe 33, quatrième ligne, l'expression "un effet thermique" devrait, pour des raisons de simple exactitude technique, être remplacée par "une puissance thermique".

Comme les délégations le constateront en prenant connaissance du texte du rapport, le bilan du Groupe de travail est loin d'être brillant. Alors qu'au début de mars il avait pris un bon départ en adoptant une décision de procédure qui a beaucoup contribué à débloquer une situation sans issue, le sens de l'urgence que la résolution 36/97 B de l'Assemblée générale avait initialement inspiré au Groupe et qui avait fait naître l'espoir que l'on pourrait accomplir des progrès décisifs, au moins sur la question des armes radiologiques "proprement dites", a rapidement disparu et le Groupe de travail se voit à nouveau confronté à certains des problèmes qui avaient compliqué sa tâche l'année précédente. La volonté qu'avaient manifestée les délégations d'envisager des formules de compromis et de s'associer à l'effort commun en vue de parvenir à un consensus s'est évanouie, du moins lorsque le moment est venu de rédiger le présent rapport. Au lieu d'enregistrer avec fierté les progrès réalisés, les délégations ont préféré réaffirmer leurs positions primitives, en s'efforçant visiblement de les préserver intactes pour la prochaine série de négociations. Certaines délégations ont même profité de l'occasion pour réitérer leurs demandes avec une énergie nouvelle, bien qu'elles aient pu se convaincre que leurs propositions n'avaient aucune chance d'être adoptée par le Groupe de travail. A diverses reprises, le Président s'est efforcé de présenter des textes qui, à son avis, tenaient compte de la position du plus grand nombre possible de délégations, mais ses efforts sont généralement restés infructueux. Vers la fin de la session, lorsqu'il a soumis un projet complet de traité sur les armes radiologiques se rapportant à la question des armes radiologiques proprement dites, projet qui, selon lui, offrait une base appropriée pour un compromis que toutes les délégations pourraient finalement accepter, on lui a donné à entendre qu'une telle initiative était inopportune et il s'est donc abstenu de distribuer ce texte.

(H. Wegener, Président du Groupe de travail spécial  
des armes radiologiques)

Les réunions parallèles qui ont eu lieu sur des questions liées à l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires ont permis d'examiner en profondeur un certain nombre de problèmes particulièrement pertinents. Plusieurs délégations ont contribué à éclairer les aspects techniques en jeu, et il faut reconnaître que le Groupe de travail, dans son ensemble, a acquis de nombreux éléments d'information sur les problèmes considérés. Cependant, d'importantes divergences de vues sont rapidement apparues quant à la portée d'une interdiction éventuelle; elles se sont révélées assez considérables pour empêcher tout nouveau progrès, même au niveau des discussions initiales.

Certes la session du Groupe de travail a contribué à éclairer davantage toutes les délégations sur les problèmes qui se posent et sur certaines possibilités de solution, mais il reste encore beaucoup à faire. Une fois de plus, le Groupe de travail, traitant d'une question qui n'a qu'une importance limitée dans le processus global de désarmement, n'a pas été en mesure de s'acquitter pleinement de ses responsabilités. Il y a là un sérieux problème pour la prochaine session d'été. J'aurai encore le privilège de présider les travaux durant cette session. Lors de la reprise des discussions, je prierai instamment toutes les délégations de renouveler leurs efforts afin de s'attaquer aux problèmes non encore résolus; pour le moment, je leur demanderai de mettre leurs conceptions au clair et de consacrer le temps de ce répit à une réflexion sur la façon de résoudre sans perte de temps les problèmes de principe en suspens.

Si les résultats de la session de printemps ont été décevants, je dois reconnaître que de nombreuses délégations et, à titre personnel, de nombreux collègues, ont apporté au Président une coopération exceptionnelle et l'on appuyé dans les efforts qu'il a déployés pour obtenir des résultats et parvenir à un compromis. Je voudrais leur exprimer ma gratitude et remercier le secrétariat et les interprètes de leur excellent travail.

Si la mode s'instituait de faire distribuer toutes les déclarations introductives des présidents des groupes de travail, je ne voudrais pas être exclu du bénéfice de cette mesure; cependant, je crois que dans mon cas particulier l'insertion au compte-rendu in extenso suffirait.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Wegener, Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, de sa déclaration et de la présentation de son rapport. Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives, le représentant du Pakistan, Son Excellence l'Ambassadeur Ahmad, qui présentera le rapport du Groupe de travail spécial publié sous la cote CD/285.

M. AHMAD (Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter au Comité du désarmement le rapport spécial du Groupe de travail spécial des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, publié sous la cote CD/285.

Conformément à la décision du Comité, le rapport spécial se réfère à l'origine des négociations sur ce point et couvre le travail effectué pendant les trois sessions précédentes du Comité du désarmement, tout en décrivant l'état actuel des négociations en la matière et en énonçant quelques conclusions et recommandations.

(M. Ahmad, Président du Groupe de travail spécial  
des garanties de sécurité)

La question des "garanties de sécurité négatives" a une assez longue histoire, qui englobe les déclarations unilatérales faites en 1978 par les Etats dotés d'armes nucléaires et de consensus obtenu à la première session extraordinaire au sujet de la nécessité de conclure des arrangements efficaces dans ce domaine. A sa première session de 1979, le Groupe de travail a décidé que les négociations sur cette question devraient porter à la fois sur la forme et sur le fond des arrangements. Pendant ses sessions de 1980 et 1981, le Groupe de travail a principalement concentré son attention sur l'examen au fond de la question, en considérant qu'une entente sur le fond faciliterait une entente sur la forme. Pendant les phases finales de ses travaux, l'année dernière, le Groupe de travail a concentré ses efforts sur l'élaboration, pour les garanties de sécurité, d'une "formule commune" faisant état des éléments qui pourraient être proposés au cours des négociations et acceptés par tous les intéressés, ou d'une "formule commune" susceptible de concilier les éléments énoncés dans les engagements unilatéraux existants des Etats dotés d'armes nucléaires.

Au début de ses travaux pendant la présente session, le Groupe de travail a décidé de poursuivre ces efforts en tenant compte, entre autres, des recommandations antérieures ainsi que des résolutions 36/94 et 36/95 de l'Assemblée générale. Les positions générales des délégations sont restées inchangées bien que quelques idées et suggestions nouvelles aient été avancées. Outre l'audition des réaffirmations de ces positions générales, le Groupe de travail a poursuivi l'examen des propositions qui lui avaient été soumises concernant une éventuelle "formule commune" ou "approche commune" en vue de son inclusion possible dans un instrument international juridiquement contraignant. Comme dans le passé, il n'y a de nouveau eu aucune objection de principe à l'idée d'une convention internationale, mais on a également appelé l'attention sur les difficultés que cela impliquerait. Par la suite, le Groupe de travail a examiné des propositions relatives à des arrangements intérimaires, en particulier sous la forme d'une éventuelle résolution du Conseil de sécurité sur le sujet. On a également examiné d'autres lignes de conduite qui pourraient être adoptées dans le contexte de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui approche. Certains Etats dotés d'armes nucléaires ont réaffirmé que leurs déclarations étaient crédibles et qu'elles répondaient aux préoccupations des Etats non dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité, alors que d'autres délégations ont pensé que ces déclarations devraient être réexaminées et révisées de façon appropriée à la prochaine session extraordinaire.

Les conclusions du Groupe de travail parlent d'elles-mêmes. Il y a un consensus pour affirmer que les Etats non dotés d'armes nucléaires devraient être efficacement garantis contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires et qu'il serait urgent de parvenir à un accord sur ce point. Toutefois, la divergence manifeste des perceptions chez les Etats dotés et les Etats non dotés d'armes nucléaires persiste toujours. Et bien que nombre des aspects en jeu aient été clarifiés, le Groupe de travail n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat. Il a pu recommander, dans la perspective de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui approche, que l'on explore des voies et moyens permettant de surmonter les difficultés rencontrées dans les négociations sur ce point.

A titre d'observation personnelle, je suis contraint d'exprimer ma déception et ma préoccupation devant le fait que le Comité du désarmement n'ait pu réaliser aucun progrès substantiel vers l'élaboration, à propos de cette question, d'un accord satisfaisant pour tous les intéressés, en particulier pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Je profite de cette occasion pour demander instamment à tous les Etats, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur cette question. J'espère que cette volonté politique se manifesterà à la deuxième session extraordinaire.

(M. Ahmad, Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité)

Pour conclure, j'aimerais exprimer ma reconnaissance aux membres du Groupe de travail pour leur coopération, qui a été indispensable pour les travaux du Groupe. Je voudrais aussi, au nom du Groupe de travail spécial, dire combien nous avons apprécié l'excellent concours apporté au Groupe de travail par M. Lin Kuo-Chung, le secrétaire du Groupe de travail, ainsi que par tout le personnel du secrétariat, pendant toute la durée de la session et particulièrement lors de la préparation du rapport spécial que je viens de présenter.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Ahmad, Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives, de sa déclaration et de la présentation de son rapport. Je pense qu'il pourrait être utile que nous demandions au secrétariat de faire reproduire les déclarations orales du Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques et du Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives, comme nous l'avons fait dans le cas des deux autres groupes de travail. Je donne la parole à l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Etant donné que le Président du Groupe des armes chimiques, le distingué représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Sujka, a suggéré que les noms des présidents antérieurs de ce groupe figurent dans le rapport comme ayant présidé le Groupe de travail des armes chimiques, je voudrais aussi suggérer, pour ce qui est du Groupe de travail des armes radiologiques, que le nom du distingué représentant de la Hongrie, l'Ambassadeur Komives, qui a présidé le Groupe avant l'Ambassadeur Wegener, soit également mentionné.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Vejvoda. Le dernier orateur sur ma liste pour aujourd'hui est le représentant de la France; je donne la parole à Son Excellence l'Ambassadeur de La Gorce.

M. de La GORCE (France) : Monsieur le Président, nous allons clore demain la première partie de notre session annuelle. La délégation française souhaite à cette occasion tirer de nos travaux quelques conclusions.

Comme l'année dernière, ces travaux ont été poursuivis dans des conditions politiques défavorables. Nous savons que les négociations sur le désarmement ne peuvent progresser indépendamment de la situation internationale. D'autre part, les divergences de fond que nous connaissons sur les conditions et sur l'approche du désarmement ont affecté inévitablement le progrès des discussions. Ainsi, nonobstant l'approche de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, approche qui devait stimuler nos efforts, les résultats dont nous pouvons faire état sont des plus modestes. Nous relevons cependant quelques décisions positives qui visent à étendre le champ de nos travaux.

En ce qui concerne le point 1 de notre ordre du jour, l'"Interdiction des essais nucléaires", la délégation française tient à rappeler sa position compte tenu de l'initiative visant à la création d'un groupe de travail sur la vérification et le respect d'un accord d'interdiction. Elle ne fera pas objection à un consensus sur ce point sous réserve des termes du mandat. Mais elle rappelle qu'aux termes mêmes du Document final, l'arrêt des essais doit être situé, et je cite, "dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire". Il ne doit donc pas constituer une mesure préalable et indépendante de ce processus. Je rappelle également la réserve présentée par le représentant de la France à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'article 50 du Document final.

Le point 2 de notre ordre du jour : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", n'a pas fait l'objet, faute de temps, d'un examen

de fond durant la première partie de notre session. La délégation française a participé activement, l'an dernier, aux discussions organisées en séances officielles. Elle attache une grande valeur à de telles discussions sur ces aspects fondamentaux du désarmement. Elle est disposée à poursuivre sa contribution à la recherche et à la définition des conditions qui peuvent conduire à un progrès.

Pour la première fois depuis notre première session annuelle, le Comité a inscrit un nouveau point de fond à son ordre du jour : "La prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". Ce point a déjà fait l'objet d'interventions substantielles et je souhaite présenter ici quelques remarques à ce sujet. Nous attachons le plus grande importance au caractère déstabilisant que présenteraient des attaques visant les satellites. C'est pourquoi nous estimons que l'examen de cette question doit être entrepris sans retard. Au cours de nos débats, les mérites et aussi les insuffisances du Traité de 1967 sur l'espace ont été exposés avec pertinence. La situation qui en découle a inspiré les propositions qui nous sont soumises.

L'une d'elles, celle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ne nous paraît pas apporter une réponse satisfaisante. En effet, elle aboutit paradoxalement à faire de chaque puissance spatiale son propre justicier dans l'espace. Comment, en effet, interpréter les articles 1 et 3 du projet de traité soumis par l'Union soviétique sinon comme une licence donnée à tout Etat de détruire un objet spatial dont il estimerait proprio motu sans consultation, ni références à un quelconque critère préétabli qu'il serait porteur d'une arme? D'autre part, le projet de traité ne prévoit quant à la vérification du respect de ces dispositions que des moyens techniques nationaux. De plus, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu d'introduire spécifiquement dans le débat la question des engins spatiaux réutilisables, la question des navettes spatiales. Le champ d'application du traité s'étendrait-il ainsi aux objets dont la trajectoire n'est pas exclusivement orbitale? D'autre part, aucune disposition n'est prévue, semble-t-il, pour résoudre les problèmes que peut susciter la fonction à la fois civile et militaire des plates-formes orbitales. Rien n'est dit d'autre part de la place qui serait réservée dans cette approche aux satellites qui, comme la France et d'autres pays l'ont proposé, pourraient être utilisés pour le compte de la communauté internationale à des fins de vérification des accords de désarmement et de contrôle de crises.

En réalité, le début de nos discussions au Comité démontre amplement que les activités spatiales sont un domaine trop complexe et en trop rapide évolution pour que l'on ne soit pas conduit, d'une part, à préciser davantage des notions souvent utilisées de manière ambiguë, comme le terme d'"arme" dans l'espace et, d'autre part, à déterminer des priorités dans l'examen de ce problème. Compte tenu de l'importance de l'investissement spatial actuellement réalisé dans le domaine civil et militaire, un investissement qui se monte à plusieurs milliards de dollars quotidiennement en orbite, et du rôle stabilisant que jouent les satellites, comme il a été reconnu expressément dans plusieurs documents internationaux, stipulant la non-interférence lorsque les satellites sont utilisés à des fins de vérification, il est essentiel que la communauté internationale parvienne à un accord pour prévenir le passage à une situation où les armes ou techniques anti-satellites deviendraient un nouveau facteur d'instabilité. En effet, la vulnérabilité intrinsèque des satellites, en dépit des protections et des durcissements qu'il est possible d'envisager à grands frais et en diminuant la charge utile, cette vulnérabilité aboutit à donner une sorte de prime à l'attaquant.



(M. de La Gorce, France)

Nous estimons donc que le Comité devrait procéder à un examen plus général du problème en termes de stabilité des systèmes stratégiques et de sécurité. Il s'agit de déterminer parmi les systèmes existants ou concevables ceux qui constitueraient des facteurs potentiels de déstabilisation en vue de prescrire en priorité leur interdiction. A titre d'exemple, le développement des ASB à partir de stations spatiales serait, selon nous, profondément déstabilisant. La conclusion de cet examen ferait d'ailleurs apparaître que même les plus grandes puissances n'auraient sans doute pas intérêt, notamment compte tenu du rapport entre le coût et l'efficacité, à garder ouvertes toutes les options. Pour cet ensemble de raisons, nous considérons comme très important que le Comité examine de manière approfondie le problème des techniques antisatellites lors de la reprise de ses travaux. Nous n'aurions pas d'objection à la création à cet effet d'un groupe de travail auquel des experts pourraient apporter leur concours.

Monsieur le Président, comme l'an dernier, les autres points de notre ordre du jour ont été discutés dans des groupes de travail.

Le Groupe chargé des armes chimiques est enfin doté du mandat qui correspond à sa tâche. Nous nous en félicitons et nous avons apprécié en cette circonstance l'attitude de la délégation des Etats-Unis. Les travaux menés avec beaucoup de compétence par l'Ambassadeur Sujka n'ont cependant pas marqué de progrès bien sensibles. Le temps à vrai dire a manqué. Le problème de la vérification a été de nouveau au centre de la négociation. Il s'agit d'un problème fondamental dont la solution conditionne largement les décisions qui pourront être prises quant à l'extension des prohibitions qui seront édictées. Comment, en effet, pourrait-on formuler des interdictions dont le respect ne pourrait être efficacement vérifié? Certains mettent l'accent sur la vérification interne par des organismes purement nationaux. D'autres, dont nous sommes, insistent sur l'importance primordiale d'un système de vérification international. Nous ne nions pas que les autorités nationales aient le devoir de veiller à la mise en oeuvre de la convention sur leur territoire afin, notamment, d'empêcher que l'industrie chimique de leur propre pays ne se livre clandestinement à des activités prohibées. Mais un tel contrôle est loin de répondre aux exigences d'une convention internationale. Il ne constitue pas une véritable vérification. Si un gouvernement décidait, au mépris de ses engagements, de conserver ou de constituer des stocks d'armes chimiques, ce n'est pas un organe national de contrôle qui pourrait l'en empêcher ou, à plus forte raison, le dénoncer. Or, il est essentiel que chaque Etat partie ait l'assurance que la convention soit intégralement appliquée par tous, assurance que peut seul donner un mécanisme international de vérification habilité à pratiquer des inspections sur place.

Le Groupe de travail sur les armes radiologiques, dirigé avec autorité et compétence par l'Ambassadeur Wegener, n'a pu réaliser les progrès que nous espérons. La délégation française doit malheureusement constater le bien-fondé des mises en garde qu'elle avait formulées. Les difficultés qui ont à certains égards bloqué la négociation découlent des tentatives que l'on connaît pour inclure dans celles-ci des questions extérieures à son objet propre. Comme je l'ai rappelé au début de notre session dans la déclaration liminaire de la délégation française, il s'agissait soit de préjuger la solution d'autres problèmes, tel l'usage des armes nucléaires et le désarmement nucléaire, soit de résoudre des problèmes qui relèvent d'un autre domaine du droit international telle l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires civiles. La délégation française ne nie pas l'importance de ces sujets, mais il est à son avis fondamental que les groupes de travail s'en tiennent

aux termes précis de leur mandat. Dans un esprit de conciliation, nous ne nous sommes pas opposés à un consensus sur la formule présentée par le Président du Groupe de travail et qui consistait à consacrer quelques séances de ce Groupe à l'examen préalable des problèmes posés par la proposition de la Suède sur l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires. Mais considérant que ce problème ne relevait pas de la compétence du Comité, et ne relevait pas non plus, aux termes de son mandat, de la compétence du Groupe de travail, la délégation française s'est abstenue de participer à ces séances. Elle regrette que la situation ainsi constatée n'ait pas permis de résoudre les difficultés qui subsistaient en ce qui concerne les termes de la convention elle-même et que nous n'ayons pu conclure sur ce point en un domaine qui, incontestablement, relève de la compétence du Comité du désarmement.

Monsieur le Président, nous attachons certainement de l'importance aux travaux du Groupe spécial consacré aux garanties négatives de sécurité, présidé avec beaucoup de distinction par l'Ambassadeur Ahmad. Nous connaissons les difficultés du problème et nous ne nous étendrons pas sur celles qui concernent la recherche d'une formule commune. Nous avons eu à connaître également d'une proposition présentée par les Pays-Bas; nous avons eu à connaître également d'une proposition présentée par le Pakistan et nous demeurons sans aucun doute attachés à la recherche d'un progrès, mais, il nous est certainement difficile à ce stade d'en dire davantage. Nous conservons évidemment notre intérêt pour cette question et nous sommes disposés à poursuivre notre participation à l'exploration des voies qui pourraient conduire à une approche commune ou à toute formule qui pourrait satisfaire l'ensemble de la communauté internationale.

Enfin, je voudrais consacrer mes dernières remarques aux travaux du groupe chargé de l'élaboration du Programme global de désarmement. Ce groupe avait la responsabilité très lourde de mettre au point un document par lui-même extraordinairement ambitieux et nous nous sommes heurtés à des difficultés que nous connaissions en réalité par avance. Je voudrais rendre ici hommage à la patience de l'Ambassadeur Garcia Robles, qui a dirigé avec beaucoup de compétence des réunions très nombreuses. Nous devons prendre acte du résultat, à savoir un document qui est sans doute loin de refléter l'accord unanime que nous souhaitions, mais qui constitue une base acceptable pour la poursuite des consultations, et nous espérons qu'il sera possible, à New York, de parvenir à un accord. Ceci est très important pour notre Comité, puisqu'il s'agit de la contribution principale qu'il était appelé à fournir aux travaux de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement. Dans cette affaire si complexe, où des approches très divergentes apparaissent touchant des problèmes tout à fait fondamentaux, comme la nature juridique du Programme, comme la formulation d'objectifs chronologiques pour la mise en oeuvre des mesures et celle des différentes phases, comme la conjonction du désarmement nucléaire et du désarmement conventionnel, il est évident qu'il nous sera très difficile de parvenir à des formules communes, si nous nous en tenons systématiquement à la recherche de ce que l'on peut appeler un compromis, c'est-à-dire en réalité des concessions que les uns et les autres seraient appelés à faire sur des conditions qu'ils considèrent comme essentielles. Ainsi, de notre point de vue, la solution qui devrait être recherchée consisterait plutôt dans l'adoption de formules suffisamment souples pour tenir compte non seulement des vues des uns et des autres, mais des conditions du progrès en matière du désarmement. Celui-ci dépend de l'état des relations internationales, du respect de la sécurité des États, qui est véritablement la donnée centrale dans le processus du désarmement, ainsi que des conditions mêmes de cette sécurité : l'équilibre là où il est nécessaire à la sécurité, la vérification internationale, la prise en considération des données régionales.

(II. de La Gorce, France)

C'est seulement si nous recherchons des formules qui couvrent les besoins, les nécessités des uns et des autres, que nous pourrions parvenir à une solution. Ce n'est pas un exercice où l'on puisse rechercher un succès sur des partenaires dont les besoins propres en matière de sécurité méritent d'être respectés. C'est en cherchant à surmonter les difficultés par des formules qui puissent satisfaire les uns et les autres sans leur demander de sacrifices en ce qui concerne leur sécurité et les conditions qu'ils peuvent accepter à cet égard, qu'une solution pourra être trouvée. Nous le souhaitons très vivement car il y a là sans aucun doute un élément extrêmement important du succès de la deuxième session extraordinaire et un élément également important pour l'autorité, le crédit et la crédibilité du Comité du désarmement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, pardonnez-moi de demander la parole une deuxième fois cet après-midi. J'aimerais dire quelques mots, non pas en tant que président d'un organe subsidiaire du Comité, mais en tant que représentant du Mexique, pour expliquer la présence sur la table du Comité d'un document qu'ont remarqué tous les représentants cet après-midi, le "Document de travail présentant le texte de l'avis du Gouvernement mexicain sur la prévention d'une guerre nucléaire, communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies conformément à l'invitation faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/31 B du 9 décembre 1981" (CD/282). On sait que, le 9 décembre dernier, l'Assemblée générale a adopté cette résolution, qui porte le titre "Prévention d'une guerre nucléaire", et dont le préambule rappelle et reproduit presque textuellement certaines des observations faites dans le Document final de 1978, concernant par exemple l'alarme que ressent l'Assemblée générale devant "la menace que l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements font peser sur la survie même de l'humanité", la nécessité de garder à l'esprit "qu'écarter la menace d'une guerre mondiale, d'une guerre nucléaire, est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle"; le fait que les négociations sur le désarmement présentent un intérêt vital pour tous les peuples du monde et la responsabilité particulière qui incombe aux Etats dotés d'armes nucléaires.

Se fondant sur ces faits, l'Assemblée a inclus dans le dispositif de sa résolution une prière instante et une invitation. La prière instante est adressée à tous les Etats dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils présentent au Secrétaire général le 30 avril 1982 au plus tard leurs vues, propositions et suggestions concrètes visant à assurer la prévention d'une guerre nucléaire. L'invitation est adressée à tous les autres Etats Membres qui le désirent pour qu'ils présentent aussi des vues et des suggestions concrètes. A mon avis, la différence de libellé tient au fait que l'Assemblée reconnaît aux puissances nucléaires une responsabilité infiniment supérieure en la matière, ce qui justifie cette "prière instante". Pour les autres Etats, c'est une invitation. Le Gouvernement mexicain, qui a toujours eu à coeur de contribuer dans toute la mesure de ses moyens à l'action en faveur du désarmement, spécialement lorsqu'il s'agit de désarmement nucléaire, a tout récemment envoyé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ses vues et propositions concrètes à ce sujet, et le texte intégral de cet avis du Gouvernement mexicain est publié dans le document de travail CD/282.

Je ne veux pas m'étendre outre mesure sur cette question - le texte s'explique par lui-même. Je voudrais seulement faire observer, comme l'indique le document, que de l'avis du Gouvernement mexicain, pour la fin dont il est question, à savoir la prévention d'une guerre nucléaire, les seules mesures dont ont pu convenir jusqu'ici les puissances nucléaires, comme celles relatives à l'établissement de lignes de

(M. Garcia Robles, Mexique)

communication directe entre les chefs d'Etat des superpuissances nucléaires, aussi louables soient-elles, peuvent être tenues, compte tenu des perspectives effroyables auxquelles le monde est confronté, pour bien insuffisantes. Le Gouvernement mexicain se déclare persuadé que le moyen permettant de parvenir à l'élimination définitive de la menace de guerre nucléaire est tout simple. Il suffirait de prendre au sérieux les dispositions adoptées par consensus en 1978 et consignées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Parmi ces mesures, s'il fallait en signaler quelques-unes, on pourrait mentionner sans aucune hésitation celles prévues aux paragraphes 47 et 50 du Document final, qui sont trop connues pour que j'aie besoin de les citer. Comme il est dit dans notre document, ce n'est pas l'absence de méthodes et de procédés bien définis qui a empêché jusqu'ici l'adoption de mesures visant à empêcher une guerre nucléaire. Ce qu'il y a eu, c'est une absence totale de volonté politique de la part des Etats auxquels incombe au premier chef la responsabilité de porter remède à la situation alarmante devant laquelle le monde est placé. La communication s'achève par ces mots, par lesquels je terminerai aussi mon intervention :

"Fasse le ciel que les Etats dotés d'armes nucléaires et tout particulièrement les deux superpuissances nucléaires, en viennent à la même conclusion et s'y conforment dans leur conduite internationale. Nous pensons que cela ne sera pas difficile si elles comprennent l'absurdité qu'il y a à vouloir assurer leur sécurité nationale en aggravant l'insécurité universelle, puisque les arsenaux nucléaires accumulés sont plus que suffisants pour assurer non pas une seule fois mais de multiples fois l'extinction de toute vie sur notre planète, soit d'une façon instantanée, soit par une désintégration lente et angoissante, et que, selon l'une des conclusions du Secrétaire général dans son dernier rapport sur les armes nucléaires, il n'est plus admissible que, sous le prétexte erroné d'assurer leur sécurité, 'certains Etats brandissent le spectre de l'anéantissement de la civilisation', ce qui implique que l'avenir de l'humanité 'sert ainsi de gage à la sécurité de quelques Etats dotés d'armes nucléaires ... et surtout des deux superpuissances.'"

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Je voudrais faire la déclaration suivante, conformément à l'article 30 du règlement intérieur. Voici trois ans que, sans relâche, le Groupe des 21 s'efforce d'obtenir la création d'un groupe de travail sur le point 1 de l'ordre du jour. Le Groupe des pays socialistes a appuyé ses efforts en ce sens. Pourtant, nos propositions ont été bloquées par deux puissances occidentales dotées d'armes nucléaires, et pendant cette période, les efforts du Groupe des 21 sont demeurés inutiles. A la présente session du Comité, de laborieuses négociations sur le mandat d'un groupe de travail sur le point 1 ont été entreprises. Hier, le Groupe des 21 s'est déclaré disposé à appuyer un texte n'ayant avec sa position déclarée qu'un minimum de points communs, dans l'espoir de parvenir à un consensus. Mais comme ces efforts avaient débuté par une initiative du camp opposé, le Groupe socialiste s'est opposé à l'adoption de ce texte. Et voici qu'un groupe de pays socialistes présente le document CD/237. Ce document contient une proposition faite initialement au groupe de rédaction en vue de l'élaboration du mandat d'un groupe de travail sur le point 1 de l'ordre du jour. Naturellement, puisqu'il émane d'une superpuissance, il n'obtiendra pas le consensus et se heurtera au veto de l'autre. Cette situation s'explique essentiellement par l'état actuel de confrontation entre les superpuissances. Chacune semble déterminée à faire en sorte que toute initiative venant du camp opposé se solde par un échec. Cela paraît être un moyen très efficace de bloquer toute action multilatérale sur une interdiction des essais nucléaires, objectif que toutes deux ont reconnu comme étant de la plus haute

(H. de Souza e Silva, Brésil)

priorité et de la plus grande urgence, et qu'elles se sont engagées à poursuivre en vertu d'instruments internationaux contraignants. La délégation ne voit donc aucune utilité à participer à cette étape tardive de nos travaux à cette partie de bras de fer entre les deux nations les plus fortement armées au monde. Nous refusons de nous associer à cette nouvelle manifestation de l'esprit de confrontation qui néglige totalement les intérêts et préoccupations de la plus grande partie du genre humain. Nous pensons que lorsque les résultats de la deuxième session extraordinaire seront connus, quand l'ensemble de la communauté internationale aura eu la possibilité de discuter des véritables raisons de l'impuissance du Comité à s'acquitter de ses fonctions, le Comité du désarmement pourra revenir sur la question de la création d'un groupe de travail sur le point 1 de son ordre du jour.

M. ALESSI (Italie) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ayant fait partie du groupe de rédaction qui, sous votre présidence éclairée et active, a essayé de rédiger un mandat pour un organe subsidiaire du Comité du désarmement sur le point 1 de l'ordre du jour, et ayant eu moi-même l'honneur de le présider en tant que président en exercice du Comité pendant le mois de mars, je désire à cette occasion exprimer le regret le plus vif de ma délégation pour le manque de résultats qui, malgré les efforts déployés, caractérise en ce moment nos travaux sur ce point.

Je ne pourrais pas dire que le document qui vient de nous être présenté par l'Ambassadeur de la Tchécoslovaquie et qui porte la cote CD/287 constitue lui-même une possibilité de résultats. Le groupe de rédaction était parti de la prémisse qu'un groupe de travail aurait pu être créé. Le vrai problème ne résidait pas dans la création d'un organe subsidiaire, mais dans la formulation de son mandat. D'autre part, nous avons eu encore hier une discussion en réunion officielle au cours de laquelle, parmi les autres arguments, j'ai pu entendre, si je ne me trompe pas de la part de l'Ambassadeur Herder, la thèse selon laquelle il serait inutile de nous presser d'établir un groupe de travail à la veille de la clôture de cette session; pourquoi ne pas reprendre la discussion à ce sujet à la session extraordinaire de l'Assemblée générale ou bien à la reprise de nos travaux ? C'est un argument, je crois, qui, à plus forte raison, devrait être appliqué à la création d'un groupe de travail sans mandat et qui ne pourrait donc même pas commencer ses travaux dès la reprise de la session du Comité tant que le Comité ne l'aura pas doté d'un mandat agréé par consensus.

Je dois dire que, pendant les travaux du groupe de rédaction, j'ai pu constater les efforts que tous les membres du groupe, ainsi que les autres membres du Comité qui ont bien voulu participer à ses travaux, ont déployés pour essayer de parvenir à un consensus et j'ai en souvent l'impression que l'on était très près d'un résultat positif, un résultat auquel je crois que toutes les délégations attachent beaucoup d'importance. La mienne, je dois dire, depuis des années souhaitait que le Comité du désarmement ou les organes de négociations qui l'ont précédé puissent se pencher d'une manière concrète sur ce problème, qui est essentiel et qui revêt la plus haute priorité. C'est pour cela que j'ai voulu exprimer ma vive déception. Nous avons, ces derniers jours, assisté à une tentative effectuée par l'Ambassadeur Jaipal, secrétaire du Comité du désarmement, de combiner les efforts dont il avait pu prendre note dans le groupe de rédaction pour formuler un texte qui aurait pu représenter un équilibre politique entre les différentes positions : un texte comportant des sacrifices pour toutes les différentes parties, mais qui n'était pas déséquilibré dans une direction ou dans l'autre. Ce texte, si vous me le permettez, je voudrais le rappeler au Comité et je le lis en anglais, tel qu'il a été rédigé. Il comprend dans son premier alinéa un amendement formulé par la délégation du Mexique.

(M. Alessi, Italie)

Je cite :

"In the exercise of its responsibilities as the multilateral disarmament negotiating forum in accordance with paragraph 120 of the Final Document of the first special session of the General Assembly devoted to disarmament, the Committee on Disarmament decides to establish an ad hoc working group under item 1 of its agenda entitled 'Nuclear Test Ban'.

Considering that discussion of specific issues in the first instance may facilitate progress toward negotiation of a nuclear test ban, the Committee requests the ad hoc working group to discuss and define, through substantive examination, issues relating to verification and compliance with a view to making further progress toward a nuclear test ban.

The ad hoc working group will take into account all existing proposals and future initiatives, and will report to the Committee on the progress of its work before the conclusion of the 1982 session. The Committee will thereafter take a decision on subsequent courses of action with a view to fulfilling its responsibilities in this regard." \*/

En recevant ce texte, et ayant constaté qu'il bénéficiait de l'appui d'un grand nombre de délégations (en particulier du Groupe des 21, sous réserve qu'il puisse former la base d'un consensus), j'ai nourri l'espoir que cette session pourrait se terminer sur un résultat qui, étant donné la difficulté de mettre en route un groupe de travail sur ce sujet avec un mandat approprié, constituerait en soi-même une conquête importante pour le Comité du désarmement. Les amendements que le Groupe des pays socialistes ont proposés pour modifier ce texte reflètent certainement leur position, mais je dois dire, n'ajoutent rien à la substance du texte même. Je voudrais vraiment poser la question : en quoi le texte que je viens de lire constitue-t-il, pour les travaux de l'organe subsidiaire que nous souhaitons établir, une limitation suffisamment importante pour justifier que, afin de rendre explicite ce que je considère déjà implicite, l'on remette en question les efforts de compromis que toutes

---

\*/ "Dans l'exercice de ses responsabilités en tant que forum multilatéral de négociation sur le désarmement conformément au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Comité du désarmement décide de créer un groupe de travail spécial au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé 'Interdiction des essais nucléaires'.

Estimant que, pour commencer, l'examen de questions particulières pourrait faciliter des progrès vers la négociation d'une interdiction des essais nucléaires, le Comité prie le groupe de travail spécial d'examiner et de définir, en procédant à un examen quant au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue de réaliser de nouveaux progrès en direction d'une interdiction des essais nucléaires.

Le groupe de travail spécial tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures et fera rapport au Comité sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1982. Après cela, le Comité prendra une décision au sujet des activités subséquentes à entreprendre pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard." (Document de travail No 67).

(M. Alessi, Italie)

les délégations, y compris celles des pays socialistes, ont déployés pour arriver à un point d'accord ? Je considère que le texte dont je viens de donner lecture pourrait donner au Comité la possibilité de commencer un travail utile, sans se limiter strictement à certains aspects de la négociation sur l'interdiction des essais nucléaires; en effet, tout l'effort de compromis a été justement dirigé vers la possibilité de rendre implicite dans le texte ce qui, pour des raisons politiques et de négociation, ne pouvait pas être explicité plus clairement. Mais les amendements proposés par les pays socialistes, je le répète, ne sauraient élargir les possibilités du groupe de travail en ce qui concerne la tâche qu'il devrait entreprendre. Donc, ces amendements ne font maintenant que rendre impossible un accord sans pour cela, à mon avis, servir la cause du Comité, dont la plus grande partie des membres ne souhaite que profiter de l'occasion qui lui est offerte pour entamer un véritable travail de substance sur une matière qui nous préoccupe, qui est importante et qui a constitué pendant des années et des années une priorité et une source de difficultés et de polémiques.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, il est établi que nous avons été les témoins, avec la présentation du document CD/287, d'une manoeuvre de dernière minute qui vise uniquement à détourner l'attention du Comité de l'issue des longues et sérieuses négociations qui se déroulent depuis le mois de février et que toutes les délégations connaissent bien. Lors des discussions d'hier dans cette salle même, il est clairement apparu qu'une majorité de délégations était prête à se joindre à un consensus pour accepter le projet baptisé "J-1". Seul le groupe socialiste a refusé de l'accepter pour des raisons que la plupart d'entre nous ne jugent pas très solides. La procédure proposée maintenant dans le document CD/287, qui consisterait à créer un groupe de travail sans s'entendre au préalable au sujet de son mandat, paraît inacceptable à ma délégation, aussi bien dans son principe que dans les faits. Cette idée a déjà été avancée au cours des négociations au sein du groupe de rédaction. Nous regrettons vivement que la situation ait évolué de cette façon après tous les efforts qui ont été accomplis pour essayer d'aboutir à un accord. Nous espérons qu'il n'est pas encore trop tard pour adopter le projet "J-1", comme vient de le suggérer le distingué représentant de l'Italie.

M. de la GORCE (France) : Me référant à ce que j'ai dit tout à l'heure quant à la position de la France à l'égard de la discussion du point 1 de l'ordre du jour dans le cadre d'un groupe de travail, je tiens à préciser que la proposition formulée dans le document CD/287 ne pourrait pas être acceptée par ma délégation; de toute façon, celle-ci ne pourrait pas rejoindre un consensus sur cette base, puisque, si elle pouvait consentir à l'établissement d'un groupe de travail sur le point 1, cette acceptation, cette absence d'objections, seraient formulées sous réserve du mandat. C'est-à-dire que nous ne pourrions accepter le principe de l'établissement d'un groupe de travail que compte tenu du mandat. Or, cette proposition ne comportant aucun mandat, et renvoyant l'élaboration du mandat au début de la session d'été, il va de soi que la délégation française ne peut l'admettre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : S'il n'y a plus d'autres déclarations, je voudrais remercier les délégations des contributions qu'elles ont apportées à nos travaux cet après-midi. Je me propose maintenant de lever cette séance plénière et de convoquer une réunion officieuse du Comité d'ici 10 minutes environ, afin d'examiner le projet de rapport spécial à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu demain, mercredi 21 avril, à 15 h 30.

La séance est levée à 17 h 25.





COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-TREIZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 21 avril 1982, à 18 h 30

Président : M. Yoshio OKAWA (Japon)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI  
M. A. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. N. KLINGLER  
M. W. ROHR

Argentine : Mlle N. NASCIBENE

Australie : M. D.M. SADLEIR  
M. R. STEELE

Belgique : M. A. ONKELINX  
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV  
M. I. SOTIROV  
M. P. POPTCHEV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. J. GAUDREAU

Chine : M. TIAN JIN  
M. LIN CHENG  
M. HU XIAODI

Cuba : M. L. SOLA VILA  
M. P. NUNEZ MOSQUERA  
M. A.V. GONZALEZ  
M. A.V. LUIS GARCIA HERNADEZ

Egypte : M. I.A. HASSAN  
M. M.N. FAHMY  
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS  
M. M.D. BUSBY  
Mme K. CRITTENBERGER  
Mme M.E. HOINKES  
M. J. MISKEL

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : M. J. de BEAUSSE  
M. H. COUTHURES

Hongrie : H. I. KOMIVES  
H. C. GEORFFY

Inde : H. S. SARAN

Indonésie : M. N. SUTRESNA  
M. I. DAMANIK  
H. B. SIMANJUNTAK  
M. A. BAHRIN

Iran : M. M. J. MAHALLATI

Italie : M. M. ALESSI  
M. B. CABRAS  
M. C. M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
H. M. TAKAHASHI  
M. K. TANAKA  
H. T. ARAI

Kenya : M. D. D. DON NANJIRA

Maroc : M. S. M. RAHALLI  
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mme. Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. L. BAYART  
M. S. O. BOLD

Nigéria : M. G. O. IJEWERE  
M. V. O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD  
M. H. AKRAM  
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. F. van DONGEN  
M. H. VAGENMAKERS

Pérou : M. J. BENAVIDES de la SOTTA

Pologne : M. B. SUJKA  
M. T. STROJMAS

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

République démocratique allemande : M. G. HERDER  
M. H. THIELICKE

Roumanie : M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES  
M. L. MIDDLETON  
Mme J.I. LINK  
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. A.J. JAYAKODDY  
M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

Suède : M. C. LIDGARD  
M. C.M. HYLTIENIUS  
M. H. BERGLUND  
M. J. LUNDIN  
M. G. EKHOLM

Tchécoslovaquie : M. M. VEJVODA  
M. J. STRUCKA  
M. A. CIMA

Union des Républiques socialistes  
soviétiques : M. V.L. ISSRAELIAN  
M. Y.K. NAZARKINE  
M. B.P. PROKOFIEV  
M. V.V. LOCHTCHININE  
M. G.V. BERDENNIKOV  
M. V.A. KROKHA

Venezuela : M. R. RODRIGUEZ NAVARRO  
M. O. AGUILAR PARDO

Yougoslavie : M. M. MIHAJLOVIC

Zaïre : Mme E. EKANGA KABEYA  
M. OSIL GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel du  
Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité  
du désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent soixante-treizième séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen des rapports des organes subsidiaires ainsi que celui de son rapport spécial à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Selon la pratique et conformément à l'article 30 de notre règlement intérieur, les membres qui désireraient faire des déclarations sur toute question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire à tout moment.

Avant d'aborder notre programme de travail pour aujourd'hui, je voudrais présenter au Comité, pour adoption, un projet de décision reproduit dans le Document de travail No 67, daté du 21 avril 1982. Il s'agit de la création d'un groupe de travail spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour. A ce propos, je voudrais dire ce qui suit.

Vous vous souviendrez que le petit groupe qui avait été établi pour élaborer un mandat pour un groupe de travail sur une interdiction complète des essais a commencé ses travaux le 19 mars, sous la présidence de mon distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi. Depuis lors, en fait au cours des cinq dernières semaines, les membres de ce groupe ont tout mis en oeuvre pour élaborer un mandat qui soit acceptable pour tous. Notre travail a été long et ardu. Ce matin nos efforts ont été couronnés de succès lorsque nous avons appris que tous les représentants et tous les groupes avaient été en mesure d'accepter le texte que j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre. En présentant ce texte, qui figure dans le Document de travail No 67, je dois mentionner le nom de notre distingué Secrétaire, le Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal, qui est venu à notre aide lorsque plusieurs d'entre nous, y compris votre Président, commençaient à perdre espoir. C'est l'Ambassadeur Jaipal qui a sauvé la situation avec les textes que l'on a affectueusement permettez-moi de le dire, baptisés J-1 et J-2. Je tiens à le remercier pour l'insigne service qu'il a rendu à nous tous. Le libellé du texte ne donnera peut-être pas complète satisfaction à toutes les délégations réunies autour de cette table, mais il autorise une certaine souplesse d'interprétation. Le programme de travail réel du groupe de travail fera certainement l'objet de discussions détaillées au sein du groupe lui-même lorsque celui-ci se réunira à nouveau au début de la deuxième moitié de notre session de 1982. Et une fois que les discussions de fond auront commencé et que les délégations auront entrepris, je reprends les termes mêmes du mandat proposé, "d'examiner et de définir, en procédant à un examen quant au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue de réaliser de nouveaux progrès en direction d'une interdiction des essais nucléaires", les délégations trouveront, je pense, qu'il existe de fort nombreuses questions ayant trait à la vérification et au respect. Les délégations seront inévitablement amenées à examiner, ou tout au moins à essayer d'examiner, une gamme de questions tellement large que le futur président de ce groupe de travail aura vraiment une tâche ardue. Mais il s'agit là de notre session d'été. Aujourd'hui, je tiens à exprimer à toutes les délégations réunies autour de cette table mon profond respect pour les efforts considérables qu'elles ont déployés et pour l'esprit de compromis constructif dont tout le monde a fait preuve. Chaque délégation a eu des problèmes, des problèmes difficiles, non seulement de langage mais aussi de fond, voire de principe, et je suis certain qu'elles ont toutes connu des moments d'anxiété, surtout au cours de leurs discussions, ou plutôt de leurs arguments, avec leurs capitales respectives. Elles ont persuadé leurs gouvernements et ont ainsi permis au Comité d'aboutir à un compromis que je considère être à la fois raisonnable

(Le Président)

et honorable. Une fois de plus je rends hommage à toutes les délégations, en particulier à l'Ambassadeur Alessi et à l'Ambassadeur Jaipal pour leurs efforts, et présente au Comité le projet de mandat reproduit dans le Document de travail No 67 1/. Puis-je considérer que ce projet de mandat est approuvé par le Comité ?

Il en est ainsi décidé.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques, Son Excellence l'Ambassadeur Sujka, qui fera une déclaration concernant le rapport de son Groupe de travail.

M. SUJKA (Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques) (traduit de l'anglais) : Merci, Monsieur le Président, je voudrais informer le Comité du désarmement que le Groupe de travail des armes chimiques s'est réuni de nouveau hier soir pour examiner quelques modifications à apporter à son rapport. Il a ensuite adopté son rapport, compte tenu des amendements ci-après.

Page 1, paragraphe 1, 14ème ligne : Après les mots "armes chimiques" ajouter "(CD/48 et CD/112)".

A la fin du paragraphe 1 ajouter la phrase suivante : "Une liste de tous les documents du Comité du désarmement présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé 'Armes chimiques', ainsi que des documents du Groupe de travail, comprenant des documents de travail et des documents de séance, figure dans l'annexe du présent rapport."

Page 3, paragraphe 8, 11ème ligne : Après les mots "produits chimiques", ajouter ", ainsi qu'aux dispositions concernant la non-implantation d'armes chimiques sur les territoires d'autres Etats".

Paragraphe 8, 14ème ligne : Entre les mots "moyens" et "nationaux", ajouter le mot "techniques".

---

1/ "Dans l'exercice de ses responsabilités en tant que forum multilatéral de négociation sur le désarmement conformément au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le Comité du désarmement décide de créer un groupe de travail spécial au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé 'Interdiction des essais nucléaires'.

Estimant que l'examen en premier lieu de questions particulières pourrait faciliter des progrès vers la négociation d'une interdiction des essais nucléaires, le Comité prie le groupe de travail spécial d'examiner et de définir, en procédant à un examen quant au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue de réaliser de nouveaux progrès en direction d'une interdiction des essais nucléaires.

Le groupe de travail spécial tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures et fera rapport au Comité sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1982. Après cela, le Comité prendra une décision au sujet d'activités en vue de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard."

(M. Sujka, Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques)

A la fin du document CD/281, ajouter une annexe énumérant les documents sur les armes chimiques du Comité du désarmement plénier, ainsi que les documents du Groupe de travail.

Monsieur le Président, la liste des documents a été distribuée sous forme de photocopies; au cas où des délégations souhaiteraient y apporter des additions, je suggère qu'elles en informent le secrétariat. Je suis d'avis que, modifié de cette façon, le rapport du Groupe de travail des armes chimiques peut à présent être inclus dans le rapport spécial du Comité du désarmement à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, Son Excellence l'Ambassadeur Wegener, qui fera une déclaration concernant le rapport de son Groupe de travail.

M. WEGENER (Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques) (traduit de l'anglais) : Suivant l'exemple du Groupe de travail des armes chimiques, et à la demande de plusieurs délégations, le Groupe de travail spécial des armes radiologiques a tenu aujourd'hui une brève séance supplémentaire pour réexaminer quelques parties du rapport, au cours de laquelle il a rectifié un certain nombre d'erreurs techniques et introduit divers amendements. Permettez-moi de donner lecture des modifications apportées au texte qui nous a été distribué, sous la cote CD/284 (CD/284\* pour la version anglaise). Hier, en présentant le rapport, j'ai donné lecture d'un certain nombre d'amendements, mais je pense que la situation serait plus claire pour les délégations si j'énumérais tous les amendements afin qu'elles les introduisent dans leurs documents et qu'elles contrôlent les modifications précédemment apportées. Le titre devrait être complété comme suit : "Rapport spécial au Comité du désarmement ...". Au paragraphe 4, première ligne, après les mots "Groupe de travail", ajouter "sous la présidence de l'Ambassadeur Imre Kórnives (Hongrie)". Page 2, à la fin du paragraphe 6, remplacer les mots "l'utilisation à des fins hostiles du rayonnement produit par la désintégration de matières radioactives" par "l'utilisation de matières radioactives à des fins hostiles". A la page 3, au paragraphe 16, septième ligne, après le mot "attaques", ajouter une nouvelle phrase ainsi conçue : "Quelques délégations ont expressément réservé leur position au sujet de la compétence du Comité de s'occuper de cette question". A la même page, dans la note de bas de page, première ligne, remplacer les mots "que l'expression" par "qu'aux fins du présent rapport l'expression". Aucun changement à la page 4. A la page 5, le paragraphe 28 a été substantiellement modifié et se lit à présent comme suit : "Selon une opinion largement répandue, le traité devrait entrer en vigueur dès le dépôt des instruments de ratification par un nombre de pays inférieur à celui de 25 dont il avait été question jusque-là, et le nombre de 15 a été suggéré à cet égard; cependant, quelques délégations ont réaffirmé leur position selon laquelle le traité devrait entrer en vigueur lorsqu'il aurait été ratifié par 25 gouvernements, y compris ceux des Etats dotés d'armes nucléaires". Au paragraphe 31, le début de la deuxième phrase doit se lire comme suit : "On a fait observer que des attaques contre de telles installations pourraient éventuellement causer des destructions massives, tandis que des attaques contre certaines autres installations ...". Aux pages 5 et 6, quelques petites additions ont été apportées au paragraphe 32 pour clarifier le texte, et je pense que le plus commode serait que je donne lecture de l'ensemble de ce paragraphe : "Plusieurs délégations ont proposé que l'interdiction d'attaquer des installations nucléaires soit aussi générale que possible.

(M. Wegener, Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques)

L'objectif essentiel étant, selon elles, d'empêcher les destructions massives, il ne devrait pas y avoir de distinction entre les installations civiles et les installations militaires. Elles ont estimé également que des destructions massives résulteraient d'attaques lancées contre l'une ou l'autre de ces catégories d'installations. Cependant, à leur avis, la destruction massive n'était pas le seul critère à envisager à ce propos. Elles ont fait valoir qu'un important objectif de l'instrument proposé serait de rétablir la confiance entre les pays en ce qui concerne leurs programmes nucléaires pacifiques. A leur avis, cette confiance avait été sérieusement compromise par l'attaque israélienne contre les installations nucléaires pacifiques d'un pays en développement. Par conséquent, selon elles, l'interdiction devrait s'étendre non seulement aux grandes installations à cycle de combustible nucléaire, mais aussi aux petits réacteurs de recherche et autres installations. Leur exclusion, de l'avis de ces délégations, constituerait une discrimination flagrante contre les pays en développement". La dernière phrase du paragraphe n'est pas modifiée. Au paragraphe 33, quatrième ligne, remplacer les mots "un effet thermique" par "une puissance thermique". Trois lignes plus loin, modifier comme suit le début de la phrase : "A cet égard, ces délégations ont tout particulièrement souligné ...". Au paragraphe 34, au début de la deuxième phrase, ajouter les mots "A leur avis". A la fin du paragraphe 35, ajouter ce qui suit : "La délégation dont le document de travail a été cité dans le paragraphe précédent appelle l'attention sur le fait qu'à cet égard ce document contient également l'affirmation suivante : 'Les difficultés politiques qu'implique une protection d'installations militaires dans un instrument international sont évidentes et il semble donc que de telles installations devraient être exclues d'une convention'". Le paragraphe 36, lui aussi, a dû être modifié et se lit maintenant comme suit : "Toutefois, plusieurs délégations ont dit que des difficultés politiques éventuelles de ce genre ne constituaient pas une raison suffisante pour justifier une interdiction partielle. A leur avis, une telle approche offrirait la possibilité de légitimer des destructions massives dans la conduite de la guerre". Enfin, le Groupe de travail a décidé qu'il convenait de suivre l'exemple des autres groupes de travail et d'ajouter au rapport une liste de tous les documents relatifs aux travaux du Groupe. Le secrétariat s'emploie actuellement à dresser cette liste sur la base des documents disponibles.

Monsieur le Président, j'aimerais appeler votre attention sur un certain chevauchement qui pourrait exister entre les paragraphes 4, 11 et 12 et le nouveau paragraphe à inclure dans le rapport principal du Comité, qui figure dans le Document de travail 58/Rev.2/Corr.2, mais je pense qu'il incombe au secrétariat de prévenir une telle situation, le Groupe ayant manifesté l'opinion qu'il faudrait si possible éviter tout chevauchement de ce genre. Monsieur le Président, j'ai parlé jusqu'ici en ma qualité de Président du Groupe. J'aimerais maintenant évoquer en quelques mots une question liée à mes fonctions de Président. Voici la très brève déclaration dont je vous ai informé à l'avance.

Monsieur le Président, hier soir, à la réunion officieuse qui s'est tenue sous votre présidence, le représentant de l'Union soviétique a fait une déclaration dont voici des extraits d'après l'interprétation anglaise :

"... il y a eu des cas où, malgré la demande adressée avec insistance au Président de l'un des Groupes pour que les situations au sein du Groupe soient rapportées sans distorsion, il y a bien eu distorsion ...".

et plus loin :

"... Si, dans le rapport, la situation au sein du Groupe de travail est présentée d'une façon erronée, et si cette situation est néanmoins réalisée par des méthodes pas tout à fait démocratiques ...".



(ii. Wegener, Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques)

Ce sont là, Monsieur le Président, de graves accusations. Ainsi, le Président de l'un des Groupes de travail est accusé devant les membres du Comité d'avoir délibérément introduit des distorsions dans le rapport de son Groupe, et ceci en raison d'un comportement antidémocratique dans l'exercice de ses fonctions. Jamais à ma connaissance des accusations personnelles d'une telle gravité n'ont été formulées à l'égard d'aucun autre représentant au Comité. Si de telles attitudes devenaient coutumières dans nos délibérations, cela risquerait d'avoir des conséquences fort regrettables. Je ne crois donc pas devoir laisser passer sans réagir les déclarations du représentant soviétique.

Nombre de délégations m'ont dit qu'à leur avis ces accusations étaient manifestement lancées contre moi. Cela appelle des éclaircissements et je voudrais donc vous prier, Monsieur le Président, de demander au représentant soviétique les explications voulues. S'il apparaît que je suis effectivement le Président de Groupe de travail visé, je m'attendrai à ce que ses excuses figurent dans le compte rendu de la présente séance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques de sa déclaration. Je dirai que si, en tant que Président du Comité, j'ai été accusé d'être trop autoritaire, j'ai également été accusé d'être trop démocratique. Je pense que les fonctions mêmes d'un Président comportent de tels risques. C'est le sort d'un Président d'être accusé de toutes sortes de choses. J'ose espérer que cette question ne nous occupera pas indûment.

Les rapports révisés des Groupes de travail des armes chimiques et des armes radiologiques seront publiés ultérieurement par le secrétariat. En attendant, je considérerai que le Comité est prêt à adopter les rapports des quatre Groupes de travail du Comité contenus, respectivement, dans les documents CD/281 tel qu'il a été modifié pour le Groupe de travail spécial des armes chimiques, CD/283 pour le Groupe de travail spécial sur un Programme global du désarmement, CD/284 tel qu'il a été modifié pour le Groupe de travail spécial des armes radiologiques et CD/285 pour le Groupe de travail spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. En l'absence d'objections, je considérerai que le Comité adopte les rapports de ces quatre Groupes de travail.

Il en est ainsi décidé.

Puis-je aborder maintenant le Document de travail No 58/Rev.2 et les Documents de travail No 58/Rev.2/Corr.1 et 2 contenant le projet de rapport spécial du Comité à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Puis-je considérer que le Comité est prêt à adopter ce projet de rapport spécial ? Je n'entends aucune objection.

Il en est ainsi décidé.

Sont inscrites aujourd'hui sur la liste des orateurs les délégations des 17 pays suivants : Canada, Belgique, États-Unis d'Amérique, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni, Suède, République démocratique allemande, Japon, Nigéria, Inde, Sri Lanka, Venezuela, Éthiopie, Kenya, Chine et Mexique. Je donne la parole au premier orateur inscrit sur la liste, le représentant du Canada, Son Excellence l'Ambassadeur McPhail.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, ma délégation admire réellement la façon dont vous avez dirigé les travaux du Comité en ces difficiles journées qui terminent la première moitié de la session. Je voudrais évaluer en termes généraux les travaux du Comité du désarmement dans l'optique de la prochaine session extraordinaire et formuler certaines observations sur quelques thèmes particuliers.

Le Comité est sur le point d'ajourner ses travaux, et quand il reprendra sa session de 1982, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement aura pris fin. Il n'est pas difficile de dire quelles seront alors nos préoccupations. Elles seront celles de la deuxième session extraordinaire. Toutefois, le Comité est investi d'une responsabilité unique, celle de négocier. A ses sessions extraordinaires, l'Assemblée ne négocie pas, et n'a pas le pouvoir de le faire. La session extraordinaire n'est pas non plus une réunion de négociation. Examinons donc dans ce contexte les résultats obtenus par le Comité en fonction de ses responsabilités.

Chacun sans doute reconnaît que les résultats obtenus depuis la création du Comité en 1978 à l'issue de la première session extraordinaire ne donnent pas une satisfaction sans mélange. Il ne semble pas exister de commune mesure entre l'extension des travaux du Comité, qui tient de plus en plus de réunions (dont le Secrétariat nous fournit d'excellents comptes rendus), et les résultats obtenus. Les débats de procédure nous prennent beaucoup de temps et l'on peut se demander si, dans certains cas, l'objectif fondamental des groupes de travail, qui est de négocier, ne risque pas de passer au second plan, les membres de ces groupes tendent de plus en plus à lire des déclarations préparées.

Cependant, le plus gros problème qui se pose au Comité ne résulte-t-il pas de l'absence fréquente de véritable dynamisme dans les négociations ? Ce dynamisme n'existe que si les parties aux négociations consentent à s'accorder des concessions en vue de parvenir à un objectif mutuellement convenu.

Des exigences et exhortations sont fréquemment adressées au Comité, mais sont-elles en rapport avec de plus vastes arrangements ? Contribuent-elles au progrès par la négociation ? Par exemple, tous ceux qui ont cherché à limiter l'étendue des zones exposées au risque nucléaire et à garantir la protection des installations nucléaires - objectifs qui sont communs à tous - sont-ils disposés à s'engager concrètement en ce qui concerne le contrôle futur du potentiel d'armements nucléaires ?

Par ailleurs, les grandes déclarations de ceux qui s'affirment disposés à négocier n'ont pas toujours été suivies de contributions réelles au processus de négociation. Par exemple, l'intérêt que présente au regard des objectifs du traité proposé le débat relatif aux déterminations de la toxicité des précurseurs d'armes chimiques ordinaires, est problématique. L'incapacité du Groupe des sismologues de parvenir à un accord sur un rapport intérimaire élargi constitue un sujet de préoccupation. Ainsi, la bonne volonté déclarée et les résultats effectivement obtenus sont loin de coïncider.

Cependant, le Comité du désarmement ne peut aller ni plus loin ni plus vite que la situation internationale ne le permet. Si les progrès relatifs aux questions fondamentales ont été lents, c'est en grande partie parce que l'atmosphère internationale n'a pas permis qu'il en soit autrement.

(M. McPhail, Canada)

J'ai commencé par certains éléments négatifs du travail du Comité. Globalement, ils conduisent tous à une même conclusion : depuis que le Comité a été créé, il n'a pas pu produire un seul accord sur une seule question relative à la limitation des armements et au désarmement. Mais cela doit-il être le seul attendu de notre jugement ? Je crois que non, car en dépit de ses insuffisances le Comité demeure le seul organe multilatéral de négociation en matière de limitation des armements et de désarmement. A coup sûr, s'il n'existait pas, il faudrait le créer; s'il était dissous, il faudrait le remplacer. Ainsi, nous devons juger la valeur du Comité du désarmement en fonction non pas tellement de ce qu'il a accompli, mais de ce qu'il peut accomplir, une fois remplies les conditions nécessaires. Dans une telle optique, certains signes encourageants peuvent d'ores et déjà être observés.

D'abord la création des groupes de travail du Comité. Ces groupes conservent leur potentiel comme organes opérationnels de négociations concrètes sur des mesures de limitation des armements, dans la mesure où la question est mûre et le moment opportun. Le Groupe de travail des armes chimiques qui, avec son mandat élargi, continue de progresser effectivement vers la conclusion d'un traité sur les armes chimiques, en est une excellente illustration.

Le second signe est la création de ce qu'on est convenu d'appeler les "organes subsidiaires", ainsi que d'autres formes d'action collective. J'ai noté que le Groupe des sismologues avait rencontré des difficultés, mais il a aussi remporté des succès, et c'est incontestablement sur la base de ces derniers que nous devons construire. De même, les réalisations pratiques enregistrées au cours des "séances concentrées" sur les armes chimiques ont permis au Comité de porter son attention sur des questions techniques importantes du point de vue de la conclusion éventuelle d'un traité. Ces séances se sont révélées précieuses, notamment parce que les questions de principe posées par diverses délégations ont souvent cédé le pas aux diverses questions concrètes qui doivent nécessairement être réglées avant la mise en oeuvre effective d'un traité, et à cet égard le débat a été remplacé par la discussion.

Le troisième signe est l'aptitude qu'a manifestée le Comité de s'engager vers des options utiles. Un groupe de travail chargé de certains aspects d'un traité d'interdiction complète des essais devrait être prochainement créé. D'ores et déjà, les discussions officielles relatives au mandat du groupe de travail ont amené le Comité à adopter une approche plus systématique à l'égard de ce problème critique. Dans un proche avenir, d'autres groupes de travail responsables chacun d'aspects spécifiques des questions intéressant le Comité seront sans doute aussi créés.

Telles sont les considérations qui nous viennent à l'esprit lorsque nous réfléchissons sur les relations qui doivent exister entre le Comité du désarmement et la deuxième session extraordinaire. Certains disent que le rapport spécial du Comité devrait faire le point des activités passées et des résultats obtenus et distribuer louanges et blâmes en conséquence. Tel ne peut être notre avis. Il est peu probable qu'un consensus puisse être réalisé sur ce que sont précisément les insuffisances du Comité. Nous ne pensons pas non plus souhaitable de nous attarder sur le passé; nous préférons plutôt aller de l'avant sur la base de ce qui a été accompli - et qui vraiment devrait être consigné dans le rapport spécial.

J'ai mentionné des signes prometteurs, ainsi que certains aspects négatifs du travail du Comité, dans le contexte de la deuxième session extraordinaire qui, pour beaucoup, est le point de convergence des activités du Comité depuis quelque temps.

(M. McPhail, Canada)

De gros efforts et en fait beaucoup d'ingéniosité ont été consacrés à l'établissement d'un Programme global de désarmement. Il apparaît aujourd'hui évident qu'aucun accord n'a été possible sur un certain nombre de points fondamentaux, et les travaux relatifs au Programme doivent donc être repris en main par l'Assemblée elle-même à sa session extraordinaire. La question du calendrier demeure la question la plus difficile à résoudre, et l'on peut même se demander si elle peut réellement être résolue. En dernière analyse, la question n'est-elle pas en fait quelque peu artificielle ? Il est certain que les Etats ne mèneront des négociations sur les questions énumérées dans le projet de Programme global que le jour où leur propre évaluation de leurs intérêts nationaux de sécurité leur permettra de le faire, pour autant qu'elle le leur permette. Aucun Programme global de désarmement faisant abstraction de cet état de choses n'a de chances d'obtenir un consensus, ni au Comité ni à la session extraordinaire.

A mon avis, l'heure est aujourd'hui à la franchise. Quel effet le Programme global aura-t-il sur le travail du Comité ? Le Programme global demeure essentiellement, quelle qu'en soit la description, un ordre du jour de négociations sur la limitation des armements et le désarmement. Mais le Comité a son propre ordre du jour, qui continuera de régir ses travaux après la session extraordinaire. Il sera donc d'autant plus important de se concentrer sur ce qui est concret et réalisable lorsque le Comité reprendra sa session. Certes, les déclarations inspirées ont leur place dans nos travaux et, en fait, chacun espère que la deuxième session extraordinaire fournira à la communauté mondiale une telle inspiration, mais le Comité se doit de traiter des questions concrètes, pratiques et négociables. La négociation n'est jamais vraiment facile, et oblige à se préoccuper du détail et à conclure des compromis - et ce n'est pas là réellement la substance dont sont faites les sessions extraordinaires.

Bref, nous ne pouvons attendre de la session extraordinaire qu'elle résolve les problèmes dont traite le Comité, car elle ne les résoudra pas, et les questions concrètes auxquelles le Comité est confronté seront toujours présentes à l'issue de la deuxième session extraordinaire.

L'une de ces grandes questions concrètes est celle de la vérification. La vérification est l'un des thèmes de la présente session, peut-être même le principal. Dans les aspects du travail du Comité où les espoirs sont les plus grands, par exemple dans le domaine des armes chimiques, le problème de la vérification passe au premier plan. Les réalisations du Comité du désarmement résultant des activités du Groupe des sismologues concernent essentiellement le domaine de la vérification. Le Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais devra s'occuper de la vérification. D'autre part, l'un des problèmes inhérents à la réalisation d'une garantie de sécurité négative mutuellement satisfaisante et universelle est que, de par sa nature même, une telle garantie est invérifiable : elle concerne non pas des armements, mais des intentions. Peut-être la leçon de la vérification n'a-t-elle été apprise que récemment. Beaucoup de gens ont dit que la vérification ne constitue pas un manque de confiance, mais qu'elle renforce la confiance. Dans le passé, des traités dépourvus de clauses de vérification ont été conclus, et l'histoire a fait ressortir leur faiblesse. Des traités absolument invérifiables ont été signés, comme le Pacte Briand-Kellog qui mettait la guerre hors la loi. C'est cette expérience historique qui préoccupe de nombreux pays lorsqu'ils discutent des propositions qui ne peuvent pas être vérifiées. A leur avis, qui est d'ailleurs le nôtre, la loi n'est la loi que si elle est acceptée - et que si son application est assurée, dans le cas d'un accord international sur la limitation des armements et le désarmement, par la vérification.

(M. McPhail, Canada)

Tout à l'heure, j'ai relevé trois signes positifs dans l'activité du Comité; il en est un quatrième. Le Comité a cessé de discuter de la vérification en tant que principe abstrait et s'occupe maintenant des moyens de la réaliser. Les vues diffèrent mais peut-être pas autant qu'auparavant, et des solutions sont en vue, sinon à portée de la main.

La résolution des problèmes de vérification est rarement une affaire exaltante. Mais elle est toujours essentielle. Il est évident que l'Assemblée ne peut pas s'en charger à sa deuxième session extraordinaire. Par contre, nous pouvons et devons nous en occuper.

Certains, tout en donnant leur accord de principe à la vérification, craignent que l'insistance sur une vérification absolue, ou quelque chose de semblable, ne soit un moyen d'éviter des progrès dans d'autres domaines concrets de la limitation des armements et du désarmement. Il est facile d'admettre cette préoccupation. C'est pourquoi nous estimons de notre devoir de rechercher des mesures de vérification adéquates et mutuellement acceptables. Nous sommes sûrs qu'avec de la patience et de la persévérance, cela pourra être fait, même dans des domaines techniquement ardues comme la vérification des armes chimiques. Par ailleurs, aucun accord réellement important ne peut guère être conclu sans clauses de vérification appropriées. Agissons donc en conséquence. Quant à nous, nous soumettrons en temps voulu d'autres suggestions relatives à la vérification, particulièrement dans le domaine des armes chimiques.

Monsieur le Président, nous n'avons ménagé aucun effort pour parvenir à un accord final sur le contenu du rapport spécial à la deuxième session extraordinaire. Au cours de nos travaux, nous avons entendu les vues de certains qui veulent assigner uniquement aux puissances "militairement importantes" ou aux Etats dotés d'armes nucléaires la responsabilité des mesures de limitation des armements, ce qui peut-être implique qu'eux-mêmes demeurent sans reproche et absous de toute responsabilité. Mais est-ce réellement le cas ? Certainement, comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a dit à Genève il y a dix jours, nos responsabilités à cet égard sont collectives.

A la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, la communauté internationale, nous en sommes convaincus, à juste titre je crois, réaffirmera l'utilité et la nécessité du Comité - non pas en raison du travail qu'il a accompli, mais parce qu'aucune autre solution ne s'offre. Le critère ultime de la crédibilité du Comité est son aptitude à progresser vers de véritables mesures de limitation des armements. Quel que soit le résultat de la deuxième session extraordinaire, il reste au Comité à prouver qu'il répond à ce critère; comportons-nous donc en conséquence à la reprise de notre session en juillet prochain.

M. ONKELINX (Belgique) : En cette fin de session de printemps du Comité, je me dois tout d'abord de m'adresser à vous, Monsieur le Président, mais je ne sais si ce qui convient le mieux est de vous féliciter pour la manière dont vous avez présidé les travaux pendant votre présidence ou au contraire de vous plaindre d'avoir dû présider dans des conditions aussi difficiles, dans une période où l'organisation des travaux a été particulièrement ardue nonobstant les efforts remarquables de l'Ambassadeur Jaipal et du Secrétariat, dans une période de discussions de procédure et de complications dont sans doute le Comité ne devrait pas se réjouir et sur lesquels il me semble que nous devrions réfléchir pour l'avenir et nos sessions futures. Mais dans toutes ces difficultés, vous avez confirmé les grandes qualités que nous vous

(M. Onkelinx, Belgique)

connaissons depuis que nous avons le plaisir de travailler ensemble, c'est-à-dire le doigté, le tact, la patience qui était cette fois bien nécessaire et votre finesse diplomatique, et je crois que le Comité devra toujours vous être reconnaissant d'avoir témoigné de ces si brillantes qualités qui, hélas !, à plusieurs reprises ont été mises, et parfois rudement, à l'épreuve.

Monsieur le Président, nous venons, en clôturant la session de printemps du Comité du désarmement, d'adopter notre rapport à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. C'est la perspective de cet important événement qui aura dominé l'ensemble de nos travaux depuis le début de cette année.

L'accord qui vient d'intervenir aujourd'hui au sein du Comité au sujet de la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires constitue un développement particulièrement heureux à cet égard. Nous nous félicitons du succès enregistré à la suite des difficiles négociations relatives à l'élaboration du mandat de ce groupe de travail. Nous sommes aussi particulièrement reconnaissants aux délégations qui ont participé plus directement à ces négociations pour l'esprit de compromis qu'elles ont manifesté. Nous souhaitons maintenant que ce groupe de travail soit rapidement mis en place lorsque le Comité reprendra ses activités après la session extraordinaire.

Dans le cadre de la préparation de la deuxième session extraordinaire, il était normal que nous consacrons la majeure partie de nos activités à l'élaboration d'un Programme global de désarmement, ainsi que le Comité en avait été prié par l'Assemblée générale.

Mon intention n'est pas de tirer des conclusions à propos des résultats qui nous sont présentés par le Groupe de travail.

Ces résultats sont certes très embryonnaires et, devant la multitude de textes non agréés, apparaissent parfois décevants.

Cependant, le rapport du Comité du désarmement ne constitue qu'une étape dans le processus de négociations qui se poursuivra à New York. Nous espérons vivement que les efforts conjugués de nos délégations permettront à ce processus d'aboutir au cours de la prochaine session extraordinaire. Nous devrions donc faire le meilleur usage des quelques atouts dont nous pouvons disposer actuellement.

Le premier de ceux-ci est le climat de la négociation. L'expérience du groupe officieux qui a été animé par la délégation du Pakistan a démontré qu'il était possible de progresser. D'ores et déjà, la présentation du chapitre relatif aux mesures a été sensiblement améliorée. Il serait regrettable que ces résultats - aussi fragmentaires soient-ils - soient remis en cause.

Par ailleurs, la structure du Programme global apparaît maintenant de manière plus claire. Les mesures sont en effet articulées en trois phases. A l'intérieur de chacune de celles-ci, des séquences de mesures ont pu être déterminées de manière plus cohérente, essentiellement dans le domaine du désarmement nucléaire et du désarmement classique.

D'autre part, la nécessité de laisser une certaine flexibilité aux parties à la négociation d'accords de désarmement semble mieux comprise. De telles négociations ne peuvent en effet être figées par des schémas trop arbitraires. L'intégration de diverses mesures de désarmement doit pouvoir se réaliser si nécessaire, en fonction des possibilités de la négociation.

(M. Onkelinx, Belgique)

Les textes qui ont été élaborés au sujet des chapitres relatifs aux objectifs et aux principes d'un Programme global de désarmement pourraient faire l'objet d'un accord, sans trop de difficultés. Les efforts dans ce domaine pourraient utilement s'inspirer de ceux qui ont été faits au sujet du chapitre sur les priorités, le seul à être entièrement agréé par nos délégations.

Le chapitre relatif aux mécanismes fait également l'objet d'une large convergence de vues. Il devrait être possible, là aussi, d'harmoniser les textes qui ont été présentés à ce sujet par différents groupes de délégations.

Les efforts de négociations ultérieures à New York devront surtout se concentrer sur les grandes questions conceptuelles qui n'ont pas encore pu être réglées.

Il s'agit essentiellement du cadre chronologique du Programme. Ma délégation estime que ce n'est pas une question insoluble. Des précédents peuvent être trouvés, notamment dans la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie pour le désarmement. D'autre part, s'il ne nous apparaît pas concevable de fixer, ne serait-ce que de manière indicative, une date de clôture d'une phase, nous pensons que les conférences chargées de l'examen de la mise en oeuvre du programme de désarmement, et donc des mesures dans chaque phase, pourraient être convoquées de manière périodique. Une telle périodicité constituerait en soi une caractéristique importante du Programme global de désarmement, par rapport aux documents précédemment adoptés par l'Assemblée générale. En effet, le fait pour les Etats d'accepter a priori de se soumettre à un examen de leur politique en matière de désarmement constituerait une innovation particulièrement significative.

Un autre problème majeur, qui n'a pas encore fait l'objet de discussions approfondies, concerne la nature du Programme global de désarmement. Ma délégation est heureuse de constater que les différentes positions qui ont été exprimées à ce sujet font état d'une flexibilité et d'une disponibilité certaines. Le degré de solennité de l'engagement que prendraient les Etats de mettre en oeuvre le Programme global de désarmement est certes une question sujette à négociation. Cependant, il me semble que, là aussi, une solution acceptable par toutes les parties pourrait être trouvée.

C'est évidemment l'exercice de négociation des différentes mesures qui exigera le plus de temps de la part de nos délégations à New York. La recherche de textes de compromis s'avère indispensable à plus d'un égard. Je voudrais rappeler que sur de nombreux sujets, à propos desquels des vues divergentes continuent d'être exprimées, il existe déjà de tels textes de compromis. Nous ne devrions donc pas nous refuser la possibilité de les utiliser à nouveau dans le Programme global. Le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les éléments d'un Programme global de désarmement déterminés par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et la Déclaration sur la deuxième Décennie du désarmement devraient encore constituer d'utiles sources d'inspiration pour nos négociations futures.

Enfin, le moment venu, il sera nécessaire de revoir l'organisation de la présentation du Programme global de désarmement. Il faudrait, en effet, éviter dans la mesure du possible des répétitions telles que celles qui ont "encombré" le Document final. Par ailleurs, la question de la vérification n'a pas encore véritablement trouvé sa place dans les structures proposées pour un Programme global de désarmement. Nous ne

(M. Onkelinx, Belgique)

devrions pas hésiter à donner à cette importante question un traitement à part entière et à concevoir un chapitre sur la vérification.

Les autres activités que le Comité du désarmement a menées dans le cadre de groupes de travail n'ont pas pu recevoir à temps la même priorité que le Programme global de désarmement. Des efforts importants leur ont toutefois été consacrés.

Dans le domaine des armes radiologiques, des progrès ont été incontestablement réalisés sur ce que nous appelons maintenant les questions "traditionnelles" relatives à ces armes. Le projet de traité présenté à ce sujet par le Président du Groupe de travail constitue, à nos yeux, un compromis qui devrait constituer une base largement acceptable pour finaliser cette négociation.

Par ailleurs, la question de l'interdiction d'attaques délibérées contre les installations nucléaires a donné lieu à des échanges de vues particulièrement intéressants. Ils ont toutefois démontré la complexité de ce sujet. Ces échanges de vues ont également permis de déterminer un certain nombre d'options de négociation très différentes. Ils se situent dès lors dans une phase encore très préliminaire d'un processus de négociation.

Compte tenu de ces expériences, ma délégation s'interroge sur l'opportunité d'une approche symétrique de ces deux problèmes. Ne pourrait-on dès lors envisager de conclure rapidement la négociation sur la première de ces questions et de s'engager à poursuivre la négociation sur la seconde, dont la nature dépasse le cadre de l'interdiction d'une arme et s'oriente davantage vers la réglementation de la conduite d'hostilités. Le cas échéant, on pourrait envisager la conclusion d'un protocole annexe au traité dit "traditionnel", ainsi que mon collègue de la République fédérale d'Allemagne en a émis l'idée.

A propos des armes chimiques, je tiens surtout à relever le développement positif qu'a constitué l'adoption par le Comité d'un mandat qui permet de négocier une convention. Les travaux de cette session de printemps ont certainement permis de consolider les résultats enregistrés au cours de l'année dernière par le Groupe de travail. Nous devrions nous efforcer de négocier, de manière plus profonde et plus intensive, l'ensemble de ces questions lors de la session d'été. Nous souhaiterions notamment compléter notre contribution à propos de la définition de l'arme chimique, de manière à tenir compte d'un maximum de positions qui ont été exprimées jusqu'à présent. Par ailleurs, nous souhaiterions examiner davantage les impératifs de la vérification d'une convention d'interdiction des armes chimiques. A ce sujet, la Belgique tient à souligner tout l'intérêt qu'elle attache à la proposition présentée par l'Australie, les Etats-Unis et le Royaume-Uni au sujet de l'étude des possibilités de vérification du type "Recover". Cette question a fait l'objet du document CD/271 qui a été déposé récemment au sein du Comité.

La Belgique espère par ailleurs que les discussions qui ont été menées au sujet de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique permettront de déboucher, lors de la deuxième partie de la session de 1982 du Comité, sur des solutions de procédure qui permettraient de traiter de manière plus systématique de cette importante question.



(M. Onkelinx, Belgique)

Monsieur le Président, les résultats de plus de trois années de travaux du Comité du désarmement sont particulièrement limités. Ces derniers mois ont certes permis d'enregistrer un progrès dans la mesure où nos activités ont été davantage orientées sur les thèmes en négociation et ont été moins encombrées par des considérations théoriques ou procédurales.

Toutefois, l'esprit de la négociation semble avoir fait défaut. Dans de trop nombreux domaines, les délégations se sont limitées à figer leurs positions, sans faire l'effort nécessaire de recherche de compromis. Trop souvent aussi des solutions intérimaires ont été rejetées sous prétexte que de telles solutions "ne feraient que saper le climat indispensable à la recherche de solutions adéquates". De telles attitudes, que ce soit notamment à propos des garanties de sécurité ou des armes radiologiques, ne me semblent guère répondre aux exigences du processus de désarmement, c'est-à-dire essentiellement la recherche patiente d'éléments de progrès qui, graduellement, permettront de réaliser des objectifs de plus en plus ambitieux.

Je voudrais ici faire une observation d'ordre général : ma délégation a constaté que tout au long des débats du Comité du désarmement, celui-ci a attaché une importance prédominante au désarmement nucléaire. Je conçois les raisons pour lesquelles la communauté internationale estime que ce problème est prioritaire. Néanmoins, j'ose soumettre pour considération et réflexion le fait que ce sont les guerres menées par des armes conventionnelles qui font des victimes encore journalièrement et qui ont décimé des populations entières au cours de ces dernières décennies. Il me semble que trop peu d'attention est consacrée par le Comité au désarmement conventionnel et que cette lacune devrait être comblée tout en gardant la juste perspective.

Les résultats limités du Comité du désarmement sont aussi, et peut-être surtout, le reflet des situations de tension dans le monde, telles celles qui ont été évoquées au début et à la fin de la présente session. La Belgique espère que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement constituera une occasion propice pour que les Etats prennent davantage conscience de l'impact que leur conduite peut avoir dans le domaine des négociations de désarmement. Elle souhaite que la deuxième session extraordinaire puisse donner un élan nouveau aux travaux du Comité du désarmement, de manière à ce que nous puissions nous acquitter de façon plus complète de l'importante tâche qui nous a été confiée.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir, et, à vrai dire, plus de plaisir que je ne le pensais hier, que je prends la parole aux derniers moments de notre session. Il ne fait aucun doute que sous votre présidence, nous avons accompli des progrès considérables. Nous avons envers vous une énorme dette de reconnaissance pour votre direction pondérée, mais ferme, et vos avis sages et bienveillants. Grâce, en grande partie, à l'habileté avec laquelle vous avez dirigé nos travaux en avril, nous pouvons maintenant espérer progresser dans des domaines importants lorsque nous reviendrons ici cet été. Je voudrais aussi saisir l'occasion pour rendre hommage aux éminents services rendus par les Présidents des Groupes de travail, l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan, l'Ambassadeur Wegener, de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, et l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne. Chacune de ces hautes personnalités a guidé les travaux de son Groupe avec sagesse, intelligence et énergie.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Sur une question particulièrement importante, Monsieur le Président, question à laquelle de nombreuses délégations, et surtout vous-même, votre prédécesseur l'Ambassadeur Alessi et l'Ambassadeur Jaipal, avez consacré de grands et habiles efforts, il semblait voici seulement quelques heures, qu'il ne serait pas possible de progresser. Etant de ceux qui ne désespèrent jamais, j'avais dans ma poche deux séries de conclusions. Mes espoirs se sont réalisés et je suis ravi de sortir aujourd'hui la plus optimiste des deux versions, celle que j'avais le désir fervent de sortir à cette dernière séance plénière de notre session de printemps.

Les années précédentes, les Etats-Unis n'étaient pas disposés à consentir à la création d'un groupe de travail sur une interdiction complète des essais. Nous avons ouvertement et franchement exprimé notre position. Cette année encore, au début de la présente session, nous avons formulé de très sérieuses réserves. Cependant, nous comprenons pleinement l'importance que la plupart des autres délégations attachent à la question de l'interdiction complète des essais. Nous avons écouté ceux qui nous demandaient de ne pas entraver l'examen du point 1 de l'ordre du jour et nous avons finalement affiné notre position de façon à pouvoir nous associer à un consensus. Le 11 mars, nous avons indiqué que nous étions prêts à accepter la création d'un groupe de travail qui s'occuperait des questions fondamentalement importantes de la vérification et du respect. Un consensus a été réalisé sur cette base.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de m'étendre sur ma satisfaction personnelle, qui est, j'en suis sûr, évidente. Cependant, je voudrais dire que mon Gouvernement s'engage à contribuer à la réalisation de progrès constants au sein du Groupe de travail sur une interdiction complète des essais qui vient d'être établi. Après avoir été si près de créer ce groupe de travail il aurait été vraiment dommage de laisser échapper cette possibilité. Nous avons préféré la voie de l'accommodement et de la coopération à celle de la confrontation. Ce résultat est particulièrement heureux, car l'échec d'un consensus sur la question d'une interdiction complète des essais et le risque évident de tension à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à ce point particulièrement critique pour le Comité du désarmement, auraient à coup sûr compromis gravement notre capacité de régler les importantes questions auxquelles nous serons confrontés à New York.

Je ne voudrais pas laisser l'impression que le point de l'ordre du jour relatif à l'interdiction des essais nucléaires à propos duquel nous avons remporté un succès de dernière minute est le seul au sujet duquel des progrès importants ont été enregistrés à la présente session. Des progrès ont été réalisés dans d'autres domaines également. Nos progrès sont dus à la volonté de compromis déployée par tous les membres du Comité. C'est cet esprit qui, nous l'espérons, l'emportera à la deuxième session extraordinaire et par la suite, lorsque nous reviendrons à Genève pour reprendre les importants travaux de notre session de 1982.

L'ordre du jour des prochains mois est chargé et exige le maximum d'efforts. Les travaux du Comité ne peuvent se faire dans l'abstrait; ils doivent être envisagés dans le contexte de la situation politique internationale existante. Néanmoins, nous croyons qu'il ne faut pas négliger la possibilité de voir se dessiner une évolution positive sur la scène internationale grâce aux progrès accomplis par le Comité. A cet égard, nous restons optimistes.

Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de joie que je puis maintenant jeter l'autre version de mon discours et que je vous adresse, une fois de plus, mes remerciements les plus sincères.

H. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : La première partie de la session de 1982 du Comité du désarmement a été marquée par une situation internationale compliquée due aux efforts redoublés des adversaires de la paix, de la détente et du désarmement d'engager le monde dans une spirale qualitativement nouvelle de la course aux armements, particulièrement dans le domaine des armements nucléaires. Les plans de modernisation à long terme des forces nucléaires stratégiques annoncés par l'Administration des Etats-Unis et ses nouvelles doctrines militaires agressives, constituent une menace directe à la paix et à la sécurité internationales et sapent sérieusement les possibilités d'accomplir des progrès réels dans le domaine des négociations sur le désarmement.

Les pays socialistes ont continué à présenter de nouvelles propositions visant à réactiver les négociations sur le désarmement. Ils ont réaffirmé qu'ils étaient prêts à négocier sur n'importe quelle question sur la base de l'égalité et de la sécurité égale. Ils sont même allés plus loin et ont pris des initiatives unilatérales importantes. A ce sujet, l'initiative de l'URSS, présentée par le Président L. Brejnev le 16 mars dernier, qui tendait à instituer un moratoire unilatéral sur le déploiement des armes nucléaires de moyenne portée dans la partie européenne de l'URSS a été accueillie avec un vif intérêt et beaucoup de satisfaction par toutes les forces éprises de paix.

Les pays socialistes attachaient une importance particulière à la session de printemps du Comité, dans la perspective de l'ouverture prochaine de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Les délégations des pays socialistes ont fait tout leur possible pour permettre au Comité de négocier des résultats concrets susceptibles d'être présentés à cette deuxième session extraordinaire.

Malheureusement, à cause de l'approche adoptée par certaines délégations occidentales à l'égard des problèmes fondamentaux du désarmement nucléaire et d'autres points importants de son ordre du jour, le Comité n'a pas été en mesure de parvenir à des résultats concrets.

Ce n'est nullement par hasard que la plupart des délégations ont accordé la priorité la plus élevée à une question d'une importance vitale, celle de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Il ne fait pas de doute que la poursuite de la course aux armements constitue la menace principale à la paix et à la sécurité internationales. Les pays socialistes représentés au Comité ont toujours appuyé la création d'un groupe de travail approprié qui serait chargé de mener des négociations sur cette question. Outre les documents soumis à cet effet par les pays socialistes les années précédentes, la délégation de la République démocratique allemande a présenté, pendant la première partie de la session de 1982, le document CD/259 qui reflète les vues des pays socialistes concernant le projet de mandat pour un groupe de travail spécial sur cette question, que de nombreux membres du Groupe des 21 ont accueilli avec satisfaction. Toutefois, les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont continué à empêcher un consensus au sujet de la création d'un tel groupe de travail.

En ce qui concerne le problème du désarmement nucléaire, les pays socialistes ont insisté sur la nécessité de prévenir une catastrophe nucléaire et ont appelé l'attention des délégations sur la déclaration pertinente adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-sixième session. Ils ont également souligné les résultats positifs qui résulteraient d'un engagement de tous les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser en premier de telles armes.

Avec de nombreux autres Etats, les pays socialistes ont vigoureusement condamné la fabrication d'armes à neutrons entreprise à grande échelle par les Etats-Unis. Les

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

délégations des pays socialistes ont rappelé aux membres du Comité du désarmement que les pays socialistes avaient déjà présenté au Comité, en 1978, un projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes nucléaires à neutrons (CCD/559). Ni cette initiative, ni la proposition des pays socialistes présentée en 1981 sur la nécessité de créer d'urgence un groupe de travail spécial sur la préparation d'une telle convention (CD/219) n'ont recueilli un consensus à cause de l'attitude négative des puissances occidentales. Les pays socialistes regrettent cet état de choses car la fabrication des armes à neutrons abaisse considérablement le seuil de la guerre nucléaire, représente un pas important vers la mise en oeuvre de la doctrine d'une "guerre nucléaire limitée" et leur déploiement ultérieur en Europe aurait pour effet de créer une situation extrêmement dangereuse sur ce continent.

Le groupe de pays socialistes attache une importance particulière à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Ces pays ont toujours considéré que le Comité du désarmement, dans lequel tous les Etats dotés d'armes nucléaires sont représentés, devrait s'acquitter de ses responsabilités en tant que forum multilatéral unique de négociation et entreprendre des négociations sur cette question. Conjointement avec le Groupe des 21, le groupe de pays socialistes a donc proposé la création d'un groupe de travail spécial à cet effet. Malheureusement, un temps précieux qui aurait pu être consacré à travailler à des négociations par exemple dans le groupe de travail a été perdu à cause de deux Etats dotés d'armes nucléaires qui s'opposaient à la création du groupe en question. Les pays socialistes ont également exprimé leurs vues au sujet du mandat éventuel de ce groupe dans le document CD/259 mentionné ci-dessus.

Les pays socialistes ont aussi étudié avec soin toutes les autres propositions concernant le mandat de ce groupe de travail. Ils ont aussi activement participé aux débats sur une formule possible de compromis à ce sujet. Leur but était de parvenir à un accord sur un mandat qui permettrait au groupe de travail futur de s'occuper de tous les aspects fondamentaux de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et de négocier un traité sur cette question. Comme il est apparu qu'aucun consensus ne pouvait se faire, pour le moment, sur un mandat de caractère aussi global, les pays socialistes, considérant que la réalisation d'une interdiction des essais nucléaires était une question de la plus haute priorité, ont accepté la création d'un groupe de travail doté d'un mandat de compromis. Ils partent du principe que toute délégation peut soulever au groupe de travail toute question ayant trait à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et que l'examen des questions de vérification ne devrait pas faire obstacle à l'élaboration de l'accord sous tous ses aspects. Les pays socialistes sont également convaincus que les progrès réalisés au groupe de travail trouveront leur expression dans une modification ultérieure appropriée de son mandat.

Les délégations des pays socialistes espèrent également que le groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires ne finira pas dans des discussions abstraites sur la question de la vérification et du respect n'ayant aucun lien avec l'interdiction proprement dite des essais d'armes nucléaires. A ce sujet, elles ont exprimé leur préoccupation devant le changement total de la position des Etats-Unis à l'égard du problème de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, qui ressort de la déclaration faite au Comité du désarmement, le 9 février, par M. Rostov, qui a informé le Comité que, de l'avis de la délégation des Etats-Unis, le moment n'était peut-être pas propice pour des négociations sur une interdiction des essais nucléaires. Les pays socialistes considèrent également comme illogique l'approche des Etats-Unis à l'interdiction des essais nucléaires, qui subordonne les progrès dans ce domaine à des réductions des armements nucléaires tout en s'opposant à l'ouverture de négociations.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Les délégations des pays socialistes restent convaincues que la reprise des négociations trilatérales et leur conclusion fructueuse revêtiraient une importance particulière et rendraient possible l'entrée en vigueur provisoire d'une future interdiction des essais nucléaires avant que les deux autres puissances nucléaires s'y associent.

Les délégations des pays socialistes continuent à travailler activement au sein du groupe de travail des armes chimiques. Elles se sont félicitées que les débats soient entrés dans une nouvelle phase grâce à l'adoption d'un nouveau mandat qui permet au Groupe de travailler au texte de la convention future qu'elles souhaitaient dès les premiers stades des négociations sur cette question. Il y a eu, pendant la première partie de la session de 1982 du Comité du désarmement, un très utile échange de vues, qui a mis en relief les domaines d'entente mutuelle sur un certain nombre d'aspects de fond de la future convention.

Le groupe de pays socialistes continue de maintenir que la convention future ne pourra être efficace que si elle tient compte de tous les progrès récents dans le domaine des armes chimiques. A cet égard, elles partagent entièrement le point de vue exprimé par l'écrasante majorité des délégations que la future convention doit également écarter toute possibilité de fabrication d'armes binaires. Les délégations des pays socialistes ont exprimé leurs vues sur cette question dans le document CD/258, dans lequel ils appellent l'attention des délégations sur la résolution 36/96 B de l'Assemblée générale qui demande à tous les Etats "de s'abstenir de toute action qui pourrait entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et en particulier de s'abstenir de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires... sur le territoire d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle".

Les pays socialistes appellent l'attention des délégations sur le projet d'une disposition appropriée de la convention sur les armes chimiques, proposée par la délégation soviétique, concernant la non-implantation, directement ou indirectement, d'armes chimiques sur les territoires d'autres Etats pendant la période d'exécution des engagements relatifs à la destruction des armes chimiques ou à leur conversion à des fins non hostiles.

La question de l'interdiction de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive reste un problème d'une importance primordiale et devrait, de l'avis des pays socialistes, recevoir une attention appropriée dans les travaux du Comité. Ces pays estiment que le moment est venu de créer un groupe de travail spécial d'experts pour s'occuper sérieusement de cette question. Le groupe de pays socialistes considère également que le Comité du désarmement pourrait aider en étudiant des formules appropriées que tous les Etats, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité et les autres Etats militairement importants, pourraient utiliser dans leurs déclarations solennelles, identiques quant au fond, condamnant toute action future visant à mettre au point, fabriquer et déployer de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, conformément à la résolution 36/89 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Le groupe de pays socialistes demande instamment à tous les membres du Comité du désarmement qui sont en mesure de le faire d'envoyer leurs experts aux réunions officieuses que la délégation hongroise a proposées de tenir pendant la deuxième partie de la session de 1982 (CD/261).

La nécessité de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est maintenant devenue une question hautement prioritaire. Les pays socialistes se déclarent satisfaits de ce que ce problème ait été inscrit à l'ordre

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

du jour du Comité du désarmement. Ils estiment que, conformément à la résolution 36/99 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité devrait engager des négociations sur un traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. L'approche la plus efficace à cette fin serait de créer, pendant la deuxième partie de la session de 1982, un groupe de travail spécial approprié. Les vues des pays socialistes concernant le mandat d'un tel groupe ont été exprimées dans le document CD/272 présenté par la délégation de la Mongolie.

Les pays socialistes ont accordé toute l'importance voulue à l'élaboration d'un Programme global de désarmement en prévision de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui doit s'ouvrir prochainement. Ils ont activement participé aux travaux dans la tentative de mettre au point des formules mutuellement acceptables qui auraient néanmoins permis de souligner la nécessité d'entamer au plus tôt des négociations sur tous les problèmes urgents de désarmement, en premier lieu dans le domaine du désarmement nucléaire et sur l'élimination du danger d'une guerre nucléaire. C'est avec cet objectif à l'esprit que les pays socialistes ont présenté un document de travail détaillé sur le Programme global de désarmement (CD/245).

Malheureusement, au cours des délibérations du Groupe de travail sur des questions vitales, aucune formule commune n'a pu être adoptée. Le fait même que l'inclusion de la mise en oeuvre d'une interdiction des essais nucléaires dans la première phase du Programme ait été contestée est une source de grave préoccupation. Toutefois, les pays socialistes continueront à tout mettre en oeuvre pour que l'Assemblée générale puisse adopter un programme de nature à donner une impulsion nouvelle aux négociations sur le désarmement et qui aiderait à entamer, dans les délais les plus brefs possibles, des négociations sur toutes les questions prioritaires de désarmement.

En ce qui concerne la question de l'interdiction des armes radiologiques, les pays socialistes constatent avec regret qu'aucun progrès nouveau n'a été réalisé dans ce domaine.

Tout en reconnaissant l'importance de l'interdiction des attaques contre des installations nucléaires civiles, les pays socialistes estiment que les débats qui ont eu lieu à ce sujet jusqu'ici et la complexité des problèmes qui se posent, montrent bien que cette question ne peut pas être résolue dans le cadre d'un traité sur les armes radiologiques.

Une situation compliquée s'est créée au Groupe de travail spécial sur le renforcement des garanties de sécurité au profit des Etats non dotés d'armes nucléaires. Les pays socialistes continuent de soutenir que la façon la plus efficace de garantir les intérêts légitimes de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires serait d'élaborer et de conclure une convention internationale sur cette question. L'ouverture de négociations concrètes à ce sujet représenterait, dans les circonstances actuelles, un pas positif en avant.

Le document CD/256, présenté par les délégations de la Hongrie et de la République démocratique allemande reflète l'opinion de principe des Etats socialistes selon laquelle l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement servirait, entre autres, à renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi, la création d'un groupe de travail spécial sur ce sujet a été proposée.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Le groupe de pays socialistes a continué à accorder l'attention requise à la question de l'organisation des travaux du Comité.

Il a présenté, dans le document CD/241, ses vues et propositions spécifiques à ce sujet, surtout sur le processus d'établissement des organes subsidiaires et leurs activités. Les pays socialistes considèrent également qu'il faudrait accroître l'efficacité des travaux du Comité et, tout en présentant leurs propositions à ce sujet, ils ont pris note de toutes les suggestions pertinentes des autres Etats. Ils ont formulé l'opinion que la composition actuelle du Comité satisfait aux exigences d'un organisme multilatéral de négociation à composition limitée. Il serait donc extrêmement prématuré de la modifier de nouveau.

Malgré de nombreuses difficultés et la lenteur des progrès dans les négociations du Comité du désarmement, les pays socialistes se déclarent prêts à contribuer activement à la poursuite de ses travaux, afin que le Comité puisse finalement parvenir à des résultats concrets et tangibles. A cet effet, ils se prononcent pour l'ouverture de la deuxième partie de la session de 1982 aussitôt que possible après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, permettez-moi d'ajouter quelques mots qui se situent généralement tout à fait à la fin des sessions. Mais je pense que nous serons très fatigués à ce moment-là et que toute prolongation de nos délibérations ne serait guère la bienvenue. Or, je ne veux absolument pas que ce que je vais dire soit accueilli par le Comité avec déplaisir et c'est pourquoi je tiens, au nom du Groupe socialiste, à vous féliciter, Monsieur le Président, pour la manière dont vous vous êtes acquitté de vos fonctions de Président pendant ce dernier mois de notre session de printemps. Je pourrais certes dire bien davantage, mais permettez-moi de vous exprimer brièvement notre admiration et nos remerciements. Notre reconnaissance va également aux Présidents des Groupes de travail, les Ambassadeurs Sujka, Garcia Robles, Wegener et Ahmad. J'aimerais aussi, au nom du Groupe, exprimer des remerciements au secrétariat de notre Comité, en premier lieu au Représentant spécial du Secrétaire général et ensuite à tous ceux qui nous ont aidés dans nos délibérations, à commencer par les membres du secrétariat, les administrateurs, les interprètes, les traducteurs et tous les fonctionnaires des Nations Unies, de New York comme de Genève, qui ont rendu d'extrêmement précieux services à notre Comité.

M. ISSRAELIAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) :  
En prenant la parole pour la première fois en séance officielle au mois d'avril, la délégation soviétique voudrait tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité pour le mois en cours, vous exprimer sa satisfaction de vous voir diriger les travaux du Comité et vous en remercier, et vous souhaiter un plein succès dans l'exercice de vos fonctions pendant les quelques prochains mois. C'est à vous qu'incombera la tâche importante de présenter le rapport du Comité du désarmement à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Je voudrais, Monsieur le Président, me déclarer particulièrement satisfait du fait que, sous votre présidence, le Comité est parvenu à prendre une décision au sujet de la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires. La délégation soviétique estime que c'est là un tribut de sympathie et de respect au peuple japonais qui a été victime de l'emploi de l'arme atomique en 1945. Puissent les négociations du Comité qui s'engagent sous la présidence du représentant du Japon,

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

aboutir rapidement à un accord sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires par tous les Etats et dans tous les milieux.

La délégation soviétique a pris la parole pour donner son évaluation des résultats de la première partie de la session du Comité du désarmement. Nous ne nous arrêterons pas sur les diverses questions figurant à l'ordre du jour puisque l'Ambassadeur Vejvoda, de Tchécoslovaquie, vient d'en parler de façon magistrale au nom de plusieurs délégations, dont la délégation soviétique.

Tout au long de la session, la majorité - sinon la totalité - des Etats représentés au Comité ont exprimé dans leurs discours une grave préoccupation devant le risque accru de guerre nucléaire, l'absence de progrès dans les négociations sur le désarmement, l'évolution dangereuse de l'ensemble de la conjoncture internationale. Nous partageons cette préoccupation, qui reflète la profonde inquiétude de la communauté internationale tout entière face au danger croissant d'une guerre comportant l'emploi d'armes nucléaires et devant la nouvelle spirale franchie dans la course aux armements. Dire que la situation internationale actuelle est complexe et critique est peut-être encore un euphémisme. En fait, elle est de nature à susciter une vive inquiétude pour le sort du monde et de l'humanité tout entière. On faisait observer récemment dans une revue que la différence entre les guerres passées et la menace d'une guerre thermonucléaire mondiale tenait au fait que les guerres passées signifiaient la fin d'une époque historique, alors qu'une guerre future marquerait celle de l'humanité tout entière.

Pour nous, la constatation de ce danger n'est pas un motif de découragement et de pessimisme, mais un puissant stimulant pour déployer de nouveaux efforts et prendre de nouvelles décisions en vue de prévenir une guerre nucléaire et de restreindre la course aux armements. A cet égard, nous voudrions souligner à nouveau l'importance de la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies sur la prévention d'une catastrophe nucléaire, qui représente un jalon important sur la voie de l'élimination de la menace d'un conflit nucléaire.

On nous dit souvent que nous avons notre propre idéologie. Certes, nous avons une idéologie et nous croyons à nos idéaux. La pierre angulaire de notre idéologie et de notre politique est la paix, le désarmement et la coopération entre les peuples. En travaillant à l'édification d'une nouvelle société, l'Union soviétique s'est toujours inspirée du principe que la paix, selon les paroles du fondateur de notre Etat, V. I. Lénine, "est un facteur de progrès infiniment supérieur à la guerre...". Il y a 60 ans, la délégation soviétique à la Conférence de Gênes a déclaré qu'elle avait l'intention "de proposer une réduction générale des armements et d'appuyer toute proposition tendant à alléger le fardeau du militarisme". Il y a juste 50 ans, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'Union soviétique a présenté un programme concret de désarmement général et complet. Tels sont les faits historiques. La volonté politique de l'Etat soviétique d'assurer la paix et le désarmement s'est également exprimée maintes fois cette année, notamment au cours de la session du Comité. Dans sa déclaration du 16 mars dernier, L. I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a confirmé sa proposition tendant à réduire dans la proportion des deux tiers les arsenaux d'armes nucléaires tactiques et de moyenne portée se trouvant en Europe et destinées à l'Europe. Les dirigeants soviétiques ont décidé d'appliquer unilatéralement un moratoire sur le déploiement des armes nucléaires de moyenne portée dans la partie européenne de l'URSS. Plusieurs autres propositions ont également été avancées.



(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Au seuil de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, l'Union soviétique et les autres pays socialistes ont maintes fois affirmé qu'ils étaient résolus à contribuer au succès de sa préparation et de sa réalisation. Ce ne sont pas là de simples paroles. Il n'est aucune question concrète de désarmement, qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de notre Comité ou qu'elle se situe dans le cadre de l'ensemble du problème de la limitation de la course aux armements, pour laquelle l'URSS et ses alliés ne sont pas prêts à présenter un programme constructif en vue de sa solution.

Les initiatives soviétiques en matière de politique extérieure, qui sont exposées dans les documents du 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, ainsi que dans plusieurs documents ultérieurs de l'Etat soviétique, sont bien connues des délégations présentes au Comité.

Durant la période qui s'est écoulée entre les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement, notre pays s'est prononcé fermement et à maintes reprises en faveur d'une intensification des travaux dans tous les forums internationaux où se déroulent ou doivent se dérouler des négociations sur la limitation des armements, en particulier de ceux du Comité du désarmement à Genève. Nous avons réaffirmé l'intérêt que nous portons à la reprise de toutes les négociations qui ont été interrompues récemment et notre volonté de contribuer à leur succès. Cela s'applique pleinement aux négociations sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques, sur la limitation des ventes et des fournitures d'armes classiques et sur la limitation et la réduction ultérieure des activités militaires dans l'océan Indien, ainsi que sur une série d'autres questions. Nous avons préconisé l'ouverture à bref délai des négociations sur des questions telles que l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et la destruction de leurs stocks, l'interdiction des armes à neutrons et la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement.

Ici même, au Comité, les délégations des pays socialistes se sont efforcées de faire progresser la réalisation d'ententes concrètes sur l'interdiction des armes radiologiques, la renonciation à créer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive et le renforcement des garanties de sécurité au profit des Etats non nucléaires.

La délégation soviétique constate avec satisfaction que le Comité a accompli un travail important et utile en vue de l'élaboration d'un Programme global de désarmement. Le document établi contient encore toute une série de dispositions sur lesquelles il convient de se mettre d'accord. Néanmoins, il représente dans l'ensemble une base solide pour les travaux futurs qui seront entrepris sur cette question à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'URSS partage pleinement la préoccupation devant l'accroissement des dépenses militaires qui s'effectue au détriment du développement économique et culturel de l'humanité tout entière. Nous sommes prêts à nous entendre au sujet d'une réduction des budgets militaires, soit en pourcentage, soit en valeur absolue, qui s'appliquerait en premier lieu aux Etats disposant d'un potentiel militaire important. Un premier pas dans cette direction pourrait consister à geler les dépenses militaires des Etats. Les propositions concrètes faites par les Etats socialistes sur tous les aspects de cet important problème sont bien connues, et elles restent valables.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation de l'URSS est satisfaite de constater que nos propositions, de même que celles d'autres Etats, concernant la nécessité de prendre des mesures efficaces pour empêcher que la course aux armements ne s'étende à l'espace extra-atmosphérique, ont été accueillies avec intérêt au Comité et ont fait l'objet de débats constructifs. Nous nous proposons d'insister ultérieurement sur la création d'un groupe de travail spécial chargé de cette question.

Les Etats socialistes attachent une importance considérable à l'interdiction à tout jamais d'utiliser des armes nucléaires et à la renonciation par tous les Etats au recours à la force dans leurs relations mutuelles, ainsi qu'à la suppression des bases militaires étrangères et au retrait des forces armées des territoires étrangers.

Telle est, si je puis m'exprimer ainsi, la quintessence de notre position sur les problèmes relatifs à la limitation des armements. Sa pièce maîtresse est la volonté politique inébranlable d'assurer la paix et un désarmement véritable, et nous sommes heureux de constater que les efforts accomplis dans cette direction portent de temps à autre leurs fruits.

Il y a un an, à la tribune du 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique, il a été proposé d'organiser une rencontre au plus haut niveau des dirigeants de plusieurs Etats afin d'étudier la possibilité d'assainir la situation internationale et d'empêcher le déclenchement d'une guerre. Cette idée a été accueillie avec sympathie par des millions de personnes dans les pays les plus divers. En ces jours de printemps, la communauté mondiale voit avec une profonde satisfaction que la réalisation de l'initiative en matière de politique étrangère prise par l'Union soviétique en ce qui concerne ses relations avec les Etats-Unis commence à se concrétiser. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, L.I. Brejnev, a confirmé que du côté soviétique, on était prêt à participer à une rencontre soviéto-américaine au plus haut niveau. Il va de soi qu'une telle rencontre exige une préparation approfondie et devrait reposer sur des bases solides et non transitoires.

A propos de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, on ne saurait manquer d'évoquer un autre élément important. Dans le monde entier, nous assistons à l'essor d'un puissant mouvement dirigé contre la guerre, contre les missiles, contre les armes nucléaires. Ce mouvement, comme une délégation l'a fait observer à juste titre au début de la session, constitue un "signe des temps" particulier; il reflète la profonde préoccupation de l'ensemble de la communauté mondiale devant la menace croissante de guerre. Dans ce bâtiment même, ce n'est pas seulement nous qui avons parlé de la nécessité de mettre fin à la course insensée aux armements, mais aussi des représentants de plus de 200 organisations non gouvernementales réunies en conférence à l'occasion de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. En ces jours d'avril, les nombreuses marches pour la paix qui se sont déroulées sur les routes de nombreux Etats européens et autres, démontrent clairement que les peuples veulent la paix. Les participants à ces marches protestaient contre l'absurdité de la capacité de "surextermination" - l'accumulation démentielle de stocks d'armes de destruction massive sous prétexte de renforcer la sécurité. Le Comité est appelé à répondre à cette préoccupation et à cette anxiété de l'opinion mondiale.

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A ce propos, je voudrais souligner qu'il ne s'agit pas seulement de la période qui achève de s'écouler entre les deux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement. Rien n'est plus dangereux pour la cause de la paix et de la sécurité internationales que de croire que l'étape actuelle des négociations sur le désarmement ne se distingue en rien de celles qui l'ont précédée. Le perfectionnement des armes est un processus qui s'accélère exponentiellement. Il a fallu 40 000 ans pour que les premiers moyens de guerre primitifs - haches de pierre, lances, arcs et flèches - se transforment en armes blanches; il a fallu encore 10 000 ans pour que les sabres et les épées soient remplacés par les armes à feu. Cinq cents ans plus tard (au cours de la Première guerre mondiale), on voit déjà apparaître les armes chimiques. En 1945 éclatait la première bombe atomique, et en 1952 une bombe à hydrogène. La menace d'une autodestruction nucléaire de la civilisation est une réalité de notre siècle.

En reconnaissant cela nous ne nous abandonnons pas au désespoir et nous ne cherchons à effrayer personne. Au contraire, nous sommes convaincus que la communauté mondiale trouvera en elle-même les forces nécessaires pour mettre fin à la course insensée aux armements. En tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement à composition limitée, le Comité se doit d'être un instrument efficace de désarmement sur le plan pratique. L'accomplissement de cette tâche n'est pas au-dessus de ses forces si nous savons dégager les leçons véritables de l'expérience passée en matière de négociations et si toutes les délégations sont convaincues qu'il n'y a pas d'autre solution raisonnable que le désarmement et la coopération pacifique entre les peuples.

Nous avons déjà exprimé notre grande satisfaction au sujet de la décision prise par le Comité de créer un groupe de travail chargé de procéder à des négociations au titre du premier point de l'ordre du jour. La délégation soviétique souhaiterait faire les observations suivantes à propos de cette décision.

De même que la majorité des autres membres du Comité du désarmement, l'Union soviétique attache une importance exceptionnelle à la conclusion rapide d'un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Partant de ce principe, nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour faire progresser de façon satisfaisante les négociations sur cette question avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Comme par le passé, nous estimons qu'il est indispensable de reprendre sans délai ces négociations qui ont été interrompues par les pays occidentaux qui y participaient alors que les négociations approchaient de leur fin.

En outre, l'Union soviétique a constamment préconisé et continue de préconiser que soient mises à profits toutes les possibilités du Comité du désarmement de mener à bien des négociations multilatérales en vue de l'arrêt des essais nucléaires dans tous les milieux et de la part de tous ceux qui y procèdent. Compte tenu de cette position de principe, l'Union soviétique a maintes fois appuyé des propositions visant à créer au Comité du désarmement un groupe de travail spécial sur cette question et elle s'est associée au consensus en faveur de la création d'un tel groupe. En approuvant la formule de compromis élaborée pour le mandat de ce groupe, la délégation soviétique part du principe qu'au cours des travaux du groupe, chaque délégation pourra évoquer n'importe quel aspect du problème de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous partons de l'idée que l'examen des questions relatives à la vérification ne doit pas servir à différer l'élaboration d'un accord d'ensemble, comme cela a malheureusement été le cas plus d'une fois dans le passé, et que cet examen ne sera utile que s'il n'est pas artificiellement dissocié du contenu concret de la mesure élaborée dans le domaine de la limitation des armements mais s'effectue en liaison organique avec cette mesure.

Comme on le sait l'accord sur le mandat du groupe n'a été obtenu qu'après des consultations prolongées et complexes. Au cours de ces consultations, les parties ont, bien entendu, présenté des propositions différentes. Les pays socialistes y ont également pris une part active. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier tous les membres du groupe de rédaction et, en particulier, les représentants du groupe de pays socialistes, l'Ambassadeur G. Herder et l'Ambassadeur B. Grinberg.

La formule qu'ils ont proposée pour le mandat du groupe avait pour but d'améliorer ce mandat au maximum et de faire en sorte qu'il facilite véritablement des négociations efficaces en vue de conclure aussi rapidement que possible un accord sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Il est regrettable que certains représentants, à la séance plénière du 20 avril, n'aient pas compris ou n'aient pas voulu comprendre que tel était également le sens fondamental de notre proposition reproduite dans le document CD/287.

En particulier, c'est une déformation complète de notre position que d'affirmer que l'Union soviétique, dans son action à propos du mandat, s'inspire d'un état de confrontation entre les superpuissances. Nous n'avons pas l'intention de polémiquer avec ces délégations. Nous espérons que l'heureuse issue des consultations sur le mandat du groupe constitue la meilleure réponse à leurs attaques hâtives et polémiques.

Pour conclure, je voudrais dire que l'Union soviétique, agissant de concert avec ses alliés et ses amis continuera de marcher au coude à coude aux côtés de ceux qui se prononcent pour des mesures réelles, des mesures efficaces en faveur de la limitation de la course aux armements et du désarmement.

Comme il est d'usage, je voudrais également exprimer ma gratitude à tous les présidents des groupes de travail : les ambassadeurs B. Sujka (République populaire de Pologne), A. García Robles (Mexique), M. Ahmad (Pakistan) et H. Wegener (République fédérale d'Allemagne). Ils ont tous accompli un travail utile et important. Quant à ce qu'à dit à mon adresse le représentant de la République fédérale d'Allemagne, je défère à votre appel, Monsieur le Président, et n'ai pas l'intention d'argumenter sur ce point, considérant que l'incident est clos. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur R. Jaipal, dont vous avez déjà souligné à juste titre la contribution qu'il a apportée à l'élaboration du mandat, le secrétaire adjoint du Comité, M. V. Berasategui, ainsi que tous les secrétaires des groupes de travail, les collaborateurs techniques et les interprètes dont la tâche a été particulièrement lourde ces jours derniers. Je souhaite à tous mes collègues une bonne fin de session du Comité et une préparation fructueuse en vue de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, où nous nous retrouverons vraisemblablement tous.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je m'abstiendrai de vous présenter une récapitulation des vues de mon pays sur les diverses questions traitées. Mais il me semble justifié de vous donner quelques impressions sur la session.

(II. Summerhayes, Royaume-Uni)

En arrivant ici en janvier, ma délégation comme d'autres, s'attendait à de réels progrès sur plusieurs points de l'ordre du jour, estimant que nous devrions et pourrions avoir quelques résultats concrets à signaler à la session extraordinaire. Grâce au consensus que nous venons de réaliser aujourd'hui sur la création d'un groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, sur la base du mandat J-1 proposé par l'Ambassadeur Jaipal, nous avons maintenant fait au moins un pas important dont nous pouvons rendre compte à l'Assemblée générale. Nous sommes heureux que le groupe de pays socialistes ait finalement décidé de se rallier à ce consensus et nous nous réjouissons que le Groupe de travail puisse se réunir dès le début de notre session d'été. Toutefois, sur certains autres points de notre ordre du jour, les progrès ont été bien moins importants qu'ils n'auraient dû l'être.

Ma délégation estime, en particulier, que les travaux sur les armes radiologiques ont été décevants. Nous espérons réellement que, sous la direction experte et énergique de l'Ambassadeur Wegener, de sensibles progrès seraient réalisés en vue de la rédaction d'un traité d'interdiction des armes radiologiques. Dans le débat sur les projets d'articles pour ce traité, ma délégation était prête à faire des concessions sur de nombreux points importants. Nous estimions que le projet établi par le Président, bien que non acceptable dans son intégralité, représentait un réel progrès par rapport aux textes précédents et constituait une base satisfaisante pour la poursuite des travaux. Aussi avons-nous été déçus qu'il ne soit pas plus largement appuyé.

Ma délégation avait déjà exprimé des réserves quant à la possibilité de mentionner la prévention d'attaques contre des installations nucléaires civiles dans le texte d'un traité d'interdiction des armes radiologiques. Les discussions sur ce point ont démontré en fait la complexité du problème, et ainsi tendent plutôt à renforcer notre conviction à cet égard. Franchement, nous avons estimé que les suggestions présentées par quelques délégations n'étaient guère en rapport avec les objectifs de base du traité. Nous ne voyons aucune perspective d'aboutir à un accord sur ce point, soit ici soit dans tout autre forum, à moins qu'une plus grande volonté de compromis ne se manifeste dans l'avenir.

Avant d'évoquer brièvement nos travaux de rédaction d'un Programme global de désarmement, je tiens, au nom de ma délégation, à remercier l'Ambassadeur Garcia Roble et à lui faire part de ma reconnaissance pour le dévouement dont il a fait preuve dans ses fonctions délicates de Président du Groupe de travail.

Pour ce qui est du rapport du Groupe de travail reproduit dans le document CD/283 et son annexe, nous avons espéré qu'il serait possible d'aboutir ici à Genève au moins à un schéma d'accord sur les aspects fondamentaux d'un Programme global de désarmement. Nous avons aussi espéré qu'il serait possible de présenter à la session extraordinaire un texte plus concis comportant moins de passages entre crochets. Néanmoins, nous sommes un peu encouragés par les résultats de nos travaux, en particulier des consultations sur le chapitre du Programme consacré aux Mesures, qui ont eu lieu pendant les dernières semaines de la session. En dépit de la lenteur de nos progrès, ces travaux récents permettent d'espérer que la session extraordinaire sera finalement en mesure d'adopter un Programme global de désarmement par consensus. Mais il reste beaucoup à faire d'ici là. A cet égard, ma délégation appuie les propositions déjà présentées et visant à ce que toutes les consultations qui pourraient avoir lieu à propos d'un Programme global de désarmement avant le début de la session extraordinaire portent essentiellement sur les aspects fondamentaux de ce Programme,

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

comme la nature de celui-ci et la question des calendriers. Mais avant de reprendre les discussions à New York, il nous faudra un temps de réflexion sur les résultats obtenus.

J'aborde brièvement la question des armes chimiques. Ma délégation se félicite des progrès accomplis au cours de la présente session par le Groupe de travail présidé par l'Ambassadeur Sujka et accueille avec satisfaction le rapport très objectif qu'il a présenté au Comité. Bien que les travaux de ce Groupe n'aient peut-être pas été aussi intensifs que nous l'aurions souhaité, compte tenu de l'importance de la question, nous estimons que la présentation des projets d'éléments a clarifié les positions des délégations et que nous disposons maintenant d'une base solide pour la poursuite de nos travaux cet été. En juillet, nous aurons la tâche de concilier les opinions divergentes sur certains aspects de la convention sur les armes chimiques. Ma délégation estime qu'à cet effet l'avis d'experts techniques en matière de désarmement sera fort utile et se félicite donc de la décision du Comité de demander au Président du Groupe de travail des armes chimiques de tenir de nouvelles consultations techniques au début du mois d'août. Nous espérons que le champ de ces discussions sera élargi, afin que les experts puissent commencer à examiner les aspects techniques de la vérification du respect d'une convention sur les armes chimiques. C'est là l'unique base sur laquelle il serait possible de progresser.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes très sincères remerciements pour les services exceptionnels que vous avez rendus ce mois au Comité. Nous vous en sommes tous très reconnaissants.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma brève déclaration ne portera aujourd'hui que sur un seul sujet. Certes j'ai été tenté de présenter, comme les orateurs qui m'ont précédé l'ont fait dans leurs intéressantes déclarations, un aperçu des réalisations du Comité pendant cette session et, en particulier, d'exprimer la satisfaction sincère de ma délégation devant la somme de travail sérieux et constructif accompli dans les quatre groupes de travail sous la direction de leurs compétents et énergiques Présidents. J'aurais certainement aussi fait preuve de négligence si je n'avais associé ma délégation aux expressions de reconnaissance qui vous ont été adressées, Monsieur le Président, par les orateurs précédents. Mais le relâchement naturel de l'attention, l'impatience de l'auditoire devant l'heure tardive et la longue liste des orateurs, m'ont cependant incité à me concentrer sur le point qui, je l'espère, gravera ce jour dans nos mémoires en raison de l'importance de la décision, peut-être même historique, que nous venons de prendre de créer enfin un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

Les représentants de mon pays n'ont jamais hésité à se prononcer vivement contre la course insensée aux armements. Depuis que la Suède est devenue membre il y a vingt ans de la Conférence du Comité du désarmement, qui précédait le Comité du désarmement, elle n'a cessé de préconiser de façon continue et vigoureuse une interdiction complète des essais nucléaires afin de mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Les puissances nucléaires nous effraient en persistant à négliger les risques auxquels elles exposent l'humanité tout entière en continuant d'accumuler des armes nucléaires.

Dans son intervention du 16 février, Mme Thorsson, Sous-Secrétaire d'Etat, a formulé des critiques, en particulier à l'encontre de l'une des superpuissances qui continue à bloquer les efforts du Comité du désarmement pour s'acquitter de ses obligations conformément à son mandat et à son ordre du jour. Lorsque le représentant

(M. Lidgard, Suède)

de cette superpuissance, un mois plus tard, a annoncé un certain changement d'attitude, j'ai eu l'occasion agréable d'exprimer la satisfaction de ma délégation. Le fait que le Comité pourra enfin commencer d'examiner cette question au sein d'un groupe de travail qui est l'organe le plus efficace pour s'acquitter des fonctions du Comité, est un motif d'espoir.

Les négociations qui ont suivi en vue d'élaborer un mandat pour ce groupe de travail se sont révélées, comme vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Président, longues et ardues, et cela malgré votre direction éclairée et celle de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi. La formule de compromis élaborée par l'Ambassadeur Jaipal et connue sous le nom de "J-1" est certes éloignée de ce que ma propre délégation ou d'autres du Groupe des 21 avaient initialement proposé. Elle l'a néanmoins acceptée, car nous y voyons une ouverture, une possibilité de commencer des travaux concrets sur cette question. "J-1" comporte des lacunes, comme d'ailleurs le mandat initial du Groupe de travail des armes chimiques.

Fort de l'expérience acquise avec ce dernier, nous ne voyons aucune raison pour qu'un travail utile ne puisse être accompli sur une interdiction des essais nucléaires, même avec un mandat aussi limité. Nous sommes convaincus que la puissance de nos arguments mènera tôt ou tard à la conclusion d'un accord sur une interdiction des essais. Nous sommes également convaincus que ce processus pourra être abrégé grâce aux réalisations du prochain groupe de travail.

C'est donc avec une grande surprise et une profonde déception que nous avons vu l'autre superpuissance et ses alliés rejeter cette occasion tout comme le distingué représentant du Brésil dans sa déclaration d'hier, ma délégation avait l'impression que ce comportement cadrerait parfaitement avec cette partie de bras de fer que l'on ne connaît que trop bien dans l'histoire des négociations multilatérales sur le désarmement. Nous étions également prêts à réagir très vigoureusement contre ce mauvais usage du Comité.

Mais, permettez-moi d'exprimer à présent une fois de plus la satisfaction de ma délégation devant le changement d'attitude qui a permis de parvenir à cette décision réellement importante de créer un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires. L'importance réelle de cette décision ne pourra évidemment être évaluée que lorsqu'on connaîtra dans quelle mesure les puissances dotées d'armes nucléaires sont prêtes à participer aux travaux du groupe en y apportant des contributions de fond.

Comme je l'ai déjà dit à l'une de nos réunions officieuses, ma délégation a l'intention de soumettre à l'examen du groupe de travail, lorsqu'il se réunira durant notre session d'été, le projet de traité sur une interdiction complète des essais qu'il avait présenté pour la première fois en 1977. Nous ne voyons dans le mandat rien qui puisse empêcher de procéder à un examen complet de ce projet de traité.

Pour conclure, je voudrais dire qu'en raison de la décision prise aujourd'hui, le Comité du désarmement peut attendre avec beaucoup plus de confiance que cela ne paraissait possible hier encore l'évaluation critique de ses travaux à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale.

M. HEERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :  
Monsieur le Président, l'Ambassadeur Vojvoda, de Tchécoslovaquie, a déjà avec beaucoup de talent, exposé les vues de mon pays concernant notre évaluation des résultats de la session de printemps. J'aimerais donc me borner aujourd'hui à faire quelques observations au sujet de la décision prise par le Comité concernant la création d'un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Comme par le passé, ma délégation, pendant la première partie de cette session du Comité du désarmement, a pris une part active aux efforts déployés pour créer un groupe de travail spécial chargé de négocier un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. C'est dans un esprit de compromis et de coopération que nous nous associons aujourd'hui au consensus sur le mandat préparé par l'Ambassadeur Jaipal et modifié par la délégation mexicaine. Ma délégation pense que ce mandat et le groupe de travail qui sera créé imprimeront un nouvel élan pour l'ouverture de négociations réelles sur une interdiction complète des essais, permettant ainsi au Comité du désarmement de s'acquitter de ses responsabilités en tant que forum multilatéral de négociation sur le désarmement, comme il est expressément stipulé dans le mandat.

L'acceptation de ce mandat ne change naturellement pas la position de principe de mon pays concernant les négociations sur une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Cette position a été exposée à plusieurs reprises au Comité et réaffirmée par ma délégation dans ses interventions des 16 et 25 février de cette année.

En ce qui concerne une interdiction complète des essais et d'autres problèmes de limitation des armements et de désarmement, la délégation de la République démocratique allemande continue, comme auparavant, de penser que la nature et les modalités de la vérification à prévoir dans tout accord concret dépendent et devraient être fonction des objectifs, de la portée et de la nature de l'accord. C'est ce qu'énonce clairement le paragraphe 31 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Compte tenu de ces considérations fondamentales, les dispositions du mandat dont nous sommes saisis autorisent, selon l'interprétation que leur donne ma délégation, l'examen de toutes les questions spécifiques ayant trait à un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et non seulement l'examen des problèmes de vérification et de respect.

En outre, nous pensons que la disposition stipulant que le groupe de travail spécial "tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures" prévoit l'examen de toutes les propositions détaillées concernant l'interdiction complète des essais. Nous prenons donc acte de l'intention formulée par la délégation suédoise de présenter au Groupe de travail son projet de traité de 1977 (CCD/526 et Rev.1).

Les délégations de l'Italie, du Brésil, du Nigéria, de l'Inde et d'autres Etats, comme vous-même, Monsieur le Président, ont donné des interprétations similaires. Nous constatons que personne, même pas la délégation des Etats-Unis, n'a contesté ces interprétations.

Enfin, Monsieur le Président, nous partons de l'hypothèse que la disposition du mandat concernant de nouveaux progrès vers la négociation d'une interdiction des essais nucléaires vise la préparation de négociations effectives. Une première étape dans cette direction pourrait être le présent mandat, qui couvrirait la deuxième partie de notre session cette année. L'an prochain, nous pourrions faire encore un pas de plus en adoptant un mandat plus complet. Les documents CD/259 et CD/181, qui reflètent les positions respectives du Groupe des Etats socialistes et du Groupe des 21, pourraient fournir des directives appropriées pour l'établissement de ce nouveau mandat.



(M. Herder, République démocratique allemande)

Enfin, Monsieur le Président, j'aimerais exprimer l'espoir que toutes les délégations contribueront de façon constructive aux travaux du futur groupe sur une interdiction complète des essais. Nul n'aurait rien à gagner sinon à perdre si le groupe devait s'engager dans des débats abstraits sur des questions de vérification et de respect. Une telle approche, nous le savons par expérience, ne pourrait qu'arrêter tout progrès sur la voie d'une interdiction complète des essais. Cela pourrait être mis à profit par les forces désireuses de créer de nouvelles armes nucléaires pour accroître leurs forces de dissuasion et camoufler leur position véritable à l'égard d'une interdiction complète des essais. Ma délégation, qui est prête à participer activement au groupe de travail, continuera de rejeter avec vigueur toute tentative dans ce sens.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'aimerais vous adresser mes remerciements, ainsi qu'à tous les représentants, et en particulier à ceux qui ont coopéré si étroitement avec moi au groupe de rédaction et dont les activités et l'attitude ont rendu ce résultat possible. J'ai été particulièrement impressionné par ces nombreux représentants et je leur suis reconnaissant de n'avoir jamais, à aucun stade de nos efforts, exprimé le moindre doute concernant le fait objectif que les pays socialistes défendent honnêtement et constamment la cause du désarmement, qu'ils n'ont jamais empêché et n'empêchent pas de progresser en ce sens, mais essaient au contraire de faire de leur mieux pour avancer sur la voie menant à des négociations véritables et à des accords précis sur des mesures efficaces de désarmement.

M. TAKAHASHI (Japon) (traduit de l'anglais) : A la fin de la session de printemps du Comité, je désire parler brièvement du point de l'ordre du jour auquel ma délégation attache le plus d'importance, c'est-à-dire de l'interdiction des essais nucléaires.

Ma délégation se réjouit de la création du groupe de travail spécial relatif à ce point de l'ordre du jour, dont le mandat a été adopté aujourd'hui. Mon gouvernement a toujours considéré la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais comme une mesure de la plus haute priorité dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

Bien qu'approuvant les négociations trilatérales sur une interdiction complète des essais, nous n'avons jamais cessé de mettre l'accent sur la nécessité de conclure un tel traité par des négociations véritablement multilatérales au sein du Comité.

Le 23 février dernier, le chef de ma délégation a réitéré notre appel en vue de l'ouverture au sein du Comité de négociations multilatérales visant à parvenir au plus tôt à une interdiction complète des essais. A ce propos, il continuait d'espérer qu'un consensus pourrait se dégager afin de créer un groupe de travail ou un autre organe subsidiaire du Comité pour traiter cette question de la façon la plus efficace et la plus approfondie.

Dans ce contexte, nous avons salué comme une étape importante l'initiative de la délégation des Etats-Unis annoncée par l'Ambassadeur Fields le 11 mars.

Depuis, ma délégation a participé activement à la rédaction d'un mandat possible pour le groupe proposé.

En toute équité, nous avons vu dans ce travail un important geste de compromis de la part de toutes les délégations concernées.

(M. Takahashi, Japon)

En particulier, quelques mois seulement nous séparant de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, ma délégation a estimé, comme de nombreuses autres, que nous devrions tout mettre en oeuvre pour progresser vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

Ma délégation a appuyé le projet de mandat, souvent appelé projet "J-1" au sein du Comité, qui contenait les éléments les plus prometteurs pour un consensus possible, même s'il n'était pas pleinement satisfaisant pour tous.

A cet égard, ma délégation se joint à beaucoup d'autres pour remercier le Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal, des efforts assidus qu'il a déployés afin d'élaborer ce projet de texte.

Il se peut que le mandat adopté aujourd'hui ne soit pas aussi large ni aussi explicite qu'on aurait pu l'espérer. En fait, il diffère de tous les projets de texte que ma délégation a établis pour l'examen par le groupe de rédaction. C'est le résultat d'un compromis auquel sont parvenus tous les intéressés, mais il constitue un très bon point de départ. Il offre des possibilités pour l'avenir.

En ma qualité de représentant de l'une des délégations qui ont constamment réclamé la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais en tant qu'étape sur la voie du désarmement nucléaire, je tiens à exprimer la détermination de ma délégation de participer activement aux travaux du groupe et de contribuer à l'avancement des activités du Comité durant la prochaine session d'été.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, au moment où nous nous apprêtons à clore les travaux de la première moitié de la session de 1982 du Comité du désarmement, je voudrais simplement m'associer à ceux qui vous ont déjà transmis leurs chaleureuses félicitations pour les résultats modestes mais non négligeables enregistrés sous votre experte présidence.

On se souvient qu'au début de ma déclaration en plénière du 8 avril 1982, j'avais dit que pour moi avril est un bon mois, puisque je suis né en avril. Le consensus auquel nous sommes parvenus aujourd'hui au Comité dans le débat interminable sur l'interdiction des essais nucléaires en témoigne, et ma délégation voudrait exprimer sa profonde gratitude au groupe de pays socialistes, qui vient de prouver son esprit de compromis en acceptant un mandat adopté par consensus pour le groupe de travail spécial sur la question inscrite au point 1 de l'ordre du jour du Comité.

Il s'agit là d'une décision importante à bien des égards, non seulement dans le contexte de la marche longue et difficile menant à l'ouverture de négociations multilatérales sur l'interdiction des essais nucléaires, mais aussi en raison de la nécessité dans laquelle se trouve le Comité de modifier radicalement une situation dans laquelle sa crédibilité en tant que forum multilatéral unique pour les questions de désarmement s'amenuise.

Cette preuve de souplesse de la part des superpuissances constitue, à l'évidence, un pas dans la bonne direction, et ma délégation espère que les négociations que le Comité entamera au cours de la seconde moitié de sa session de 1982 comporteront aussi un examen détaillé des propositions existantes et des idées et initiatives nouvelles permettant de progresser vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais.

(M. Ijewere, Nigéria)

De l'avis de ma délégation, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement devrait fournir la possibilité d'harmoniser les positions et vues divergentes des Etats, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires. Nous espérons vivement qu'elle ne sera pas le théâtre de débats relevant de la politique de la guerre froide et de la confrontation, car cela aurait sûrement une incidence négative sur les délibérations du Comité au cours de sa session d'été.

Enfin, je voudrais remercier mes collègues du groupe de rédaction, ceux des autres délégations et l'éminent secrétaire du Comité, l'Ambassadeur Jaipal, qui ont tous contribué dans des proportions non négligeables à l'important résultat enregistré. A mon sens, aucun groupe n'est parvenu à atteindre entièrement l'objectif qu'il s'était fixé. Au Groupe des 21, nous nous attendions à ce que la proposition baptisée J-1, mais qui porte maintenant la cote Document de travail No 67, soit plus précise et directe, mais il nous a fallu accepter un retrait important par rapport à l'objectif initial. Je pense aussi que, dans un esprit de "concessions mutuelles", le Groupe des pays occidentaux et le Groupe de pays socialistes ont accepté le Document de travail No 67 à titre de compromis. Ma délégation est heureuse, pour ne pas dire flattée, d'apprendre que notre humble appel et celui d'autres délégations ont eu un effet positif.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Ma délégation se félicite qu'il ait enfin été possible de parvenir à un consensus sur un mandat approprié pour un groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous apprécions les efforts infatigables que vous-même, Monsieur le Président, et votre prédécesseur, l'Ambassadeur Alessi, d'Italie, avez prodigués à cet égard, ainsi que l'esprit de compromis et de souplesse dont ont fait preuve je pense, toutes les délégations, dans les meilleures traditions de notre Comité. Il n'est pas nécessaire d'ajouter que la délégation indienne partage pleinement les sentiments exprimés par vous-même au sujet du rôle essentiel joué par l'Ambassadeur Jaipal pour rendre possible ce compromis. Nous sommes aussi heureux d'apprendre que le groupe des délégations socialistes, après une réflexion attentive, ont fait leur l'interprétation que nous avons donné du mandat adopté. C'était déjà notre point de vue dès le départ, et nous voudrions souligner une fois de plus que les problèmes de vérification et de respect d'une interdiction des essais nucléaires, et en fait n'importe quelle mesure de désarmement, ne sauraient être considérés isolément des problèmes posés par la portée, la durée et l'entrée en vigueur d'une interdiction proposée, sinon tous nos efforts se résumeraient à une entreprise théorique et stérile. Nous estimons que le mandat sur lequel nous nous sommes mis d'accord prend pleinement en considération les trois éléments essentiels sur lesquels ma délégation a insisté dès le début. Ces éléments sont les suivants : en premier lieu, tout mandat de ce type devrait reconnaître le rôle du Comité en tant qu'organe multilatéral unique de négociation dans le domaine du désarmement, y compris en ce qui concerne une interdiction des essais nucléaires. En second lieu, l'examen des questions relatives à la vérification et au respect ne doit pas exclure l'examen des problèmes relatifs à d'autres aspects d'une interdiction des essais nucléaires, et, en dernier lieu, ce mandat doit aboutir à la rédaction effective d'un traité sur cette question. C'est à ces conditions que nous avons accepté ce mandat, même si notre position actuelle demeure celle définie dans le document CD/131.

Ma délégation voudrait aussi faire une déclaration concernant le rapport du Groupe de travail spécial des armes radiologiques. Ma délégation estime que la distinction faite dans ce rapport entre les armes radiologiques proprement dites et les autres sujets de négociation au Groupe de travail spécial est une distinction artificielle, qui s'écarte du mandat de ce Groupe qui est clair et précis. Le thème sur lequel

portent nos négociations n'est ni plus ni moins qu'un projet de convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'utilisation des armes radiologiques.

Pour conclure, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser les chaleureuses félicitations de ma délégation pour l'achèvement satisfaisant de la première moitié de la session actuelle du Comité. Grâce à votre sagesse, à votre patience et à votre courtoisie nous avons pu conduire le navire à bon port, un jour seulement après la date prévue.

M. JAYAKCDDY (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : A la fin de cette session, longue et difficile, je voudrais faire quelques observations concernant nos travaux pendant ces trois derniers mois. J'évoquerais deux aspects de ce que nous avons essayé de faire au cours de cette session.

En premier lieu, il existe un large écart entre nos résultats ou notre absence de résultats au sein de ce Comité, et les aspirations et les espoirs de centaines de millions d'êtres humains à l'extérieur. Comme nous le savons, l'opinion publique mondiale espère de plus en plus et à juste titre, depuis la création du Comité, qu'il parviendra, même partiellement, à négocier des accords sur le désarmement susceptibles d'atténuer les inquiétudes exprimées de façon si lucide dans le Document final de la première session extraordinaire. Les gouvernements et les peuples de tous les pays du monde n'ont cessé de faire pression pour que le Comité du désarmement s'efforce d'obtenir des résultats tangibles pour mettre fin à la course aux armements nucléaires et entamer le processus du désarmement nucléaire. Il y a eu aussi des demandes répétées pour obtenir que des progrès soient réalisés dans la négociation sur d'autres accords de désarmement.

Mais lorsque nous considérons le rapport que nous avons préparé pour la deuxième session extraordinaire, il nous paraît évident, comme le constateront ceux qui en prendront connaissance hors de notre Comité, que très peu de résultats ont été obtenus. Il faut donc nous demander pourquoi nos résultats ont été si limités. Pour nous qui participons aux travaux du Comité, il est évident que ce manque de résultats n'est pas dû à une insuffisance d'efforts ou de persévérance de la part des délégations. Nous avons constaté, je pense, qu'il y a eu à cette session, comme au cours des sessions précédentes, beaucoup de travail intense et sérieux destiné à obtenir des résultats. Le principal facteur limitatif ne tenait pas aux procédures du Comité, ni à sa composition, ni au fait que ses membres n'auraient pas apporté de contribution à ses travaux. La cause de ces difficultés réside ailleurs. Nous avons entendu à maintes reprises que ce qui faisait défaut, c'était la volonté politique de négocier de la part de certains Etats membres, et que tant que cette volonté politique n'existera pas, il sera difficile de parvenir à quelque chose. Les travaux de notre Comité au cours de cette session ont clairement montré qu'il en était effectivement ainsi.

La volonté politique ne peut venir que d'une disposition consciente. C'est donc seulement dans les esprits de ceux qui définissent les politiques que la lutte pour le désarmement pourra être gagnée. En tant que représentants des gouvernements au Comité, nous nous conformons à des instructions fondées sur les politiques que nos gouvernements ont choisi de suivre. Il est donc tout à fait naturel que tant que l'on continuera de s'appuyer sur les théories dépassées de la dissuasion, de la parité et de la supériorité pour préserver la sécurité et sauvegarder la paix, il n'y aura guère de chances de constater un raffermissement de la volonté de progresser vers le désarmement.

Il a toujours été évident que tant que la volonté et les attitudes n'évolueraient pas dans ce sens, il ne serait guère possible de parvenir, dans notre Comité ou ailleurs, à des résultats, en matière de négociations sur le désarmement. Des mesures réduites, limitées et provisoires peuvent évidemment être prises en matière de limitation des armements, mais les mesures plus radicales et essentielles, indispensables pour progresser vers un désarmement nucléaire véritable et vers un désarmement général et complet, ne seront prises que si la volonté et les attitudes évoluent. Dans la situation actuelle, il n'est pas question que les tigres deviennent végétariens, mais nous espérons que d'ici le mois d'août il y aura eu des améliorations dans les esprits et les volontés pour que de véritables négociations sur le désarmement puissent se dérouler au Comité.

En second lieu, j'évoquera le point 1 de notre ordre du jour. Depuis un peu plus de trois ans le désarmement nucléaire est une des principales questions qui préoccupent le Comité. Une priorité élevée a été attribuée à l'interdiction des essais nucléaires. Après de longues tentatives pour s'entendre au sujet de la création d'un groupe de travail doté d'un mandat approprié pour étudier cette question, nous pouvons maintenant espérer disposer d'un tel groupe de travail, avec un mandat qui a été adopté par consensus. A parler franchement, le mandat adopté pour le groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires n'est pas exactement ce qu'espérait ou ce qui souhaitait ma délégation. Mais, avec d'autres Etats membres du Groupe des 21, nous avons toujours été prêts à accepter un mandat qui réponde à nos préoccupations et puisse être adopté par consensus par notre Comité. Ma délégation souhaite vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que l'Ambassadeur Alessi, qui a assumé la présidence en mars, et tous les représentants au Comité, ainsi que l'Ambassadeur Jaipal, pour avoir travaillé avec dévouement et de façon très intense en vue de trouver une solution à ce difficile problème. Je voudrais aussi remercier sincèrement toutes les délégations qui se sont montrées très raisonnables et très souples, afin de permettre au Comité d'adopter avant la clôture de cette session une décision de créer un groupe de travail doté d'un mandat acceptable. J'estime qu'en tenant compte de votre déclaration d'aujourd'hui et de toutes les explications, interprétations et définitions qui ont été fournies, il existe une possibilité réelle d'entreprendre, sur la base de ce mandat, des travaux qui pourraient aboutir à un traité d'interdiction complète des essais.

En conclusion, je voudrais dire que nous souhaitons obtenir des résultats plus tangibles au cours de cette session, mais que tel n'a pas été le cas. Nous espérons que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement donnera une impulsion nouvelle et qu'elle permettra au Comité d'enregistrer des succès plus considérables à sa session d'été.

Je voudrais m'associer à tous les représentants qui m'ont précédé et qui vous ont remercié, Monsieur le Président, pour la précieuse contribution que vous avez apportée cette année en accélérant les travaux du Comité et en obtenant un certain degré de consensus dans nos travaux. Votre patience et vos conseils ont joué un rôle essentiel dans les succès limités que nous avons pu réaliser au Comité.

M. RODRIGUEZ ELVARRO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous féliciter pour la façon dont vous avez dirigé les travaux du Comité en ce mois d'avril. Si nous avons demandé notre inscription sur la liste des orateurs d'aujourd'hui, c'est parce que le Comité du désarmement vient de prendre une décision très importante.

(II. Rodriguez Navarro, Venezuela)

Il a créé et investi d'un mandat acceptable pour tous ses membres un groupe de travail sur le point 1 de l'ordre du jour du Comité, intitulé "Interdiction des essais nucléaires". Ma délégation se réjouit qu'une telle décision ait pu être prise, et vous félicite, ainsi que l'Ambassadeur Alessi, d'Italie, pour la maîtrise avec laquelle ont été conduites les négociations qui ont mené à cet accord. Nous tenons aussi à complimenter les délégations qui ont participé le plus activement au processus de négociation, au Comité du désarmement lui-même et, naturellement, à l'Ambassadeur Jaipal Représentant personnel du Secrétaire général.

M. TERREFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, mon intervention à la clôture de la session de printemps vise à mettre en relief la position de ma délégation sur certains points et à indiquer la perspective dans laquelle nous évaluons l'avancement des travaux du Comité du désarmement, dont le rapport spécial à la session extraordinaire consacrée au désarmement vient d'être adopté.

Depuis la première session extraordinaire, en mai 1978, le Comité du désarmement a mené ses négociations dans un environnement changeant et parfois préoccupant. L'année 1979, celle qui a immédiatement suivi la première session extraordinaire consacrée au désarmement, a peut-être été la plus productive du point de vue de l'échange fructueux d'idées et de vues sur les mesures de désarmement, particulièrement de désarmement nucléaire. Au cours de cette période, le Groupe des 21, entre autres, a invité instamment les principaux Etats dotés d'armes nucléaires à mettre en oeuvre des mesures plus concrètes de désarmement. Dans ses documents de travail, le Groupe a insisté sur la nécessité de créer des groupes de travail sur des points spécifiques de l'ordre du jour. Le Groupe des 21 a aussi invité les parties aux négociations tripartites sur l'interdiction des essais nucléaires à informer le Comité du désarmement des progrès de leurs négociations et à impliquer plus directement et plus activement le Comité du désarmement dans ces négociations. Il s'est aussi efforcé d'obtenir des éclaircissements sur des questions encore pendantes. Le Groupe des 21 a demandé à diverses reprises aux Etats-Unis et à l'URSS de reprendre et de mener à terme leurs négociations bilatérales sur une convention sur les armes chimiques. Malheureusement, les réactions à ces demandes n'ont pas toujours été satisfaisantes. Les négociations bilatérales et tripartites sont maintenant suspendues, ce qui empêche le Comité de concentrer son attention sur deux des points les plus importants de son ordre du jour. Des tentatives ont aussi été faites pour changer les priorités fixées dans le Document final.

De nouveaux types d'armes de destruction massive sont en cours de déploiement et de mise au point, notamment la bombe à neutrons et des types plus sophistiqués d'armes chimiques. Le danger de déclenchement d'une guerre nucléaire s'est sérieusement aggravé. Dans ce contexte ont eu lieu des manifestations de masses s'opposant à l'escalade continue du développement quantitatif et qualitatif des armements nucléaires et à la politique de préparation des conditions d'une guerre nucléaire éventuelle. Les peuples du monde entier réclament la cessation de la course aux armements et l'élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, ainsi qu'un gel des essais d'armes nucléaires. Des personnalités et organisations de premier plan et fort bien informées ont mis en cause les doctrines de la dissuasion nucléaire. Un mouvement de masse aussi spontané ne peut être négligé, étant donné particulièrement que la sensibilisation de l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement est l'un des objectifs de la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement, dont l'ordre du jour comprend des questions telles que

(M. Terrefe, Ethiopie)

les activités éducatives, la formation et l'information de l'opinion publique en matière de désarmement. Ma délégation exprime donc l'espoir que certains Etats dotés d'armes nucléaires pourront être persuadés de rejeter la théorie dite de la "guerre nucléaire limitée", puisqu'une telle guerre n'aurait pas de gagnants.

Ma délégation est convaincue que l'examen et l'adoption d'un Programme global de désarmement est l'une des plus importantes tâches auxquelles s'attaque le Comité du désarmement. Le rapport du Groupe de travail spécial inclus dans le rapport spécial du Comité du désarmement à la deuxième session consacrée au désarmement est un document digne d'attention et qui mérite une étude approfondie. Ma délégation appuie pleinement la proposition selon laquelle un tel Programme, pour être réaliste, doit comprendre des calendriers et des objectifs et des principes et priorités clairement définis à négocier. Depuis plus de deux décennies, le monde attend avec impatience la mise en oeuvre d'un programme global comme celui que nous nous efforçons de mettre au point. Il est donc raisonnable d'envisager un calendrier n'allant pas au-delà de l'an 2000. Dans l'esprit du paragraphe 50 du Document final, ma délégation nourrit l'espoir que l'amélioration qualitative et le développement des systèmes d'armes nucléaires prendront fin et que l'étape suivante sera celle de l'arrêt de la fabrication de toutes ces armes et de leurs vecteurs, conduisant finalement à un programme global échelonné de réductions progressives et équilibrées des stocks ayant pour objet l'élimination finale et complète de ces armes à une date aussi proche que possible. Dans ses résolutions 35/152 et 36/92 F, l'Assemblée générale a demandé au Comité du désarmement de poursuivre ses négociations en vue de l'élaboration d'un programme global de désarmement pour présenter ce programme à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Certes, la section du rapport relative au Programme global de désarmement que nous venons d'adopter n'est pas totalement exempte de passages entre crochets, mais elle n'en représente pas moins plus de deux années de travail assidu. Ma délégation apprécie à sa juste valeur la maîtrise avec laquelle l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, dirige les activités du Groupe de travail spécial. Elle exprime l'espoir que les questions encore pendantes relatives aux mesures, aux phases et à la nature du Programme seront négociées sérieusement dans l'avenir.

Monsieur le Président, grâce aux efforts que vous-même et M. Alessi n'avez jamais ménagés, et à l'habileté de vos interventions, nous sommes parvenus à un consensus et avons établi le mandat du Groupe de travail spécial sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. A mon avis, le mérite de ce consensus revient non seulement au Groupe des 21, pour la souplesse dont il a fait preuve dans ses positions, mais aussi au Groupe des Etats socialistes, pour l'esprit de coopération et de compromis dont il a fait preuve, particulièrement lors de la réunion de consultation tenue ce matin sous votre présidence. Ma délégation félicite tous ceux qui ont contribué à ce succès. Selon elle, ce mandat devrait permettre au Groupe de travail spécial de négocier, dans l'esprit du document CD/181 du Groupe des 21, les questions relatives à la portée, à la vérification du respect, aux clauses finales et aux autres éléments qui interviendront dans un projet de traité, et un traité menant, il faut l'espérer, à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Ma délégation croit aussi comprendre que, dans la préparation du projet de traité, le Groupe de travail spécial prendra en considération toutes les propositions existantes et initiatives futures. C'est dans cet esprit, Monsieur le Président, que ma délégation s'associe à votre déclaration dans laquelle vous remerciez toutes les délégations qui ont manifesté un esprit de compromis et de coopération dans nos travaux.

(M. Terrefe, Ethiopie)

Enfin, ma délégation note avec satisfaction les progrès réalisés au cours des travaux du Groupe de travail spécial des armes chimiques, présidé par l'Ambassadeur Sujka, de Pologne; du Groupe de travail spécial des armes radiologiques, présidé par l'Ambassadeur Wegener, et du Groupe de travail sur les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires, contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, que préside avec tant d'habileté l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan.

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, distingués représentants, cette session du Comité du désarmement tire à sa fin, et je veux exprimer la sincère satisfaction de ma délégation pour l'impartialité avec laquelle, Monsieur le Président, vous avez guidé nos délibérations. Des événements spectaculaires sont intervenus au cours de nos négociations, en particulier ces quatre derniers jours, et heureusement, vos efforts infatigables n'ont finalement pas été vains, notamment si l'on considère l'historique des débats que nous avons tenus depuis que nous nous sommes réunis ici, le 2 février dernier.

Permettez-moi aussi d'exprimer la gratitude de ma délégation à vos prédécesseurs, les Ambassadeurs Alessi, d'Italie, et Mahallati, d'Iran, ainsi qu'aux Ambassadeurs du Mexique, de la République fédérale d'Allemagne, du Pakistan et de la Pologne qui ont présidé avec impartialité les quatre Groupes de travail. Je veux aussi rendre hommage au Secrétaire du Comité, l'Ambassadeur Jaipal, et à tous ses collaborateurs, ainsi qu'aux interprètes, pour les excellents services qu'ils nous ont rendus au cours des trois derniers mois.

La délégation kényenne n'a pas l'intention de présenter une évaluation complète des travaux du Comité du désarmement. Toutefois, je dois exprimer de nouveau l'une de nos principales préoccupations, à savoir qu'il existe encore de nombreuses lacunes dans la vocation négociatrice du Comité et que celui-ci doit prêter toute son attention à cette question. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui approche nous offrira une bonne occasion à cet égard. J'espère qu'en examinant et en évaluant la suite donnée aux recommandations de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous attacherons une attention et une détermination particulières à la mise en oeuvre de la décision essentielle de faire du Comité l'unique forum multilatéral de négociation, chargé d'entreprendre des négociations de fond, et non pas simplement de débattre sur des questions de désarmement. Sur un plan plus positif, j'estime qu'à cette session le Comité est parvenu à plusieurs accords dans des domaines importants de ses travaux, et qu'il conviendra de les garder présents à l'esprit et de poursuivre l'action en s'appuyant sur eux, non seulement durant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais aussi pendant la session d'été de 1982 du Comité et au-delà. L'un de ces accords, peut-être le plus fructueux de la session, concerne le rapport spécial du Comité à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. A mon avis, il s'agit d'un rapport équilibré, même s'il lui manque le caractère de recommandation que ma délégation aurait aimé voir dans un tel document, qui habituellement n'est soumis que tous les cinq ans. Donc, bien qu'il soit conforme dans sa structure et sa teneur au caractère spécial qu'il était censé avoir, compte tenu des directives données par le Comité au début de cette session, ce rapport aurait dû soumettre quelques recommandations spécifiques et pratiques pour discussion à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement plutôt que de s'en tenir au simple énoncé, sous forme résumée, de l'état d'avancement des négociations sur le désarmement depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.



(M. Don Nanjira, Kenya)

Un autre accord tout à fait bienvenu vient d'être réalisé au sujet de la création d'un groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, sur la base de la proposition figurant dans le Document de travail No 67, en date du 21 avril 1982, établi par l'Ambassadeur Jaipal à la suite de ses consultations avec diverses délégations. Nous nous sommes particulièrement félicités de ce nouveau fait positif, car il concerne une question à laquelle le Comité du désarmement a consacré beaucoup de temps, officiellement et officieusement, au cours de sa session actuelle. Ma délégation a donc décidé de ne pas s'opposer à la création d'un groupe de travail sur la base du Document de travail No 67, non parce que cette proposition représentait en elle-même le meilleur mandat pour le groupe de travail sur une interdiction complète des essais, mais essentiellement pour quatre raisons. Premièrement, elle a conclu que la proposition contenue dans le Document de travail No 67 offrait jusqu'à présent la meilleure chance de dégager un consensus. Deuxièmement, le mandat proposé n'est pas limitatif, c'est-à-dire permettra au groupe de travail, une fois créé, d'examiner toutes les questions relatives au point 1 de l'ordre du jour du Comité. Troisièmement, cette proposition n'invalide en rien la position exposée dans le document CD/181 du 24 avril 1982 par le Groupe des 21 - auquel mon pays appartient. Enfin, je suis fermement convaincu qu'en tant que forum multilatéral de négociations sur le désarmement, reconnu par la communauté internationale - et conformément au paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement - le Comité ne doit pas être privé de son droit légitime d'entreprendre des négociations multilatérales sur un traité d'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires, ni empêché d'exercer son devoir à cet égard. Pour moi, il n'est pas tolérable que les politiques de blocs, les tactiques et l'affrontement militaire des deux alliances militaires et des superpuissances portent atteinte au Comité du désarmement, compromettent la cause du désarmement et son universalité et fassent du Comité lui-même le champ clos de luttes idéologiques ou autres. Hier, l'Ambassadeur de Sri Lanka nous a cité un proverbe de son pays selon lequel "lorsque deux éléphants font l'amour, c'est surtout l'herbe qui pâtit". C'est là un proverbe de Sri Lanka, mais nous avons aussi, en swahéli, un proverbe qui dit "lorsque deux éléphants se battent, c'est surtout l'herbe qui pâtit". Que se passerait-il si les éléphants se battaient tout en faisant l'amour ? Eh bien, dans le contexte du Comité du désarmement, cette herbe serait le Comité lui-même, et le Groupe des 21. Nous appuierons donc toute initiative visant à permettre au Comité de négocier un traité d'interdiction des essais nucléaires.

Comme je l'ai dit précédemment, ma délégation se réjouit aussi des accords conclus sur d'autres points durant la session, en particulier de celui qui a trait à un texte d'ensemble sur le Programme global de désarmement. Il est évident que nous aurions aimé enregistrer un progrès plus marqué vers une interdiction complète des essais, mais dans la circonstance cela n'a pas été possible. J'espère que l'acceptation de l'idée des phases d'une interdiction complète des essais conduira à l'acceptation des autres éléments relatifs à l'interdiction complète des essais, y compris, en particulier, la question critique du calendrier, de l'examen et de l'évaluation, et celle du caractère contraignant du Programme global de désarmement et de la volonté politique et de l'engagement ferme qu'il doit impliquer. Autrement, ce Programme global de désarmement ne serait qu'un document sans valeur. Mon pays est prêt à apporter sa contribution à la cause du désarmement et, en tant que pays en développement, continuera d'attacher la plus grande importance à la relation étroite qui existe entre le désarmement et le développement. Ainsi, nous demanderons que les millions et les milliards de dollars, les sommes colossales galvaudées

(M. Don Nanjira, Kenya)

chaque année pour la course aux armements soient affectés d'urgence au développement économique et social, en particulier à celui des pays en développement, dans le contexte du Nouvel ordre économique international.

De l'avis de ma délégation, il serait du plus grand intérêt que nos consultations officielles reprennent à New York dès le début de la session extraordinaire et même, si possible, durant les réunions du Comité préparatoire. J'ajoute que le Comité se doit de mieux informer la communauté mondiale de ses activités. Il se passe beaucoup de choses au Comité, dont certaines réellement sérieuses, mais il faut reconnaître que les peuples du monde n'en savent que peu de chose, et je suis persuadé que pour faire progresser la cause du désarmement, il faut sans tarder améliorer l'éducation des masses et celle des responsables. Voilà, Monsieur le Président, quelques-unes des observations que je voulais formuler au stade actuel de notre session, et je vous remercie de m'avoir donné la parole.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Tout d'abord, j'aimerais faire observer que la position de la Chine en ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires est bien connue. Diverses parties ont maintenant donné leur accord à la création au Comité du désarmement d'un groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. La délégation chinoise ne fera pas obstacle à un consensus. Mais elle se réserve néanmoins le droit de formuler ultérieurement des observations sur cette question.

Monsieur le Président, grâce aux efforts de diverses délégations, la session actuelle du Comité du désarmement a abouti à quelques résultats. La délégation chinoise apprécie beaucoup la diplomatie, la compétence et la direction efficace dont a fait preuve l'Ambassadeur Okawa, du Japon, en tant que Président du Comité pendant le mois d'avril. Mais, nous ne saurions manquer de faire observer que la gravité de la situation internationale, caractérisée par l'agression, l'expansion et l'occupation d'une superpuissance et par la course toujours plus intense aux armements entre les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, a eu une influence défavorable sur les travaux du Comité et empêché d'accomplir des progrès plus considérables.

La délégation chinoise espère vivement qu'un programme global de désarmement pourra être adopté au cours de la prochaine session extraordinaire consacrée au désarmement, sur la base des propositions raisonnables avancées par le Groupe des 21. De même, nous espérons que la session extraordinaire enregistrera des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. Pour ce qui est de la question des garanties de sécurité fournies aux Etats non dotés d'armes nucléaires, nous espérons que les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants changeront d'attitude. Nous espérons aussi que l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques progressera plus rapidement au cours de la session d'été.

Enfin, nous espérons que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sur laquelle se porte l'attention du monde entier, apportera une contribution importante à la cause du désarmement.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : J'ai déjà eu l'occasion hier de présenter une brève analyse récapitulative du projet du programme global de désarmement. Ma délégation croit toujours que ce sera là le thème central de l'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale

(M. Garcia Robles, Mexique)

consacrée au désarmement, mais nous estimons qu'il serait hors de propos d'y revenir aujourd'hui. Si j'ai demandé la parole, c'est uniquement pour présenter quelques considérations sur une autre question qui, à juste titre, vient en première place dans l'ordre du jour.

La position de la délégation mexicaine sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires est bien connue. Pendant des années, nous l'avons exposée tant à la Première Commission de l'Assemblée générale que devant les organes de négociation qui ont précédé le Comité du désarmement et devant ce Comité lui-même. La dernière fois que nous l'avons fait d'une façon relativement détaillée, c'est le 2 février dernier, à la séance inaugurale de la présente session du Comité.

Le compte rendu in extenso de cette séance étant facilement accessible, il serait superflu de répéter ici ce que nous avons dit alors. Je me bornerai à préciser que notre position n'a pas varié et que c'est elle qui inspirera les "propositions" et "initiatives" que la délégation mexicaine présentera au Groupe de travail et dont, conformément au dernier alinéa de la déclaration que nous avons adoptée aujourd'hui et qui figure au paragraphe 38 du rapport du Comité, le groupe "tiendra compte" dans l'exécution de la tâche qui lui a été confiée. Ce seront également les principes et les propos sur lesquels se fonde notre position bien connue qui inspireront notre attitude lorsque, comme prévu dans la dernière partie de l'alinéa susmentionné, le moment arrivera de prendre une décision sur la ligne à suivre à propos de cette question pendant l'année à venir.

En terminant, je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser nos sincères félicitations et l'expression de notre vive reconnaissance, tant à vous-même qu'à votre prédécesseur à la présidence, l'Ambassadeur Alessi, ainsi qu'à l'Ambassadeur Jaipal qui, en sa qualité de Secrétaire du Comité, n'a jamais cessé de vous épauler. Votre triple effort est aujourd'hui récompensé par la création du groupe de travail dont je viens de parler et qui, nous voulons le croire, pourrait représenter le premier pas vers la réalisation, dans un futur proche, de l'objectif auquel tous les peuples du monde aspirent en vain depuis plus d'un quart de siècle, à savoir la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires à jamais et dans tous les milieux.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Ma délégation tient à présenter quelques observations au moment où le Comité se prépare à clore les travaux de sa session de printemps. En jetant un regard en arrière sur ce que le Comité a tenté d'accomplir ces trois derniers mois, ma délégation relève certaines choses dont, je le crois, nous pouvons tous nous enorgueillir et bien d'autres, malheureusement, à propos desquelles beaucoup de persévérance, de détermination et d'efforts seront nécessaires avant qu'un minimum de progrès puisse être enregistré. Comme l'ont dit de nombreuses délégations, il est apparu tout au long des travaux de la session, que la présence ou l'absence de volonté de compromis restait le facteur déterminant pour la réussite ou l'échec de nos entreprises au sein du Comité. Cela est normal, je pense, dans toutes les instances de négociation, en particulier au Comité, qui est le seul forum de négociations multilatérales sur le désarmement.

(M. Sutresna, Indonésie)

A propos du point 1 de notre ordre du jour, ma délégation, qui est l'une de celles qui ont insisté pour que soit créé rapidement un organe subsidiaire chargé de négocier un traité sur la cessation des essais nucléaires, se réjouit, comme celles qui ont déjà pris la parole, qu'il ait été enfin possible de créer un groupe de travail spécial sur l'interdiction complète des essais et de le pourvoir d'un mandat acceptable pour toutes les délégations. Je tiens à exprimer ma vive reconnaissance à toutes les délégations pour le louable esprit de compromis dont elles ont fait preuve et qui a permis au Comité d'en arriver là. J'y vois la preuve que le Comité répond à l'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies dans une mesure qui, si elle peut paraître modeste, est cependant positive; ainsi le Comité du désarmement s'est révélé capable de maintenir sa crédibilité face à l'intérêt croissant que lui porte la communauté internationale, sinon de la renforcer. Ma délégation se réjouit que ce succès ait été obtenu pendant l'exercice de votre mandat de Président, car votre pays et l'Indonésie continuent d'entretenir d'excellentes relations. Par ailleurs, je manquerais à mon devoir si je ne rendais pas hommage au distingué Secrétaire de notre Comité, l'Ambassadeur Jaipal. C'est en grande partie à son habileté que nous devons d'être enfin parvenus au stade où nous nous trouvons aujourd'hui. Il reste encore un long chemin à parcourir, mais j'estime que le Comité a pris un bon départ. A propos du point 1 de l'ordre du jour, ma délégation ne peut s'empêcher de regretter que, bien que le Document final lui attribue aussi un rang de priorité élevé, aucun consensus n'ait pu se faire à son sujet durant la session de printemps. Ma délégation ne voudrait pas que cette situation soit interprétée comme un échec collectif du Comité.

S'agissant du point relatif aux garanties de sécurité négatives, je voudrais exprimer l'espoir que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement donnera un nouvel élan permettant au Comité de progresser sensiblement dans l'exercice de sa tâche au cours de sa session d'été, bien que, malheureusement, les obstacles apparaissent pour le moment insurmontables. Ma délégation garde pourtant l'espoir qu'en définitive le sens du réalisme prévaudra.

A propos des armes chimiques, ma délégation nourrit l'espoir qu'à la session d'été le Président pourra trouver une méthode de travail qui permette aux groupes de travail spéciaux de faire progresser le plus rapidement possible l'élaboration de dispositions pour une convention sur ces armes. L'importance qu'il y a à conclure rapidement une telle convention est à mon sens tout à fait évidente, notamment en raison de la course contre la montre à laquelle nous oblige la rapidité des innovations techniques.

Dans le domaine des armes radiologiques, ma délégation est consciente que le Groupe de travail spécial a encore de nombreux problèmes à résoudre. Toutefois, elle partage l'espoir que les obstacles qui ont été identifiés au cours de cette session de printemps pourront finalement être surmontés. Nous estimons que le document du Président ainsi que la proposition qui a été ou pourrait être présentée pourraient servir de point de départ pour nos travaux futurs sur cette question.

A propos du Programme global du désarmement, vous avez peut-être constaté, Monsieur le Président, qu'une grande partie du rapport figurant dans le document CD/283 reflète encore de larges divergences de vues, dont certaines sont fondamentales. Toutefois, ma délégation espère qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, ou peut-être même avant, ces divergences pourront être aplanies d'une manière acceptable pour tous par des procédures efficaces : contacts, consultations

(M. Sutresna, Indonésie)

officieuses ou autres. Comme certains des orateurs qui m'ont précédé, et bien qu'ils se soient exprimés sur un ton plutôt pessimiste, je crois que chacun de nous devra faire preuve d'un certain sens des réalités, faute de quoi nous ne pourrions pas surmonter les obstacles en question. Pourtant, j'estime qu'en faisant preuve de ce sens des réalités dans nos futurs efforts pour aplanir ces divergences, nous ne devrions pas perdre de vue les objectifs que nous souhaitons atteindre grâce au Programme global de désarmement.

Dans la déclaration qu'il a faite pour présenter le rapport, l'Ambassadeur García Robles, qui préside avec maîtrise notre Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement, a évoqué la question de la nature de ce Programme, que ma délégation voudrait elle-même brièvement aborder. Pour sa part, elle sera prête à se rallier au consensus qui pourrait se dégager à New York en ce qui concerne l'élément "caractère contraignant", car elle continue de penser que l'engagement politique à lui seul ne suffit pas, comme l'expérience acquise dans la mise en oeuvre du Document final nous a permis de le constater. L'Ambassadeur García Robles a indiqué plusieurs façons de procéder sur ce point. A cet égard, permettez-moi de suggérer que le Programme global de désarmement, s'il est adopté à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, puisse être signé par les chefs de délégations, pourvus à cet effet de pleins pouvoirs par leurs chefs de gouvernements respectifs. De l'avis de ma délégation, ce serait là une solution plus pratique, étant donné l'urgence que tous les Etats membres attribuent au Programme global de désarmement.

On a déjà beaucoup parlé de l'importance considérable qui s'attache à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il semble que ma délégation ne puisse plus rien avoir pratiquement à ajouter. Toutefois, elle tient à préciser qu'une longue période de quatre ans s'étant écoulée depuis que tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont adopté par consensus le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, il ne peut y avoir de meilleure occasion que la deuxième session extraordinaire pour traduire dans les faits les engagements politiques que nous avons tous pris au cours de la session de 1978. Il serait bon que les membres du Comité du désarmement, puisque j'imagine que beaucoup d'entre nous iront à New York pour assister à cette deuxième session, fassent preuve, collectivement ou individuellement, en cette importante occasion d'un esprit de compromis et de concessions mutuelles.

Pour terminer, Monsieur le Président, je tiens à exprimer, par votre intermédiaire et au nom de ma délégation, nos sincères remerciements et notre vive reconnaissance à tous les membres du secrétariat, y compris ceux qui travaillent dans les coulisses, comme les interprètes et les agents des services de sécurité, pour les précieux services rendus au Comité au cours de sa présente session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Sutresna de sa déclaration. Le Comité vient d'entendre le dernier orateur inscrit sur la liste. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Je voudrais simplement rectifier un passage de ma déclaration dans lequel je crains qu'il ne se soit glissé un lapsus : il convient d'y lire "prohibition of all nuclear-weapon tests" et non "nuclear-weapon States", comme je l'ai dit par inadvertance \*/

---

\*/ Note du traducteur : Rectification déjà faite dans la version française.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Nanjira pour cette précision.

Je crois que nous sommes parvenus à la conclusion de notre débat final de la première moitié de la session de 1982, et je vous remercie tous de la contribution que vous avez apportée à nos travaux ce soir. Je tiens aussi à vous remercier très sincèrement pour les paroles fort aimables que vous m'avez adressées.

Vous savez que nous avons encore un point à considérer. A notre réunion officieuse de la fin de l'après-midi, nous avons décidé de revenir en plénière sur la question des dates de la deuxième partie de notre session de 1982. Je regrette de dire qu'il n'existe pas actuellement de consensus en ce qui concerne la date d'ouverture de la session d'été, en dépit des consultations qui se sont poursuivies en coulisse durant cette séance plénière; à mon avis, aucun consensus n'est à prévoir pour les jours prochains. Je pense donc que je n'ai plus d'autre choix que de convoquer le Comité du désarmement en réunion officieuse à New York en juin, au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Il sera peut-être possible à ce moment-là de parvenir à un consensus, car certaines questions se présenteront plus clairement qu'aujourd'hui. J'espère que vous pourrez agréer cette procédure, qui est autorisée par l'article 8 de notre règlement intérieur.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, j'avais interprété votre déclaration comme signifiant que la question à laquelle nous nous référons actuellement serait discutée au cours d'une réunion officieuse après l'achèvement des déclarations et la clôture de la séance plénière. Puisqu'à la séance officielle, lors de l'introduction en présentant une nouvelle proposition, je me suis permis de soulever un point d'ordre, je demande que la séance officielle soit maintenant suspendue et que vous convoquiez une réunion officieuse au cours de laquelle vos vues pourraient être pleinement exposées. Si vous avez formulé cette proposition en votre qualité de Président, je crains que cela ne provoque un débat en séance officielle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Erdembileg. Vous avez entendu sa proposition.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, pour ne pas prolonger indûment cette discussion, qui a déjà trop duré, nous pourrions considérer que quatre délégations s'intéressent à cette question, la vôtre, puisque vous présidez le Comité jusqu'en juillet, et celles du Kenya, du Mexique et de la Mongolie. Je suggère que la séance soit suspendue, que les quatre délégations se consultent sous votre présidence et que la décision à laquelle vous parviendrez soit communiquée au Comité, lequel, je l'espère, approuvera aussitôt la conclusion des quatre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur de Souza e Silva, du Brésil. Pouvons-nous accepter la suggestion de l'Ambassadeur Erdembileg et suspendre cette séance du Comité du désarmement pour tenir immédiatement une autre réunion officieuse du Comité ? Y a-t-il un consensus au sujet de cette procédure ?

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je remercie le représentant du Brésil de l'honneur qu'il m'a fait de suggérer la participation du Mexique à ce groupe restreint, mais je vous assure et j'assure aussi le distingué représentant du Brésil, que la perspective qu'a le Mexique d'assurer bientôt la présidence du Comité n'affecte en rien sa position quant à la date la plus appropriée pour ouvrir notre session d'été. Comme je l'ai dit ce soir, j'estime, comme quelques-uns des autres représentants l'ont déjà dit, que nous avons consacré trop de temps à cette question. Je suis totalement d'accord avec la suggestion que vous venez de faire. J'étais aussi d'accord avec la suggestion que vous aviez faite ce soir à l'ouverture de la séance, et avec la modification à cette suggestion qu'avait proposée l'Ambassadeur Issraéliyan. Je ne vois pas d'inconvénient à suspendre la séance et à tenir une réunion officieuse, mais à une seule condition, Monsieur le Président. Je pense que cette réunion officieuse ne devrait pas durer plus de 15 minutes et qu'aussitôt après nous devrions prendre une décision en séance plénière. Pas plus de 15 minutes, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Garcia Robles. L'Ambassadeur Garcia Robles a approuvé la proposition de suspendre la séance et de continuer en réunion officieuse pour autant que cette dernière réunion ne dure pas plus de 15 minutes. Y a-t-il des objections ? Nous suspendons la plénière et nous passons immédiatement à la réunion officieuse.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 22 heures; elle est reprise à 22 h 20.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : La séance officielle du Comité du désarmement est reprise.

M. SOLÁ VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Puisque le Comité n'est parvenu à aucun consensus concernant l'ouverture des travaux du Comité cet été, nous proposons de décider que le Comité se réunira à New York pendant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, sur la convocation de son Président actuel, l'Ambassadeur du Japon, afin de fixer la date du début de la session d'été.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Solá Vila de sa proposition. Il ne semble pas y avoir d'objections; j'en conclurai donc que le Comité décide de se réunir en une réunion officieuse au mois de juin, à New York.

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, avant que nous ne prenions une telle décision, je propose de rechercher une dernière fois une solution par des consultations ici et maintenant à Genève. Je vous prie donc de suspendre de nouveau la séance pendant trois ou quatre minutes.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, cela n'est pas sérieux; nous venons d'avoir une suspension de 15 minutes. Je m'oppose à une nouvelle suspension.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : J'appuie pleinement la proposition faite par le représentant de l'Union soviétique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je crains que la proposition faite par M. Nazarikine, de l'Union soviétique, ne rencontre pas de consensus.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole peut difficilement souscrire à la proposition formulée par le représentant de Cuba.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Dans ce cas, il n'y a pas d'autre solution que de lever la séance sans prendre de décision. Ou bien voulez-vous que nous nous réunissions de nouveau demain ?

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Si le Comité devait s'ajourner sans prendre de décision sur la date d'ouverture de la deuxième partie de notre session, ce serait une violation flagrante du règlement intérieur. Je vous prie donc, Monsieur le Président, et par votre intermédiaire je prie également les membres du Comité de suspendre la séance pendant quatre ou cinq minutes pour que le groupe puisse procéder à des consultations et revenir avec une décision, après quoi nous mettrions un terme aux travaux de la première partie de la session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je suspends la séance pour cinq minutes.

La séance est suspendue à 10 h 25; elle est reprise à 10 h 35.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La cent soixante-treizième séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Je crois que ma proposition tendant à convoquer une réunion officieuse du Comité en juin à New York ne rencontre pas de consensus. Une autre solution consisterait à s'abstenir de toute décision ce soir et à tenir une autre réunion du Comité demain matin, à 10 h 30. Y aurait-il un consensus pour cela ?

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais demander qu'elle se tienne à 10 heures, car j'ai ensuite d'autres obligations. Ainsi, il n'y a pas de consensus.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : On vient de me dire qu'il n'y aurait pas d'interprètes; par conséquent la séance devrait avoir lieu dans l'après-midi.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je crois que quelques-uns d'entre nous avaient, comme moi, établi leurs plans en tenant compte de la date fixée pour la clôture de la session. J'ai pour demain des engagements qu'il me serait impossible de changer et réellement je ne vois pas ce qui, d'ici demain matin à 10 h 30, pourrait modifier la situation. Par contre, il y a des raisons d'espérer que la situation puisse changer soit d'ici le mois de juin à New York, comme vous l'avez dit, soit d'ici le début du mois de juillet, ou si l'on veut dans la première quinzaine de mai lors de la réunion du Comité préparatoire. Mais d'ici à demain, Monsieur le Président, il n'y aura vraiment pas de changement. Le texte applicable en la matière, est l'article 7 du règlement intérieur, où il est dit : "Le Comité, aussitôt qu'il est possible de le faire dans la pratique, décide de la date d'ouverture de la seconde partie ... de sa session annuelle". Puisqu'il n'est pas possible de le faire dans la pratique, adoptons donc la suggestion que vous avez faite au début ou laissons la question pendante pour que vous puissiez convoquer une séance du Comité lorsque vous le jugerez opportun.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie. Il semble évident qu'il n'y a pas de consensus pour convoquer une nouvelle séance du Comité demain. J'ai une autre solution, à savoir celle de l'article 7 de notre règlement intérieur, où il est dit :



(Le Président)

"Le Comité aussitôt qu'il est possible de le faire dans la pratique, décide de la date d'ouverture de la seconde partie et des dates de clôture des deux parties de sa session annuelle, compte tenu des nécessités de ses travaux". Les mots clefs sont "aussitôt qu'il est possible de le faire dans la pratique". Puisque nous ne pouvons prendre de décision ce soir, nous en prendrons une dès que cela sera possible dans la pratique. Cela semble être le seul moyen de sortir de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons.

M. HEBESCANU (Roumanie) (traduit de l'anglais) : Je regrette beaucoup, Monsieur le Président, mais je pense que vous devez annoncer la date de la prochaine séance plénière au moment où vous lèverez celle-ci sinon cela créera un vrai problème. Je crains que dans les circonstances actuelles, nous ne puissions invoquer les dispositions de l'article 7 du règlement intérieur et je pense, fermement que vous devez annoncer à la fin de cette séance, quelle que soit l'heure, la date de la prochaine séance plénière du Comité du désarmement, qu'il s'agisse d'une séance officielle ou d'une réunion officieuse. Autrement, cela signifierait que le Comité est soit en session, continue d'être en session, ou a cessé d'exister. Pardonnez-moi, je n'ai pas l'intention de compliquer davantage les choses. Mais je ne vois aucun autre moyen d'en sortir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je serais heureux d'annoncer la date de notre prochaine séance si cela était possible. Mais cela n'étant pas possible dans les conditions actuelles, tout ce que je peux dire est que la date de la prochaine séance plénière du Comité du désarmement sera annoncée ultérieurement.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. En fait cela nous donne plus de travail que J-1 et J-2 dont nous n'allons pas nous occuper. Nous suggérons, Monsieur le Président, que vous soumettiez à l'examen du groupe la date de reprise des travaux, soit le 3 août pour notre Comité et le 23 juillet pour le Groupe de travail des armes chimiques. Cela tiendrait compte des positions des 21 et des positions d'autres pays; nous n'avons à ce jour entendu élever aucune objection concrète à cela. Une situation nous préoccupe. Si nous ne prenons pas de décision, nous ne pouvons clore la session du point de vue du règlement. Si nous ne pouvons la clore, nous allons créer une situation délicate car si nous ne prononçons pas sa clôture, nous ne pourrions pas envoyer le rapport que nous avons approuvé. C'est pourquoi la délégation cubaine suggère que vous mettiez la question à l'étude pour voir s'il se dégage un consensus sur les dates du 3 août pour le Comité du désarmement et du 23 juillet pour le Groupe de travail des armes chimiques, en précisant la date que le secrétariat a indiquée pour terminer les travaux du Comité à la session d'été.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole n'a pas d'objections à formuler et elle appuie les propositions présentées par le distingué représentant de Cuba.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Une proposition a été présentée par Cuba, tendant à convoquer le Comité du désarmement à partir du 3 août et le Groupe de travail spécial des armes chimiques à partir du 23 juillet. Cette proposition, qui a été appuyée par l'Ambassadeur Erdembileg, fait-elle l'objet d'un consensus ?

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : J'ai fait une proposition à l'une de nos réunions officielles. Permettez-moi de dire que je partage entièrement l'opinion de mon distingué collègue de Cuba selon laquelle nous nous ferions tort si nous levions cette séance sans nous mettre d'accord sur la date d'ouverture de notre session d'été. Lorsque j'ai fait ma proposition, j'avais l'impression qu'elle bénéficierait d'un large appui. La seule objection que j'avais entendue était que cela signifierait, dans une certaine mesure, la suspension de l'une des dispositions de notre règlement intérieur. Monsieur le Président, nous nous trouvons actuellement dans une situation très difficile, je dirai même exceptionnelle. Je ne vois pas en quoi cela nous sert d'être ainsi ligotés par notre règlement intérieur. Plusieurs délégations ont dit que le règlement intérieur devait guider nos travaux, mais non nous lier de façon inutile. C'est pourquoi, Monsieur le Président, je sou mets à nouveau et officiellement ma proposition, à savoir que la session d'été reprenne le 27 juillet et que vous en assuriez la présidence jusqu'à la fin du mois.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : J'aimerais, Monsieur le Président, appuyer la proposition du distingué Ambassadeur de Suède.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je suis également d'accord, Monsieur le Président.

M. AKINSANYA (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Je dirai brièvement, Monsieur le Président, que ma délégation appuie cette proposition.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Quelle proposition ?

M. AKINSANYA (Nigéria) (traduit de l'anglais) : La proposition suédoise.

M. HASSAN (Egypte) (traduit de l'arabe) : J'aimerais appuyer la proposition faite par le distingué Ambassadeur de Suède.

Mme EKANGA KABEYA (Zaïre) : Ma délégation apporte également son appui à la proposition du représentant de la Suède.

M. STEELE (Australie) (traduit de l'anglais) : Ma délégation, elle aussi, appuie la proposition suédoise.

M. ERDENBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole peut appuyer la proposition suédoise si elle est modifiée de telle sorte qu'en juillet la présidence soit assurée par le président normalement investi de cette fonction et non par le représentant d'un pays qui l'aurait précédé. Si j'ai bien compris le représentant de la Suède, Monsieur le Président, vous continueriez d'assurer la présidence en juillet; dans cette hypothèse, nous ne pourrions accepter sa proposition, car cela constituerait une violation du règlement intérieur.

M. de BEAUSSE (France) : Monsieur le Président, j'étais prêt à appuyer fortement la proposition de la Suède et je pense que si vraiment le distingué représentant de la Mongolie s'en tient à l'application du règlement, ce qui est d'ailleurs extrêmement louable, je crois que nous pouvons respecter la lettre du règlement. Vous pourriez décider, nous pourrions décider, de convoquer le Comité pour sa prochaine session dans les premiers jours du mois d'août, puis nous pourrions décider que, compte tenu de l'importance de la tâche que nous avons à effectuer, il y a lieu de prévoir une session extraordinaire. Cette session extraordinaire se tiendrait comme s'il s'agissait

(M. de Beausse, France)

de l'intervalle entre deux sessions ordinaires, sous la présidence du Président actuel, c'est-à-dire de vous-même, Monsieur le Président, et cette session extraordinaire pourrait avoir lieu entre le 27 juillet et le 1er août, ou bien entre le 23 juillet et le 1er août. De cette manière, la lettre du règlement serait strictement respectée. Nous appliquerions, en effet, l'article 8, qui autorise le Président du Comité à convoquer le Comité en session extraordinaire, sans d'ailleurs préciser pour quelle raison.

Le PRESIDENT : Vous voulez dire une session extraordinaire du Comité ? Pas une réunion officielle ?

M. de BEAUSSE (France) : Non, une session extraordinaire, ainsi qu'il est écrit en toutes lettres dans l'article 8 du règlement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Vous avez entendu la dernière proposition. Y a-t-il un consensus ? Alors, selon la proposition française, le Président actuel convoquerait le Comité en session extraordinaire vers la fin de juillet, et la deuxième moitié de la session de 1982 commencerait le 3 août. Y a-t-il un consensus à ce sujet ?

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Si la proposition française obtient un consensus, je ne m'y opposerai certainement pas. Toutefois, je croyais comprendre que l'on proposait aussi de réunir le Groupe des armes chimiques le 20 juillet; mon intention n'était pas de modifier en quoi que ce soit cette proposition, qui semble déjà avoir recueilli un consensus.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je pense qu'aucune délégation ne s'oppose à la partie de votre proposition tendant à réunir le Groupe de travail des armes chimiques le 20 juillet. Il me semble que nous sommes parvenus à un accord.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : La délégation mongole est disposée à faire preuve de souplesse en ce qui concerne la proposition que vient de faire le représentant de la France. Cependant, cette proposition est contraire au règlement intérieur. Lorsque nous parlons d'une session extraordinaire, nous devons nous référer au règlement intérieur; n'étant pas juriste, je ne sais pas s'il convient d'appeler ou non une telle réunion session extraordinaire. Pourtant, si le Comité décidait d'organiser une session extraordinaire, je pense qu'elle ne pourrait durer que quelques jours. En fait, une session extraordinaire devrait être convoquée spécialement et examiner des questions hautement prioritaires et urgentes. C'est ainsi que je conçois une session extraordinaire, et non pas comme un prolongement d'une session ordinaire. J'ai donc une objection de ce point de vue.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Comme l'a dit l'Ambassadeur Erdembileg, c'est à l'examen d'importantes questions que doivent être consacrées les sessions extraordinaires. Puisque la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement aura juste pris fin, je propose que la session extraordinaire du Comité du désarmement soit consacrée à l'examen des décisions et recommandations prises à la session extraordinaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : L'interprétation va prendre fin d'ici peu. Je me propose de lever la séance à 23 heures.

M. MIHAJLOVIC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : J'ai gardé le silence jusqu'ici, mais comme tout le monde parle, il me semble que je devrais poser une question. Ma question est la suivante : pour quelle raison particulière devrions-nous commencer à discuter des armes chimiques le 20 juillet ? Ne pourrions-nous pas convoquer le Groupe à la même date que celle prévue pour l'ouverture des travaux du Comité ? Quelle est l'urgence particulière ? Telle est ma question.

M. WAGENMAKERS (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, si vous voulez vraiment lever la séance à 23 heures, nous n'avons pas d'autre choix que de tenir une autre séance demain après-midi. Je propose de tenir demain après-midi une autre séance, la cent soixante-quatorzième, du Comité du désarmement.

M. DON NANJIRA (Kenya) (traduit de l'anglais) : Ma délégation aurait des difficultés à accepter cette proposition, qui ne lui convient guère.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je propose de lever la séance à 23 heures. La prochaine séance sera annoncée ultérieurement.

M. MIHAJLOVIC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Je tiens à préciser que je ne m'oppose pas à un consensus; j'ai simplement posé une question.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous aurons peut-être une réponse demain.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : A mon avis, si M. Mihajlovic nous dit qu'il s'agit d'une simple question, le seul argument contre la solution proposée par la France est le scrupule exprimé par le représentant de la Mongolie, argument qui n'était pas très fortement motivé; cependant, la solution proposée par le représentant de l'Inde, M. Saran, est à mon avis suffisamment fondée pour ce qui est de la session extraordinaire. Je ne verrais pas d'inconvénient, Monsieur le Président, à ce que vous annonciez la prochaine séance, mais pour des raisons que j'ai déjà exposées, je dois m'opposer à ce qu'une séance se tienne demain. J'en suis désolé, mais telle est la situation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La prochaine séance du Comité du désarmement sera annoncée ultérieurement. Je vais lever la séance.

La séance est levée à 23 heures.

# COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/PV.174  
23 avril 1982  
FRANCAIS

---

## COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-QUATORZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 23 avril 1982, à 11 h 30

Président : M. Yoshio Okawa (Japon)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI

Allemagne, République fédérale d' : M. N. KLINGLER

Argentine : Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. D.M. SADLER

Belgique : M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA

Bulgarie : M. K. TELLALOV

Canada : M. D.S. McPHAIL  
M. J. GAUDREAU

Chine : M. LIN CHENG

Cuba : M. L. SOLA VILA  
M. P. NUNEZ MOSQUERA

Egypte : M. M.N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : Mme K. CRITTENBERGER  
M. J. MISKEL

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES  
Mlle K. SINEGIORGIS

France : M. J. de BEAUSSE  
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. C. GYORFFY

Inde : M. A. VENKATESWARAN

Indonésie : M. N. SUTRESNA  
M. I. DAMANIK

Iran : M. M.J. MAHALLATI

Italie : M. B. CABRAS  
M. C.M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. II. TAKAHASHI H. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. S.H. RAHALLI M. II. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDELBILEG H. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. H. AKRAM
<u>Pays-Bas</u> :	M. F. van DONGEN H. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER H. H. THIELICKE
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. L. MIDDLETON
<u>Sri Lanka</u> :	M. A.J. JAYAKODDY M. H.H.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C.M. HYLTIENIUS M. G. EKHOLM
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. J. STRUCKA M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. Y.K. NAZARKINE M. G.V. BERDENNIKOV M. Y.V. KOSTENKO M. V.F. PRIAKHINE
<u>Venezuela</u> :	

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEC  
M. M. MIHAJLOVIĆ

Zaire :

Mme E. EKANGA KABEYA  
M. OSIL GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement  
et Représentant personnel  
du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité  
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI



Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent soixante-quatrième séance plénière du Comité du désarmement. Les membres du Comité se rappelleront que nous avons tenu une séance plénière mercredi soir, au cours de laquelle il y a eu un échange de vues prolongé sur la question des dates en ce qui concerne les travaux futurs du Comité. Plusieurs propositions ont été formulées et je suis certain que le Comité s'accordera à estimer qu'il faut maintenant faire le point de la situation et des diverses solutions qui s'offrent à nous.

L'intervalle de temps qui s'est écoulé depuis mercredi soir a été amplement suffisant pour nous permettre de réfléchir sur les débats qui ont eu lieu mercredi et, par conséquent, j'espère que nous pouvons maintenant revenir sur cette question et nous efforcer de la régler rapidement.

J'ai procédé à des consultations et je suis parvenu à la conclusion qu'il est probable qu'un consensus se dégagera au Comité pour fixer l'ouverture de la deuxième partie de sa session de 1982 au 3 août, qui tombe un mardi. Puis-je considérer que cette conclusion est acceptable ?

M. NAZARKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, à la séance précédente, nous avons examiné la question de la date d'ouverture officielle de la session du Comité en liaison avec la date de la reprise des travaux du Groupe de travail des armes chimiques; s'il est entendu que le Groupe commencera ses travaux le 20 juillet, votre proposition est acceptable pour la délégation soviétique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je me proposais de revenir sur cette question après que nous aurons pris une décision au sujet de la date d'ouverture; je vous remercie de votre assentiment.

M. HYLTENIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je voudrais dire que la Suède ne s'opposera pas à un consensus en faveur du 3 août, bien qu'à notre avis cette date ne soit pas très heureuse, ainsi qu'il ressort de précédentes déclarations. Je voudrais également dire que nous continuons à proposer que les travaux du Groupe de travail spécial des armes chimiques commencent plus tôt, comme nous l'avons suggéré.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la position de la délégation mongole sur la question considérée a déjà été maintes fois exposée et elle est bien connue de tous les membres du Comité. J'ai également réaffirmé cette position lors de notre rencontre ce matin avec vous dans votre bureau. Ma délégation ne s'opposera pas à ce que la session d'été commence le 3 août, date qui marquera le début des travaux de la deuxième partie de la présente session du Comité du désarmement. Je voudrais appuyer les considérations qui viennent d'être formulées par le distingué représentant de l'Union soviétique. Le Groupe des pays socialistes a ainsi exposé sa position, qui est très souple, et il accepte que la date d'ouverture soit fixée au 3 août, étant entendu que le Groupe de travail spécial des armes chimiques commencera ses travaux le 20 juillet. Si les membres du Comité n'y voient pas d'inconvénients, vous pourriez, Monsieur le Président, prendre d'abord une décision tendant à ce que le Groupe de travail spécial des armes chimiques commence ses travaux le 20 juillet; on adopterait ensuite, sur la base d'un consensus, la proposition que vous avez retenue, selon laquelle la date d'ouverture de la deuxième partie de la session du Comité serait fixée au 3 août.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous parlerons dans un instant de la question du Groupe de travail des armes chimiques.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Si vous comptez aborder la question du Groupe de travail des armes chimiques un peu plus tard, je différerai mes observations jusqu'à ce moment là.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Puis-je considérer que la date du 3 août est acceptable pour l'ouverture de la deuxième partie de notre session de 1982 ?

Il en est ainsi décidé.

Nous pouvons maintenant en venir à la question de la date d'ouverture pour le Groupe de travail des armes chimiques. On a proposé le 20 juillet. A condition que cela ne soit pas considéré comme un précédent permettant à des groupes de travail spéciaux de se réunir avant l'ouverture des sessions du Comité du désarmement, je propose que nous décidions que le Groupe de travail spécial des armes chimiques reprendra ses travaux le 20 juillet. Cette proposition est-elle acceptable ?

Il en est ainsi décidé.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation n'a pas d'objection à ce que le groupe des armes chimiques commence ses travaux plus tôt, le 20 juillet, si cela doit permettre d'obtenir un consensus sur la date d'ouverture de notre session d'été. Mais je voudrais dire néanmoins, concernant vos remarques explicatives, que nous ne voyons pas réellement la nécessité pour le groupe de commencer ses travaux plus tôt et que nous aurions préféré qu'ils débutent en même temps que ceux du Comité.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais) : Je n'ai nullement l'intention d'empêcher le Comité de parvenir à un consensus sur la fixation de la date d'ouverture au 3 août. Nous serons heureux d'accepter cette date, s'il n'y a pas d'autre solution, mais je crois devoir dire qu'étant donné l'urgence des questions dont nous avons à traiter, mon Gouvernement et moi-même jugeons qu'il est malheureux de retarder ainsi la reprise de nos travaux. De même, comme je l'ai dit à une séance précédente, je trouve pour le moins curieux que nous décidions qu'un groupe de travail reprendra ces travaux avant cette date, au lieu de nous préoccuper de la création très nécessaire du groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, que nous avons décidé de mettre sur pied. Je trouve regrettable que sa création soit retardée.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais m'associer aux orateurs qui m'ont précédé et faire consigner dans le compte rendu que le Groupe socialiste aurait préféré que la session d'été débute le 20 juillet, mais que, constatant la nécessité de parvenir à un consensus, il accepte la date du 3 août.

M. IRONSI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Je serai très bref. Ma délégation s'est ralliée au consensus concernant la date du 20 juillet pour la reprise des travaux du Groupe de travail des armes chimiques, mais nous pensons que le Groupe aurait dû les reprendre le 3 août, en même temps que le Comité, et nous prenons note de votre déclaration selon laquelle cela ne constituera pas un précédent. Etant d'avis que c'est le point 1 qui bénéficie de la priorité la plus élevée, ma délégation estime que c'est peut-être le groupe de travail y relatif qui aurait dû démarrer le premier.

H. van DONGEN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Je voudrais simplement faire consigner dans le compte rendu, Monsieur le Président que nous aurions assez nettement préféré que notre session d'été débute en juillet, et cela principalement parce qu'en commençant que le 3 août nous n'aurons que relativement peu de temps pour terminer les travaux de notre session. Evidemment, nous ne voulons pas faire obstacle à un consensus, mais je tiens à répéter que cela nous préoccupe un peu, car il nous faudra maintenant accomplir en six semaines seulement le travail pour lequel nous aurions normalement disposé de huit semaines, ce qui ne nous paraît pas être une solution idéale.

M. NOIRFALISSE (Belgique) : Je suis heureux de constater que la flexibilité a enfin prévalu dans nos discussions. Je crois aussi que nous ne devrions pas nécessairement nous limiter à la date du 10 septembre pour clôturer nos travaux. Le rapport du Comité à l'Assemblée générale n'est peut-être pas un problème qu'on ne puisse surmonter en quelques semaines et la période entre le 10 septembre et le début de la Première Commission, voire même une période plus courte, devrait donner amplement le temps de préparer ce rapport. C'est dire que si la nécessité d'intensifier et d'accroître le volume de nos travaux dans certains domaines se faisait sentir, nous pourrions peut-être aussi envisager d'aller au-delà de la date du 10 septembre, qui n'a été retenue que comme date objective pour la fin de nos travaux.

Je vous remercie, Monsieur le Président, tout en voulant encore une fois vous féliciter de votre patience et de votre élan de négociateur, qui ont permis un accord sur cette question mineure. Je voudrais rappeler que cette fin de session se termine aussi sur une décision plus importante et plus positive, ainsi que mon Ambassadeur, notamment, en a fait état mercredi dernier dans son discours en plénière.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie M. Noirfalisse de sa déclaration. S'il n'y a pas d'autre déclaration et comme je ne pense pas que nous ayons d'autres questions à traiter, le moment est venu pour le Président de faire ses observations de clôture. Elles seront très brèves.

Notre session a été difficile, mais nous sommes parvenus à terminer nos travaux et je voudrais remercier toutes les délégations présentes autour de cette table du remarquable esprit de compromis et de coopération dont elles ont fait preuve à l'égard de la présidence. Je tiens à vous en féliciter tous.

Je voudrais tout particulièrement exprimer ma gratitude au distingué Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général, l'Ambassadeur Jaipal, pour son excellent concours et les précieux conseils qu'il nous a donnés durant cette session, et mentionner aussi tout spécialement M. Berasategui, qui a fait preuve d'une grande patience, surtout en ce qui concerne les travaux du groupe de rédaction chargé d'élaborer notre rapport spécial à la session extraordinaire. Je tiens aussi à remercier tous les membres du secrétariat assis derrière moi, les secrétaires des divers groupes de travail et leurs collaborateurs, nos collègues, les interprètes et les techniciens assis derrière les vitres et les autres équipes, leurs collègues, les traducteurs, le personnel des salles de conférence, les dactylographes et tous les autres membres du secrétariat dont nous n'avons pas souvent vu les visages, mais certainement qui méritent nos très sincères remerciements.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 3 août 1982, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 45.



COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-QUINZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 3 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Garere Maina (Kenya)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u>	:	M. M. MATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u>	:	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u>	:	M. R. GARCIA-MORITAN Mlle N. NASCIBENE
<u>Australie</u>	:	M. D.M. SADLEIR M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u>	:	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u>	:	U MAUNG MAUNG GYI U THAN TUN
<u>Brésil</u>	:	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u>	:	M. I. SOTIROV
<u>Canada</u>	:	M. D.S. McPHAIL M. G.R. SKINNER M. J. GAUDREAU
<u>Chine</u>	:	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA Mme WANG ZHIYUNG M. SUO KAIMING
<u>Cuba</u>	:	
<u>Egypte</u>	:	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u>	:	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON M. R. SLOTT
<u>Ethiopie</u>	:	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u>	:	M. J. de BEAUSSE
<u>Hongrie</u>	:	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY M. F. GAJDA M. T. TOTH

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u>	:	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN Mme L. PURI
<u>Indonésie</u>	:	M. N. SUTRESNA M. N. WISNOEMOERTI M. I. DAMANIK M. F. QASIM M. A. BAHRIN
<u>Iran</u>	:	M. M.J. MAHALLATI
<u>Italie</u>	:	M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u>	:	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA M. T. ARAI
<u>Kenya</u>	:	M. C. GARERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u>	:	M. M. CHRAÏBI
<u>Mexique</u>	:	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. CONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u>	:	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u>	:	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u>	:	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u>	:	M. F. van DONGEN M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u>	:	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u>	:	M. B. SUJKA M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u>	:	M. G. HERDER M. H. THIELICKE

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u>	:	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. M. BICIR
<u>Royaume-Uni</u>	:	M. D.M. SUMMERHAYES Mme J.I. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u>	:	M. A.J. JAYAKODDY M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u>	:	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u>	:	M. M. VEJVODA M. L. STAVINOHA M. A. CIMA M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u>	:	M. V.L. ISSRAELIAN M. B.P. PROKOFIEV M. R.M. TIMERBAYEV M. V.V. LOCHTCHININE M. V.M. GANJA M. V.F. PRIAKHINE M. V.L. GAI
<u>Venezuela</u>	:	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO
<u>Yougoslavie</u>	:	M. M. VRHUNEC
<u>Zaire</u>	:	Mme E. EKANGA KABEYA M. OSIL GNOK
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u>	:	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u>	:	M. V. BERASATEGUI



Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent-soixante-quinzième séance plénière du Comité du désarmement.

Pour commencer, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'Ambassadeur Yoshio Okawa du Japon, qui m'a transmis la Présidence du Comité conformément à l'article 9 de son règlement intérieur. L'Ambassadeur Okawa a accompli un travail remarquable depuis son accession à la Présidence du Comité en avril dernier. A la veille de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, les problèmes restaient encore aussi complexes et non résolus qu'ils l'avaient été il y a quatre ans ou même plus. Mais vous avez fait de votre mieux, Monsieur l'Ambassadeur, et nous avons envers vous une dette de reconnaissance pour la façon dont vous avez guidé et dirigé le Comité pendant cette période.

Je souhaite également remercier le Secrétaire du Comité, H. Rikhi Jaipal, ainsi que ses collaborateurs, pour les services de grande valeur qu'ils ont fournis au Comité depuis que nous nous sommes réunis ici, il y a trois mois.

Puisque c'est la première séance du Comité du désarmement depuis la fin de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, nous ne pouvons éviter de nous y référer et de tirer certaines conclusions. La session devait s'occuper de deux questions fondamentales. Elle devait examiner l'application des recommandations et décisions de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et envisager, si possible, d'adopter un Programme global de désarmement. Il est très regrettable qu'aucun de ces problèmes n'ait été résolu avec succès. On peut en dire de même des trois autres questions principales inscrites à son ordre du jour, qui étaient l'application de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement, l'accroissement de l'efficacité des mécanismes dans le domaine du désarmement et les mesures visant à mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement.

Comme l'Assemblée générale n'a pas pu achever son travail sur ces questions pendant la session, elle a décidé de les renvoyer au Comité du désarmement et à ses propres sessions ordinaires. Cette situation impose une lourde tâche au Comité pendant cette brève session et, je pense, pendant quelques sessions à venir.

Ma délégation a été déçue par l'issue de la douzième session extraordinaire, comme je suis sûr de nombreuses autres l'ont été, mais nous avons été encouragés par la détermination de l'Assemblée générale de ne pas détruire le travail réalisé jusqu'ici en matière de désarmement. Le renvoi au Comité du désarmement et aux futures sessions de l'Assemblée générale des questions restant à résoudre était une marque de foi et de confiance dans cette institution. Elle pose un défi au Comité, aux éminents représentants que vous êtes et aux gouvernements que vous représentez. C'est ainsi que ma délégation voit les résultats de la session extraordinaire.

Avant que la session extraordinaire ne commence, nous avons reconnu que les circonstances dans lesquelles elle allait se tenir n'étaient pas propices. Le climat politique et les tensions dans le monde ne pouvaient qu'exercer une influence négative sur les délibérations concernant les problèmes du désarmement. Le désarmement n'est pas une science que l'on peut faire progresser indépendamment des questions qui affectent la vie quotidienne des nations. Il est directement lié à la façon dont chaque Etat perçoit la sécurité et aux dispositions prises pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Si l'on ne peut démontrer que ces dispositions assurent la sécurité, s'il subsiste un doute que le mécanisme créé pour maintenir la sécurité pourra fonctionner lorsque le besoin s'en fera sentir, il est inévitable que les négociations

(Le Président)

dans le domaine du désarmement resteront extrêmement difficiles. A sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a reconnu cette relation mutuelle entre la paix et la sécurité internationales, d'une part, et le désarmement, d'autre part, en disant ce qui suit dans le paragraphe 13 du Document final :

"La paix et la sécurité internationales, pour être durables, ne peuvent ni être édifiées sur l'accumulation d'armes par les alliances militaires, ni être maintenues par l'équilibre précaire de la dissuasion ou des doctrines de supériorité stratégique. Une paix réelle et durable ne peut être instaurée que grâce à l'application effective du système de sécurité prévu dans la Charte des Nations Unies et une réduction rapide et substantielle des armements et des forces armées par accord international et exemple mutuel, ce qui aboutira en fin de compte au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. En même temps, il faut s'attaquer aux causes de la course aux armements et réduire les menaces à la paix, et il conviendrait à cette fin de prendre des mesures efficaces pour éliminer les tensions et régler les différends par des moyens pacifiques."

Ma délégation espère que cette relation mutuelle restera toujours présente à l'esprit et qu'un travail sérieux sera effectué pour mettre en oeuvre et renforcer les mécanismes prévus par la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En commençant cette session d'été du Comité, nos pensées vont avant tout aux conflits qui sévissent dans différentes parties du monde. Bien que ces conflits n'entrent pas directement dans notre champ d'activités, ils affectent néanmoins nos délibérations et nos négociations et, par conséquent, tout ce qui peut être fait pour y mettre fin devrait l'être. La prévention de l'éclatement fréquent de guerres locales contribuerait beaucoup à réduire les tensions et à améliorer ainsi le climat de nos négociations au Comité.

La récente issue de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement exige une réaffirmation vigoureuse du Document final de la première session extraordinaire et un attachement total à ce document de la part de tous les Etats. Elle fait également ressortir le caractère négociateur de ce Comité, qui devrait être pleinement mis à profit par tous ses Etats membres. Il ne fait aucun doute que les problèmes de la portée et de la vérification du respect des accords sur des questions de désarmement sont à la base de l'absence d'une volonté politique.

Il faudrait rechercher des moyens d'accroître l'efficacité du Comité en tant qu'organe de négociation sur des questions de désarmement. Notre ordre du jour est déjà bien rempli. Il y a, entre autres, les problèmes du Programme global de désarmement, du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, auxquels la session actuelle du Comité doit s'attaquer. Il faudra que nous travaillions plus intensément et plus rapidement.

J'ai esquissé brièvement certains des problèmes fondamentaux que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pas résolu et sur lesquels le Comité devrait se pencher sérieusement pendant sa session actuelle. Un projet de programme de travail pour les séances plénières du Comité sera distribué à toutes les délégations cet après-midi. J'espère que nous pourrons l'adopter à la prochaine séance du Comité, le 5 août, de façon à pouvoir commencer sans délai notre travail. Cette session du Comité du désarmement sera relativement courte et nous devrions donc mettre à profit chaque heure dont nous disposons.

(Le Président)

Pour ce qui est de la création ou du rétablissement de groupes de travail spéciaux et de l'organisation de leurs travaux, j'ai entrepris des consultations officielles et nous en parlerons cet après-midi.

Ma délégation est entièrement à votre service et se tient prête à aider par tous les moyens possibles la réalisation de progrès dans notre travail.

Je vous remercie de votre attention.

J'aimerais maintenant saluer chaleureusement le nouveau représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Datcu, qui rejoint le Comité pour la première fois aujourd'hui comme chef de sa délégation. L'Ambassadeur Datcu est un diplomate très expérimenté qui a servi dernièrement en tant que chef de sa délégation à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et, avant cela, en tant que Représentant permanent de son pays à New York. Auparavant il était Représentant permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève en même temps que chef de la délégation de son pays à la Conférence du Comité du désarmement. Je suis certain que nous pouvons compter sur sa vaste expérience dans les tâches complexes qui confrontent le Comité. Je voudrais aussi me féliciter une fois de plus de la présence parmi nous de Mme Inga Thorsson, le chef de la délégation suédoise, qui prendra la parole au Comité aujourd'hui.

J'aimerais aussi saluer la présence parmi nous aujourd'hui des boursiers du Programme de bourses d'études des Nations Unies sur le désarmement pour 1982. J'ai été informé que la partie de ce programme qui doit se tenir à Genève a commencé le 12 juillet et se terminera le 30 août. Les boursiers assisteront à nos séances plénières au cours de leur séjour à Genève. Au nom du Comité, je leur souhaite une chaleureuse bienvenue et tout le succès possible dans leurs études.

Permettez-moi d'appeler l'attention des délégations sur le document CD/300, intitulé "Lettre datée du 3 août 1982 adressée au Président du Comité du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à propos du document de clôture de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement", qui vient d'être distribué aujourd'hui par le secrétariat.

Sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui figurent les représentants du Mexique, du Canada, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de l'Inde, de la Suède, du Brésil et de la République fédérale d'Allemagne.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant du Mexique, Son Excellence l'Ambassadeur Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord exprimer la sincère satisfaction qu'éprouve ma délégation à vous voir présider le Comité du désarmement pendant ce premier mois de notre session d'été de 1982. Ceux qui, comme moi, ont eu la chance de vous voir en exercice non seulement ici, au Comité du désarmement, mais à l'Assemblée générale, à New York, savent que la direction du Comité est en de très bonnes mains. Puisque, comme nous le savons tous, l'usage veut que le Président entrant procède à des consultations avec le Président sortant avant d'entrer en fonctions, je crois pour ma part que je n'aurais pu faire un meilleur choix que mon prédécesseur pour procéder à des consultations à la fin de ce mois. Je voudrais aussi exprimer, ou plus précisément, renouveler mes félicitations au distingué représentant du Japon, l'Ambassadeur Okawa. Nous savons tous avec quelle distinction il s'est acquitté de ses responsabilités au Comité, lors du dernier mois de la session de printemps, mais ceux qui assistaient à la session extraordinaire de l'Assemblée qui vient de

(M. Garcia Robles, Mexique)

s'achever ont pu l'y voir déployer la même maîtrise dans l'exercice de ses fonctions de Président du Comité. Enfin, Monsieur le Président, je voudrais m'associer très sincèrement aux paroles de bienvenue que vous avez adressées ici à l'Ambassadeur Datcou. Il est peut-être nouvellement arrivé parmi nous, mais pour plusieurs délégations, comme vous l'avez vous-même indiqué, c'est un vieil ami de New York, où il a exercé pendant plusieurs années, de façon particulièrement brillante, les fonctions de Représentant permanent de son pays. Il va sans dire que j'ai grand plaisir à revoir parmi nous ma distinguée collègue et amie, Mme Thorsson; enfin, je suis également heureux de savoir que les boursiers du désarmement ont repris leurs tâches annuelles.

Lors de l'ouverture de la première session de ce "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement", le mercredi 24 janvier 1979, je me suis permis de formuler le jugement suivant sur le Document final, qui concrétisait les résultats de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui s'est tenue au début de 1978 et au cours de laquelle, comme on le sait, le Comité du désarmement a été institué :

"Jamais auparavant l'Organisation des Nations Unies n'avait eu à approuver un document aussi complet, surtout par consensus - avec la participation de la France et de la Chine - dans lequel sont proclamés avec force certaines vérités et certains principes - dont il est impossible désormais de mettre en doute l'exactitude ou le caractère impératif, selon le cas; c'est ainsi qu'il est déclaré expressément dans ce document que l'accumulation des armes, surtout des armes nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité internationale, l'affaiblit; que les arsenaux nucléaires existants et la poursuite de la course aux armements font peser une menace sur la survie même de l'humanité; qu'il existe un lien étroit entre le désarmement et le développement et qu'il faut d'urgence utiliser les ressources libérées grâce à l'application de mesures de désarmement pour combler le fossé économique qui sépare les pays développés des pays en développement; que, conformément à la Charte, l'Organisation des Nations Unies est investie d'un rôle central et d'une responsabilité primordiale dans le domaine du désarmement, raison pour laquelle les Etats Membres devront la tenir dûment informée de toutes les mesures qu'ils n'auront pas prises sous ses auspices, que ces mesures soient unilatérales, bilatérales, régionales ou multilatérales."

Le bilan de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui vient de s'achever au Siège de l'Organisation des Nations Unies est bien différent. En effet, l'Assemblée a échoué lamentablement dans la tâche que l'on considérait à juste titre, dès le début, comme son objectif fondamental : l'adoption d'un programme global de désarmement reflétant fidèlement les exigences énoncées au paragraphe 109 du Document final.

Ce n'était pourtant pas faute d'organisation, de travail et d'assiduité. A sa deuxième séance, qui s'est tenue le 14 juin, la Commission spéciale de la session extraordinaire a créé un groupe de travail à composition non limitée chargé du programme global de désarmement. Ce groupe, qui a reçu le No 1 et que j'ai eu l'honneur de présider, a créé sans délai quatre groupes de rédaction, également à composition non limitée, afin de parvenir à un accord sur le texte des divers chapitres du programme sur la base du projet qui avait été transmis à l'Assemblée par le Comité du désarmement au bout de deux années de travaux.

Il serait hors de propos d'exposer ici en détail les efforts ininterrompus qui ont été accomplis, pendant un peu moins de trois semaines, pour réaliser l'objectif que l'on se proposait au sein des organes susmentionnés, ainsi qu'au cours de diverses consultations officieuses supplémentaires. Il suffit de rappeler brièvement

(M. Garcia Robles, Mexique)

que les chapitres intitulés "Objectifs" et "Priorités" sont presque entièrement achevés, que des progrès considérables ont été réalisés dans l'élaboration du chapitre relatif aux "Principes" et à un moindre degré, dans celle du chapitre intitulé "Mécanismes et procédures" et d'un autre chapitre supplémentaire consacré à la "Vérification", qui doit s'appuyer sur les éléments contenus dans le projet de Genève relatif au chapitre antérieur.

En outre, lors de sa quatrième séance, le Groupe de travail a été saisi d'un projet d'introduction que j'ai jugé opportun de préparer en ma qualité de Président de ce groupe et qui n'a donné lieu à aucune objection, encore que l'on n'ait pas eu le temps de l'examiner en détail.

En revanche, la partie du programme relative aux "Mesures de désarmement" et plus particulièrement celles comprises dans la section intitulée "Armes nucléaires", a constitué un obstacle infranchissable pour réaliser un consensus. A ce propos, je n'ai pas davantage l'intention de me livrer à une analyse approfondie des divers éléments qui ont contribué au triste résultat que nous observons. Je me bornerai à réaffirmer ce que j'ai déclaré à la séance de clôture de l'Assemblée extraordinaire, le 10 juillet, où j'ai exprimé la ferme conviction que les membres du groupe connu en tant que "Groupe des 21", dont le Mexique fait partie, et qui comprend également, comme on le sait, tous les pays du Comité du désarmement qui n'appartiennent à aucune des deux grandes alliances militaires, peuvent avoir la conscience en paix puisque, comme je l'ai dit alors en m'appuyant sur une série d'exemples concrets indiscutables, je doute qu'on trouve dans l'histoire des négociations multilatérales sur le désarmement un cas dans lequel l'une des parties aurait fait des concessions aussi nombreuses et aussi importantes que celles qu'a consenties le Groupe des 21 au cours de la brève période pendant laquelle des négociations se sont déroulées lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Je crois également indispensable de souligner la surprise que j'ai éprouvée, de même que de nombreux autres représentants des pays du tiers monde, après avoir entendu, lors du débat général, une superpuissance déclarer qu'"il nous faut des actes, non des mots" et que "nous ne devrions pas confondre la signature d'accords avec la solution des problèmes", étant donné que "les accords ne renforcent véritablement la paix que lorsqu'ils sont respectés", en voyant la délégation de cette même superpuissance adopter peu après une attitude manifestement opposée aux affirmations précédentes, qui avaient été énoncées au plus haut niveau le 17 juin. En fait, le traitement à adopter pour la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires a peut-être été l'élément décisif qui a entraîné l'échec de l'Assemblée générale en ce qui concerne le programme global de désarmement.

Cette attitude est, nous semble-t-il, en contradiction flagrante avec l'engagement souscrit dans le Traité d'interdiction partielle des essais, il y a déjà près de 20 ans, dans le préambule duquel les gouvernements se déclarent déterminés à chercher à "assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais", engagement qui devait être réaffirmé expressément cinq ans plus tard dans le préambule du Traité sur la non-prolifération et qui est également clairement énoncé à l'article VI de ce même traité. A plus forte raison, il convient de garder présent à l'esprit que la même superpuissance a approuvé - et cela sans participer à un consensus, ce qui peut parfois signifier une acceptation passive, mais en apportant la contribution active et sans équivoque d'un vote favorable - les dispositions contenues dans les trois résolutions adoptées par

(M. Garcia Robles, Mexique)

l'Assemblée générale des Nations Unies en trois années successives - la résolution 32/78 du 12 décembre 1977, la résolution 33/60 du 14 décembre 1978 et la résolution 34/73 du 11 décembre 1979, aux termes desquelles l'Assemblée générale priait instamment les trois Etats qui procédaient à des négociations - à savoir, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique - premièrement, de les mener "d'urgence à une issue positive" et deuxièmement, d'"en communiquer les résultats au Comité du désarmement" immédiatement après, en demandant parallèlement à ce comité d'engager des négociations sur le traité en question "de toute urgence", "à titre hautement prioritaire" ou "immédiatement", selon que l'on donne la préférence à l'une ou à l'autre des expressions employées respectivement dans ces trois résolutions.

Certes, chaque Etat a le droit souverain de déterminer les principes directeurs de sa politique extérieure. Néanmoins, il a aussi, à l'égard de la communauté internationale, le devoir inéluctable de faire en sorte qu'elle sache à quoi s'en tenir au sujet de l'application de ces principes. Comme on nous l'a dit au cours des débats de la récente session extraordinaire, c'est seulement des tyrans que l'on peut dire, selon les paroles d'Eleanor Roosevelt, que "leurs promesses constituent un contraste marquant avec leurs actes". Si l'on souhaite une accélération effrénée de la course aux armements nucléaires, il faut le dire franchement. La Campagne mondiale pour le désarmement, dont le Mexique a eu le privilège de prendre l'initiative, il y a deux ans, et que l'Assemblée a lancée solennellement à sa séance d'ouverture, a précisément pour objet de donner des informations dignes de foi aux peuples du monde, à ces millions d'êtres humains qui - tant en Europe qu'aux Etats-Unis - sont descendus dans la rue pour proclamer leur volonté de paix et de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire.

Comme l'a déclaré à juste titre l'Assemblée extraordinaire de 1978, si les armes nucléaires constituent une menace pour la survie même de l'humanité, il est évident que "le succès des négociations sur le désarmement présente un intérêt vital pour tous les peuples du monde". Il est donc naturel que les Etats qui veulent être les porte-parole authentiques de leurs peuples estimant qu'ils ont non seulement le droit manifeste, mais aussi le devoir inéluctable d'analyser de sang-froid et objectivement les raisons pour lesquelles, jusqu'à présent, après un quart de siècle de délibérations aux Nations Unies et dans les organes de négociations sur le désarmement, il n'a pas encore été possible d'élaborer un traité en vertu duquel tous les essais d'armes nucléaires seraient interdits à tout jamais. Pour effectuer une telle analyse, il nous semble opportun et utile de passer en revue certaines opinions et certains faits récents particulièrement pertinents, tels que ceux que je vais exposer.

Dans un livre paru en librairie alors que l'Assemblée siégeait, qui est intitulé "Illusions et réalités nucléaires", un auteur aussi versé en la matière que l'est sans nul doute Lord Solly Zuckerman s'exprime ainsi :

"En juillet 1959 (année qui correspond au moratoire volontaire de 1958-1961), Harold McMillan écrivait que 'les Américains ... semblent actuellement pencher contre un accord d'interdiction complète qui engloberait les essais souterrains. Si cela est vrai, voilà qui est tragique'. Plus loin, il fait observer ce qui suit : 'La raison véritable de cette attitude est que la Commission atomique et le Pentagone tiennent beaucoup à poursuivre indéfiniment les essais à tous les degrés de puissance en vue de continuer à améliorer et à perfectionner l'art des armes nucléaires'..."

Pour compléter la citation de McMillan faite dans ce passage de son livre, Lord Zuckerman ajoute quelques observations de son cru, qui sont ainsi conçues :

(M. Garcia Robles, Mexique)

"L'une des raisons pour lesquelles les Américains tenaient tant à poursuivre les essais d'armes nucléaires était qu'au moment où l'on parlait d'interdire ces essais, ils avaient entrepris un vigoureux programme de mise au point de missiles ballistiques. Comme on pouvait s'y attendre, les Russes ont répondu en intensifiant leurs propres programmes. Cela a ajouté une nouvelle dimension à la course aux armements : de même que le rêve d'élaborer des systèmes anti-missiles ...

"En 1964, une année après la signature du Traité d'interdiction partielle des essais, York et Wiesner, qui se trouvaient au centre des débats, avec les Présidents Eisenhower et Kennedy, ont publié l'article que j'ai mentionné précédemment, dans lequel ils déclaraient qu'il n'était pas nécessaire de procéder à de nouveaux essais d'armes nucléaires pour garantir la sécurité nationale. (Il vaut la peine d'insister sur ce point, Monsieur le Président, afin qu'il soit bien clair : York et Wiesner ont déclaré qu'il n'était pas nécessaire de procéder à des essais supplémentaires d'armes nucléaires pour garantir la sécurité nationale). Lord Zuckerman poursuit comme suit : "A leur avis, l'accroissement de la puissance militaire qui pourrait résulter d'essais supplémentaires et de l'élaboration de nouvelles armes nucléaires amènerait infailliblement une diminution de la sécurité nationale, tant à l'Est qu'à l'Ouest. Selon l'opinion mûrement pesée de ces deux spécialistes, qui disposaient de tous les éléments d'information nécessaires, la poursuite de la course aux armements ne pouvait échapper à ce curieux paradoxe."

La situation qui existait ainsi dans la seconde partie de la décennie des années cinquante et au début des années soixante ne semble pas avoir beaucoup changé, à en croire l'éditorial publié par le New York Times il y a dix jours à peine, le 23 juillet. En effet, cet éditorial, qui porte le titre significatif de "Nuclear Sand in the Eye" ("Du sable nucléaire dans les yeux"), contient notamment les assertions suivantes :

"L'Administration actuelle a interrompu les négociations sur l'interdiction des essais depuis dix-huit mois; de toute évidence, elle ne s'intéresse pas à un traité d'interdiction complète. Cette situation est très regrettable, tant pour les relations américano-soviétiques que pour la cause de la non-prolifération. Sans entraîner de risques militaires importants pour aucune des deux puissances, l'interdiction complète des essais contribuerait puissamment à décourager d'autres nations de chercher à acquérir des armes nucléaires.

"Le Comité des chefs d'état-major insiste invariablement sur le fait que les essais sont essentiels pour le perfectionnement des armes nucléaires et pour vérifier la fiabilité des anciennes ogives. Son opposition est renforcée par les laboratoires d'armements des Etats-Unis, qui nourrissent des inquiétudes pour l'avenir de leurs travaux au cas où on leur refuserait le droit de poursuivre leurs essais. Cependant, il y a à cette préoccupation des réponses satisfaisantes, que l'Administration ne se donne même pas la peine d'examiner. Elle prend le parti du Comité des chefs d'état-major et recourt au vieil épouvantail d'une vérification inadéquate pour ébranler le Congrès et le peuple ...

Le New York Times poursuit ainsi : "Il n'existe pas d'obstacle insurmontable à la vérification de l'application d'un traité. L'Union soviétique est allée plus loin qu'elle ne l'a jamais fait en acceptant d'installer des 'boîtes' de vérification contrôlées par les Etats-Unis, là où Washington le souhaiterait, ainsi que le principe de la vérification par mise en demeure sur le terrain ...

(M. Garcia Robles, Mexique)

"Un Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires aurait un double effet : il rendrait plus difficile d'apporter des perfectionnements à la conception des ogives - ce qui intéresse les Etats-Unis - et plus difficile d'améliorer la puissance explosive - ce qui intéresse l'Union soviétique. La confiance dans le bon fonctionnement des ogives stockées diminuerait progressivement. Néanmoins, cela n'est important que dans le cas d'une première attaque préventive. Ainsi, du point de vue de la sécurité, une interdiction complète donnerait un avantage aux stratèges américains, qui se sentent vulnérables à une telle attaque." (Fin de la citation empruntée à l'éditorial du New York Times du 23 juillet dernier, il y a dix jours).

La Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, après avoir déploré qu'il n'ait pas été possible d'adopter un Programme global de désarmement, a souligné que la réaffirmation unanime et catégorique, par tous les Etats Membres, de la validité du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement était pour elle un motif d'encouragement, de même que leur engagement solennel à l'égard de ce Document et leur promesse de respecter, en ce qui concerne les négociations sur le désarmement, les priorités établies dans son Programme d'action; peu après, dans les mêmes 'Conclusions', la deuxième session extraordinaire s'exprime comme suit :

"Les Etats Membres ont affirmé leur détermination de continuer à oeuvrer pour mener à bonne fin, le plus tôt possible, les négociations et pour adopter le Programme global de désarmement, qui doit comprendre toutes les mesures jugées adéquates pour veiller à ce que l'objectif du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace se matérialise dans un monde où prévaudraient la paix et la sécurité internationales et où se renforcerait et se consoliderait le nouvel ordre économique international. A cette fin, le projet de Programme global de désarmement est transmis au Comité du désarmement avec les opinions exprimées et les progrès réalisés sur cette question au cours de la session extraordinaire. Le Comité du désarmement est prié de présenter un projet révisé de Programme global de désarmement à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session."

Nous croyons que l'Assemblée a été bien inspirée de n'envisager aucune action de la part du Comité du désarmement pendant l'année en cours. En effet, nous sommes persuadés qu'en définitive, le sort du Programme global dépendra, non du Comité, mais de la "volonté politique" d'un certain nombre de ses membres, et l'on peut peut-être même dire, en dernière analyse, de celle d'un seul d'entre eux, qui, selon toute probabilité, n'est pas encore disposé à prendre les décisions qui s'imposent si l'on veut - c'est le cas de nombreuses délégations et notamment de la nôtre, qui y voit une condition indispensable - que le Programme ne représente pas un pas en arrière, si petit soit-il, par rapport au Document final de 1978.

Nous espérons qu'au cours des six prochaines semaines qui constitueront la session dite d'été du Comité du désarmement, il sera possible d'élucider la situation actuelle et l'évolution possible de la question dans un proche avenir. Il convient de garder à l'esprit que le Groupe de travail spécial chargé du point 1 de notre ordre du jour, l'interdiction des essais d'armes nucléaires, entrera en fonctions pour la première fois. La position de ma délégation à l'égard de la question de la vérification, qui occupe un rang de priorité certain dans le mandat de ce groupe, est bien connue. Cette proposition coïncide dans l'ensemble avec celle exposée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies lui-même en 1972, lorsqu'il a affirmé devant la Conférence du Comité du désarmement :

"J'estime que tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final..."



(M. Garcia Robles, Mexique)

"Si l'on considère les moyens existants de vérification ..., il est difficile de comprendre qu'un nouveau retard puisse être apporté à la réalisation d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains ...

Les risques potentiels résultant de la poursuite des essais souterrains d'armes nucléaires sont bien supérieurs aux risques que pourrait présenter la décision de mettre fin à ces essais." (Fin de la citation de la déclaration faite en 1972 à la Conférence du Comité du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qu'il a réaffirmée explicitement dans son introduction au rapport de 1980 sur une interdiction complète des essais nucléaires, comme nous le savons tous.)

Il va donc sans dire que l'acceptation de ce mandat représente de notre part une concession importante; si nous l'avons faite, c'est seulement comme je l'ai indiqué dans l'intervention que j'ai prononcée le 21 avril dernier, à la 173<sup>ème</sup> séance du Comité, parce que nous estimons que le Groupe de travail, aux termes même de son mandat "tiendra compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures et fera rapport au Comité sur l'état d'avancement de ses travaux avant la fin de la session de 1982", et que, comme il est également stipulé dans le mandat, "le Comité prendra une décision au sujet d'activités ultérieures en vue de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard".

Nous espérons que la superpuissance dont l'attitude au sujet de cette question, comme je l'ai indiqué précédemment, sera, selon nous, décisive pour le sort du Programme global de désarmement, pourra à son tour faire preuve de la souplesse nécessaire pour adopter une position qui corresponde pour l'essentiel aux engagements contractés dans les traités de 1963 et de 1968 que j'ai mentionnés et aux positions exprimées dans les trois résolutions de l'Assemblée générale, que j'ai également mentionnées explicitement, et qu'elle a ratifiées par un vote positif.

Ce n'est qu'à ces conditions que le Comité pourra, il faut l'espérer, transmettre l'année prochaine à l'Assemblée générale, à sa trente-huitième session, un "projet révisé de Programme global de désarmement" qui justifie la convocation d'une troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Canada, Son Excellence l'Ambassadeur McPhail.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à la présidence du Comité pour le mois d'août. C'est un plaisir de vous voir occuper la présidence; de nombreuses délégations ont travaillé avec vous à New York et ici à Genève sur des questions du désarmement. Je saisis également cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Okawa des efforts considérables qu'il a déployés en tant que Président durant le mois d'avril pour essayer de faire en sorte que le Comité apporte une contribution maximale à la deuxième session extraordinaire. Votre responsabilité est grande d'autant plus que l'on attend beaucoup de vous durant cette période. C'est toujours un plaisir que de voir un représentant d'un autre pays du Commonwealth occuper la présidence. Nous souhaitons vivement contribuer à votre succès. En même temps, j'aimerais souhaiter à M. Bensmail la bienvenue au secrétariat du Comité. Il apporte avec lui une expérience qui nous sera fort utile.

(M. McPhail, Canada)

Juste avant la clôture de la session du printemps dernier, je me suis référé en plénière à la responsabilité unique du Comité du désarmement, qui est de négocier. Les sessions ordinaires de l'Assemblée générale ne sont pas des sessions de négociation. Telle n'était pas non plus la fonction de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Malgré un certain nombre d'insuffisances, la deuxième session extraordinaire a réaffirmé le rôle crucial du Comité du désarmement dans le processus de la négociation multilatérale d'accords de limitation des armements et de désarmement. En fait, la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale a fait de nouveau ressortir, de plusieurs façons, la confiance que la communauté internationale accorde à notre forum. Ne devrions-nous donc pas nous tourner vivement vers l'avenir ? Ne devrions-nous donc pas en particulier oeuvrer dans les domaines où des progrès substantiels ont déjà été accomplis ?

Dans la planification des travaux de cette courte session d'été nous devons gérer soigneusement nos ressources. A notre avis, le Comité devrait surtout concentrer son attention sur trois domaines de fond : les armes chimiques, l'interdiction complète des essais nucléaires et l'espace extra-atmosphérique.

A notre avis, les questions telles que les garanties de sécurité négatives, les armes radiologiques et le Programme global de désarmement devraient être traitées de façon moins approfondie. Dans le cas des garanties de sécurité négatives et des armes radiologiques, les débats de notre session de printemps donnent à penser que, bien que ces questions doivent rester à l'étude au sein du Comité, de nouvelles consultations tenues entre délégations en dehors du Comité pourraient donner les résultats les plus profitables.

A sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a chargé le Comité de poursuivre ses travaux sur le Programme global de désarmement. L'expérience acquise durant la deuxième session extraordinaire et, bien entendu, durant la session de printemps dernier du Comité, donne à penser qu'il pourrait maintenant être profitable de laisser les choses se décanter pendant un certain temps. Au lieu de reprendre immédiatement nos efforts pour parvenir à un Programme global de désarmement qui soit mutuellement satisfaisant, il se peut que le temps soit mûr pour la réflexion, pour une nouvelle formulation des positions nationales, de façon que nous puissions, au moment opportun, aller de l'avant.

J'aimerais maintenant aborder brièvement les problèmes liés à nos travaux touchant la Convention sur les armes chimiques, le Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires et le point de l'ordre du jour qui a trait à l'espace extra-atmosphérique.

En ce qui concerne les armes chimiques, j'aimerais rappeler les mots prononcés par notre Premier Ministre lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement :

"Etant donné la complexité et les caractéristiques de nombreux systèmes d'armes modernes, ce que l'on appelle 'les moyens techniques nationaux' pourraient ne pas être suffisants pour vérifier les accords sur le contrôle des armements et sur le désarmement. Par conséquent, la communauté internationale doit considérer la vérification comme l'un des facteurs les plus importants dans les négociations relatives au désarmement dans les années 1960 et la traiter en conséquence."

Cette observation s'applique de la façon la plus manifeste à nos efforts pour parvenir à la conclusion d'une Convention sur les armes chimiques. Beaucoup de choses ont été réalisées sous la direction des précédents présidents du Groupe de travail des armes chimiques, MM. les Ambassadeurs Okawa et Lidgard; M. l'Ambassadeur Sujka a déjà apporté sa contribution particulière à cette action. Nous en sommes venus à un point où il est clair que le succès de nos efforts dépendra du degré d'accord qui pourra être réalisé au sujet de mesures adéquates de vérification. Telle est maintenant, je le répète, la question fondamentale dont est saisi le Comité.

Nous avons pris acte avec beaucoup d'intérêt des propositions soviétiques touchant la vérification d'une convention sur les armes chimiques annoncées par le Ministre des affaires étrangères, N. Gromyko, à la deuxième session extraordinaire. Nous comptons bien explorer en détail ces propositions durant la présente session du Comité du désarmement. Nous désirons en particulier explorer les dispositions qui ont trait à la vérification sur place sur une base convenue. Dans le cadre de nos efforts visant à accomplir de nouveaux progrès sur la voie d'une convention sur les armes chimiques, des experts canadiens seront mis à disposition pendant une période plus longue que dans le passé en vue de discussions techniques sur des questions de vérification.

Nous sommes heureux de ce que le Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires doive commencer ses travaux durant la présente session. Nous pensons qu'il est de l'intérêt du Comité d'aborder dès que possible l'examen au fond des points relevant de son mandat. Nous reconnaissons toutefois qu'étant donné la brièveté de cette session, l'examen approfondi de nombre de questions pourrait être reporté à la session de 1983.

Par ailleurs, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques se réunira du 9 au 20 août; la création du Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires donne au Groupe des sismologues une importance accrue. J'aimerais rappeler qu'au cours des six dernières années le Canada a joué un rôle actif dans la mise au point de l'échange international de données sismologiques, qui a été la principale responsabilité du Groupe spécial des sismologues. Dans les prochains mois, le Canada sera en mesure de se joindre aux pays qui échangent depuis un certain temps des données sur une base provisoire. Ainsi serons-nous dès le début participants à l'échange de données sous sa forme définitive. Nous pensons qu'un tel échange peut - et doit - être mis en oeuvre avant la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Voici déjà quelque temps que la menace d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique préoccupe la communauté internationale. L'Assemblée générale des Nations Unies a d'ailleurs reconnu qu'il incombait au Comité du désarmement de s'occuper de cette question. Pour commencer, nous pensons que le Comité devrait s'efforcer de définir les dimensions de ce problème. Nous nous proposons à cette fin de participer activement à l'examen, au cours de la session d'été du Comité, des questions concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

J'ai retenu les points précédents comme étant les plus importants que devrait traiter le Comité durant cette brève session d'été. Certes, d'autres points sont inscrits à notre ordre du jour. Quelle que soit la brièveté du temps qui nous est imparti, l'un des plus importants de ces derniers a trait à l'organisation et à la composition du Comité du désarmement. L'efficacité du Comité en dépend.

(M. McPhail, Canada)

Nous sommes d'accord avec ceux qui ont soutenu qu'un réexamen de nos méthodes de travail s'imposait. Nous devrions nous efforcer de parvenir à un accord sur ces questions non seulement pour promouvoir l'action du Comité du désarmement en tant qu'organe multilatéral de négociation, mais aussi pour mener à bien les tâches de fond qui nous attendent.

Il n'est à mon avis ni approprié ni productif de nous attarder, dans le cadre du Comité, sur les insuffisances de la deuxième session extraordinaire de l'Organisation des Nations Unies consacrée au désarmement. J'ai dit au début, aujourd'hui, que nous devrions nous tourner vers l'avenir. Pour le Comité, la meilleure façon de réaffirmer son attachement au processus de limitation des armements et de désarmement - et de justifier la confiance que la communauté internationale a placée en lui - est de prendre des mesures concrètes et pratiques. Vraiment, des possibilités s'offrent à nous; à nous de les saisir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, l'Ambassadeur Issraelyan.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation de l'URSS se réjouit de voir le représentant du Kenya accéder à la présidence du Comité du désarmement. Nous tenons à vous souhaiter un plein succès et à vous donner l'assurance que vos efforts pour aider le Comité à accomplir les tâches qui lui ont été confiées auront l'appui de la délégation soviétique.

Au nom de la délégation soviétique, je voudrais également remercier l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui s'est brillamment acquitté de ses fonctions de Président du Comité durant le mois d'avril, ainsi que pendant la période subséquente, particulièrement cruciale, celle de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous souhaitons la bienvenue au Comité à l'Ambassadeur de Roumanie, le Camarade Datcou, et comptons voir se développer la coopération et l'amitié traditionnelles avec la délégation roumaine.

Le Comité reprend sa session de 1982 à un moment crucial. A la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui s'est achevée le mois dernier, la volonté de la communauté internationale s'est exprimée plus clairement que jamais en faveur de la paix, et les peuples se sont déclarés décidés à juguler le démon de la guerre et à réaliser enfin l'aspiration séculaire de l'humanité à vivre dans un monde sans armes, dans un monde sans guerres.

Comme L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, l'a fait remarquer dans son message à la deuxième session extraordinaire, "si l'on fait ressortir ce qui est le plus important, ce qui tient le plus à coeur et préoccupe aujourd'hui les hommes du monde entier, ce à quoi va sans cesse la pensée des dirigeants d'Etats et des hommes publics de nombreux pays du monde, c'est bien le souci de mettre fin à l'accroissement incessant des types d'armes toujours plus destructifs, d'arriver à un tournant vers l'amélioration des relations internationales et de ne pas permettre la catastrophe nucléaire."

(M. Israelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Le puissant mouvement en faveur de la paix et du désarmement qui s'est manifesté ces temps derniers avec une force particulière dans tous les pays du monde n'en témoigne-t-il pas ? Grâce aux activités des forces éprises de paix, la deuxième session extraordinaire a pu devenir une étape importante dans la lutte des peuples pour écarter la menace d'une guerre nucléaire et limiter la course aux armements.

Le problème de la prévention d'une guerre nucléaire a été véritablement au centre des préoccupations de l'Assemblée, du début à la fin des travaux de cette assise internationale représentative. Dans le document qu'elle a adopté à cette session, exprimant sa profonde inquiétude devant la menace d'une guerre nucléaire dont la prévention est la tâche la plus vitale et la plus urgente de notre époque, elle a demandé instamment à tous les Etats d'examiner le plus rapidement possible des propositions appropriées visant à prévenir une guerre nucléaire et de faire ainsi en sorte que l'existence de l'humanité ne soit pas mise en péril.

Cette observation concerne en premier lieu la proposition que tous les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent à ne pas être les premiers à utiliser ces armes.

L'Union soviétique a pris unilatéralement un tel engagement. Si les autres puissances nucléaires suivent son exemple, la probabilité de l'apparition d'une guerre nucléaire sera en fait réduite à zéro, puisque cela équivaudra en pratique à une interdiction générale d'utiliser des armes nucléaires.

Dans son message, le chef de l'Etat soviétique s'est également déclaré favorable à l'idée d'un gel réciproque des arsenaux nucléaires en tant que premier pas dans la voie de leur réduction qui doit finalement aboutir à leur suppression totale.

Nous estimons, Monsieur le Président, que le Comité du désarmement devra accorder sa plus grande attention à ces questions urgentes, qui préoccupent vivement la communauté mondiale.

Dans la résolution qu'elle a adoptée à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale a confirmé à l'unanimité l'applicabilité du Document final de la première session extraordinaire et l'obligation pour les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de respecter dans les négociations sur le désarmement les priorités adoptées dans le Programme d'action.

Ces décisions posent des problèmes d'une importance énorme au Comité du désarmement, en sa qualité de forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement chargé d'élaborer des accords internationaux concrets de limitation de la course aux armements. Il est parfaitement fondé d'affirmer que les responsabilités dont la communauté mondiale a chargé notre Comité par l'intermédiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies n'ont jamais été aussi grandes qu'aujourd'hui. Nous devons maintenant transformer en actions pratiques l'impulsion que l'Assemblée générale a donnée à la solution de problèmes concrets de limitation des armements et de désarmement. Cela est d'autant plus impératif que la communauté mondiale peut à juste titre exprimer ses graves préoccupations devant le fait que, depuis plus de cinq ans, le Comité du désarmement travaille à vide, ou autrement dit, marque le pas.

Nous n'envisageons pas d'examiner maintenant les causes de l'absence de progrès dans le travail du Comité. Nous avons eu plus d'une fois l'occasion d'en parler nous-mêmes et nous avons souvent entendu les représentants présents à cette table exposer les causes de la stagnation de notre travail. Aujourd'hui même le distingué Ambassadeur du Mexique a parlé de cela de façon assez détaillée. La principale ~~raison~~ raison de l'inaptitude du Comité à progresser depuis tant de temps est que certains

(M. Israelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Etats n'ont toujours pas la volonté politique d'adopter des mesures réelles de limitation des armements et de désarmement sous un contrôle international efficace.

Cela ne saurait durer. Sinon le Comité du désarmement n'accomplira pas ses fonctions d'organisme multilatéral unique de négociation sur le désarmement et, s'il ne parvient pas à réaliser des progrès décisifs dans son travail, aura le même triste sort que les organismes de désarmement qui l'ont précédé.

Conformément aux priorités fixées par l'Assemblée générale, nous devons accorder une attention prioritaire aux questions relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire.

La question de la création d'un Groupe de travail spécial sur le point 2 de l'ordre du jour du Comité - "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire" - est mûre depuis longtemps. A la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, dans son mémorandum intitulé "Ecarter la menace nucléaire croissante, ralentir la course aux armements" l'Union soviétique a proposé d'élaborer, d'adopter et de réaliser par étapes un programme de désarmement nucléaire. Le mémorandum précise les principaux paramètres de ce programme. Par ailleurs, répondant aux vœux de nombreux Etats, nous avons donné notre accord pour qu'à l'une des premières étapes du programme, il soit mis fin à la production de matières fissiles servant à créer différents types d'armes nucléaires. L'Union soviétique est prête à discuter de cette question dans le contexte général de la limitation et de la cessation de la course aux armements nucléaires.

Le problème de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires réclame aussi une solution. Avant l'ajournement de sa session, le Comité a créé un groupe de travail spécial sur cette question et nous espérons que ce groupe s'emploiera sans retard à résoudre un problème dont pratiquement tous les représentants ont parlé sans détour lorsqu'ils ont approuvé le mandat du groupe, celui de l'élaboration d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

A propos des récentes communications de presse concernant l'adoption, par l'Administration des Etats-Unis, d'on ne sait quelle nouvelle décision sur la question des essais nucléaires, il serait important pour nous, ainsi évidemment que pour tous ceux présents ici, que la délégation des Etats-Unis fasse toute la lumière sur les intentions de son pays et dise s'il est ou non disposé à oeuvrer pour l'élaboration d'un tel traité. Il est évident que l'attitude des Etats membres du Comité à l'égard des activités dudit groupe de travail dépendra largement de cette situation.

Conformément à la décision déjà adoptée avant le début des séances plénières du Comité, le Groupe de travail des armes chimiques a repris ses activités. Cela montre que le Comité comprend l'importance prioritaire de la question de l'interdiction et de la destruction de l'un des types les plus dangereux d'armes de destruction massive.

L'Union soviétique insiste pour que cette importante question soit résolue au plus tôt. Fidèle aux objectifs humanitaires du Protocole de Genève de 1925, l'Union soviétique n'a jamais employé d'armes chimiques nulle part et n'en a pas transféré en d'autres mains. Animée du désir d'obtenir une interdiction générale et efficace des armes chimiques, elle a présenté à l'examen de la deuxième session extraordinaire les Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Notre projet, distribué sous la forme d'un document officiel du Comité, contient un certain nombre de nouveaux éléments, concernant notamment la vérification du respect de la future convention, et nous nous réjouissons que durant la deuxième session extraordinaire et les réunions de notre Groupe de travail des armes chimiques, les délégations de nombreux pays aient favorablement commenté de nombreuses dispositions de ce projet; d'ailleurs aujourd'hui même, à cette séance du Comité, le représentant du Canada a mentionné notre proposition.

La délégation soviétique est convaincue que toutes les conditions objectives permettant de progresser d'une façon décisive vers la solution du problème de l'interdiction et de la destruction des armes chimiques sont aujourd'hui remplies. Nous estimons donc que le Comité doit élaborer d'ici la fin de sa session actuelle un texte de synthèse du projet de la future convention qui contiendrait les dispositions adoptées d'un commun accord - la majorité, espérons-nous - ainsi que celles sur lesquelles nous ne serions pas parvenus à un accord pendant l'étape considérée du travail sur le projet de convention.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique n'est pas moins importante, et on en a également parlé aujourd'hui. Malheureusement, de la façon dont les événements évoluent, la course aux armements s'étend de plus en plus à l'espace. Il faut donc que nous entreprenions sans retard l'élaboration d'un traité international approprié. Le Comité du désarmement est déjà saisi pour examen de propositions concrètes de l'Union soviétique sur cette question - d'un projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique. Nous recommandons la création, par le Comité, d'un groupe de travail spécial pour élaborer ce traité et pour examiner d'autres propositions visant à prévenir la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

De concert avec les délégations d'autres pays socialistes, la délégation soviétique a plus d'une fois soumis au Comité des propositions concrètes visant l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive. Nos propositions sur ce problème concernaient l'ensemble de la question ainsi que les différentes orientations concrètes en matière de fabrication de nouveaux types et systèmes de telles armes.

Ce serait faire preuve d'une inertie impardonnable que de contester l'actualité de ce problème. Sans cesse nous voyons apparaître de nouveaux types d'armes de destruction massive. C'est ainsi que la monstrueuse arme à neutrons est devenue une réalité. Il peut en aller de même des armes radiologiques. Nous demandons instamment aux délégations de tous les pays représentés au Comité du désarmement de prendre conscience de la réalité de ces questions et d'intensifier leurs efforts en vue d'élaborer des accords internationaux appropriés sur l'interdiction de ces types d'armes de destruction massive.

Je rappellerai également qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement l'Union soviétique s'est prononcée en faveur de la renonciation à l'exploitation à des fins militaires de nouvelles découvertes et réalisations scientifiques et techniques. C'est là un problème vaste et important, dont la solution n'est évidemment pas une affaire simple, mais que pose la vie elle-même, et le moment est manifestement venu d'examiner ensemble les façons de le résoudre.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'arrêter maintenant sur les questions d'organisation de la partie estivale de la session du Comité. Nous voudrions d'abord faire remarquer que pour des raisons bien connues, la session actuelle sera sans doute

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

la plus courte depuis de nombreuses années, ce qui ne reflète en rien la gravité et l'importance des problèmes qui se posent actuellement au Comité. C'est précisément pourquoi nous devons organiser le travail de la session d'une façon particulièrement efficace, en d'autres termes, nous garder de perdre un jour et même une heure en vaines discussions de procédure et d'organisation.

Le problème le plus important que nous devons résoudre sans retard est celui de la reconduction et de la bonne organisation du travail des groupes de travail spéciaux. Selon les priorités confirmées par l'Assemblée générale à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, la plus grande attention doit être accordée aux groupes de travail qui s'occupent de l'interdiction des armes chimiques et des essais d'armes nucléaires. Nous suggérons que l'activité du Groupe de travail des armes chimiques, sous la direction habile et expérimentée de l'Ambassadeur Sujka, se poursuive en août et en septembre, et peut être même pendant les mois suivants de cette année. Je crois comprendre que le Groupe de travail sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires doit entamer ses travaux la semaine prochaine. Nous espérons que les problèmes d'organisation encore non résolus le seront ces jours prochains durant les consultations.

Nous insistons pour que des consultations soient tenues sous la direction du Président du Comité afin de créer pendant la partie estivale de la session un groupe de travail sur le point 2 de l'ordre du jour, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Par ailleurs, rien à nos yeux ne justifie que l'on tarde à résoudre la question de la création d'un groupe de travail sur le point 7 de l'ordre du jour "Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique". A notre avis, ce groupe de travail devrait commencer son activité au cours de la session actuelle du Comité. Sur ce plan également, nous sommes disposés à mener des consultations constructives avec les délégations afin de rechercher un mandat mutuellement acceptable et de régler d'autres questions d'organisation.

Pour ce qui est de la reprise de l'activité des autres groupes de travail, qui s'occupent de l'interdiction des armes radiologiques, du renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires et du programme global de désarmement, il faudrait, compte tenu du peu de temps dont on dispose et du travail effectué ces dernières années, au cours desquelles d'importantes divergences de vues sont parfois apparues, régler la question des modalités et de la fréquence des négociations dans le cadre de ces groupes de travail. Là aussi, nous sommes disposés à faire preuve de souplesse et aller à la rencontre d'autres délégations. Par ailleurs, nous nous opposerons à la vaine réitération de vues connues de tous, qui aurait pour seul effet de nous faire perdre un temps précieux.

Il existe encore une question que nous devrions évaluer en commun. Au cours de sa deuxième session extraordinaire, l'Assemblée a nettement confirmé les priorités établies dans le Document final de la première session extraordinaire. Cette confirmation rencontre le consensus de tous les pays ici représentés. Les priorités portent sur des questions aussi urgentes que l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, d'une convention sur l'interdiction et la destruction des armes chimiques, d'un traité sur l'interdiction des armes radiologiques et d'un certain nombre d'autres accords internationaux visant à freiner la course aux armements, et avant tout aux armements nucléaires. A ce propos, la nécessité se fait sentir, à notre avis, de fixer des délais pour l'achèvement du travail sur les accords indiqués. Nous y attachons une grande importance, et nous espérons que les autres délégations, guidées par les décisions pertinentes de l'Assemblée générale, accueilleront aussi cette idée avec faveur.



(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Monsieur le Président, la délégation soviétique est venue à la deuxième partie de la session de 1982 pleinement décidée à mener des négociations sérieuses et constructives sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour du Comité, conformément au mandat que ce dernier a reçu à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. A propos de toutes ces questions, notre délégation a des propositions concrètes à formuler, afin de parvenir le plus rapidement possible à des accords mutuellement acceptables.

Pour conclure, nous voudrions exprimer la conviction que chacune des délégations représentées au Comité du désarmement mettra tout en oeuvre pour que le Comité s'acquitte dûment du mandat qu'il a reçu de l'Assemblée générale des Nations Unies et de toute la communauté mondiale et apportera une contribution concrète et réellement tangible à la solution du problème que posent la prévention de la menace de guerre nucléaire et la cessation de la course aux armements.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Inde, Son Excellence l'Ambassadeur Venkateswaran.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation indienne, je salue l'accession à la présidence du Comité pour le mois d'août du représentant d'un pays ami et non aligné, le Kenya. Nous nous réunissons aujourd'hui pour la première fois depuis l'achèvement de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Le fait que cette session ne soit parvenue à aucun résultat tangible accroît l'urgence et l'importance de notre travail ici au sein de l'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Nous espérons, Monsieur le Président, que sous votre direction avisée et expérimentée, nous saurons disperser un peu de la morosité et du pessimisme qui se sont abattus sur la scène internationale après l'échec de la deuxième session extraordinaire.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour remercier sincèrement, au nom de ma délégation, l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui en tant que Président de ce Comité pour le mois d'avril, n'a pas seulement présidé à la phase cruciale de la préparation de notre rapport à la deuxième session extraordinaire, mais nous a aussi guidés avec succès jusqu'à un consensus sur la mise en place d'un groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Je suis en outre très heureux de saluer chaleureusement l'Ambassadeur Datcu, de Roumanie, un pays avec lequel l'Inde entretient des relations cordiales et fructueuses. Son expérience et ses connaissances seront précieuses pour les travaux du Comité du désarmement.

L'échec de la deuxième session extraordinaire le mois dernier, le fait qu'elle n'ait pas produit le plus modeste résultat, a été un grave revers pour la cause du désarmement. Il est particulièrement regrettable que le rapport de la session ait si peu répondu à l'inquiétude qui tenaille les peuples du monde devant le danger croissant d'une guerre nucléaire. S'il fallait dire pourquoi, essentiellement, la session n'est pas parvenue à adopter ne serait-ce qu'une seule mesure tendant à prévenir le déclenchement possible d'une guerre nucléaire, je dirai que c'est le fait patent que pour les nations les plus puissantes, l'illusion d'une prééminence politique et militaire qui est associée à l'accumulation d'armements s'est révélée plus importante que la responsabilité spéciale qui incombe à la communauté internationale d'assurer la paix et la sécurité du monde.

(H. Venkateswaran, Inde)

Comme vous le savez, l'Inde ne s'est pas associée aux Conclusions contenues dans le rapport de la session. Nous partageons en effet l'avis, exprimé par un grand nombre d'organisations non gouvernementales et de mouvements populaires, que la survie n'est pas une question de consensus. A un moment où l'inquiétude populaire devant les dangers d'une guerre nucléaire catastrophique atteint des proportions impressionnantes, la session n'a pas su proposer ne serait-ce qu'une modeste mesure pour restaurer l'espoir. La crédibilité du processus multilatéral risque maintenant d'être entièrement viciée, à moins que nous ne nous sachions, au Comité du désarmement, insuffler une nouvelle détermination et un nouveau sentiment d'urgence dans notre tâche de négociation, particulièrement sur les questions prioritaires de notre ordre du jour. Nous pouvons être légitimement déçus de l'échec de la deuxième session extraordinaire, mais, d'autre part, nous ne devons pas nous décourager dans nos efforts.

La session d'été du Comité ne durera cette année que six ou sept semaines à peine. Il est donc nécessaire de choisir avec soin notre démarche et de concentrer notre attention sur les domaines prioritaires les plus importants. Nous sommes heureux de noter que le Groupe de travail spécial des armes chimiques, qui s'est réuni depuis le 20 juillet sous la direction énergique de l'Ambassadeur Sujka de la Pologne, s'est enfin attaqué au processus capital qu'est la conciliation de positions divergentes, par l'exploration des diverses possibilités prometteuses de compromis. Cette phase du travail du Groupe est peut-être la plus décisive et en même temps la plus difficile. Elle requiert un intense travail et une diplomatie imaginative. Il est donc bon, et même essentiel, que les délégations donnent au Groupe de travail spécial le champ d'action maximum pour faire avancer son travail et hâter la réalisation d'une convention sur les armes chimiques.

Il va sans dire que le nouveau Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires bénéficiera aussi d'une priorité dans nos préoccupations. Cela fait près de 20 ans que le Traité d'interdiction partielle des essais a été conclu avec un engagement des parties de négocier une interdiction complète de l'essai des armes nucléaires aussitôt que possible. C'est avec une impatience justifiée que la communauté internationale déplore qu'un traité d'interdiction des essais nucléaires n'ait toujours pas été conclu. Nous ne pouvons donc nous permettre de perdre du temps. Nous espérons que dans le temps qui nous reste cette année, le Groupe de travail saura remplir le mandat limité qui est le sien et identifier clairement les choix qui s'offrent à nous en ce qui concerne la vérification d'une interdiction des essais nucléaires. A ce sujet, le Comité du désarmement peut tirer son profit d'un rapport détaillé et axé sur la négociation émanant du Groupe d'experts sismologues. Sur la base des conclusions auxquelles nous aurons abouti à l'issue de nos travaux cette année, nous devrions être en mesure de nous attaquer réellement à la rédaction d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires au début de l'année prochaine.

Une troisième question qui nous préoccupe tous grandement est celle de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ce sujet est étroitement lié à la question du désarmement nucléaire, y compris la prévention d'une guerre nucléaire. Un examen complet de cette question est donc essentiel compte tenu en particulier des récents progrès de la technologie spatiale, dont beaucoup ont d'importantes incidences militaires. Notre délégation est prête à faire preuve de souplesse quant à la manière de traiter ce problème. Nous pourrions par exemple créer un groupe de travail spécial de l'espace extra-atmosphérique, qui commencerait par cerner le problème et par préciser le domaine que couvriraient des négociations au Comité du désarmement. Nous pourrions aussi explorer les implications de plusieurs

(H. Venkateswaran, Inde)

progrès récents de la technologie spatiale en ce qui concerne la limitation des armements nucléaires et le désarmement, ainsi que la prévention d'une guerre nucléaire. La négociation d'un accord pour interdire la mise au point, l'essai et le déploiement d'armes antisatellites serait un bon point de départ, de l'avis de ma délégation, mais il doit être bien entendu que cela aussi devrait être suivi immédiatement d'autres mesures d'envergure concernant la mise au point, l'essai et le déploiement dans l'espace d'armes de tous types.

Le Comité du désarmement rendrait un réel service si nous pouvions recommander à l'Assemblée générale d'adopter, en attendant la négociation de mesures concrètes dans ce domaine, une résolution déclarant l'espace extra-atmosphérique patrimoine commun de l'humanité, utilisable exclusivement à des fins pacifiques.

J'ai commencé ma déclaration en disant que la session extraordinaire avait été un échec complet, tout spécialement parce qu'elle n'a pas su produire une seule mesure, si modeste fût-elle, pour prévenir une guerre nucléaire, dont la menace pèse sur notre génération et sur les générations suivantes. Ce que la session extraordinaire n'a pas réussi à faire, le Comité du désarmement doit maintenant essayer de l'accomplir. Il y a évidemment des divergences entre nous sur les questions concrètes qui devraient faire l'objet de négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Je crois cependant que nous sommes tous unis dans notre détermination commune de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire. Plusieurs pays, dont tous les Etats dotés d'armes nucléaires, ont maintenant communiqué au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies leurs vues sur la question de la prévention d'une guerre nucléaire, en réponse à la résolution 36/81 B du 9 décembre 1981 intitulée "Prévention d'une guerre nucléaire". Ces réponses contiennent des idées et des suggestions précieuses sur la question, dont on reconnaît universellement qu'elle est de la plus haute importance. Par exemple, la réponse des Etats-Unis, contenue dans le document A/S-12/11/Add.4, dit qu'il n'y a pas d'objectif plus important que la prévention d'une guerre nucléaire. Les dirigeants de l'Union soviétique ont eux aussi souligné à maintes reprises l'urgence de mesures pour éviter une catastrophe nucléaire. Les autres Etats, nucléaires et non nucléaires, ont tous reconnu la nécessité d'adopter des mesures concrètes et effectives pour réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. Il a également été reconnu que tant les Etats dotés d'armes nucléaires que les Etats non dotés d'armes nucléaires ont un rôle à jouer à cet égard. C'est la raison pour laquelle, dans le projet de Programme global de désarmement qui a été négocié, sans résultat, à la deuxième session extraordinaire, la disposition ci-après, sous le titre "Exclusion de l'emploi des armes nucléaires", figure sans crochets :

"A cet égard, il conviendrait de clarifier le rôle des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats non dotés d'armes nucléaires dans la prévention du déclenchement d'une guerre nucléaire, en particulier à la suite d'un accident, d'un mauvais calcul ou d'une défaillance des moyens de communications."

Monsieur le Président, le Comité du désarmement a manifestement la responsabilité d'engager d'urgence des négociations sur des mesures de prévention de la guerre nucléaire, en attendant la réalisation du désarmement nucléaire. Comme une guerre nucléaire frapperait tant les Etats dotés d'armes nucléaires que les Etats non dotés de telles armes et aussi bien les belligérants que les non belligérants, il est tout aussi évident que la prévention de la guerre nucléaire est une préoccupation multilatérale, qui appelle des mesures immédiates. Je voudrais donc demander

(M. Venkateswaran, Inde)

instamment que, au titre du point 2 de notre ordre du jour, le Comité du désarmement crée immédiatement un groupe de travail spécial chargé de négocier, en tant que première étape, des mesures pratiques visant à prévenir la guerre nucléaire. Ce groupe de travail pourrait utiliser comme base pour ses travaux toutes les réponses reçues par le Secrétaire général comme suite à la résolution 36/81 B et se fonder sur les débats sur la question qui ont eu lieu à la deuxième session extraordinaire, où diverses initiatives et propositions à ce sujet ont été présentées par les Etats. Il pourrait aussi établir les rôles respectifs des Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats non dotés d'armes nucléaires à cet égard, comme cela est indiqué dans le projet de Programme global de désarmement. Si d'ici la fin de la session d'été, le Comité du désarmement est en mesure d'élaborer ne serait-ce que quelques recommandations concrètes et pratiques sur la question, qui a suscité une si profonde anxiété et une si vive préoccupation parmi les peuples du monde entier, il aura amplement justifié son existence et rétabli sa crédibilité auprès de la communauté internationale.

Je voudrais donc vous demander, Monsieur le Président, de saisir le Comité de cette proposition de création d'un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, afin qu'une décision puisse être prise rapidement et que nous puissions nous mettre aussitôt au travail.

Voilà donc les domaines sur lesquels nous devrions concentrer notre attention dans le temps limité dont nous disposerons pendant le reste de notre session de 1982. Qu'en est-il maintenant des autres points inscrits à notre ordre du jour ?

Nous regrettons vivement que malgré l'esprit de compromis et la souplesse manifestés par les pays non alignés, il n'ait pas été possible, à la deuxième session extraordinaire, de nous entendre sur un programme global de désarmement crédible et valable. Je ne voudrais pas insister ici sur les facteurs à l'origine de cet échec, que vous connaissez tous. Il faut dire, cependant, qu'un programme global de désarmement qui ne fixerait pas des mesures spécifiques et concrètes de désarmement, un ordre de priorité bien établi et au moins un calendrier indicatif d'application, et ne ferait pas l'objet d'un engagement crédible à cet effet de la part des Etats, n'aurait aucun sens. Ces exigences minimales pour un programme global de désarmement crédible sont en fait fondées sur une disposition du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a été adopté par consensus. Nous ne pouvons donc admettre aucun recul par rapport à ce document. Ceux qui veulent s'écarter de positions auxquelles ils ont eux-mêmes souscrit il y a quelques années seulement doivent assumer la pleine responsabilité de leurs actes. En tout état de cause, il nous semble évident, à la lumière de l'expérience que nous avons acquise à la deuxième session extraordinaire, qu'il ne serait d'aucune utilité de procéder immédiatement à une nouvelle série de négociations destinées à supprimer les crochets dans le texte qui nous est revenu de New York. Il nous faut méditer sur l'approche que nous avons adoptée jusqu'ici pour l'ensemble de cette question et peut-être nous tenir prêts à explorer une nouvelle base permettant d'aboutir à un consensus. Nous sommes d'avis qu'au lieu d'essayer d'établir un programme global de désarmement, dont la nature et l'état sont pour le moment ambigus, nous devrions en revenir à l'objectif initial, qui était de négocier un traité de désarmement général et complet. Dans son message à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, le Premier Ministre de l'Inde s'était exprimé en ces termes :

"Dans les négociations sur le désarmement, il faut en revenir une fois de plus à la conclusion d'un traité sur un désarmement général et complet selon un calendrier convenu, comme cela avait été discuté entre les Etats-Unis d'Amérique et l'URSS et inscrit dans les Principes convenus et les projets

(M. Venkateswaran, Inde)

de traité du début des années 1960. Bien que les problèmes en jeu soient devenus beaucoup plus complexes, pour l'essentiel, l'approche et les principes formulés alors pourraient encore servir de base à des négociations utiles."

Seul un traité de désarmement général et complet permettrait de régler les questions relatives aux mesures à appliquer, à la nature des obligations que devraient contracter les Etats et au délai dans lequel l'objectif du désarmement général et complet devrait être atteint. Il permettrait aussi de régler le problème de l'application de mesures internationales efficaces de vérification et de contrôle pour assurer le respect des obligations assumées par les Etats en matière de désarmement.

Je voudrais rappeler ici qu'au paragraphe 38 du Document final, il est explicitement demandé que soient menées des négociations sur un traité de désarmement général et complet. Ce paragraphe est libellé comme suit :

"Des négociations sur des mesures partielles de désarmement devraient se dérouler parallèlement aux négociations sur les mesures plus générales et devraient être suivies par des négociations aboutissant à la conclusion d'un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons concrètement que le Comité du désarmement commence à travailler à l'élaboration d'un tel traité et fasse rapport, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, sur les résultats obtenus.

Au cours de la session de printemps, il est apparu à l'évidence que les négociations au sein des Groupes de travail des garanties de sécurité négatives et des armes radiologiques avaient manifestement abouti à une impasse. Pendant le temps limité dont nous disposons au cours de la présente session, nous préférons qu'au lieu de convoquer des séances régulières des groupes de travail, les présidents respectifs procèdent à des consultations officieuses, principalement avec les délégations les plus directement intéressées, afin d'examiner les options qui pourraient ouvrir la voie à des solutions de compromis. Nous savons par expérience que lorsqu'on se trouve dans une impasse, les réunions de ces groupes ne servent qu'à réaffirmer des positions et parfois même à les durcir. Il serait donc préférable d'éviter pareille situation.

Monsieur le Président, avant de conclure ma déclaration, je voudrais, si vous le permettez, présenter le document CD/295, du 23 juillet 1982, qui contient le texte d'un projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires, qui a été présenté par l'Inde à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Dans ce projet de convention, l'on s'efforce de donner une base concrète et pratique à la proposition que les pays non alignés ont formulée de longue date visant une interdiction d'utiliser des armes nucléaires, en attendant la réalisation du désarmement nucléaire. Il n'est pas nécessaire que je rappelle ici les raisons qui militent pour la conclusion d'une convention de ce genre, car elles vont de soi. Tant à Genève qu'à New York, notre délégation est intervenue à plusieurs reprises pour justifier pareille mesure, et les délégations ici présentes connaissent bien les arguments avancés à cet égard. Nous avons espéré qu'en réponse à la vague étendue et croissante d'anxiété et de préoccupation à propos du danger toujours plus grand d'un possible holocauste nucléaire, on se serait entendu, à la deuxième session extraordinaire, sur une interdiction immédiate du recours aux armes nucléaires, en attendant la réalisation du désarmement nucléaire. Malheureusement, cela n'a pas été possible.

(M. Venkateswaran, Inde)

Nous espérons que les délégations représentées au Comité du désarmement examineront attentivement le projet présenté par l'Inde et feront connaître leur sentiment sur son contenu. Comme il s'agit d'un projet, nous serons évidemment disposés à examiner toute modification judicieuse qui pourrait y être apportée. Je vous dirais qu'en présentant ce projet de convention, nous avons comme unique objectif de servir la cause de la prévention d'une guerre nucléaire, c'est-à-dire celle de la survie de l'humanité. Ceux qui n'approuvent pas notre proposition devraient donc au moins accepter un débat concret sur les questions en jeu et non pas tenter de le rejeter de prime abord comme certaines délégations ont cherché à le faire à la deuxième session extraordinaire. Nous restons prêts à tout moment à répondre à des questions et à dissiper tous les doutes que les délégations pourraient avoir au sujet du texte du projet.

Monsieur le Président, l'Inde s'est constamment efforcée de travailler activement et consciencieusement à promouvoir la cause du désarmement. Ce n'est pas uniquement par idéalisme que nous oeuvrons en faveur du désarmement. A l'époque des armes nucléaires, le désarmement est devenu, pour l'Inde, en tant que nation, et pour nous tous ici, en tant que membres de la famille mondiale, un moyen pratique d'assurer notre survie. Nous avons tous à défendre nos intérêts nationaux particuliers. Mais nous devrions aussi tous être profondément conscients du fait que dans le monde interdépendant d'aujourd'hui, aucune nation ne peut échapper à la destinée commune qui nous est imposée du fait de l'existence même des armes nucléaires. Comme le Premier Ministre de l'Inde l'avait demandé dans son message adressé à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, "Dans une guerre, on pense surtout à gagner. Pouvons-nous faire moins pour la paix ?".

La délégation de l'Inde vous fait la promesse, Monsieur le Président, qu'elle ne sera jamais en défaut dans la recherche de la paix et de la sécurité à travers le désarmement, une paix qui, aujourd'hui plus que jamais auparavant, est absolument indispensable si l'on veut, avant qu'il ne soit trop tard, ramener en arrière un monde au bord du désastre nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Brésil, Son Excellence l'Ambassadeur de Souza e Silva.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous souhaiter la bienvenue à la Présidence du Comité du désarmement durant ce mois d'août. Vous pouvez compter sur l'entière coopération de la délégation brésilienne dans l'accomplissement de votre tâche. Je suis convaincu que, durant votre Présidence, les efforts du Comité seront marqués par des progrès substantiels.

Monsieur le Président, une fois de plus notre Comité, l'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement, se réunit à Genève pour reprendre ses travaux. Mais cette fois-ci, les délégations n'ont pas fini de s'interroger sur les tristes résultats de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui, nous en sommes profondément conscients, n'est parvenue à aucun accord sur les questions de fond qui lui étaient soumises. L'opinion publique internationale a observé avec un vif intérêt les travaux de l'Assemblée générale à New York, et elle aura certainement tiré les conclusions qui s'imposent devant l'incapacité de la deuxième session de répondre aux espoirs qu'elle avait suscités. Aucune manifestation hypocrite de regret ne saurait dissimuler la vérité telle qu'elle est, à savoir que la deuxième session

(M. de Souza e Silva, Brésil)

extraordinaire n'a pas répondu à sa tâche parce que l'engagement de respecter le Document final de 1978 et d'en appliquer le Programme d'action a été systématiquement méconnu dans les politiques suivies par les puissances nucléaires au cours des quatre années écoulées depuis la première session extraordinaire, de même qu'au cours du travail au jour le jour de la deuxième session elle-même.

Pendant la période préparatoire de la session extraordinaire, la délégation brésilienne a prodigué les avertissements pour mettre en garde contre une tendance croissante à diluer les principes et les priorités inscrits au Document final. Lors de l'adoption du rapport de la troisième session du Comité préparatoire, en octobre dernier, j'ai eu l'occasion de faire part de nos doutes quant à l'opportunité et à l'utilité d'une session extraordinaire consacrée au désarmement, si aucune préparation appropriée n'était entreprise en ce qui concerne les questions de fond qu'il conviendrait d'aborder. J'ai déclaré alors que certaines délégations faisaient des difficultés pour accepter le langage précédemment accepté par consensus et que ma délégation considérait comme une pratique inquiétante un tel désaveu d'engagements acceptés quatre ans plus tôt seulement.

J'achevai ces remarques en déclarant que si les aspects de fond n'étaient pas étudiés sérieusement lors des travaux préparatoires de la deuxième session extraordinaire, les chances de succès de cette session deviendraient si minces qu'il serait légitime de nous demander si en définitive elle devrait bien avoir lieu.

La deuxième session extraordinaire a cependant bien eu lieu et le seul résultat concret auquel elle puisse prétendre a été l'adoption d'un document réaffirmant à l'unanimité et de façon catégorique la validité du Document final de la première session extraordinaire, ainsi que l'engagement renouvelé des Etats Membres de respecter les priorités adoptées dans ce texte.

Lors de l'adoption du rapport de la deuxième session extraordinaire, ma délégation a déclaré qu'à son avis cette réaffirmation équivalait à renouveler l'engagement d'entreprendre immédiatement des négociations multilatérales sur des points prioritaires, tels que l'arrêt des essais d'armes nucléaires et des mesures de désarmement nucléaire. La session actuelle du Comité du désarmement est l'occasion appropriée de vérifier si les Etats Membres vont rester fidèles ou non à leur intention renouvelée de faire honneur à leurs engagements. Comme je viens de le dire, l'échec de la deuxième session extraordinaire peut être attribué à cette tendance de revenir sur les engagements souscrits. La contradiction entre les politiques déclarées de certaines puissances nucléaires et ces engagements est encore plus inquiétante. Néanmoins, ces engagements ont été réaffirmés officiellement à la clôture de la session extraordinaire. En conséquence, le crédit et l'utilité des mécanismes multilatéraux de désarmement, et notamment de notre Comité, dépendent de la politique que ces puissances choisiront de suivre. Les gouvernements du monde entier, ainsi que l'opinion publique mondiale, examineront de près les attitudes et les positions adoptées par ces puissances lors de la session d'été du Comité du désarmement.

J'aborderai maintenant les questions immédiates d'organisation qui nous sont soumises et qui, ma délégation l'espère, pourront être réglées rapidement afin que le Comité puisse consacrer l'essentiel de cette courte session aux travaux de fond qui lui sont confiés.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Nous avons achevé la dernière session avec quatre groupes de travail, sur le programme global de désarmement, les armes radiologiques, les garanties de sécurité négatives et les armes chimiques. Ce dernier a déjà repris ses travaux le 20 juillet et devrait les poursuivre jusqu'à la fin de la session de 1982 du Comité. Quant au programme global de désarmement, la deuxième session extraordinaire a décidé que ce Comité poursuivrait ses efforts pour mettre au point un projet qui pourrait être soumis à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session ordinaire. Compte tenu de l'expérience de débats détaillés et sans résultat sur le programme global de désarmement à Genève et à New York, et dans la perspective de la prochaine trente-septième session de l'Assemblée générale, ma délégation estime que nous aurions tous avantage à nous donner un temps de réflexion sur les options qui s'ouvrent à nous quant au programme global de désarmement. En conséquence, le Comité pourrait décider que le Groupe de travail sur le programme global reprendra ses travaux dans le courant de janvier prochain, quelques semaines avant la date prévue du début de la session de 1983 du Comité.

En ce qui concerne les groupes de travail sur les armes radiologiques et sur les garanties de sécurité négatives, le rapport spécial du Comité adopté en avril dernier a montré clairement qu'il était peu probable que les obstacles sur la voie d'un accord puissent être éliminés pour le moment au cours des délibérations du Comité. Les progrès accomplis sur les garanties négatives dépendent en dernier ressort d'une amélioration dans la manière dont les puissances nucléaires envisagent leur sécurité et se représentent l'incidence de leurs politiques actuelles sur les intérêts vitaux des pays non dotés d'armes nucléaires en matière de sécurité. A la deuxième session extraordinaire, les Gouvernements de l'URSS et de la France ont fait des déclarations unilatérales importantes sur des points qui ont une incidence sur la question des garanties de sécurité négatives. Ces deux déclarations marquent à notre avis une évolution par rapport aux points de vue précédents de ces pays. Les autres puissances nucléaires devraient les étudier en détail en vue de faire évoluer leur propre position en ce domaine, de façon à préparer un terrain approprié pour le progrès des négociations multilatérales.

En ce qui concerne les armes radiologiques, il paraîtrait souhaitable, étant donné la faible priorité du problème et la nature de la controverse sur la portée du traité proposé, que le Comité ne consacre pas le peu de temps dont il dispose à des activités stériles comme celles qu'il avait entreprises pendant la session de printemps.

En même temps, le Comité se trouve dans l'obligation d'accélérer ses travaux concernant le thème présentant la priorité la plus élevée à son ordre du jour, c'est-à-dire l'interdiction des essais d'armes nucléaires, pour lequel un groupe de travail a été créé au début de la session de printemps. Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le Comité devrait commencer par prendre les mesures de procédure qui restent à adopter pour permettre au Groupe de travail d'entreprendre ses travaux de fond sans retard injustifié.

Diverses propositions présentées depuis la trente-sixième session de l'Assemblée générale visent à créer un groupe de travail sur la démilitarisation de l'espace extra-atmosphérique. A la dernière session du Comité, ma délégation avait exprimé des doutes quant à l'opportunité d'aborder une telle question alors qu'il n'y avait toujours pas d'accord sur les points prioritaires de notre ordre du jour. La création du groupe de travail sur l'interdiction complète des essais et la réaffirmation de l'engagement de respecter les priorités du Document final paraissent cependant offrir des perspectives intéressantes pour un examen multilatéral approprié de l'interdiction des essais d'armes nucléaires et des questions liées à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Si ces hypothèses se révélaient



(M. de Souza e Silva, Brésil)

correctes, ma délégation n'aurait pas d'objection à ce que soit créé un groupe de travail de l'espace extra-atmosphérique, avec un mandat de négociation défini d'un commun accord.

En résumé, ma délégation propose de suspendre pour le moment les activités des groupes de travail sur les garanties de sécurité négatives et sur les armes radiologiques. Le Groupe de travail sur le programme global de désarmement devrait reprendre ses travaux au début de janvier l'an prochain. Au cours de la session actuelle, le Comité, réuni en séance plénière, devrait, sous une forme officielle ou non, consacrer une attention particulière à l'étude du point 2 de son ordre du jour, en vue de parvenir à un accord sur les modalités de son examen au fond. Nous demeurons saisis de la proposition du Groupe des 21 de créer un groupe de travail sur le désarmement nucléaire ainsi que des propositions faites quant à l'examen ultérieur des points figurant au paragraphe 50 du Document final. Ces points seraient examinés par le Comité et, de plus, trois groupes de travail poursuivraient leurs activités normales : les groupes de travail des armes chimiques et sur l'interdiction des essais nucléaires, déjà créés, et le nouveau groupe de travail de l'espace extra-atmosphérique, dont le mandat devra être défini avant qu'il entreprenne effectivement ses travaux de fond.

Ma délégation est convaincue qu'une décision de ce genre permettrait d'utiliser au mieux la courte période de temps dont nous disposons. Nous espérons qu'après avoir consulté les délégations, notre Président sera bientôt en mesure de faire des propositions définitives quant à l'organisation de nos travaux pendant cette seconde partie de la session de 1982.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne, Son Excellence l'Ambassadeur Wegener.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Ma délégation vousalue chaleureusement à l'occasion de la prise de vos fonctions de Président. Votre longue et distinguée carrière, aussi bien en Afrique orientale qu'en qualité de représentant de votre pays à l'étranger, n'a cessé de renforcer votre réputation d'administrateur et de négociateur international très habile et expérimenté. Vous incarnez les belles qualités de modération, d'équité et d'efficacité que votre pays, le Kenya, a apportées au développement de l'Afrique dans le cadre de la communauté internationale en général, et que, nous en sommes certains, il continuera d'apporter dans l'avenir.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au Président sortant, M. l'Ambassadeur Okawa, envers lequel nous avons une dette considérable pour l'excellente façon dont il a dirigé nos travaux pendant une période particulièrement délicate. Nous sommes heureux également de nous associer aux paroles de bienvenue qui ont été adressées au nouveau représentant de la Roumanie, M. l'Ambassadeur Datcou. Monsieur le Président, la brièveté de notre session d'été devrait nous inciter à réduire au maximum notre débat général. Je m'efforcerai donc d'être très bref et de m'abstenir des réflexions politiques plus générales que nous avons trouvées utiles pour établir le cadre de nos travaux en d'autres occasions.

Toutefois, je voudrais exposer quelques considérations rétrospectives sur la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est terminée à New York le 11 juillet, et qui précède donc immédiatement

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

notre session. Il est certain que cette session s'est soldée par des résultats décevants dans de nombreux domaines, en dépit de gros efforts, de la persévérance et de la bonne volonté collective que sa préparation a exigés et qui ont marqué ses premières phases. Beaucoup ont été déçus par les résultats obtenus; cette déception est partagée par le Gouvernement fédéral, d'autant plus qu'il a déployé des efforts considérables pour que la conférence porte davantage de fruits. Pourtant, mon Gouvernement ne trouve dans cette situation aucun motif de découragement. Au contraire, il attache une grande importance à la réaffirmation de la validité du Document final de la première session extraordinaire, à l'assurance de pouvoir poursuivre le débat mondial sur le désarmement, et au maintien du principe du consensus. A son avis, la session extraordinaire a ainsi confirmé les principes les plus importants qui nous permettront de continuer à réagir positivement au défi du désarmement auquel est confrontée la communauté internationale. Nous connaissons tous la complexité et la multiplicité des problèmes qui nous sont posés. Peut-être alors devrions-nous tous admettre qu'oubliés de cette complexité, nous avons assigné à la session extraordinaire (en dépit du délai relativement limité qu'elle laissait pour les négociations) une tâche trop vaste, et que nous nous sommes fixé un objectif trop ambitieux.

Pourtant, il existe nombre d'éléments utiles et positifs dans les "Conclusions" de la session extraordinaire et, d'autre part, nous ne devrions pas oublier que, parallèlement à la session, les deux plus grandes puissances ont accepté de s'engager dans une négociation cruciale dans le domaine des armements nucléaires stratégiques, et le fait que la première séance des négociations START se soit déroulée au cours de la session elle-même constitue un encouragement et une incitation pour l'avenir.

Le Gouvernement fédéral allemand est déterminé - dans l'esprit de l'allocution prononcée le 14 juin par le Chancelier Schmidt devant l'Organisation des Nations Unies - à oeuvrer résolument pour la réalisation des objectifs du désarmement et à apporter des contributions aussi concrètes que possible.

\* \* \*

Au cours de cette session abrégée, nous sommes par ailleurs appelés à examiner des problèmes concrets de la façon la plus rationnelle et avec le maximum de rendement. Puisque tous les thèmes de l'ordre du jour doivent être examinés en détail en plénière, je m'abstiendrai pour l'instant d'exposer mes considérations sur chacun d'entre eux. Je mentionnerai seulement ceux dans lesquels ma délégation observe un potentiel particulier de progrès au cours de la session, et auxquels elle attache des priorités particulières.

Le groupe des armes chimiques a pris de bonne heure un départ prometteur. C'est à coup sûr l'organe de travail qui totalisera le nombre maximal de réunions d'ici la fin de notre session. Cela est parfaitement conforme aux intentions de ma délégation. L'interdiction complète des armes chimiques est le premier point qui figure sur notre liste de priorités, et ma délégation note avec encouragement les nouvelles perspectives qui se sont ouvertes au sujet des travaux du Comité dans ce domaine sur la base de déclarations faites au cours de la deuxième session extraordinaire, particulièrement par la délégation soviétique. Ces perspectives doivent être explorées avec soin, et évaluées compte tenu des exigences que nombre de pays ont formulées lors de sessions précédentes, spécifiquement en matière de vérification. D'une façon générale, ma délégation a accueilli favorablement l'idée qui inspire les nouvelles propositions soviétiques, mais elle pense qu'il demeure peut-être de considérables lacunes, surtout en ce qui concerne la portée des inspections obligatoires

(M. MeGENER, République fédérale d'Allemagne)

régulières sur place et la nécessité d'incorporer dans la future convention sur les armes chimiques une véritable obligation contractuelle pour tous les Etats d'admettre des inspections sur place dans le cas où l'on alléguerait que la convention a été violée, lorsqu'une demande formelle d'inspection aurait été formulée. Afin d'obtenir une idée plus claire de la signification des propositions soviétiques, ma délégation a posé dans un document de travail un certain nombre de questions détaillées. Nous attendons avec intérêt les réponses de la délégation soviétique, que nous remercions à l'avance. Le Groupe de travail des armes chimiques a commencé ses travaux avec une énergie et une rapidité considérables, et cette impulsion doit être maintenue.

De l'avis de ma délégation, il est impératif que le Groupe de travail sur les essais nucléaires entame rapidement ces travaux sous une direction dynamique, et que l'on utilise pleinement, grâce à un plan de travail bien structuré et en mettant à profit au maximum les connaissances techniques et politiques, le potentiel que représente le mandat du Groupe adopté par le Comité à la fin du mois d'avril. Ma délégation souhaite particulièrement voir progresser les travaux de ce Groupe dans un esprit réaliste, compte tenu de la disposition et de l'aptitude de tous les pays participants à progresser à l'heure actuelle. Cela implique aussi que le Groupe de travail ne néglige pas le principe de la progressivité et apporte sa récolte, aussi limitée qu'elle puisse paraître à certains au moment où les fruits sont mûrs - en espérant que d'autres saisons nous donneront d'autres fruits plus savoureux peut-être encore.

Le Programme global de désarmement figure de nouveau sur notre liste de points de l'ordre du jour. Ma délégation s'est efforcée d'apporter la plus grande contribution possible au Programme global, tant avant la session extraordinaire que pendant celle-ci. Nous regrettons donc particulièrement que les progrès accomplis à New York n'aient pas été plus substantiels. Pourtant, l'étude approfondie de toutes les parties du Programme global de désarmement au cours de la session extraordinaire a abouti à des résultats intermédiaires qu'il ne faut pas sous-estimer, et certainement à une meilleure compréhension de ce que à quoi le Programme doit et peut aboutir. Il est peut-être assez vain de consacrer une grande partie de la présente session à d'autres négociations formelles sur le Programme global, mais toutes les délégations doivent maintenant analyser avec soin les résultats des négociations de juin et juillet et, sur cette base, peut-être dans le contexte d'échanges informels, se demander comment et quand une nouvelle série de négociations devrait être entreprise, compte tenu de notre date limite pour cette activité, à savoir 1985. Au cours des étapes finales de la session extraordinaire, ma délégation a eu l'occasion de suggérer que nous puissions éventuellement repenser la méthodologie et la structure du Programme global.

En tant que Président du Groupe des armes radiologiques, je suis pleinement conscient des problèmes qu'il y a à reprendre et conclure dans de bonnes conditions les négociations au sein de ce Groupe. A ce stade, il apparaît important que toutes les délégations se fassent une idée très claire des options qui s'offrent aux négociateurs. J'ai écrit en ce sens à tous les chefs de délégation, et je compte pouvoir bientôt entreprendre certaines consultations officieuses sur la base des réponses reçues, avant que le Groupe de travail ne soit appelé à tenir de nouvelles réunions officielles.

Le Comité doit faire rapport à la trente-septième session ordinaire de l'Assemblée générale sur la structure de sa composition, et discuter d'un certain nombre de recommandations mûrement réfléchies sur la restructuration de ses travaux.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Ma délégation souhaite que les réunions plénières officieuses en vue d'examiner ces questions importantes commencent rapidement. Il est urgent de nous doter d'une structure de travail plus rationnelle permettant au Comité de mieux utiliser le temps dont il dispose. Ma délégation est disposée à souscrire à toute suggestion utile qui serait soumise dans ce contexte.

La recommandation formulée devant la session extraordinaire, tendant à ce que le Comité tienne sans interruption une session annuelle prolongée, a la faveur de ma délégation, et présente des avantages concrets évidents. Cependant, la liaison personnelle entre les réunions multilatérales sur le désarmement à Genève et à New York ne doit pas être rompue. A notre avis, le futur programme de travail du Comité doit être tel que les délégations à Genève puissent continuer d'apporter leur pleine contribution aux débats de la Première Commission de l'Assemblée générale et également, bien que peut-être dans une moindre mesure, aux travaux de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.

Nous serions favorables à un élargissement limité de la composition du Comité visant à rendre ses travaux plus efficaces, et nous recommandons que, tout à fait indépendamment des rumeurs concernant l'identité de tels ou tels candidats et avant d'aborder le stade des candidatures, le principe et le pourcentage de cet élargissement soient arrêtés sans délai sur la base de critères solides et objectifs. En particulier, la contribution que chaque pays peut apporter au Comité sur la base de ses activités constructives antérieures présente une importance particulière.

Ma délégation souhaite que le Comité aborde ses activités concrètes dès que possible, et vous promet, Monsieur le Président, son entière coopération.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Nous avons à présent épuisé le temps dont nous disposons pour la séance de ce matin. En l'absence d'objections, je proposerais que nous suspendions la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi. Nous entendrions alors le dernier orateur inscrit sur ma liste et, aussitôt après, je convoquerais une réunion officieuse du Comité pour examiner quelques questions d'organisation. S'il n'y a pas d'objection, c'est ainsi que je procéderai. Avant de reprendre la séance, je voudrais annoncer, au nom de M. Skinner, du Canada, qui coordonne les travaux de l'un des groupes de contact du Groupe de travail des armes chimiques, que ce groupe de contact se réunira cet après-midi, immédiatement après la séance plénière du Comité, dans la Salle de conférence I.

La séance est suspendue à 13 h 5; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 175<sup>ème</sup> séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Comme convenu ce matin, le Comité entendra à présent le dernier orateur inscrit pour la séance plénière d'aujourd'hui.

Je donne la parole à la distinguée représentante de la Suède, Mme Inga Thorsson.

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je suis très heureuse de vous féliciter pour votre accession à ce poste important de Président du Comité du désarmement pendant le mois d'août.

(Mme Thorsson, Suède)

Bien entendu, la délégation suédoise vous apportera son plein appui dans l'exécution de votre mandat, dont vous vous acquitterez avec la compétence et la distinction auxquelles vous nous avez habitués.

J'aimerais également vous remercier des aimables paroles de bienvenue que vous m'avez adressées ce matin.

Je remercie aussi chaleureusement le représentant du Japon, l'Ambassadeur Okawa, de s'être acquitté à la perfection de ses lourdes tâches en tant que Président du Comité, non seulement pendant le mois d'avril, mais également dans les coulisses de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Je tiens également à adresser la bienvenue au nouveau représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Dactou, mon ami de la Première Commission de l'Assemblée générale depuis de nombreuses années.

De même, la délégation suédoise est très heureuse de voir dans cette salle ses collègues du désarmement de cette année, et tient à leur souhaiter la bienvenue.

Monsieur le Président, voici de nouveau réuni le club des 40 nations qui, au cours des années, ont pris l'engagement, par leurs votes à l'Assemblée générale des Nations Unies, de mener à bien des négociations multilatérales sur le désarmement. Sommes-nous plus heureux, plus satisfaits de la situation aujourd'hui que lorsque nous nous sommes séparés à la fin du mois d'avril ?

Entre-temps s'est tenue la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Tous ceux qui se sont engagés à défendre la cause du désarmement conviendront comme moi, je le pense, que nous ne sommes pas plus satisfaits qu'il y a trois mois. L'impression qui subsiste aujourd'hui est que les gouvernements qui sont véritablement attachés au désarmement, qu'ils considèrent être la cause primordiale de la présente génération de l'humanité - et le Gouvernement suédois est de ceux-là - devront après ces cinq semaines à New York, redoubler d'efforts pour réaliser dans un avenir assez immédiat un progrès décisif dans les négociations sur le désarmement. Sinon le résultat final ne fera pas de doute. Reconnaissons que des difficultés existent, que des obstacles existent et même qu'il existe des adversaires du désarmement, ce qui rend les résultats infiniment plus difficiles à obtenir. Nous avons pu le constater pendant les cinq semaines mémorables que nous avons passées en juin-juillet pendant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Quel jugement devons-nous porter sur les événements survenus depuis que le Comité du désarmement a ajourné ses travaux à la fin d'avril ?

Les semaines à New York ont été des semaines d'agonie et d'angoisse. Et à la fin, le samedi 10 juillet, nous avons entendu un nombre impressionnant d'orateurs qui désiraient faire connaître leur opinion sur les raisons des échecs pendant ces semaines.

Il y a certainement beaucoup à dire, en termes négatifs, sur la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Mais il est à mon sens important de souligner que presque tout ce qui est arrivé, et ce qui n'est pas arrivé, aurait pu être prévu à l'avance. Rappelons que la première session extraordinaire consacrée au désarmement, il y a quatre ans, avait exigé six semaines de travail et un effort soutenu presque jusqu'au point d'effondrement pour parvenir à l'adoption ultime d'un Document final qui,

(Mme Thorsson, Suède)

à très juste titre, a été qualifié comme ayant une importance historique. Cela est arrivé à un moment où les relations internationales, et en particulier les relations entre les deux superpuissances, étaient infiniment meilleures qu'elles ne le sont aujourd'hui. La deuxième session extraordinaire s'est trouvée devant la tâche de régler, en cinq semaines, deux questions importantes d'une telle ampleur et contenant des éléments si controversés, débattus et négociés depuis des années, qu'il aurait fallu une confiance et une bonne volonté incroyables pour y parvenir. Nous savons tous que, dans la situation actuelle, cela n'était pas le cas. La tâche qui attendait la deuxième session extraordinaire équivalait à ce que l'Organisation des Nations Unies demande aux deux superpuissances de modifier du jour au lendemain leurs conceptions stratégiques fondamentales.

Ainsi, les conditions préalables indispensables pour aller au-delà du Document final de 1978 étaient-elles tout simplement inexistantes. Pourtant, à mon avis, quatre choses ont été obtenues à cette deuxième session.

Tout d'abord, la session a adopté, par consensus, un document de clôture contenant, dans sa dernière partie, dix paragraphes de conclusions politiques.

Deuxièmement, elle a adopté des directives pour la Campagne mondiale du désarmement, qui a été solennellement lancée à la séance d'ouverture de la session.

Troisièmement, elle a été un catalyseur pour l'une des manifestations les plus impressionnantes de mouvements populaires encore jamais vus, non seulement à New York, mais partout où l'opinion peut s'exprimer librement.

Quatrièmement, elle a assuré l'examen continu des questions inscrites à son ordre du jour en les renvoyant à la prochaine session ordinaire de l'Assemblée générale et, le cas échéant, aux sessions ultérieures. Aucune proposition n'a été définitivement étouffée.

Permettez-moi de dire encore quelques mots concernant certains de ces résultats.

Le document de clôture n'est pas un mauvais document. Au contraire, étant donné les circonstances, c'est un très bon document. Il donne l'historique des quatre dernières années en termes politiques clairs et contient en outre un certain nombre de déclarations politiques adoptées par consensus sur des questions qui, jusqu'au dernier moment, avaient été fortement contestées par les principales puissances militaires. Ce qui est encore plus important, compte tenu du fait que certains indices donnaient à penser que quelques-unes de ces puissances vacillaient dans leur attachement au Document final de 1978, c'est la réaffirmation sans équivoque et unanime par tous les Etats Membres de la validité de ce Document et de leur engagement à respecter, dans les négociations sur le désarmement, les priorités fixées dans son Programme d'action.

Malheureusement, Monsieur le Président, il me faudra revenir, avec tristesse, sur ce point particulier dans quelques minutes. Cela à cause de quelque chose qui est apparu très clairement pendant les cinq semaines de la session extraordinaire et qui n'est certes pas un phénomène nouveau. Je m'arrêterai, bien que brièvement, sur ce point qui est sans conteste la principale raison de notre échec qui a marqué jusqu'ici les négociations multilatérales sur le désarmement. Comme chacun peut le deviner, je veux parler de l'attitude des superpuissances à l'égard de ces négociations, ces puissances qui, par leur politique de négligence et d'obstruction, ont empêché tout progrès au cours des années, ces puissances qui préfèrent des négociations bilatérales

(Mme Thorsson, Suède)

secrètes derrière des portes fermées et refusent à cet organe multilatéral le droit et la possibilité de négocier sur les points hautement prioritaires inscrits à son ordre du jour, ces puissances qui méconnaissent politiquement, sinon sur le plan juridique, des résolutions contraignantes de l'Organisation des Nations Unies qu'elles ont elles-mêmes acceptées par leurs votes, ces puissances qui, par leur comportement, font preuve d'arrogance à l'égard du monde qui les entoure.

Tout ce qui est arrivé - et n'est pas arrivé - jusqu'ici dans le domaine des négociations sur le désarmement à l'ère nucléaire dénote à mon sens un manque de perspicacité et d'imagination de la part de ces puissances. Je citerai pour preuve une phrase de la lettre que le Président Reagan a adressée au Général Rowny, chef de la délégation des Etats-Unis, au début des négociations START, qui ont commencé le 29 juin, ici même à Genève :

"Les Etats-Unis et l'URSS, en tant que principales puissances nucléaires du monde, sont les mandataires de l'humanité dans la tâche immense qui consiste à mettre fin à la menace des arsenaux nucléaires et à les transformer en instruments de soutien de la paix."

Je tiens à dire en toute sincérité, Monsieur le Président, qu'à en juger par leurs réalisations qui, jusqu'ici, n'ont eu d'autre résultat que d'accélérer la course aux armements nucléaires, la majorité des peuples de cette Terre ont une profonde méfiance à l'égard de ces "mandataires de l'humanité". Nous avons le droit d'être des partenaires égaux, et cela pour deux raisons :

1. Les Etats dotés d'armes nucléaires se sont montrés incapables de se libérer d'une situation caractérisée par un dilemme moralement et politiquement insoluble.

2. Tous les Etats, nucléaires ou non nucléaires, militairement alignés, neutres ou non alignés, partagent le destin commun d'un holocauste nucléaire possible.

Etant donné la politique obstructionniste des superpuissances que nous avons pu observer pendant des années et, tout récemment, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, je n'ai pu en croire mes oreilles lorsque j'ai entendu le représentant des Etats-Unis déclarer, le dernier jour de la session :

"Les Etats-Unis sont fiers de leur palmarès en matière de désarmement."

Je ne peux également qu'être en désaccord avec l'Ambassadeur de l'URSS auprès de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il a parlé, à cette même occasion, de l'approche constructive des délégations des pays socialistes et déclaré en outre que leurs positions correspondent aux aspirations de l'écrasante majorité des Etats et des peuples du monde. Ce sont, bien entendu, les actes et non les paroles qui comptent lorsqu'on veut évaluer le comportement des superpuissances. Or, les actes de l'URSS sont en contradiction avec les paroles prononcées par ses représentants à l'Organisation des Nations Unies.

Un exemple flagrant de l'intransigeance des superpuissances dans ce cas particulier, spécialement celle des Etats-Unis, soutenus par le Royaume-Uni, est évidemment leur attitude, avant, pendant et après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, à l'égard du traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui, étant à juste titre considéré comme l'élément clef du désarmement nucléaire, a reçu la plus haute priorité dans notre ordre du jour. Cet élément clef a, comme nous le savons tous, une histoire tragique. Jusqu'ici tous les efforts pour entamer des négociations véritables sont restés vains.

(Mme Thorsson, Suède)

A la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement cette résistance a continué, bloquant toute tentative visant à faire adopter des textes qui avaient été dilués à un strict minimum. Les remarques dénigrantes au sujet de l'utilité d'un traité d'interdiction complète des essais faites par les Etats réfractaires pourraient nous faire douter du sérieux de leur acceptation récente d'entamer des discussions sur une interdiction complète des essais au sein d'un groupe de travail du Comité.

Il convient naturellement de rappeler une fois encore qu'à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, même ces Etats se sont joints au consensus sur l'adoption du document de clôture, où il est dit, au paragraphe 62 :

"L'Assemblée générale a été encouragée par la réaffirmation unanime et catégorique par tous les Etats Membres de la validité du Document final de la dixième session extraordinaire, ainsi que par leur engagement solennel de s'y tenir et leur promesse de respecter, dans les négociations sur le désarmement, les priorités convenues dans son Programme d'action."

Pourtant, il y a deux semaines, dix jours après avoir approuvé à l'Organisation des Nations Unies ce document de consensus, l'Administration Reagan a décidé, dix-neuf ans après le Traité d'interdiction partielle des essais, de ne pas reprendre les négociations trilatérales sur l'interdiction complète des essais. C'est une grave nouvelle. Non pas que nous ayons particulièrement besoin des négociations tripartites, qui n'étaient destinées, après tout, qu'à préparer des négociations multilatérales dans cet organe sur la question de notre ordre du jour à laquelle nous avons donné la plus haute priorité. Mais le sens de la décision américaine semble être de repousser à un avenir éloigné tout examen sérieux d'un traité d'interdiction complète des essais.

Nous devrions peut-être ne pas être surpris, car nous avons été prévenus, par exemple dans le discours mémorable prononcé le 9 février par le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, M. Eugène Rostow, dans cette même enceinte. Il a déclaré à cette occasion que "l'opportunité ultime d'une interdiction des essais n'a pas été mise en doute", et qu'une interdiction complète des essais nucléaires demeure un élément dans la gamme complète des objectifs à long terme des Etats-Unis en matière de limitation des armements". Mais il a dit quelque chose de plus frappant encore, et je le cite à nouveau :

"Les limitations imposées aux essais doivent nécessairement être examinées dans le contexte du large éventail des questions nucléaires."

Comment l'amalgame de l'interdiction complète des essais et du "large éventail des questions nucléaires" peut-il être conforme aux engagements juridiquement contraignants des Etats-Unis vis-à-vis d'un traité d'interdiction complète des essais, engagements pris dans le deuxième alinéa du préambule du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, où les parties ont affirmé qu'elles cherchaient à assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires à tout jamais, affirmation réitérée dans le Traité sur la non-prolifération de 1968 ?

Rien, dans ces documents juridiquement contraignants, qui ont été signés et ratifiés par les Etats-Unis, ne lie le traité d'interdiction complète des essais au "large éventail des questions nucléaires". Au contraire, il y est dit explicitement qu'un tel traité est recherché pour sa valeur intrinsèque. Les Etats-Unis n'ont pas abrogé ces alinéas. Devrions-nous pourtant tirer de leur action récente la conclusion que les Etats-Unis ne veulent pas de ce traité, et qu'en poursuivant les essais nucléaires ils visent à prolonger une course aux armements nucléaires meurtrière ?



(Mme Thorsson, Suède)

Mais est-ce que les Etats-Unis sont maintenant prêts à affronter une situation dans laquelle ils seront accusés de violer des engagements internationaux juridiquement contraignants, librement contractés ? Quand ces engagements ont été pris en 1963, après la ratification du Traité d'interdiction partielle des essais au Sénat, par 80 voix contre 19, celui qui était alors le chef de file des Républicains au Sénat, Everett M. Dirksen, a déclaré :

"Je n'aimerais pas qu'il soit écrit sur ma tombe : 'Il savait ce qui était arrivé à Hiroshima, mais il n'a rien fait'."

Le prochain pas semble être repoussé à un avenir éloigné. Que sera-t-il écrit sur les tombes des responsables de cette déplorable situation ?

Naturellement, il est aussi des considérations politiques pratiques qui devraient retenir l'attention des Etats-Unis, concernant leur refus manifeste d'accepter de véritables négociations multilatérales sur un traité d'interdiction complète des essais. Cette superpuissance devrait savoir qu'il y a parmi les Etats non dotés d'armes nucléaires une opposition de plus en plus forte et féroce contre les obstacles que les Etats dotés d'armes nucléaires dressent sur la voie du désarmement nucléaire prévu à l'article VI du Traité sur la non-prolifération. Qu'advient-il à la troisième Conférence d'examen de ce traité en 1985, dans trois ans, si nous n'avons pas à cette époque un traité d'interdiction complète des essais négocié multilatéralement ? Les Etats-Unis prendront-ils le risque d'un effondrement du Traité sur la non-prolifération, le seul garde-fou, si déficient soit-il, que possède la communauté internationale contre une prolifération horizontale des armes nucléaires ?

Non, nous n'aurions pas dû être surpris de la décision du Président Reagan, il y a deux semaines. Nous avons été amplement prévenus. Mais nous sommes profondément désolés et choqués qu'elle ait été prise après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, après la réaffirmation de la validité du Document final de la première session extraordinaire. Cependant, en faisant fi une nouvelle fois de décisions prises à l'ONU par consensus, les Etats-Unis donnent à bon compte des munitions à leur principal adversaire. C'est faciliter inutilement l'action de celle-ci sur la scène internationale.

Qu'il me soit permis d'affirmer solennellement que conformément à la politique constante de la Suède, pour nous, un traité d'interdiction complète des essais conserve toute son importance à la fois comme un moyen de ralentir ou d'arrêter la prolifération des armes nucléaires, et comme une démonstration de l'intérêt possible des puissances nucléaires pour l'ouverture, enfin, d'une ère de retenue nucléaire mutuelle.

Nous continuons aussi de penser que l'objectif est, et doit être, de réaliser une interdiction complète des essais d'une durée illimitée. Si nous appuyons l'idée de ce que l'on doit appeler un moratoire dans ce contexte, c'est-à-dire une interdiction des essais d'une durée limitée, nous ne le considérons que comme un instrument pour promouvoir la négociation d'un traité d'interdiction complète et permanente des essais assorti d'une stricte vérification internationale. A ce propos, permettez-moi de souligner que la Suède ne croit pas à l'internationalisation d'un traité sur l'interdiction des essais au-delà d'un certain seuil, du type de celui conclu en 1974 mais non encore ratifié par les Etats-Unis et l'Union soviétique. Un tel traité n'empêcherait pas ce que nous craignons, c'est-à-dire une prolifération horizontale des armes nucléaires, et ne préoccuperait guère les puissances nucléaires développées qui pourraient légitimer, probablement pour longtemps, leur poursuite d'intenses travaux de mise au point d'armes nucléaires en-deçà du seuil généreux autorisé. Cela équivaldrait à un autre

(Mme Thorsson, Suède)

camouflage d'essais illimités. J'insiste quelque peu là dessus, car je crois comprendre que la dernière démarche du Président Reagan est de chercher à apporter des changements à ce traité afin de renforcer encore la protection contre la violation de ses limites. Cela ne servirait qu'à montrer un certain zèle dans la recherche de mesures de limitation des armements, alors qu'en vérité il n'y en aurait pas.

Le Groupe de travail qui a maintenant été créé devrait être utilisé à plein pour étudier tous les aspects pertinents d'un traité d'interdiction complète des essais. Le Comité du désarmement devrait ici se rappeler que l'action du Groupe d'experts sismologues, à d'importants égards, faciliterait et renforcerait les activités du Groupe de travail. Dans ce contexte, je voudrais aussi souligner l'intérêt de permettre au Groupe d'experts d'étudier également les méthodes les plus modernes d'acquisition et d'analyse des données et de faire rapport à leur sujet, et d'élargir ses possibilités d'examiner d'autres façons de vérifier le respect d'une interdiction des essais, par exemple par la détection et la mesure de la radio-activité aéroportée.

Pendant que se déroulent les travaux du Groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais, la Suède a l'intention de représenter en temps utile les parties pertinentes de son projet de traité de 1977, avec de nouvelles parties qui tiendront compte des progrès réalisés depuis et des commentaires faits au Groupe de travail, de façon à fournir au Comité du désarmement un projet de texte complet et actuel.

La brièveté de cette session du Comité du désarmement ne permettra probablement d'accomplir que des progrès limités en ce qui concerne l'autre point hautement prioritaire, celui des armes chimiques, au sujet duquel une somme de travail considérable et utile a été accomplie au cours des deux dernières années. Dans la mesure où de nouveaux signaux politiques étaient nécessaires, nous avons pris note avec beaucoup d'intérêt des grandes lignes d'un projet de convention présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement par l'Union soviétique. Etant donné que ce plan semble présenter ou refléter un certain nombre de caractéristiques examinées par le Comité, nous espérons qu'il traduit une volonté authentique de négocier des questions difficiles, et qu'il n'a pas seulement pour objet de contrer, sur le plan politique, certaines dispositions préconisées par l'autre superpuissance dans le domaine des armes chimiques. Nous attendons avec impatience d'examiner ces questions de façon plus détaillée au sein du Groupe de travail des armes chimiques.

Il semble à ma délégation que le domaine des armes chimiques soit un secteur de négociation au sujet duquel il existe encore un espoir de parvenir à un accord, quelle que soit la complexité du fond de cette question. Cette occasion doit être pleinement utilisée par le Comité et son Groupe de travail. Il va sans dire que la coopération active des superpuissances sera nécessaire, non seulement dans le cadre du Comité, mais aussi par une reprise de leurs négociations bilatérales. Nous sommes, pour notre part, disposés à faire tous les efforts pour contribuer à la solution des problèmes en suspens. Nous ne serions pas opposés, notamment, à la poursuite des travaux au-delà de la période de travail prévue du Comité, si cela paraissait souhaitable pour accomplir des progrès décisifs.

Je poursuivrai en disant quelques mots sur les procédures et les activités du Comité du désarmement, qui a été confirmé en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. La Suède ne pense pas que nous devions permettre à une discussion sur cette question de se transformer en un grand débat de procédure, qui priverait le Comité d'une grande partie de son temps précieux de négociation. Par ailleurs, il serait futile de nier que certains changements et améliorations pourraient être apportés au moyen de consultations officieuses.

(Mme Thorsson, Suède)

A ce propos, permettez-moi de faire les brèves observations suivantes : nous nourrissons quelques doutes au sujet de l'opportunité qu'il y aurait à faire de cet organe un forum permanent de négociation toute l'année durant. Même la charge de travail actuelle du Comité met à rude épreuve les capacités d'un pays développé et techniquement avancé comme le mien. Une nouvelle extension des horaires et des programmes de travail aurait probablement pour effet d'étirer démesurément les petites délégations et ne favoriserait que les grands Etats ou groupes d'Etats dont on a parfois motif de mettre en doute l'intérêt sincère pour le désarmement.

Mais il existe, comme je l'ai dit, des possibilités d'améliorer l'efficacité de nos travaux. Ainsi, on peut mettre en question l'utilisation des séances plénières pour faire des déclarations générales répétées. Des priorités beaucoup plus strictes devraient être fixées pour ce qui est du temps attribué aux groupes de travail. Alors qu'il semble être souhaitable de consacrer des séances supplémentaires aux négociations sur les armes chimiques et sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires - et peut-être aussi à l'espace extra-atmosphérique - nous limiterions quelque peu le temps attribué à certains autres groupes de travail, non pas parce que les questions qu'ils traitent ne présentent en elles-mêmes qu'une importance secondaire, mais parce qu'il est peu probable qu'elles produisent des résultats, à moins que n'intervienne un changement dans les volontés et les esprits. Cela pourrait être vérifié en temps opportun au moyen de consultations officieuses.

Permettez-moi aussi de rappeler l'opinion bien arrêtée de la Suède, que nous partageons avec de nombreux autres membres du Groupe des 21, que l'on ne devrait plus permettre qu'il soit méusé de la règle du consensus du Comité dans les questions procédurales, tel que c'est le cas dans le blocage de la création de groupes de travail demandée par la majorité des membres du Comité.

On a dit et l'on dira beaucoup de choses au sujet de la nécessité impérieuse qu'intervienne un changement des volontés et des esprits, d'abord et surtout en ce qui concerne les principales puissances militaires. Cela fait longtemps que nous attendons ce changement. Nombreux sont ceux, parmi nous, qui se sont récemment repris à espérer, non pas qu'il y ait des signes d'un tel changement, mais en raison de l'émergence d'une nouvelle et, espérons-le, importante force politique, la conscience publique rapidement grandissante des risques extraordinaires que court cette génération et les générations à venir, si nous permettons aux dirigeants du monde de poursuivre sur leur lancée actuelle. Pour un nombre croissant de personnes, qui augmente rapidement, la question, qui était une question de dissuasion, d'équilibre militaire, d'infériorité ou de supériorité, est devenue une question de survie. Il y a une prise de conscience rapidement grandissante de ce qu'est réellement une arme nucléaire. Pour la première fois depuis 1962, lorsque Herman Kahn a publié son ouvrage bien connu, les gens se sont mis à penser à l'impensable. L'une des raisons en est la suivante : ils ont soudain compris qu'ils devront le faire, parce que les dirigeants militaires et politiques, en parlant de "contre-attaques nucléaires contrôlées" et de "conflits prolongés", ont rendu concevable ce qui était impensable, c'est-à-dire que la logique des doctrines nucléaires tend à rendre utilisables les armes nucléaires. Et les gens comprennent qu'il faudra arrêter cette tendance dans l'intérêt de la survie.

Les mouvements pour la paix, vigoureux et à large assise populaire, de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord sont ce que George Kennan a récemment appelé

(Mme Thorsson, Suède)

le phénomène le plus frappant du début des années 1980, du fait qu'ils ont déjà influé sur le cours des événements. Ils étaient très présents durant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et leurs activités pendant ces semaines ont été plus impressionnantes que ce que n'importe qui aurait pu imaginer. Nul parmi ceux qui ont participé, comme je l'ai fait, à la démonstration de masse du 12 juin, ordonnée, pacifique et gaie et qui a rassemblé 800 000 personnes pour le désarmement et la paix, n'oubliera jamais le rôle que les citoyens individuels concernés peuvent jouer, et continueront de jouer, dans le combat pour l'équité, la décence et des relations pacifiques entre les nations. Il ne faudra jamais permettre que ce que certains ont appelé le triste échec de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement puisse éclipser la nécessité impérieuse pour tous les hommes de bonne volonté de former un électorat international du désarmement, pour se joindre aux forces oeuvrant pour la réalisation d'un monde sûr et pacifique et pour l'amélioration de la condition humaine en tous lieux.

Affranchir l'humanité des dangers actuels d'extinction est la tâche de notre génération d'hommes et de femmes. Il y a quelques semaines, j'ai écouté un témoignage émouvant sur la nécessité de cette tâche, par un prêtre catholique américain bien connu, le Père Theodore Hesburgh. Il a dit ce qui suit :

"J'ai fait l'expérience de quelque chose de presque analogue à une conversion religieuse. Pendant trente ans, je me suis consacré intensément à essayer de créer un monde meilleur, face à une pauvreté extrême en Asie, en Afrique et en Amérique latine, travaillant pour soulager la faim dans le monde, pour m'opposer au déni des droits de l'homme dans mon pays et à l'étranger, luttant contre les maladies tropicales qui affectent des centaines de millions d'êtres humains, contre l'analphabétisme et pour l'éducation, et soudain j'ai pris conscience du fait que si nous n'éliminons pas la menace nucléaire, tous ces autres problèmes deviendront sans objet, car il n'y aura plus d'êtres humains sur Terre pour avoir des problèmes."

Lorsque la même prise de conscience se sera produite partout dans le monde, aucun dirigeant politique dans une grande puissance militaire quelle qu'elle soit ne pourra s'y opposer. Le désarmement sera l'idée dont l'heure aura sonné.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a eues à l'égard de la Présidence.

Ma liste des orateurs pour aujourd'hui est donc épuisée. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait prendre la parole ?

Avant de lever cette séance plénière et de convoquer une réunion officielle du Comité, je voudrais informer les membres du Comité que le secrétariat a distribué aujourd'hui le document CD/INF.1/Rev.7 intitulé "Renseignements à l'usage des délégations sur les dispositions et la documentation relatives à la Conférence".

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 5 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 heures.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-SEIZIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 5 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Gatere Maina (Kenya)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI

Allemagne, République  
fédérale d' : M. H. WEGENER  
M. H. KLINGLER  
M. W. ROHR

Argentine : M. R. GARCIA-MORITAN

Australie : M. D.M. SADLEIR  
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI  
U TIN KYAW HLAING  
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUIEROZ DUARTE

Bulgarie : M. I. SOTIROV  
M. R. DEYANOV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. G.R. SKINNER  
M. J. GAUDREAU

Chine : M. TIAN JIN  
M. YU MENGJIA  
Mme WANG ZHIYUNG  
M. SUO KAIMING

Cuba : M. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN  
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS  
M. M.D. BUSBY  
M. P. CORDEN  
M. J. PUCKETT

Ethiopie : M. F. YOHANNES

France : M. de La GORCE  
M. J. de BEAUSSE  
M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES  
M. F. GAJDA  
M. T. TOTH

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. N. SUTRESNA  
M. N. WISNOEMOERTI  
M. I. DAMANIK

Iran :

Italie : M. C.M. OLIVA  
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA  
M. T. KAWAKITA  
M. T. ARAI

Kenya : M. C. GATERE MAINA  
M. D.D. DON NANJIRA  
M. J.M. KIBOI  
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES  
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG  
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE  
M. W.O. AKINSANYA  
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD  
M. M. AKRAM  
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. J. BENAVIDES de la SOTTA

Pologne : M. B. SUJKA

République démocratique  
allemande : M. G. HERDER  
M. J. DEMBSKI

Roumanie : M. I. DATCOU  
M. T. MELESCANU  
M. M. BICHIR

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES

Sri Lanka : M. A.T. JAYAKODDY

Suède :  
Mme Y. THORSSON  
M. C. LIDGARD  
M. H. BERGLUND  
M. G. EKHOLM

Tchécoslovaquie :  
M. M. VEJVODA  
M. L. STAVINOMA  
M. A. CIMA  
M. J. JIRUSEK

Union des Républiques  
socialistes soviétiques :  
M. V.L. ISSRAELIAN  
M. V.F. PRIAKHINE  
M. V.L. GAÏ

Venezuela :  
M. R. RODRIGUEZ NAVARRO

Yougoslavie :  
M. M. VRHUNEC

Zaire :  
M. OSIL GNOK

Secrétaire du Comité du  
désarmement et Représentant  
personnel du Secrétaire  
général :  
M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du  
Comité du désarmement :  
M. V. BERASATEGUI



Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la cent-soixante-seizième séance plénière du Comité du désarmement.

Avant d'entendre les orateurs qui prendront la parole aujourd'hui au Comité, j'aimerais que celui-ci adopte un programme de travail, qui figure dans le Document de travail No 68/Rev.1.

A la suite de l'échange de vues qui a eu lieu en réunion officielle, deux jours ont été réservés au Programme global de désarmement. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Document de travail No 68/Rev.1 est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Nous passons maintenant au Document de travail No 69<sup>1/</sup>, qui contient un projet de décision concernant la demande de la Grèce de participer aux discussions du Comité. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Puis-je maintenant passer au Document de travail No 70<sup>2/</sup>, concernant la demande de participation de l'Irlande aux travaux du Comité. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

---

1/ "En réponse à la demande de la Grèce (CD/302) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de la Grèce à participer au cours de l'année 1982 aux discussions sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officielles du Comité, ainsi qu'aux réunions des groupes de travail spéciaux institués pour la session de 1982.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité pour sa session de 1982 et du programme de travail pour la seconde partie de sa session, le représentant de la Grèce est prié d'indiquer en temps utile les questions qui intéressent particulièrement la Grèce."

2/ "En réponse à la demande de l'Irlande (CD/303) et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de l'Irlande à participer au cours de l'année 1982 aux discussions sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officielles du Comité, ainsi qu'aux réunions des groupes de travail spéciaux institués pour la session de 1982.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité pour sa session de 1982 et du programme de travail pour la seconde partie de sa session, le représentant de l'Irlande est prié d'indiquer en temps utile les questions qui intéressent particulièrement l'Irlande."

(Le Président)

Je suggère que nous nous occupions maintenant du Document de travail No 71, qui contient un projet de décision visant à rétablir le Groupe de travail spécial sur un Programme global de désarmement. Je tiens à indiquer que, pour le Comité, il est entendu qu'il n'y aura pas de réunions officielles de ce Groupe de travail pendant cette partie de la session mais que, par contre, son Président procédera à des consultations officieuses ou organisera des réunions de caractère exploratoire. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte ce projet de décision sur la base de cette interprétation.

Il en est ainsi décidé.

Je crois également comprendre qu'il y a consensus pour que le distingué représentant du Mexique, l'ambassadeur Alfonso García Robles, soit de nouveau nommé Président de ce Groupe de travail spécial.

Il en est ainsi décidé.

Puis-je me faire l'interprète du Comité pour féliciter l'ambassadeur García Robles et le remercier d'avoir une fois de plus accepté cette lourde et importante tâche.

\* \* \*

Nous en avons maintenant terminé avec l'examen des questions d'organisation.

Sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui figurent les représentants de la Tchécoslovaquie, du Japon, de la Roumanie, de la Chine, de la France, de l'Australie, de Sri Lanka et de la République démocratique allemande.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant de la Tchécoslovaquie, Son Excellence l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi en premier lieu de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois d'août et de vous souhaiter beaucoup de succès dans l'exercice de vos fonctions. Notre délégation sera heureuse de travailler sous la direction du représentant d'un pays membre du groupe des pays non alignés, dont la Tchécoslovaquie apprécie le rôle actif dans les négociations sur le désarmement. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, M. Okawa, du Japon, pour son travail très utile lors des dernières semaines de la session de printemps. C'est aussi pour moi un grand plaisir d'adresser la bienvenue à l'Ambassadeur Datcou, représentant d'un pays frère, la République socialiste de Roumanie.

Notre session ayant commencé quelques jours seulement après la fin de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il est normal que la plupart des orateurs pensent particulièrement à en évaluer les résultats. Aujourd'hui, avec un certain recul, nous pouvons évaluer tous les résultats positifs obtenus au cours de cette session et nous demander comment notre Comité pourrait contribuer le mieux à en appliquer les recommandations et les conclusions, même si ces dernières n'ont pas été très nombreuses ni satisfaisantes en ce qui concerne les principales questions à l'ordre du jour. Notre point de vue sur les raisons pour lesquelles nous ne sommes pas parvenus à des résultats plus positifs et plus concrets a été exprimé sans ambiguïté dans une déclaration commune sur les résultats de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, présentée par les pays socialistes à la fin de ladite session à New York.

(M. Vejvoda, Tchecoslovaquie)

En examinant cette session extraordinaire, nous constatons d'abord que si l'on n'est pas parvenu à des conclusions ou des recommandations précises, il s'est agi cependant d'un événement international, qui a nettement confirmé que la majorité écrasante des Etats souhaitait que l'on mette fin immédiatement à une course fébrile aux armements et que l'on prenne des mesures effectives dans le sens du désarmement - nucléaire en premier lieu - lequel constitue la tâche actuelle la plus urgente. Cette tâche il faut la mener à bien pour faire disparaître la confrontation militaire et politique et réduire le danger de guerre, en vue de maintenir et de renforcer le processus de détente et le développement de la coopération internationale. A notre avis, l'un des aspects très positifs de la session extraordinaire, c'est qu'elle a soulevé toute une série de problèmes urgents et d'actualité dont la solution présente une importance vitale pour l'humanité. Cela concerne surtout le grave problème de la prévention de la guerre nucléaire et la question étroitement liée du non-recours aux armes nucléaires, qui sont devenus les thèmes principaux de la session extraordinaire. Comme la plupart des délégations, nous avons aussi accueilli chaleureusement le message adressé par L.I. Brejnev à la session extraordinaire, dans lequel l'Union soviétique s'engage à ne pas utiliser la première des armes nucléaires. Non seulement nous voyons dans cet engagement une mesure claire et concrète visant à résoudre le problème le plus grave de notre époque, mais aussi une contribution extrêmement positive à la session extraordinaire et, nous pouvons le dire aujourd'hui, son résultat le plus important. Nous avons déjà souligné au cours de la session extraordinaire que si les autres puissances nucléaires prenaient un engagement semblable, cela réduirait les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire et équivaldrait à une interdiction de fait de l'utilisation des armes nucléaires.

Tout comme la majorité des membres du Comité du désarmement et la communauté mondiale, nous ne pouvons par ailleurs accepter le concept selon lequel l'existence de puissants arsenaux d'armes nucléaires aiderait à préserver la paix et à assurer la stabilité internationale dans le monde.

Nous avons aussi accueilli avec satisfaction d'autres propositions concrètes de l'Union soviétique présentées à la session extraordinaire, en particulier la proposition concernant les dispositions essentielles d'une convention sur les armes chimiques, les propositions contenues dans le mémorandum soviétique et celles énoncées par le Ministre des affaires étrangères de l'URSS, A. Gromyko, dans sa déclaration. De nouveau, nous ne pouvons que déplorer que les délégations de tous les autres Etats avancés sur le plan militaire, et en particulier de ceux qui possèdent des armes nucléaires, n'aient pas adopté une approche semblable, consistant à présenter des propositions concrètes.

La session extraordinaire a donc eu des aspects positifs importants, mais, comme je l'ai déjà dit, ses résultats dans des secteurs essentiels ont été extrêmement modestes. Naturellement, nous ne pouvions guère nous attendre à des recommandations précises; par exemple, dans le domaine du désarmement nucléaire, vu que même la création d'un groupe de travail sur le désarmement nucléaire et sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires se trouve bloquée devant le Comité du désarmement depuis plusieurs années. Il n'est pas très surprenant non plus que la deuxième session extraordinaire n'ait pu élaborer ni adopter un programme global de désarmement, parce que l'intérêt accordé par certains pays occidentaux à des programmes destinés à poursuivre le renforcement des armements à long terme dans des délais précis est beaucoup plus grand que celui qu'ils accordent aux programmes de désarmement. Pour notre part, nous sommes prêts à poursuivre notre participation active à la préparation d'un programme global de désarmement, afin que le projet puisse en être présenté l'an prochain à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session. Néanmoins, nous pensons toujours que si un tel programme doit jouer un rôle positif, il ne devrait pas éluder la recherche d'une solution aux questions prioritaires essentielles, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire.

(Il. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Lors des négociations futures sur le programme global de désarmement, aucune délégation ne devra oublier que la deuxième session extraordinaire a pleinement réaffirmé la validité du Document final de la première session extraordinaire et souligné que les Etats devaient respecter, dans les négociations consacrées au désarmement, les priorités de son Programme d'action.

A notre avis, la Campagne mondiale pour le désarmement, dont nous avons salué le lancement, devrait contribuer à appeler en priorité l'attention sur les tâches d'importance cruciale qui doivent être assumées pour arrêter la course aux armements. Pour notre part, nous sommes prêts à jouer un rôle actif pour que cette campagne soit efficace et couronnée de succès.

Si la session extraordinaire s'est aussi préoccupée des questions relatives aux mécanismes de négociation sur le désarmement, je voudrais souligner que notre délégation considère les organes et institutions de négociation existants comme suffisants pour les besoins actuels. En même temps, nous partageons le point de vue selon lequel il existerait des possibilités de rationalisation plus poussée pour accroître l'efficacité des mécanismes existants, y compris le Comité du désarmement. Nous considérons plusieurs propositions présentées à ce sujet comme intéressantes et sommes prêts à les examiner de façon constructive. Toutefois, c'est le renforcement de l'efficacité de nos travaux qui doit être le facteur décisif.

Ces jours-ci, l'opinion publique évoque à nouveau dans le monde entier la tragédie survenue lorsque pour la première fois dans l'histoire, un champignon atomique mortel s'est répandu au-dessus de centaines de milliers d'êtres humains innocents. Il est très inquiétant de constater qu'aujourd'hui, alors que les stocks d'armements sont surchargés d'explosifs nucléaires, les milieux dirigeants d'un pays dont le gouvernement n'a éprouvé par le passé aucun scrupule de conscience à vérifier en pratique les effets destructeurs des bombes atomiques jouent avec de nouvelles idées et de nouveaux concepts dangereux. Ils admettent la possibilité d'une première frappe nucléaire, envisagent une guerre nucléaire dite "limitée", ont entrepris la production d'armes à neutrons et cherchent de nouveaux moyens de perfectionner une vaste gamme d'autres types d'armes de destruction massive.

Aucune autre tâche n'est donc plus urgente aujourd'hui que celle d'édifier un ferme rempart contre les risques de guerre, de prévenir la menace d'une catastrophe nucléaire et d'adopter des mesures efficaces visant à réaliser le désarmement nucléaire.

Depuis que le problème des armes nucléaires s'est posé, les pays socialistes n'ont cessé de proposer, dans les diverses instances internationales, des solutions efficaces. Il faut ajouter que la proposition présentée en 1979 par le groupe des pays socialistes en vue de réaliser le désarmement nucléaire, et dont l'acceptation permettrait non seulement de mettre fin à la course aux armements nucléaires, mais encore d'assurer la réduction progressive des stocks de ces armes jusqu'à leur élimination complète (CD/4), n'a rien perdu de son actualité, bien au contraire, nous jugeons également très constructive la proposition d'élaborer, d'adopter et d'appliquer, étape par étape, un programme de désarmement nucléaire, proposition qui figurait dans le Mémoire soviétique sur l'élimination de la menace nucléaire croissante et sur l'arrêt de la course aux armements. Il s'agit là d'une proposition réaliste, qui tient compte également des vues d'autres Etats, par exemple sur la question de la production de matières fissiles utilisées pour la fabrication de divers types d'armes nucléaires. Nous sommes d'avis que tous les aspects du désarmement nucléaire pourraient être examinés efficacement au sein du groupe de travail qui doit s'occuper du point 2 de notre ordre du jour et dont nous approuvons pleinement la création. Nous estimons aussi qu'une participation active de toutes les délégations représentées au Comité du désarmement est indispensable si l'on veut que les activités de ce groupe de travail soient fructueuses.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

L'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires figure depuis assez longtemps en tête des points inscrits à notre ordre du jour. Notre délégation considère qu'il s'agit là d'une question de la plus haute priorité et elle a toujours été en faveur d'une solution efficace dans ce domaine. Nous avons aussi fait preuve d'une attitude constructive à la fin de la session de printemps, lorsque, au cours du processus de création du groupe de travail sur cette question, des efforts ont été déployés en vue d'en restreindre le mandat. Maintenant que ce groupe est sur le point d'entamer ses délibérations, nous jugeons également décourageantes certaines informations selon lesquelles l'administration des États-Unis a modifié son attitude en ce qui concerne l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Nous ne pouvons qu'ajouter notre voix à celle des délégations de l'Inde, du Mexique, de la Suède, de l'Union soviétique et d'autres pays encore, qui se sont interrogées sur l'attitude des États-Unis. Nous pensons aussi qu'une explication de la délégation des États-Unis au sujet de son attitude concernant le Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais serait très utile.

Grâce au travail constructif du Groupe d'experts sismologues, qui, après sept ans de négociations compliquées, a en fait réglé tous les problèmes fondamentaux du système de vérification d'un futur accord, nous pouvons espérer que ce groupe sera en mesure cette année de concentrer ses efforts sur la préparation d'un tel accord sous tous ses aspects. La Tchécoslovaquie est prête à offrir l'expérience de ses experts sismologues et entend prendre une part active tant dans les réunions d'experts qu'au sein du Groupe de travail.

Nous nous félicitons que le Comité s'occupe plus activement du problème de l'interdiction et de la destruction des armes chimiques. Le Groupe de travail présidé par M. l'Ambassadeur Sujka de Pologne, a fait, depuis le 20 juillet, beaucoup de travail utile. Nous sommes convaincus que, avec une ferme volonté politique, il existe suffisamment de possibilités d'élaborer une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, y compris la mise en place d'un système efficace de vérification. La proposition soviétique concernant les éléments essentiels d'une convention, présentée à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, constitue une nouvelle base pour des étapes décisives en direction de l'objectif souhaité. Nous jugeons encourageant le fait que, tant au cours de cette deuxième session extraordinaire qu'au sein du Comité du désarmement, un certain nombre de délégations ont réagi positivement à la proposition de l'Union soviétique. Nous espérons que l'étape de la rédaction sera également marquée par une attitude constructive. Dans les circonstances actuelles, nous jugeons souhaitable que le Comité entreprenne, de préférence au cours de la session de cette année, l'élaboration d'un projet de texte composite d'une future convention. Nous ne parviendrons probablement pas à mettre au point au cours de la présente session d'été des textes généralement acceptables sur tous les aspects de la question, mais il nous semble qu'un projet de texte composite pourrait servir de cadre utile pour l'évaluation des progrès accomplis ainsi que d'instruments pour la poursuite des négociations.

La mise en oeuvre de la proposition soviétique de ne pas déployer d'armes chimiques sur les territoires où il n'en existe pas actuellement faciliterait indiscutablement, à notre sens, un déroulement positif des négociations compliquées menées dans ce domaine. En même temps, nous ne pouvons nous empêcher de nous demander s'il y a vraiment, chez tous les États membres du Comité, une ferme volonté politique à cet égard. L'attitude des États-Unis en ce qui concerne la solution de problèmes liés à ce genre d'armes de destruction massive, leur intention de commencer la fabrication d'armes binaires, l'interruption de leurs négociations bilatérales avec l'URSS ou le lancement de bruyantes campagnes de calomnies suscitent de vives préoccupations.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Les énormes progrès accomplis par le génie créateur et technique de l'homme nous offrent déjà de réelles possibilités d'entreprendre le règlement de problèmes aussi pressants et universels que la lutte contre la faim, la maladie et la pauvreté et bien d'autres maux encore. Toutefois, il faut pour tout cela que les progrès scientifiques et techniques commencent à servir exclusivement à la réalisation des aspirations pacifiques de l'humanité.

La République socialiste tchécoslovaque s'associant aux autres pays socialistes, soutient depuis longtemps qu'il est urgent de prendre des précautions qui empêchent que l'on continue à faire un mauvais usage des résultats de la science et de la technique et à gaspiller les ressources humaines et matérielles en mettant au point et en fabriquant de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Nous sommes convaincus que la rédaction du texte d'un accord international à ce sujet et l'examen des possibilités de conclure des accords distincts sur des points précis faciliteraient beaucoup la création d'un groupe d'experts faisant autorité qui simultanément, observerait et évaluerait l'évolution des choses dans ce domaine.

La décision de l'administration des Etats-Unis de fabriquer des armes à neutrons, et cela par dizaines de milliers, rend à notre avis encore plus urgente la nécessité d'examiner sérieusement le projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes à neutrons, présenté au Comité en 1978 par les délégations des pays socialistes.

Aujourd'hui, nous pouvons observer encore une autre tendance, inspirée par le complexe militaro-industriel occidental, l'installation d'armes dans des régions qui jusqu'ici n'étaient pas utilisées à des fins militaires. Nous condamnons résolument toute mesure visant à étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Cet espace devrait demeurer à jamais exempt de toute arme, afin qu'il ne puisse offrir une nouvelle voie dans la course effrénée aux armements ni constituer une source de détérioration accrue des relations entre Etats. Nous sommes donc favorables à la création d'un groupe de travail qui aurait pleine responsabilité pour traiter le problème de l'interdiction de tous les types d'armes dans l'espace. Nous estimons qu'on pourrait s'entendre sans retard inutile sur un mandat généralement acceptable pour ce groupe, afin d'être en mesure d'entamer des négociations sérieuses sur un certain nombre de propositions existantes déjà présentées à des sessions antérieures ainsi qu'à la présente session.

Etant donné le climat international compliqué dans lequel nous vivons, nous considérons comme particulièrement urgent de nous opposer fermement à la politique belliciste menée aujourd'hui. Il est encourageant de constater que malgré ce climat, des efforts de plus en plus nombreux sont déployés pour arrêter la course effrénée aux armements. Il est également réjouissant que, tout particulièrement depuis quelques années, le nombre de propositions avancées par divers pays pour résoudre certains problèmes de désarmement augmente considérablement.

La République socialiste tchécoslovaque est prête à participer de bonne foi, au Comité du désarmement, à l'examen constructif de toute proposition ou de tout ensemble de mesures de désarmement qui se fonderait sur le principe de l'égalité et de la sécurité égale.

Le Président (traduit de l'anglais) : Je remercie le Représentant de la Tchécoslovaquie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Japon, Son Excellence l'Ambassadeur Okawa.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous souhaiter la bienvenue au Comité, où vous revenez cette fois en tant que Président. Beaucoup d'entre nous se rappelleront le rôle important que vous avez joué comme Président de l'une des grandes commissions de la Conférence des Parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue à Genève il y a deux ans. Ma délégation est heureuse de pouvoir travailler à nouveau sous votre éminente direction.

Je voudrais vous exprimer mes très sincères remerciements pour les paroles extrêmement aimables que vous avez prononcées avant-hier au sujet de la présidence que j'ai exercée au mois d'avril.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue parmi nous à M. l'Ambassadeur Datcu, le distingué représentant de la Roumanie. Je voudrais aussi dire combien nous regrettons d'apprendre que l'Ambassadeur Yu Peiven, de la Chine, et l'Ambassadeur Valdivieso, du Pérou, ont quitté Genève; en leur rendant hommage pour la contribution qu'ils ont apportée au Comité du désarmement, je leur présente mes vœux de bonne santé et de félicité pour les années à venir.

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement fait désormais partie du passé. Le peuple japonais, comme en fait tous les peuples du monde, avait espéré que cette session contribuerait d'une façon constructive à promouvoir de nouvelles initiatives internationales en vue du désarmement et qu'elle pourrait donner des résultats fructueux grâce à nos efforts communs.

Nous ne pouvons donc que regretter que la deuxième session extraordinaire n'ait pas permis à l'Assemblée d'adopter un Programme global de désarmement, qui devait constituer sa principale réalisation. On peut néanmoins se réjouir que la validité du Document final adopté à la première session extraordinaire consacrée au désarmement ait été réaffirmée et que les délégations aient exprimé leur détermination de poursuivre le processus de désarmement sur la base de ce Document. Par ailleurs, ma délégation attache de l'importance au fait que de nombreux chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi qu'un grand nombre d'autres dignitaires, sont venus à la session extraordinaire et se sont engagés à faire de leur mieux pour promouvoir le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire.

A ce sujet, ma délégation, à la fin de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, a exprimé au nom de mon Gouvernement l'espoir qu'elle imprimerait un nouvel élan positif aux négociations engagées dans les divers forums, notamment à celles qui se déroulent entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur la réduction des armements stratégiques et sur les forces nucléaires à moyenne portée, ainsi qu'aux négociations entreprises au Comité du désarmement sur des questions présentant un degré de priorité aussi élevé que l'interdiction complète des essais nucléaires et l'interdiction des armes chimiques.

Ma délégation estime que les devoirs et les responsabilités qui incombent au Comité en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement ont été réaffirmés lors des délibérations de New York, puisqu'il est apparu à tous que seules des négociations sérieuses et assidues pouvaient amener des mesures de désarmement efficaces.

A mon avis, si nous voulons réellement remplir notre rôle et répondre aux espoirs de la communauté internationale, telle qu'elle était représentée à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, nous devons revoir sérieusement nos méthodes de travail en vue d'accroître l'efficacité de nos travaux.

(M. Okawa, Japon)

En particulier, comme cette session d'été sera d'une durée très limitée - cinq ou six semaines au plus - nous devons nous efforcer de tirer le meilleur parti de cette courte période. Ma délégation appuie donc l'idée de mettre l'accent, au cours de cette session d'été, sur les points de l'ordre du jour qui sont véritablement prioritaires, à savoir le point 1 (Interdiction complète des essais) et le point 4 (Armes chimiques); nous voudrions voir allouer davantage de temps à ces questions qu'aux autres points, tant aux séances plénières que dans des groupes de travail.

S'agissant de la question des armes chimiques, le Groupe de travail a commencé ses travaux depuis le 20 juillet, soit avant la session d'été, sous la présidence éminente de l'Ambassadeur Sujka. Ma délégation espère que compte tenu du mandat révisé élaboré à notre session de printemps, de nouveaux progrès substantiels seront réalisés à la fin de la présente session dans l'élaboration du projet de texte de convention.

A cet égard, un certain nombre de propositions dignes d'intérêt ont été présentées à la session extraordinaire par les délégations de la République fédérale d'Allemagne, de la France, de l'Union soviétique et d'autres pays. Ma délégation espère que ces propositions contribueront à faire progresser les discussions du Comité. Nous avons dûment noté que le concept des inspections sur place a été accepté en principe par l'Union soviétique, en particulier en ce qui concerne la vérification de la destruction des stocks existants d'armes chimiques.

Le Japon n'a cessé de demander la réalisation du désarmement nucléaire, à laquelle il attache la plus grande urgence. En particulier, il a demandé instamment la conclusion prochaine d'un accord d'interdiction complète des essais nucléaires, y compris les essais souterrains, en vue d'empêcher le perfectionnement ultérieur des armes nucléaires, ce qui constituerait un premier pas concret vers le désarmement nucléaire. Il va sans dire que l'élaboration de mesures de vérification adéquates et efficaces est indispensable pour réaliser une interdiction complète des essais. C'est pourquoi le Japon contribue activement, depuis plusieurs années, à la création d'un système de mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification des événements sismiques.

A cet égard, nous regrettons que la réouverture des négociations trilatérales sur une interdiction complète des essais, que le Japon avait demandée, semble hors de question dans un avenir prévisible. Le Japon préconise une fois de plus que les négociations trilatérales soient reprises au plus tôt, dans le cadre d'un effort conjugué des parties pour enregistrer des progrès décisifs dans la recherche d'une solution aux problèmes de la vérification.

Dans ces conditions, on peut dire que le rôle que le Comité du désarmement est appelé à jouer dans la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais est de plus en plus important. Dans ce contexte, la décision prise d'un commun accord, à la fin de notre session de printemps, de créer le Groupe de travail spécial chargé de négocier un traité d'interdiction des essais nucléaires a été des plus opportunes. Mon Gouvernement fonde de grands espoirs sur les travaux qui doivent être entrepris par ce Groupe, en ce sens qu'ils pourraient ouvrir la voie à des négociations véritablement multilatérales sur une interdiction complète des essais, négociations que le Japon réclame depuis tant d'années.



(II. Okawa, Japon)

Je voudrais demander instamment que le nouveau Groupe de travail entreprenne au plus tôt des délibérations de fond au cours de cette session d'été, pour commencer enfin à progresser dans l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Interdiction des essais nucléaires".

On se souvient que lors de la récente session extraordinaire de New York, nombre de représentants d'organisations non gouvernementales et d'instituts de recherches sur la paix et le désarmement sont venus joindre leurs voix à celles des représentants des gouvernements pour demander le désarmement nucléaire. Ma délégation, ainsi que beaucoup d'autres, je l'espère, a écouté attentivement les appels fervents lancés par les représentants des organisations non gouvernementales japonaises, qui ont évoqué leur expérience personnelle lors des bombardements atomiques de 1945. Je suis certain que leurs paroles aussi simples qu'émouvantes sont restées profondément gravées dans l'esprit de ceux qui les écoutaient.

En tant que membres du Comité du désarmement, nous devrions constamment avoir ces appels présents à l'esprit lorsque nous nous attachons à réaliser ou à essayer de réaliser des mesures de désarmement efficaces - notamment dans le domaine nucléaire - et nous devrions nous efforcer d'accomplir le maximum de progrès dans cette direction au cours de cette brève session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Roumanie, Son Exc. l'Ambassadeur Datcou

II. DATCOU (Roumanie) : Monsieur le Président, il m'est particulièrement agréable de prendre la parole pour la première fois dans ce comité sous votre présidence - distingué représentant du Kenya, pays africain ami. Votre riche expérience diplomatique dans les réunions multilatérales, vos aptitudes de négociateur patient nous sont indispensables, surtout dans cette étape très importante des travaux de notre Comité. En vous souhaitant plein succès dans l'accomplissement de vos tâches, de votre responsabilité, je voudrais vous assurer de l'entier appui de la délégation roumaine. Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour assurer l'Ambassadeur Yoshio Okawa, le distingué représentant du Japon et notre président pour le mois dernier de l'admiration de ma délégation pour la manière efficace dont il a présidé aux activités du Comité, pour son dévouement et l'esprit de compréhension qui l'a animé. C'est un plaisir sincère de voir que le Secrétariat du Comité est assuré par des collègues qui nous ont quittés pour rester en même temps avec nous. Je voudrais saluer l'Ambassadeur Riki Jaipal, ancien collègue et ami de longue date que j'ai un grand plaisir à retrouver. J'aimerais vous exprimer ma sincère reconnaissance, à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les représentants qui m'ont adressé des paroles amicales de bienvenue, paroles d'encouragement auxquelles je suis d'autant plus sensible que j'ai l'honneur de revenir non sans une certaine émotion dans cette enceinte en tant que représentant de mon pays après de nombreuses années. Monsieur le Président, nous reprenons les travaux du Comité du désarmement dans des circonstances d'une gravité sans précédent. Les relations internationales sont marquées par de très graves tensions; le danger de voir éclater de nouveaux conflits militaires, y compris une nouvelle guerre mondiale, ne fait que s'accroître toujours davantage. La politique d'armement s'intensifie à outrance et le monde voit s'accumuler un terrifiant et irrationnel arsenal

(ii. Datcou, Roumanie)

d'armes nucléaires, un potentiel destructif qui dépasse toute imagination. En même temps, le rapport des forces établi à l'issue de la seconde guerre mondiale, l'équilibre basé sur l'existence des blocs militaires sont dépassés par les réalités nationales, sociales, économiques et politiques. Nous en sommes, à vrai dire, à une période où l'on cherche à établir un nouvel équilibre mondial entre différents Etats et groupements d'Etats dans lequel les rapports interétatiques devraient se fonder sur une plus grande diversité des centres de puissance et tenir compte, dans une plus large mesure, des intérêts et du rôle des pays petits et moyens, des pays en développement et non alignés. Certes, nous nous trouvons encore à ce carrefour dangereux, où peuvent se produire de nouveaux conflits et de nouveaux états de tension qui, dans les conditions d'interdépendance toujours croissante qui caractérise l'évolution de la vie internationale contemporaine, peuvent entraîner des conséquences imprévisibles pour la paix et la sécurité de toute l'humanité.

Durant la période qui s'est écoulée depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en 1978, la situation des armements a évolué - et c'est là une réalité profondément inquiétante - dans un sens tout à fait contraire aux conclusions, aux décisions et aux documents adoptés par consensus. La course aux armements a continué à une allure toujours plus accélérée; le volume des dépenses militaires a augmenté sans cesse dépassant tous les records; les efforts en vue de mettre au point et de produire de nouveaux types et systèmes d'armes d'une capacité destructive inimaginable, se sont intensifiés. Le rôle et l'importance du complexe militaire-industriel en matière de politique étrangère se sont accrus, ce qui ne fait qu'accentuer les tendances à la militarisation de la vie internationale. Et tout ceci sur le fond de l'absence de résultats significatifs dans le domaine du désarmement ou du contrôle des armements.

Particulièrement grave est à présent la situation en Europe, qui est devenue un gigantesque arsenal nucléaire, où d'immenses quantités d'armements se sont accumulées, dépassant de loin toute nécessité rationnelle de défense et où se font face les deux blocs militaires opposés. L'implantation et le développement sur le continent européen de nouveaux missiles à moyenne portée accroissent encore davantage les dangers à l'adresse de la paix et de la sécurité pour chaque pays de notre continent, ainsi que dans le monde entier, mettant en péril la vie même sur notre planète.

Je voudrais ajouter aussi que les dépenses militaires provoquent de grandes difficultés et anomalies dans le développement économique et social de tous les pays et, en particulier des pays en voie de développement, aggravant la crise économique mondiale, et dressent un obstacle de taille dans la voie vers la réalisation de la stabilité économique et politique mondiale, dans les efforts visant à l'élimination du sous-développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Monsieur le Président, à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, la Roumanie a présenté une série de propositions concrètes visant à arrêter la course aux armements et à réaliser le désarmement. Les considérations de la Grande Assemblée nationale, du Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, en ce qui concerne les problèmes qui ont fait l'objet de la deuxième session, ont été publiées comme document officiel du Comité du désarmement sous la cote CD/296.

(M. Datcu, Roumanie)

Le peuple roumain est profondément attaché à la cause du désarmement, de l'entente et de la coopération internationale. Son attachement découle aussi du fait que tout au long de son histoire millénaire il a plus d'une fois connu et subi lui-même les horreurs et les dévastations de la guerre. Des millions de citoyens de la Roumanie ont apposé leurs signatures sur l'Appel du peuple roumain adressé à la session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, qui a été lui aussi distribué comme document officiel du Comité sous la cote CD/297.

C'est l'esprit de ces deux documents qui guide la participation de la délégation roumaine aux travaux du Comité du désarmement. Notre mandat est clair : n'épargner aucun effort pour oeuvrer de concert avec les autres délégations afin que tout soit mis en oeuvre pour arrêter le cycle infernal de la compétition militaire, pour défendre le droit fondamental des hommes et des nations à la vie, à la paix, à une existence libre et digne.

Nous partageons l'idée que, surtout après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, notre Comité doit redoubler d'efforts en vue d'arriver à l'adoption de certaines mesures concrètes et éviter, dans la plus grande mesure du possible, les polémiques stériles, qui nous font gaspiller le temps court qui nous a été imparti. Les importantes déclarations faites le premier jour de nos débats ainsi que ce matin, les propositions avancées que nous étudions attentivement, nous laissent prévoir qu'une pareille approche va prévaloir au sein du Comité.

Les grandes manifestations pour la paix et le désarmement qui ont eu lieu dans de nombreux pays, y compris la Roumanie, et qui s'affirment avec une force et une vigueur jamais connues après la Seconde guerre mondiale, démontrent clairement que l'opinion publique mondiale attend des organismes de négociation dans ce domaine, et surtout de ce Comité, des résultats concrets en vue de sauver l'humanité de la catastrophe nucléaire.

Monsieur le Président, comme l'ont souligné bon nombre de délégations, la deuxième partie de la session du Comité du désarmement de 1982 est très courte. De plus, elle se situe entre la deuxième session extraordinaire et la trente-septième session de l'Assemblée générale. Ces circonstances, de l'avis de la délégation roumaine, nous demandent un effort supplémentaire de volonté et d'organisation afin que le temps qui nous est imparti soit utilisé de la manière la plus efficace. C'est à ce sujet que je voudrais formuler quelques remarques liminaires.

Tout d'abord, je voudrais souligner qu'à l'instar d'autres délégations nous considérons que le démarrage des négociations concrètes sur le sujet de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, dans le cadre du Comité, revêt non seulement un caractère d'extrême urgence mais, représente un véritable test de la viabilité de cet organisme multilatéral. Je voudrais souligner que, de l'avis de ma délégation, il ne peut y avoir d'argument valable contre le commencement de pareilles négociations. La complexité des mesures concernant le désarmement nucléaire ne fait que plaider en faveur du commencement, le plus tôt possible, de la recherche des solutions car il n'y a pas de meilleur moyen - ou d'autre moyen tout court - de trouver des solutions que la recherche patiente, avec esprit de suite et avec la volonté d'aboutir à des solutions acceptables pour tous, pour les grands et pour les petits pays aussi. Ceci demande la création d'un cadre plus approprié à la recherche des solutions que celui des séances plénières. Voilà pourquoi la délégation

roumaine appuie la création d'un organisme subsidiaire du Comité du désarmement, conformément aux articles pertinents du règlement intérieur, pour l'accomplissement efficace des fonctions liées au sujet de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Nous croyons qu'une pareille décision permettrait d'approcher toutes les propositions concrètes qui ont été présentées au Comité concernant l'arrêt de la production des armes nucléaires, l'interdiction de l'utilisation de pareilles armes, ainsi que d'autres mesures en vue de réduire les risques d'une guerre nucléaire délibérée ou par accident, erreur ou faux calcul. De plus, il offrirait un cadre approprié pour débattre des questions d'ordre général qu'engendre l'adoption de mesures concrètes dans le domaine nucléaire et pour l'information des Etats membres du Comité sur les négociations nucléaires qui se déroulent dans d'autres forums.

La délégation roumaine a souvent souligné que la création d'organes subsidiaires n'était pas un but en soi pour notre Comité. Vu l'état où se trouvent les arsenaux nucléaires et dans les conditions de grave tension que connaissent les relations internationales, nous pensons qu'une décision concernant la création d'un organisme sur le thème du désarmement nucléaire peut avoir un impact considérable, en montrant la volonté politique de nous tous de coopérer et de négocier, dans un esprit constructif, avec lucidité, avec réalisme, et avec le respect des intérêts de tous les pays.

Il va sans dire qu'un test important pour le Comité du désarmement va être le démarrage des négociations dans le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, élément capital dans la stratégie de l'arrêt du perfectionnement des armes nucléaires et de leur développement. L'appel lancé ce matin même par le distingué représentant du Japon a fait sur nous une très grande impression. Pour le moment, je me bornerai à enregistrer, une fois de plus, l'appui de ma délégation en faveur de la conclusion urgente d'un accord international interdisant les essais d'armes nucléaires.

L'interdiction des armes chimiques - armes de destruction massive - est, sans doute, un domaine prioritaire cette année. Sans entrer maintenant dans la substance des débats sur la question, je voudrais souligner l'appui de ma délégation en faveur d'une activité intense et constructive dans le Groupe de travail présidé avec tant de dévouement et de dynamisme par notre collègue, l'Ambassadeur Bogumil Sujka, de Pologne.

Les récentes propositions avancées en la matière par l'Union des Républiques soviétiques socialistes vont, selon nous, faciliter les négociations en cours.

La délégation roumaine pense aussi que la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et l'interdiction d'utiliser les découvertes de la science et de la technologie à des fins militaires constituent des sujets importants et prioritaires pour l'activité de notre Comité. Nous sommes convaincus que la création d'un Groupe de travail sur l'espace extra-atmosphérique et l'organisation de réunions officieuses, avec la participation d'experts, consacrées aux nouvelles armes de destruction massive vont nous offrir des possibilités concrètes d'en débattre sur ces sujets. La délégation roumaine aimerait aussi saluer la décision que nous avons adoptée ce matin, Monsieur le Président, pour rétablir le Groupe de travail sur le Programme global du désarmement, sous la présidence de S.E.M. l'Ambassadeur Alfonso Garcia Robles, du Mexique. Les consultations officieuses qui auront lieu permettront, nous en sommes sûrs, au Comité de faire démarrer dans de meilleures conditions ses activités de fond sur ce thème l'année prochaine.

Telles sont pour nous, Monsieur le Président, les priorités du Comité du désarmement pour la deuxième partie de sa session de 1982.

J'aimerais souligner que, de l'avis de ma délégation, la concentration de nos travaux sur ces sujets ne saurait porter atteinte à l'intérêt que le Comité doit accorder à des questions importantes telles que les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires ou les armes radiologiques. Le programme de travail que nous avons adopté veut simplement dire que, pendant cette partie de la session qui va être forcément très courte, nous sommes d'accord pour permettre aux consultations officieuses de délinéer les meilleures chances de faire progresser, l'année prochaine, nos négociations sur ces questions.

Monsieur le Président, nous pensons que certaines tâches spécifiques confiées au Comité par la session extraordinaire des Nations Unies, comme celle de renforcer son efficacité en tant qu'organisme multilatéral unique de négociation et d'examiner la question d'un élargissement de sa composition doivent aussi trouver leur place dans notre programme de travail. Je me bornerai à ce sujet à réitérer une position de principe de mon pays, une position qui a été connue ici il y a longtemps, presque au commencement des travaux des organismes multilatéraux de désarmement. Nous avons toujours considéré comme un point de principe que les questions du désarmement intéressent tous les Etats, qui ont, par conséquent, le droit de participer aux négociations.

Monsieur le Président, la tendance qui fait sa place dans ce Comité - par rapport au passé - vers une approche plus pragmatique, pour des négociations sur des questions concrètes, nous semble se ranger parmi les prémisses favorables qui nous donnent de l'espoir. Car, il y a toujours des raisons d'espérer, Monsieur le Président, malgré l'absence des résultats concrets de la session extraordinaire des Nations Unies, et peut-être même surtout à cause de cette situation, que notre forum de négociation peut et doit faire des progrès dans la solution des problèmes concrets inscrits à son ordre du jour.

La Roumanie considère qu'aujourd'hui, plus que jamais, l'arrêt de la course aux armements, la réduction et l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive, le désarmement, représentent la seule alternative au risque réel d'une conflagration dévastatrice.

La question la plus dramatique de l'histoire de l'humanité : "paix ou guerre", n'a jamais été posée devant nous d'une manière si catégorique sous l'équation "survie ou disparition".

Nous agissons ici, bien sûr, conformément au mandat confié par nos pays et gouvernements respectifs mais, comme forum multilatéral de négociation, nous tous, je le crois, sommes les mandataires des espoirs des peuples, de l'humanité, de tous ceux qui, par millions, nous demandent d'agir avant qu'il ne soit trop tard. A cause de cela notre responsabilité s'avère plus grande que jamais dans la longue histoire des négociations de désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Roumanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne la parole au représentant de la Chine, Son Excellence le Ministre Tian Jin.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter chaleureusement au nom de la délégation chinoise pour votre accession à la présidence du Comité pour le mois d'août et d'exprimer l'espoir que sous votre éminente direction nos travaux se dérouleront harmonieusement pendant la session d'été. La délégation chinoise coopérera étroitement avec vous. En attendant, je tiens à exprimer notre reconnaissance au président sortant, M. l'Ambassadeur Okawa, du Japon, pour la contribution qu'il a apportée à nos travaux, et à souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'ambassadeur Datcou, de Roumanie, qui va participer aux travaux du Comité du désarmement. Cette session du Comité venant après la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il n'est que naturel de passer en revue nos travaux et d'y réfléchir. Malgré les efforts énormes faits par de nombreux membres du Comité du désarmement, en particulier les pays non alignés, il est décevant de constater que la deuxième session extraordinaire n'a pas répondu à l'espoir des peuples en favorisant le désarmement. Le Programme global de désarmement auquel le Comité du désarmement a consacré tant de temps et d'énergie s'est heurté à d'innombrables difficultés à cette session extraordinaire, et aucun accord n'a pu se faire. Même l'examen concernant l'application des décisions et recommandations de la première session extraordinaire consacrée au désarmement n'a pu réunir un consensus. Cette session a nettement montré que les superpuissances dotées des plus grands arsenaux n'avaient pas la volonté de mener à bien le désarmement et recouraient à divers artifices et à divers prétextes pour éluder leurs responsabilités particulières en matière de désarmement. Telle est la raison essentielle de l'échec de la session. L'incapacité de la session extraordinaire à aboutir à des résultats substantiels est aussi le reflet de la détérioration de la situation internationale. Ces dernières années, les hégémonistes ont intensifié leur agression et leur expansion et les superpuissances ont accéléré leur course aux armements. Le rythme d'expansion et d'accroissement de leur puissance militaire ne s'est pas le moins du monde ralenti en dépit de la tenue de la session extraordinaire. Cela a inévitablement nui aux relations internationales normales et suscité de graves difficultés et de graves obstacles en matière de désarmement. Nous pouvons tirer de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement une conclusion, à savoir que la situation internationale est étroitement liée, au désarmement et que discuter des questions de désarmement en faisant abstraction de la situation internationale revient, comme le dit un proverbe chinois, "à grimper à l'arbre pour attraper du poisson". Il faudrait donc s'efforcer de surmonter les obstacles et difficultés qui compliquent la situation internationale, et ainsi accomplir des progrès réels sur la voie du désarmement.

A la séance de clôture de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, de nombreux pays, tout en exprimant leur déception, ont fait observer que les obstructions et les obstacles ci-dessus mentionnés devraient être éliminés et réaffirmé leur volonté de poursuivre inlassablement leurs efforts en vue du désarmement. La délégation chinoise partage l'opinion et la détermination de ces pays. Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations sur les points qui feront l'objet de délibérations et de négociations à cette session d'été du Comité du désarmement.

Premièrement, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire sont des questions qui nous concernent tous. Avec l'intensification de la course aux armements nucléaires et l'augmentation du risque de guerre, les peuples du monde réclament de plus en plus instamment le maintien de la paix et la prévention d'une guerre nucléaire. Nous comprenons parfaitement les aspirations de paix des masses

populaires et nous les partageons. A notre avis, pour sauvegarder la paix et empêcher la guerre nucléaire, il est indispensable d'identifier les facteurs qui menacent la paix et la sécurité internationales des pays avant de pouvoir prendre des mesures effectives pour juguler la course aux armements et empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire. Actuellement, les deux principales puissances nucléaires sont engagées dans une course effrénée aux armements pour conquérir la supériorité nucléaire, et intensifier leurs déploiements de forces et leurs mesures de préparation à la guerre nucléaire. La menace de guerre nucléaire ne pourra donc s'atténuer que lorsque ces deux pays, qui possèdent les plus vastes arsenaux nucléaires, renonceront à la course aux armements et réduiront sensiblement le nombre de leurs armes nucléaires. Partant de ce principe fondamental, la délégation chinoise a présenté des propositions concrètes à la deuxième session extraordinaire; en particulier, elle a proposé que l'Union soviétique et les Etats-Unis interrompent tous les essais nucléaires, cessent d'améliorer qualitativement et de fabriquer tous les types d'armes nucléaires, et réduisent de 50 % tous les types d'armes nucléaires et leurs vecteurs. Il faudrait ensuite que tous les autres Etats nucléaires interrompent à leur tour tous les essais nucléaires, renoncent à l'amélioration qualitative et à la fabrication d'armes nucléaires et réduisent leurs arsenaux nucléaires respectifs dans des proportions et selon une procédure convenue. A en juger par l'état actuel des armements nucléaires dans le monde, la clef du désarmement réside aujourd'hui dans la cessation des essais d'armements nucléaires, de leur amélioration qualitative et de leur fabrication ainsi que dans la réduction de ces armements par les deux Etats qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, mesures que nous pourrions abréger par la formule lapidaire "trois cessations et une réduction". En effet, l'un comme l'autre possèdent la capacité de surextermination, et la simple cessation des essais et de l'amélioration qualitative des armes nucléaires et de la fabrication ne peut amener une réduction des vastes arsenaux nucléaires qu'ils possèdent, et donc contribuer à réduire la menace d'une guerre nucléaire. Ce n'est que lorsque ces "trois cessations" seront appliquées en même temps qu'"une réduction" de la menace nucléaire diminuera.

En tant qu'Etat nucléaire, la Chine est également disposée à assumer ses obligations en matière de désarmement. Une fois que les deux superpuissances auront appliqué le principe "trois cessations et une réduction" et réduit l'écart qui les sépare des autres Etats nucléaires, elle sera prête à se joindre à tous les autres Etats nucléaires et à prendre l'engagement de renoncer aux essais, ainsi qu'à l'amélioration qualitative et à la fabrication d'armes nucléaires, à se joindre à une réduction, menant finalement à l'élimination totale des armes nucléaires.

Nous sommes en faveur de la création d'un groupe de travail sur le désarmement nucléaire, proposée par de nombreux pays au Comité du désarmement. En même temps, nous espérons que les Etats-Unis et l'URSS conduiront leurs entretiens nucléaires de façon sérieuse et responsable, de telle sorte que leurs négociations aboutissent à des accords qui conduiront véritablement à l'arrêt de la course aux armements nucléaires et à la réduction du nombre des armes nucléaires.

Deuxièmement, l'interdiction des armes chimiques a de tout temps été un sujet de profonde préoccupation pour les peuples de tous les pays. Pendant la session de printemps le Groupe de travail des armes chimiques a fait quelques progrès dans ses travaux, son président a présenté le document CD/CW/WP.33, qui contient un résumé des délibérations du Groupe au cours des récentes années. Cela facilitera la suite des négociations. Sans doute aussi certains résultats techniques concrets obtenus par le Groupe d'experts de la détermination de la toxicité faciliteront-ils les travaux du Comité du désarmement.

(M. Tian Jin, Chine)

Dès le 20 juillet, le Groupe de travail des armes chimiques a procédé à des discussions en profondeur et des consultations sérieuses sur les divergences actuelles et les moyens de les résoudre. Un certain nombre de délégations, dont celle de la Chine, ont présenté des propositions spécifiques dans un esprit positif et constructif.

La Chine n'a cessé de s'opposer à l'emploi d'armes chimiques pour exterminer les hommes. Nous sommes pour une enquête internationale effective dans les cas signalés d'utilisation d'armes chimiques. Nous préconisons l'élaboration rapide par la voie de négociations d'une convention prévoyant l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques, de façon à éliminer une fois pour toute la menace qu'elles font peser sur l'humanité. La délégation chinoise fera tous ses efforts en ce sens.

Troisièmement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La menace que fait peser sur la paix et la sécurité internationales la mise au point d'armes utilisables dans l'espace extra-atmosphérique préoccupe de plus en plus la communauté mondiale. Les deux superpuissances ne reculent devant aucune dépense pour développer la technologie militaire dans l'espace extra-atmosphérique, et leur course aux armements gagne de plus en plus l'espace extra-atmosphérique. Comme on le sait, seules les deux puissances ont actuellement les moyens d'essayer de déployer et d'utiliser des armes dans l'espace extra-atmosphérique, et il est logique qu'elles assument la responsabilité d'empêcher la course aux armements nucléaires dans l'espace. Les peuples doivent rester vigilants face à la pratique de certains milieux qui, en dépit de leurs bonnes paroles concernant "l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique" accélèrent en fait la mise au point de différents types d'armes utilisables dans cet espace.

La Chine réclame énergiquement que l'espace extra-atmosphérique soit utilisé à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité tout entière, et s'oppose vivement à la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, qui met en danger la paix et la sécurité. Elle préconise donc l'interdiction de toutes les armes spatiales, y compris les armes antisatellites. Nous préconisons la création d'un groupe de travail sur cette question. A notre avis ce groupe devrait avoir pour mandat de négocier un traité d'interdiction complète des armes extra-atmosphériques.

Quatrièmement, la question des garanties de sécurité aux Etats non nucléaires. A la deuxième session extraordinaire, face à la menace nucléaire croissante, les Etats non nucléaires ont une fois de plus réclamé avec force qu'en attendant la réalisation du désarmement nucléaire les Etats nucléaires s'engagent immédiatement et inconditionnellement à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les Etats non nucléaires. Cette demande est pleinement justifiée. A la session extraordinaire, la délégation chinoise a réaffirmé que notre pays s'engage inconditionnellement à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre des Etats non nucléaires. Nous espérons que les grandes puissances nucléaires cesseront de promouvoir leurs intérêts égoïstes, de façon à ce que soient créées des conditions permettant au Groupe de travail de poursuivre son travail utile.

Cinquièmement, la question du Programme global du désarmement. Nous apprécions les efforts déployés jusqu'au dernier moment de la deuxième session extraordinaire par de nombreux pays non alignés pour élaborer un programme global de désarmement. Nous voulons exprimer notre admiration au Président du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement pour son talent et son dévouement, et remercier aussi les Présidents des groupes de rédaction de la session extraordinaire. La délégation chinoise, qui a participé à l'ensemble des négociations sur un programme



(H. Tian Jin, Chine)

global de désarmement, comprend parfaitement le sentiment de déception et de mécontentement que le fait qu'aucun accord n'ait pu se faire sur le programme global de désarmement à la deuxième session extraordinaire cause aux pays non alignés. De même que certaines délégations qui ont pris la parole, nous estimons que si les pays qui ont les plus grandes responsabilités en matière de désarmement manquent encore de volonté politique, il est vain que le Comité du désarmement poursuive ses négociations sur ce programme selon la même méthode qu'auparavant. Nous pensons aussi qu'il est nécessaire de se ménager une période de réflexion sur l'élaboration du programme global de désarmement en vue d'explorer de nouvelles possibilités. Mais il ne faut pas utiliser cette période de "réflexion" comme prétexte pour prolonger les délais.

L'actuelle session d'été du Comité du désarmement a une durée limitée. Nous espérons qu'il sera possible de régler les questions d'organisation et de procédure sans perdre trop d'efforts et de consacrer efficacement le peu de temps dont nous disposons à des discussions et à des négociations sur le fond.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la France, Son Excellence l'Ambassadeur de La Gorce.

M. de LA GORCE (France) : Monsieur le Président, la délégation française souhaite tout d'abord vous présenter ses félicitations, ainsi que ses vœux très chaleureux pour le plein succès de votre mission. Le pays d'Afrique que vous représentez apporte à la coopération internationale un concours particulièrement actif et apprécié. Nous l'avons constaté ici-même au Comité du désarmement.

Nous sommes donc convaincus que sous votre direction, nos travaux progresseront dans les meilleures conditions possibles.

Je tiens aussi à exprimer à l'Ambassadeur Okawa les félicitations et les remerciements de la délégation française pour la façon remarquable dont il s'est acquitté d'une tâche importante et difficile : la conduite de nos travaux en avril dernier, notamment en ce qui concerne l'élaboration du rapport d'ensemble que nous avons soumis à la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Cette session a déjà fait ici l'objet de quelques commentaires auxquels la délégation française a prêté beaucoup d'intérêt. Elle partage sans doute les sentiments de déception qui se sont exprimés. Elle regrette notamment que l'Assemblée n'ait pu conclure ses travaux sur le programme global de désarmement, objectif majeur de la session pour beaucoup d'entre nous et auquel notre comité avait consacré beaucoup de temps et d'efforts. Cependant, l'expérience difficile que nous avons vécue à New York comporte d'utiles leçons : l'entreprise du désarmement ne peut être conduite isolément des conditions politiques qui en permettent le progrès; celui-ci n'est possible que dans le respect de l'approche globale et équilibrée consacrée par le Document final de 1978 et fondée sur le principe d'une sécurité non diminuée.

L'échec relatif de la deuxième session extraordinaire peut ainsi nous amener à une vision plus sobre et plus concrète des problèmes de désarmement.

Enfin - et c'est pour nous le plus important - l'acquis de la première session, que nous avons pu un moment croire menacé, a été finalement préservé : le Document final de 1978, solennellement réaffirmé, le système institutionnel qu'il consacre, le rôle central des Nations Unies dans l'entreprise du désarmement, le rôle propre de notre comité en tant qu'organe de négociation.

(M. de La Gorce, France)

La session d'été sera bien courte pour nous permettre de démontrer cette efficacité renforcée à laquelle nous invite l'Assemblée générale. Mais nous devons utiliser au mieux le temps disponible et, à cet effet, procéder à certains choix. La délégation française partage sur ce point les vues généralement exprimées jusqu'ici dans notre débat.

Sur le point 1 de notre ordre du jour, le Comité a pris au printemps une décision importante en créant un groupe de travail chargé d'examiner les problèmes relatifs à la vérification que poserait un traité d'interdiction des essais nucléaires. La délégation française n'a pas fait objection au consensus qui s'est exprimé sur ce point. Elle reconnaît pleinement l'intérêt qui s'attache à la définition d'un système de vérification internationale efficace et non discriminatoire.

Mais elle souhaite rappeler ici la position qu'elle a maintes fois présentée. Pour le Gouvernement français, la cessation des essais doit se situer dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire, ce que constate d'ailleurs le Document final dans son paragraphe 51. Il estime donc que ses engagements éventuels en matière d'essais devraient être liés à ceux qu'il accepterait de souscrire quant à la limitation de ses propres forces nucléaires. Mais la France, je le rappelle, ne pourra s'engager dans ce processus de réduction que lorsque les deux principales puissances auront, de leur côté, réduit leurs arsenaux nucléaires dans des proportions telles que l'écart entre ceux-ci et les moyens dont mon pays dispose aura changé de nature.

Dans ces conditions, la délégation française ne sera pas en mesure de participer à des travaux entrepris en vue de l'élaboration d'un traité auquel son gouvernement ne pourrait souscrire puisque les conditions d'un engagement de sa part ne sont pas réunies.

Quant au point 2 de l'ordre du jour - cessation de la course aux armements nucléaires, désarmement nucléaire - la délégation française estime qu'il devrait faire l'objet, comme l'an dernier, d'une discussion sur le fond en séance officieuse.

Il serait utile notamment, d'examiner les modalités qui permettraient au Comité de s'exprimer quant aux négociations bilatérales en cours; la question de la prévention de la guerre nucléaire - liée à celle de la guerre elle-même et au maintien de la sécurité - pourrait également être discutée sur la base des réponses envoyées sur ce point au Secrétaire général.

Le point 3 de l'ordre du jour - les assurances négatives de sécurité - ne donnera lieu sans doute qu'à un nombre limité de réunions du Groupe de travail compétent. Cependant la délégation française tient à rappeler la position nouvelle prise par son gouvernement et annoncée devant l'Assemblée générale par le Ministre des relations extérieures de la France. Aux termes de la déclaration de M. Claude Cheysson, la France "n'utilisera pas d'armes nucléaires contre un Etat non doté de ces armes qui s'est engagé à le demeurer, excepté dans le cas d'une agression menée, en association ou en alliance avec un Etat doté d'armes nucléaires, contre la France ou contre un Etat envers qui celle-ci a contracté un engagement de sécurité. En se rapprochant de la sorte de la garantie déjà apportée par d'autres, la France entend faciliter l'élaboration d'une résolution au Conseil de sécurité."

En adoptant cette attitude, le Gouvernement français espère promouvoir l'adoption d'une formule commune.

La délégation française considère comme beaucoup d'autres que les armes chimiques constituent un des points prioritaires de notre ordre du jour et celui sur lequel nos efforts doivent se concentrer dans les prochaines semaines; dans les circonstances actuelles c'est sans doute le domaine où des résultats concrets sont les plus urgents, et où des progrès réels sont possibles.

Mais reconnaître l'urgence d'un problème ne signifie pas, bien au contraire, qu'il faille en bâcler la solution. Il ne servirait à rien de nous engager prématurément dans la rédaction d'un texte qui ne pourrait, sur de nombreux points, que juxtaposer l'énoncé de positions diverses, avant d'avoir mené à bien un examen approfondi de ces positions et d'avoir recherché dans quelle mesure elles peuvent être compatibles.

Parmi les propositions récentes qui ont été faites en matière d'armes chimiques, ma délégation a relevé avec le plus grand intérêt celles qui ont été formulées au cours de la deuxième session extraordinaire sur le désarmement par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, M. Gromyko, et reprises dans un document déposé le mois dernier devant le Groupe de travail des armes chimiques. Un certain nombre de questions ont été posées à la délégation soviétique au sujet de cette proposition, d'autres le seront sans doute encore; la délégation française elle-même aura sans doute des éclaircissements à demander sur un certain nombre de points. Ces questions, comme les réponses que l'Union soviétique sera amenée à leur donner, intéressent l'ensemble du Comité, et cet échange apportera une contribution de la plus haute importance à l'examen des problèmes de fond qui restent à résoudre. C'est lorsque ces problèmes de fond auront été examinés qu'il sera possible de savoir dans quelle mesure l'élaboration d'un texte composite sera utile cette année à l'avancement de nos travaux.

Parmi ces problèmes, il n'en est pas de plus essentiel que celui de la vérification. Seule une vérification efficace du respect par toutes les parties de leurs engagements peut garantir en effet que la convention sur les armes chimiques accroîtra la sécurité de chacun.

Nous estimons que le système de vérification à mettre en place par la convention doit reposer essentiellement sur la vérification internationale. Nous considérons son acceptation comme le critère de la volonté politique de conclure la convention et d'en exécuter de bonne foi les engagements.

Quant aux groupes de travail sur les armes radiologiques et sur le programme global de désarmement, il nous paraît, comme à d'autres délégations, qu'ils peuvent être mis en veilleuse durant la session d'été. Nous serions cependant très heureux si des consultations officieuses menées par leurs présidents pouvaient conduire à des progrès.

Le dernier et nouveau point de notre ordre du jour - l'espace extra-atmosphérique - a déjà donné lieu à des déclarations substantielles. De nombreuses délégations, dont la nôtre, souhaitent l'établissement d'un groupe de travail. Nous souhaitons aussi que des consultations s'ouvrent sur les termes du mandat à définir pour ce groupe. Nous souhaitons également que les discussions se poursuivent sur le fond afin de mieux éclairer les divers aspects d'une question très complexe.

Le Comité doit enfin, aux termes des conclusions adoptées par la deuxième session extraordinaire, faire rapport à l'Assemblée générale, à la prochaine session, sur un éventuel élargissement de sa composition. Des consultations devront donc s'ouvrir très prochainement entre nous sur ce sujet. La délégation française les abordera dans un esprit très ouvert; elle considère en effet avec sympathie les candidatures présentées par des pays qui portent un intérêt sincère aux négociations de désarmement et dont certains ont déjà apporté à nos travaux une contribution substantielle.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Australie, Son Excellence l'Ambassadeur Sadleir.

M. SADLEIR (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation australienne, de vous féliciter et de saluer votre accession à la présidence de notre comité. Mon pays est uni au vôtre par de nombreux liens. Vos nombreuses qualités vous ont conduit à occuper cette position clé. Cela ne peut que profiter au Comité, puisqu'il a à faire face à une session d'été brève et intense. Je profite également de l'occasion pour remercier Monsieur l'Ambassadeur Okawa, du Japon, du travail remarquable qu'il a accompli en triomphant de si nombreux défis pour que le Comité se présente en si bonne forme à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Je salue aussi l'Ambassadeur Datcu, de la Roumanie, qui se joint à nous à cette session.

La deuxième session extraordinaire a interrompu le cours des travaux du Comité en 1982. Nous conservons le souvenir vivace du maigre résultat de cette session, qui influera sur nos travaux durant les semaines à venir. Il existe toute une gamme d'interprétations au sujet de ce qui n'a pas marché, mais il y a unanimité sur le fait que cette session n'a pas atteint ses objectifs. Néanmoins, cela vaut toujours la peine de poursuivre ces objectifs. Dans ma brève intervention d'aujourd'hui, j'aimerais mettre de côté ces interprétations, pour reconnaître le consensus et, à partir de là, proposer une approche constructive de nos travaux au Comité.

Il n'est pas tout à fait surprenant que durant sa session de cinq semaines l'Assemblée générale se soit révélée incapable de négocier et de se mettre d'accord sur des textes. L'une des recommandations de la première session extraordinaire était que l'organe chargé de négocier sur le désarmement devrait être de taille limitée. Nous n'avons pas vraiment besoin d'une deuxième leçon pour montrer qu'un grand forum, fonctionnant avec des règles officielles, les orateurs recevant la parole l'un après l'autre, constitue un système inefficace pour ce qui est du dialogue et du compromis. Il est parfois possible d'obtenir des résultats par cette méthode, mais s'agissant des questions de sécurité internationale, ce sera toujours difficile. Les leçons que, je l'espère, nous pouvons tirer du résultat improductif de la deuxième session extraordinaire sont : premièrement, que le Comité du désarmement lui-même offre probablement les meilleures perspectives d'accord international sur le désarmement; deuxièmement, que la composition du Comité et ses méthodes de travail devraient être accordées avec précision à cette fin; troisièmement, que notre ordre du jour devrait être agencé de façon à nous aider à atteindre nos objectifs.

L'avis de ma délégation est que, plus que jamais, le Comité du désarmement est une institution qui mérite l'appui le plus vigoureux. C'est dans son cadre que des compromis, pour autant qu'ils soient possibles, devraient être tentés. C'est dans ce cadre que le formalisme devrait faire place à la consultation, et la rhétorique à la recherche de positions moyennes. Nous pourrions peut-être réaliser des réformes dans cet esprit en mettant de côté des périodes réservées aux débats, dans le but de parvenir à des décisions, mais nous avons essayé cela en 1981 et en 1982 sans enregistrer de progrès notables. Une autre méthode a, dans une certaine mesure, été expérimentée au sein du Groupe de travail des armes chimiques - et là je rends hommage à l'approche imaginative de son Président, l'Ambassadeur Sujka, qui veut que la participation des membres ait un caractère officieux et soit structurée de façon souple.

(M. Sadleir, Australie)

Tant qu'un contrôle est exercé et qu'il est pleinement rendu compte aux organes subsidiaires du Comité ou au Comité lui-même en séance plénière, à des stades appropriés, il se pourrait bien que cette approche accroisse notre efficacité. Une informalité progressive, si je peux me permettre de décrire ainsi cette approche, pourrait présenter d'autres avantages en réduisant ces difficultés procédurales qui ont caractérisé les premières années de l'histoire du Comité du désarmement et retardé ses travaux réels. Par exemple, cela nous ferait plus de bien que de mal si nous nous distinguions moins, si nous nous appelions les uns les autres par notre nom, si nous permettions que les questions soient examinées davantage point par point que strictement dans l'ordre où les orateurs parlent et, d'une façon générale, si nous mettions à profit notre structure de table ronde, qui n'a pas d'équivalent, pour encourager la négociation.

Il découle de ce que je viens de dire que ma délégation est favorable à une certaine révision de nos méthodes de travail et à une révision parallèle de la composition du Comité; toutefois, nous ne serions pas partisans d'un débat prolongé sur l'une ou l'autre question, et nous ne recherchons pas une élévation importante, si élévation il y a, du nombre des membres. Il se peut qu'à l'heure actuelle, ce nombre ne soit pas optimal, mais j'ai l'impression qu'il s'en faut de peu. Quoi qu'il en soit, il importe davantage à mon avis que nous développiions notre potentiel de négociation. La meilleure façon d'y arriver c'est, je l'ai dit, de procéder de manière informelle. Si nous avançons dans cette voie, nous aurons appris quelque chose des expériences que nous avons faites lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

J'en viens maintenant à notre ordre du jour. Certains points demandent que nous leur consacrons davantage d'efforts qu'avant, mais je pense que d'autres ne devraient pas continuer à absorber une si grande part de nos énergies. En bref, la deuxième session extraordinaire étant maintenant terminée, il est opportun que nous révisions notre ordre du jour.

Trois points qui sont actuellement inscrits à l'ordre du jour ont, au cours des années récentes, été traités de façon exhaustive au sein de groupes de travail et ont atteint un stade où nous pouvons à bon droit contester l'utilité qu'il y aurait à procéder comme auparavant. Le premier de ces points est le Programme global de désarmement. Naturellement, l'Australie a été déçue qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord sur ce programme lors de la deuxième session extraordinaire, d'autant plus que notre délégation, comme de nombreuses autres, avait consacré beaucoup d'efforts à cette question. A de nombreux égards, le Programme global de désarmement s'est tout simplement révélé être une entreprise trop vaste et trop complexe compte tenu du temps limité dont disposait la session extraordinaire. Toutefois, rien n'est perdu. Au contraire, nous avons eu le loisir de réfléchir aux progrès accomplis jusqu'à présent et de découvrir de nouvelles approches du Programme global.

A cet égard, nous nous félicitons qu'il ait été décidé que, même si, pour des raisons de procédure, il est nécessaire de rétablir à cette session le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, aucune séance ne se tiendrait avant l'année prochaine. Il convient certainement de mettre à profit l'intervalle, non seulement au moyen de contacts officiels entre les délégations, mais peut-être aussi entre les délégations et le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur García Robles. Un point particulier par lequel on pourrait essayer de commencer est l'introduction, ou préambule, que les délégations n'ont pas eu le temps d'examiner en détail à New York, comme Monsieur l'Ambassadeur García Robles l'a dit lui-même.

(M. Sadleir, Australie)

Nous avons dit à peu près tout ce qui peut être utilement dit, pour le moment, sur la question des garanties de sécurité négatives. C'est une question importante que ma délégation considère, parmi d'autres choses, comme un pilier possible de la structure visant à décourager la dissémination des armes nucléaires. Mais dans ce domaine aussi nous devrions faire une pause, peut-être jusqu'à ce que les pourparlers bilatéraux entre les deux grands Etats dotés d'armes nucléaires montrent que la confiance nécessaire pour que de nouveaux arrangements soient pris est en train de se manifester.

En ce qui concerne les armes radiologiques, nous sommes dans l'impasse, Ma délégation considère que la voie dite "traditionnelle" pourrait encore être utilement suivie jusqu'à son aboutissement, et que l'autre voie devrait aussi être exploitée, peut-être sur le modèle des lois de la guerre. Nous ne nous nourrissons pas d'ambition ou d'espairs particuliers dans ce domaine, mais nous pensons qu'il est possible de conclure une ou des conventions portant sur les deux aspects. Nous avons eu tendance à favoriser davantage une Convention sur les armes radiologiques, en tant que pratique utile pour le Comité du désarmement, pour démontrer qu'il peut produire quelque chose s'il s'y emploie vraiment.

Parmi les points restants qui sont inscrits à l'ordre du jour, il est clair qu'une interdiction des armes chimiques est dans l'immédiat le meilleur espoir du Comité du désarmement. S'il était possible d'élaborer, dans un avenir prévisible, une convention ici à Genève, cela suffirait en pratique à justifier l'existence du Comité. C'est une tâche qui n'est pas impossible, mais seulement complexe. Nous oeuvrons déjà sur des bases saines, nous négocions efficacement, faisant appel à des experts techniques quand c'est nécessaire et, surtout, nous sommes unanimes en ce qui concerne l'objectif final. Nous ne devrions pas manquer de consacrer à cette tâche le temps et les ressources nécessaires.

Le premier point inscrit à notre ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires, est en train d'entrer dans une nouvelle phase. Nous devrions faire preuve d'une certaine modération au sujet de cette question. Ayant obtenu la création d'un groupe de travail, nous ne devrions pas viser la lune. Le mandat que nous avons est restreint, mais pas de façon indue. Beaucoup peut être accompli dans le cadre sur lequel nous nous sommes mis d'accord. C'est une chose qui pourrait être portée à notre crédit si notre premier rapport à l'Assemblée générale disait que nous avons tiré parti des travaux existants, effectués dans de nombreux forums différents, et constitué une base solide pour les travaux futurs. Si nous pouvions concentrer nos efforts, à ces premiers stades, sur la vérification, notre position n'en serait que meilleure pour plaider en faveur d'un mandat élargi lors des prochaines sessions. Je note en particulier les travaux sismiques connexes sur la vérification qui sont effectués au sein du Groupe d'experts scientifiques, et je prie instamment toutes les délégations d'apporter à ces travaux un appui particulier, de préférence par une participation active.

L'autre point nouveau inscrit à notre ordre du jour, l'espace extra-atmosphérique, est de même prêt à être examiné sérieusement par des esprits neufs. Que nous devions ou non ouvrir directement un débat sur la nécessité d'un groupe de travail est un point contestable. Ma délégation préférerait que nous posions d'abord les bases de ce débat en identifiant les domaines se prêtant à des activités utiles, puisque nous ne disposons pas d'une grande somme de travaux existants sur laquelle nous puissions nous appuyer dans ce domaine. C'est un sujet important et vaste et qui est susceptible d'avoir une importance considérable en ce qui concerne le désarmement, et il demandera à être traité avec soin.

(M. Sadleir, Australie)

Je n'ai pas abordé toutes les questions possibles que notre ordre du jour englobe. J'ai évité la question du désarmement nucléaire, en partie à cause d'une préférence personnelle, voulant laisser davantage de chances à de nouveaux forums bilatéraux sur un point qui a résisté à tous les compromis dans le cadre du Comité. Nous pourrions peut-être réexaminer la question plus en détail au début de notre session de 1983. De même, j'aimerais qu'à un certain moment nous commencions à nous occuper du désarmement classique, mais puisque plusieurs tâches prioritaires s'imposent à l'attention de cette brève session, ce thème pourrait aussi être reporté à une autre année.

J'en reviens, pour conclure, à l'idée d'une nouvelle approche de nos travaux. Nous avons besoin, comme on nous l'a dit de nombreuses fois au sein de ce Comité, de la volonté politique de parvenir à un accord. La volonté politique possède l'élément important de la décision au niveau le plus élevé, pour modifier les positions nationales en vue du plus grand bien international. Elle possède, ce qui n'est pas moins important, l'élément nécessaire, au niveau de la négociation, pour délaisser la rhétorique, le désir de marquer des points sur le plan politique, la propagande et l'inconsistance, et viser, au lieu de cela, le pratique et le réalisable. Si nous sommes maintenant suffisamment sages pour faire la démonstration de ce dernier aspect de la volonté politique - les coûts, je dois le signaler, en sont faibles et les profits élevés - alors nous aurons posé des bases pour une confiance mutuelle renouvelée. Dans un sens très réel, la grande cause du désarmement dépend du désarmement plus limité dont notre ordre du jour nous offre la possibilité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de Sri Lanka, Son Excellence l'ambassadeur Jayakoddy.

M. JAYAKODDY (Sri Lanka) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un vif plaisir que de vous adresser au nom de la délégation sri-lankaise une très chaleureuse bienvenue en tant que Président du Comité pour le mois d'août. Vous êtes le représentant d'un pays avec lequel Sri Lanka a des liens étroits et amicaux, et le Kenya et Sri Lanka sont tous deux membres du Commonwealth et du Mouvement non aligné. Vous avez déjà, Monsieur le Président, montré une grande compétence et distinction dans la conduite de nos séances. Ma délégation est donc pleinement confiante que votre longue expérience des affaires nationales et internationales et votre dévouement à la cause du désarmement contribueront grandement à faire en sorte que cette session du Comité soit fructueuse.

Monsieur le Président, puis-je également exprimer la reconnaissance sincère de ma délégation au distingué ambassadeur Okawa pour la remarquable contribution qu'il a apportée aux travaux du Comité en avril et par la suite. Nous avons tous à son endroit une grande dette de reconnaissance pour les services dévoués qu'il a rendus au Comité à des moments particulièrement difficiles. Je voudrais également dire un mot de bienvenue à mes voisins, Mme Thorsson, et le distingué ambassadeur Dacou, de Roumanie, qui ont déjà utilement contribué à nos travaux.

Monsieur le Président, lors de la session de printemps, nous avons tous déclaré que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement serait une étape importante du processus de désarmement. Nous avons décidé que nos délibérations auraient pour objet de renforcer la portée et les résultats de la deuxième session extraordinaire. Les espoirs que nous plaçons en cette session extraordinaire variaient d'une délégation à l'autre, mais nulle ne se hasardait à émettre l'opinion qu'elle puisse être aussi vaine qu'elle l'a été.

(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

La deuxième session extraordinaire offrait une excellente occasion de dresser l'inventaire du processus de désarmement depuis 1973. Elle constituait une assise opportune, non seulement pour discuter de l'accroissement en intensité et ampleur de la menace des armements, mais aussi pour arrêter collectivement des mesures hardies et décisives afin de prendre un nouveau départ. Ma délégation n'attendait pas de miracles ni de mesures de désarmement immédiat, soit nucléaire soit classique. Elle ne pensait pas non plus que les Etats Membres puissent abandonner sur le champ des positions auxquelles ils s'accrochaient obstinément depuis plus de trente ans. Nos espoirs étaient plus modestes, dans la mesure où nous pensions que l'occasion s'offrait de renoncer à des politiques insensées qui, au lieu de renforcer la sécurité mondiale, avaient fait de nous les otages des armements destructifs qui ont proliféré.

Mais cette espérance, pourtant bien modeste, n'a pas été réalisée. Ce à quoi nous sommes parvenus est, à notre avis, un échec retentissant. En dépit des préoccupations des peuples, des argumentations raisonnées, des protestations publiques légitimes appuyées et renforcées par une opinion rationnelle et informée, certaines puissances n'ont pu être amenées à reconnaître que le moment était venu de rompre avec les vieux modes de pensée et de raisonnement qui nous ont finalement amenés au bord du désastre. Nous avons donc été obligés de mettre fin à la session, avec une grande tristesse et en dissimulant notre gigantesque fiasco par une prose élégante, dans des conclusions plus ou moins acceptables pour chacun de nous.

Ma délégation ne voit aucune utilité à procéder ici à l'autopsie de la deuxième session extraordinaire, ni à répartir les blâmes pour ce qui n'a pas été réalisé ou pour ce qui est survenu. A notre avis, il est beaucoup plus important de revenir tout au moins sur une conclusion que ma délégation tire de cet échec. Pour ma délégation, le refus de certaines puissances d'empêcher la session de se muer en échanges de vaines paroles et leur empressement à permettre qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement s'achève sans qu'aucune mesure tangible ait été prise en vue du désarmement constitue une atteinte délibérée et grave au processus multilatéral de désarmement. Il manifeste une indifférence croissante, et même un mépris non dissimulé de l'ensemble du processus multilatéral de désarmement.

A notre avis, cette attitude de certaines puissances résulte de leur conviction qu'il vaut mieux restreindre à des négociations bilatérales ou au plus trilatérales les travaux sur le désarmement, et particulièrement sur le désarmement nucléaire. Elle exprime leur détermination de traiter les Etats qui ne sont pas militairement importants comme des éléments tout juste marginaux dans les négociations sur le désarmement. Leur attitude est inspirée par la notion fallacieuse que la possession d'armes nucléaires leur donne le droit exclusif de déterminer comment, quand, où et dans quelle mesure le désarmement doit être négocié. Pourtant, c'est là un point de vue rejeté depuis de nombreuses années par la vaste majorité des Etats. Sur cette planète, il n'est pas une nation, pas un Etat, qui soit disposé à abandonner à d'autres Etats, aussi grands et puissants qu'ils soient, son droit à se préoccuper du processus de désarmement et à y participer. Le processus multilatéral de désarmement n'a été accepté qu'avec beaucoup de mauvaise volonté, mais sa poursuite dans l'avenir ne peut souffrir aucun doute.

Pour ma délégation, les négociations bilatérales et trilatérales ont leur rôle à jouer, et mon gouvernement a accueilli avec satisfaction les négociations qui se déroulent actuellement dans cette ville. Mais, à notre avis, la conduite de telles



(M. Jayakoddy, Sri Lanka)

négociations ne doit être utilisée ni directement ni indirectement pour minimiser ou restreindre le rôle du Comité et des autres instances multilatérales qui s'occupent du problème des négociations sur le désarmement. Dans cet esprit, nous attachons à la présente session du Comité du désarmement une importance extrême. Cette session, en dépit de sa brièveté, devrait offrir au Comité l'occasion de réaffirmer son rôle comme forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, en s'attaquant lui-même pleinement et énergiquement aux questions les plus hautement prioritaires, à savoir : i) l'interdiction des essais nucléaires et ii) la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

A la session extraordinaire, il est apparu à l'évidence qu'aujourd'hui le principal désir de l'humanité est d'éliminer la menace de l'anéantissement nucléaire. Si une chose a été proclamée haut et clair au cours de la session, c'est bien la nécessité de prévenir la guerre nucléaire et d'éliminer les moyens par lesquels une telle catastrophe pourrait être déclenchée. Le Comité du désarmement devrait donc refléter cette préoccupation dans les débats de sa session d'été.

Jusqu'ici, le Comité n'a rien réalisé en matière de désarmement nucléaire. Nous avons clos la réunion de printemps du Comité avec des vues extrêmement divergentes sur la création d'un organe subsidiaire pour le désarmement nucléaire. Ma délégation espère que cet échec ne nous empêchera pas de revenir vigoureusement sur cette question au cours de la session. S'en abstenir en invoquant toutes sortes de raisons selon lesquelles le moment ne serait pas opportun équivaudrait à fouler aux pieds les sentiments que suscite à la communauté internationale la perspective de continuer à vivre contre son gré sous la menace des armes nucléaires. Cela serait à notre avis un affront à la conscience collective de l'humanité.

Je voudrais maintenant rappeler que dans sa déclaration d'avant-hier, l'Ambassadeur de l'Inde a proposé la constitution d'un groupe de travail sur la prévention de la guerre nucléaire. Ma délégation accueille favorablement cette initiative, car elle attire encore davantage l'attention du Comité sur les priorités que nous devons aborder. Nous espérons que cette proposition recevra l'attention qu'elle mérite au cours de nos délibérations.

Au cours de la présente session, le Comité devrait s'efforcer d'exploiter dans toute la mesure du possible la position quelque peu améliorée dans laquelle il se trouve en ce qui concerne un traité d'interdiction complète des essais. Nous avons accepté la constitution d'un groupe de travail spécial sur cette question à notre dernière session après des négociations prolongées, dans l'espoir de trouver finalement un point de départ. Les interprétations, explications et définitions qui ont été élaborées depuis au sujet de son mandat montrent que la voie que nous devons emprunter ne sera ni aisée ni évidente. D'ailleurs, une décision récente de l'une des puissances nucléaires jette des doutes quant à la possibilité de mener des négociations sérieuses menant à une interdiction complète des essais. En acceptant la création d'un groupe de travail sur une interdiction complète des essais, nous avons ouvert au Comité une nouvelle possibilité dont il faudrait tirer pleinement parti aux fins de travaux constructifs. Ma délégation espère que lorsque le groupe de travail commencera ses travaux il explorera d'une façon constructive et globale toutes les questions relevant de son mandat. Il dépend de nous-mêmes et de notre volonté que le groupe de travail y parvienne ou non dans les semaines à venir. Nous espérons que la possibilité qui a été créée avec tant de difficultés pour chacun de nous ne sera pas perdue pour le Comité par la faute de quelques-uns.

(H. Jayakoddy, Sri Lanka)

Après avoir demandé que la session du Comité concentre son attention sur les problèmes du désarmement nucléaire, puis-je ajouter que ma délégation appuiera les propositions tendant à ajourner la suite des discussions sur le Programme global de désarmement, sur les garanties de sécurité négatives pour les Etats non nucléaires et sur les armes radiologiques. Ces questions ont été examinées en profondeur en juin et juillet, et ce qu'il nous faut maintenant, c'est une pause pour réfléchir plus longuement et plus à fond sur la façon dont les travaux futurs devraient être menés. Nous pensons qu'ils pourront être utilement repris lorsque le Comité se réunira de nouveau au printemps 1987.

Ma délégation se félicite de la reprise des travaux du Groupe de travail spécial des armes chimiques le mois dernier. Nous donnons notre appui aux travaux en cours sur les armes chimiques, et nous espérons que des progrès sensibles pourront être réalisés par le Groupe de travail au cours de la session.

Lors de notre session du printemps dernier, nous avons examiné la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Nos échanges ont été utiles, bien qu'il soit clairement apparu qu'il existait à ce sujet deux différents courants de pensée parmi les représentants. Cependant, l'objectif était le même, à savoir la nécessité d'empêcher l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Si nous n'essayons pas d'empêcher une telle course aujourd'hui, on estime qu'avant vingt ans, ou même avant la fin de cette décennie, les armes spatiales mettront fin à l'équilibre de la terreur qui a rendu la guerre nucléaire quasiment impensable depuis 36 ans, et qu'elles rendront possible un conflit mondial dont le vainqueur indemne pourrait imposer sa loi au perdant désarmé et impuissant. C'est là une situation que tous les Etats préfèrent éviter.

Ma délégation est donc favorable à la création d'un organe subsidiaire sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, en cette année qui marque le vingt-cinquième anniversaire du lancement du premier objet spatial de l'humanité, le Spoutnik soviétique, en octobre 1957. Mais nous espérons que l'on pourra obtenir un consensus sur la création de l'organe subsidiaire et sur son mandat sans avoir à parcourir les voies interminables et tortueuses que nous avons suivies dans les phases finales de la session de printemps. Nous espérons que la création de l'organe subsidiaire marquera la première mesure tangible prise par le Comité pour empêcher que ne se produise dans l'espace extra-atmosphérique ce que l'humanité s'est révélée incapable de faire jusqu'ici sur terre.

A la deuxième session extraordinaire, nous avons réaffirmé notre engagement de respecter le Document final de 1978, ce qui, à notre avis, représente un engagement de mettre en oeuvre le Programme d'action conformément aux priorités qu'il énonce. Nous pensons que la réaffirmation ne se limite pas à une simple acceptation des perceptions et concepts énoncés dans le Document final. Bien au contraire, c'est une expression de détermination à participer d'une façon constructive à la réalisation des conditions qui seules peuvent permettre l'élaboration des bases d'une paix et d'une sécurité internationales durables. Nous espérons que cette réaffirmation sera traduite en action positive au Comité à cette session et aux sessions futures.

Bien que le Comité soit un forum de négociation sur le désarmement, j'estime nécessaire de dire quelques mots au sujet du produit final de l'utilisation des armements en violation flagrante du droit international et dans le mépris total des civils piégés par une agression brutale et une occupation illégale. Depuis huit

(II. Jayakoddy, Sri Lanka)

semaines, nous observons les fruits amers de l'application barbare d'une politique d'extermination dirigée contre le Liban, son peuple et le peuple palestinien par les agresseurs israéliens. Dans leur tentative préméditée d'exterminer un peuple, aucun moyen n'est négligé. Et les principales victimes sont des civils, des enfants, des femmes et des hommes qui sont exhortés à abandonner leur foyer s'ils veulent sauver leur vie. Parmi les victimes du siège figurent des milliers de mes compatriotes, hommes et femmes, qui avaient choisi de vivre et de travailler dans ce pays, particulièrement à Beyrouth. Cet état de choses résulte de la violation grossière du droit international et de la poursuite obstinée de politiques de force et de dissuasion. Le fléau que constituent les armements, lorsqu'ils sont utilisés pour régler des questions politiques, n'apporte que la dévastation et la mort. La délégation espère que les événements des huit dernières semaines nous aideront tous à mieux comprendre la nécessité pressante et urgente du désarmement, nucléaire aussi bien que classique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Sri Lanka de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

Nous avons presque épuisé le temps dont nous disposions ce matin; avant de suspendre la séance jusqu'à 15 heures cet après-midi, je donne la parole à l'ambassadeur Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer ma reconnaissance pour les félicitations que vous m'avez adressées au début de cette séance à l'occasion de ma nouvelle désignation comme Président du Groupe de travail sur le Programme global de désarmement que le Comité a rétabli aujourd'hui. J'aimerais en même temps dire aux distingués représentants des Etats membres du Comité combien j'apprécie la marque de confiance qu'implique cette désignation, surtout si on se reporte à la tâche analogue que j'ai eu le privilège de remplir en 1981 et pendant la première partie de 1982. Enfin, il me paraît opportun de souligner que si cette désignation est un honneur insigne, elle entraîne également une lourde responsabilité qui, comme je l'ai indiqué à la réunion officieuse du Comité à laquelle cette question a été examinée, je ne me suis senti en mesure d'accepter - en raison des motifs que j'ai exposés dans mon intervention du 3 août - qu'à la condition que le Groupe de travail ne commence pas ses travaux avant l'année prochaine.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, j'aurais une question à vous poser. Si j'ai bien compris, vous vous apprêtez à lever la séance. Cela veut-il dire que l'ambassadeur de la République démocratique allemande, le Camarade Herder, renonce à prendre la parole aujourd'hui ? Dans la négative, nous pourrions peut-être l'entendre. Nous avons le temps; de plus c'est le seul orateur restant et il ne nous paraît guère utile de revenir après le déjeuner spécialement pour cela. Néanmoins, bien entendu, la délégation soviétique est prête à venir à n'importe quel moment pour entendre la délégation de la République démocratique allemande.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de lever la séance, mais de la suspendre jusqu'à 15 heures cet après-midi. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le distingué représentant de la République démocratique allemande au sujet de la longueur de sa déclaration; elle semble être relativement longue et pourrait donc prendre un certain temps.

(Le Président)

Toutefois, si le Comité souhaite siéger jusqu'à 13 h 20 environ, je n'y vois pas d'inconvénient. Mais je pensais que l'on pourrait maintenant suspendre la séance et la reprendre cet après-midi.

Peut-être pourrions-nous entendre quelques observations sur le point de savoir s'il convient de prolonger la séance maintenant ou de la reprendre cet après-midi. Ces observations ne devraient pas exiger beaucoup de temps et je crois que nous devrions tenir compte des vœux des représentants.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je crains qu'il nous faudrait peut-être vingt minutes pour prendre cette décision. Étant donné que des délégations ont actuellement des engagements, nous serions heureux de revenir cet après-midi pour entendre la déclaration du représentant de la République démocratique allemande.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : S'il n'y a pas d'objections, je suspendrai la séance jusqu'à cet après-midi.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 12 h 55; elle est reprise à 15 h 20.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La cent soixante-seizième séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Comme convenu ce matin, le Comité entendra le dernier orateur inscrit pour la séance plénière d'aujourd'hui.

Je donne la parole au distingué représentant de la République démocratique allemande, Son Excellence l'ambassadeur Herder.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Pour commencer ma déclaration de ce jour, je voudrais, Monsieur le Président, m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'août.

En même temps, je tiens à rendre un hommage particulier au président sortant, M. l'ambassadeur Okawa, représentant du Japon. On peut dire sans exagération que son habileté diplomatique remarquable et son tact bien connu ont beaucoup aidé le Comité à résoudre un certain nombre de questions importantes, en particulier pour la préparation de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Ma délégation souhaite également la bienvenue à M. l'ambassadeur Datcu, le nouveau représentant de la Roumanie, dont la longue expérience en matière de désarmement sera certainement très utile pour les travaux futurs du Comité du désarmement.

La session d'été de 1982 s'ouvre à un moment caractérisé par une détérioration dangereuse de la situation internationale. Quatre semaines seulement se sont écoulées depuis la fin de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous sommes à la veille du trente-septième anniversaire d'un événement capital dans l'histoire de la course aux armements : le 6 août 1945, la première bombe atomique explosait à Hiroshima, tuant 10 000 habitants de cette ville. Tout cela nous rappelle l'importance, pour le sort de l'humanité, de la tâche qui incombe au Comité du désarmement de prévenir l'apparition d'une guerre nucléaire.

(M. Herder, République démocratique allemande)

En conséquence, je voudrais m'attacher aux questions qui, à notre avis, devraient être pleinement reflétées dans notre programme de travail et nos activités au cours de la session d'été. Il est impossible d'écarter certaines conclusions de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui sont clairement liées à l'exercice de nos responsabilités.

Au cours de cette session extraordinaire, une majorité écrasante d'Etats se sont déclarés préoccupés devant le risque croissant d'un holocauste nucléaire et ont préconisé l'adoption de mesures d'urgence afin de dissiper la menace d'une guerre nucléaire et de s'orienter vers la cessation de la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire.

A la veille de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement et pendant qu'elle se tenait, le mouvement mondial contre la course aux armements a pris des dimensions sans précédent. De nombreuses propositions constructives ont été présentées à la session extraordinaire par un certain nombre d'Etats en vue de prévenir une guerre nucléaire, de geler les arsenaux nucléaires et de prendre d'autres mesures de désarmement.

Les pays socialistes qui se sont rendus à la session extraordinaire s'y étaient préparés avec soin en élaborant des propositions concrètes visant à réaliser les objectifs prioritaires fixés dans le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous étions convaincus que cette session offrirait à tous les Etats, quelles que soient leur taille, leur puissance militaire ou leur situation géographique, une bonne occasion de contribuer activement à la solution des problèmes les plus urgents de la limitation des armements et du désarmement. C'est cette optique qui a toujours guidé nos travaux durant la session.

De concert avec les autres pays socialistes, la République démocratique allemande a réaffirmé qu'elle était prête à accepter la limitation, la réduction ou l'interdiction de toutes les catégories d'armes, sur une base juste et équitable. Dans le message qu'il a adressé au Président de la deuxième session extraordinaire, le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, M. Erich Honecker, a réaffirmé que la République démocratique allemande serait toujours un partenaire actif et sûr dans la lutte pour une paix durable et le désarmement, et qu'il importait de prendre des mesures en vue de mettre fin à la course aux armements nucléaires et d'y donner suite avec vigueur.

Cependant, en raison de la position adoptée par les Etats-Unis d'Amérique et pour d'autres pays de l'OTAN, il n'a pas été possible de prendre de décision au sujet de ces propositions. De plus, on a vu au cours de la session ces Etats tenter de jeter le doute sur les priorités fixées pour les négociations sur le désarmement par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, et de justifier leur politique de surarmement et leurs doctrines de dissuasion nucléaire et de première frappe nucléaire.

Cette attitude n'a pas permis à la session extraordinaire de s'entendre sur un document de fond qui offrirait une solution aux problèmes de notre époque et stimulât la mise en application du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

(ii. Herder, République démocratique allemande)

Si l'on évalue les résultats de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, on est inévitablement amené à conclure que cette session a reflété nettement les deux principales tendances qui caractérisent la situation internationale actuelle : tout d'abord, parallèlement à la deuxième session extraordinaire sur le désarmement, a eu lieu un nouveau sommet de l'OTAN, qui s'est tenu cette fois à Bonn, capitale de la République fédérale d'Allemagne. Ce sommet a approuvé de nouvelles mesures visant à mettre en oeuvre le programme d'armement à long terme de l'OTAN. Malgré l'opposition des peuples et les réserves exprimées par certains gouvernements d'Europe occidentale, il a maintenu la décision de déployer en Europe, à partir de 1983, de nouveaux missiles de croisière et missiles nucléaires à moyenne portée des Etats-Unis. Ainsi, une capacité de première frappe nucléaire dirigée contre les pays du Pacte de Varsovie va être établie sur le contingent européen.

Des mesures ont été fixées d'un commun accord pour étendre la sphère d'activité de l'OTAN. Juste avant le Sommet, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne ont conclu un nouvel accord concernant le déploiement en RFA de six divisions supplémentaires des Etats-Unis en "temps de crise". Au lieu de répondre favorablement à la proposition faite par les Etats parties au Pacte de Varsovie, tendant à ne pas élargir les alliances militaires et à commencer de les dissoudre, l'OTAN a admis un nouveau membre dans son sein.

Les décisions récentes prises par les Etats-Unis qui prévoient un budget militaire sans précédent et la création d'un commandement militaire spécial pour l'espace extra-atmosphérique, ainsi que d'autres mesures, visent à relancer la course aux armements au cours des prochaines années, et peut-être pendant des décennies.

En même temps, ce n'est pas sans le consentement de ce même pays qu'Israël a déclenché la cinquième guerre du Moyen-Orient pour éliminer l'OLP et le peuple palestinien, et que le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud a poursuivi son agression contre l'Angola et le Mozambique.

En alliance avec d'autres Etats et avec leur appui, ces pays continuent de violer gravement l'alinéa 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies.

En contradiction des principes du droit international et de l'esprit de la coexistence pacifique, les Etats-Unis ont causé, dans la poursuite de leurs objectifs militaires stratégiques, de grands dommages aux relations économiques, qui sont d'un profit réciproque pour les peuples et les Etats.

Toutes ces actions politiques, militaires et économiques ne peuvent qu'aggraver la confrontation internationale et réduire la confiance internationale nécessaire à des négociations fructueuses sur la limitation des armements et le désarmement. Il n'est pas étonnant que les pays qui poursuivent une politique si dangereuse aient désiré fortement, lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, bloquer toute décision progressiste qui aurait pu contrarier leurs tentatives pour parvenir à la supériorité militaire et accélérer le renforcement de leurs armements. Une telle attitude ne saurait être camouflée par des propositions concernant les réductions draconiennes des armements, qui ne visent en fait qu'à obtenir des réductions chez la partie adverse, de façon à détruire l'équilibre militaire. Elle ne peut pas davantage être déguisée en proposant d'examiner les problèmes de vérification de manière abstraite. Les peuples du monde ne se laisseront pas abuser par des discours conciliants. Ils veulent détourner le danger qui plane sur toute l'humanité.

(M. Herder, République démocratique allemande)

D'un autre côté, la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a montré la ferme détermination de la grande majorité des pays, ainsi que du mouvement mondial pour la paix, de prendre des mesures urgentes pour écarter la menace d'une guerre nucléaire et pour geler et réduire les arsenaux nucléaires, et finalement les éliminer.

Nul doute que la déclaration de l'URSS par laquelle elle a pris l'engagement unilatéral de ne pas être la première à utiliser les armes nucléaires ait été le fait marquant de la deuxième session extraordinaire. Elle a témoigné du sens élevé des responsabilités d'un membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies, lorsqu'il s'agit d'assurer une paix durable sur la terre et de prévenir une catastrophe nucléaire. Ce geste courageux de l'Union soviétique est totalement conforme à la nature purement défensive de la doctrine stratégique des pays signataires du Pacte de Varsovie, qui a été soulignée de nouveau dans la Déclaration de 1980 des Etats parties au Pacte de Varsovie. Dans cette Déclaration, il est dit que les Etats parties au Pacte de Varsovie n'ont jamais cherché et ne chercheront jamais une supériorité militaire, et que leur position constante est d'assurer un équilibre militaire à des niveaux toujours plus bas.

Les propositions formulées par les pays socialistes lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement concernent des questions prioritaires telles qu'un programme de désarmement nucléaire, l'interdiction complète des essais, l'interdiction de l'arme nucléaire à neutrons et l'interdiction complète des armes chimiques.

Etant donné que toutes ces questions sont inscrites à l'ordre du jour du Comité du désarmement, nous devrions ne reculer devant aucun effort pour assumer nos responsabilités en tant que seul organe multilatéral négociant des projets d'accords de désarmement.

Cela ne conduirait pas seulement à un abaissement sensible du niveau d'affrontement militaire que nous constatons aujourd'hui, mais aussi, à long terme, à la réduction et à l'élimination des armes les plus dangereuses qui menacent la paix et l'humanité tout entière.

Au début de la deuxième partie de la session de 1982 du Comité du désarmement, il incombe aux Etats membres ici présents de tirer les conclusions pratiques nécessaires de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Ma délégation aimerait souligner deux éléments : premièrement, le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement demeure totalement valable. Il fournit une base sûre pour des négociations sur le désarmement. Deuxièmement, tout devrait être fait pour intensifier toutes les négociations de ce genre à tous les niveaux et dans tous les contextes. Dans ce cadre, des négociations multilatérales ont leur place. Elles devraient dûment tenir compte des propositions formulées lors de la deuxième session extraordinaire en ce qui concerne les tâches prioritaires telles que :

- la prévention de la guerre nucléaire,
- la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire,
- une interdiction complète des essais,
- l'interdiction des armes chimiques,
- la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(M. Herder, République démocratique allemande)

A cet égard, ma délégation souscrit pleinement à ce qui a été dit par le représentant de l'Inde dans sa déclaration du 3 août. Nous appuyons pleinement la proposition que le Comité du désarmement fasse tout son possible pour promouvoir des mesures relatives à la prévention d'une guerre nucléaire. Il devrait encourager tous les États, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, à examiner dès que possible diverses propositions visant à garantir le non-recours aux armes nucléaires, la prévention d'une guerre nucléaire et la réalisation des objectifs connexes. A cet égard, une première mesure serait l'engagement pris par tous les États dotés d'armes nucléaires de ne pas être les premiers à utiliser de telles armes. Le Comité devrait donc faire appel aux États dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas encore pris un tel engagement pour qu'ils adoptent des mesures réciproques. Ces mesures, si elles étaient prises par tous les États dotés d'armes nucléaires, mèneraient en pratique à une interdiction complète de l'utilisation d'armes nucléaires. Aucun argument ne peut justifier une réserve quelconque à l'égard d'une telle action.

L'approche esquissée ci-dessus susciterait la confiance indispensable au succès de négociations relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement nucléaire. En outre, elle améliorerait la situation en ce qui concerne un accord sur des garanties de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires.

La délégation de la République démocratique allemande demeure favorable à l'ouverture de négociations sur le point 2 de l'ordre du jour - cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire - dans le cadre d'un groupe de travail approprié. Compte tenu de cet objectif, elle a proposé dans le document CD/259 un mandat pour un tel groupe. Par ce mandat, le groupe serait chargé d'élaborer les phases du désarmement nucléaire, sur la base du paragraphe 50 du Document final, en vue de préparer des négociations multilatérales sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire. Jusqu'ici, toutes les questions relatives à cette question ont été examinées par le Comité du désarmement d'une façon assez désordonnée. En fait, elles pourraient être présentées et classées d'une façon rationnelle au sein d'un groupe de travail. Les activités du Groupe devraient viser à établir un programme de désarmement nucléaire applicable par étapes et selon le principe de l'égalité et de l'équité. Tous les États dotés d'armes nucléaires devraient participer à l'élaboration, à l'adoption et à l'exécution de ce programme.

La République démocratique allemande accueille favorablement la proposition d'un tel programme figurant dans le mémorandum présenté par l'URSS à la deuxième session extraordinaire consacré au désarmement. La proposition soviétique tient pleinement compte de la nécessité d'un gel mutuel des armements nucléaires en tant que première étape sur la voie du désarmement nucléaire. A ce propos, nous accueillons aussi avec faveur les propositions de l'Inde et d'autres pays.

Dans ce contexte, ma délégation appelle l'attention sur le moratoire unilatéral sur le déploiement des missiles à moyenne portée dans la partie européenne de l'URSS, ainsi que sur la proposition tendant à convenir dès maintenant que les armements stratégiques de l'URSS et des États-Unis soient quantitativement gelés dès l'ouverture des négociations sur les armes stratégiques, et que leur modernisation soit limitée au maximum. Il est plus urgent que jamais que ces négociations aboutissent à des résultats concrets.

Dans le cadre général du désarmement nucléaire, mon pays attache une importance particulière à l'interdiction de la bombe nucléaire à neutrons.



(ii. Herder, République démocratique allemande)

La production de cette arme ne peut qu'entraîner une nouvelle escalade de la course aux armements nucléaires. Son déploiement prévu en Europe occidentale, non loin de la frontière occidentale de mon pays et dans d'autres parties du monde, ainsi que les doctrines de guerre nucléaire "limitée" qui accompagnent le déploiement de cette nouvelle arme, sont susceptibles d'abaisser le seuil nucléaire, accroissant ainsi le risque de guerre nucléaire.

Inspirée de ces considérations, la République démocratique allemande a vivement recommandé à la deuxième session extraordinaire que le Comité du désarmement entame d'urgence des négociations en vue de conclure une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'emploi d'armes nucléaires à neutrons, contribuant ainsi, compte tenu de l'urgence de la question et conformément au paragraphe 50 du Document final, à la cessation de l'amélioration qualitative et du développement des systèmes d'armes nucléaires. Mon pays a en outre proposé que les Etats non dotés d'armes nucléaires déclarent qu'ils n'autoriseront pas le déploiement d'armes nucléaires à neutrons sur leur territoire.

Ma délégation espère que le Comité du désarmement, en établissant un groupe de travail approprié, créera le cadre organisationnel nécessaire pour préparer une convention sur l'interdiction de l'arme nucléaire à neutrons. Ainsi, il répondrait aux préoccupations mondiales exprimées par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/92 K, ainsi que par de nombreuses organisations non gouvernementales.

Comme l'a souligné il y a quelques jours le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Pérez de Cuellar, la question de l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires est demeurée trop longtemps en suspens. Il n'est pas nécessaire de s'étendre ici sur son urgence. Ma délégation s'oppose vigoureusement aux affirmations selon lesquelles cette question ne peut être considérée que comme un objectif à long terme.

Au cours de la session de printemps, afin de promouvoir l'ouverture de véritables négociations au Comité sur un traité d'interdiction complète des essais, ma délégation a soumis un projet de mandat pour un groupe de travail correspondant. Malheureusement, en raison de l'attitude de certains pays, il n'a pas été possible de s'entendre sur un mandat global, conçu en vue de véritables négociations. En avril, dans un esprit de compromis, ma délégation s'est associée au consensus sur un mandat passablement en retrait de nos conceptions, que partageaient d'ailleurs d'autres délégations. Dans ma déclaration du 21 avril, j'ai déjà fait ressortir l'interprétation que donne ma délégation à ce mandat. Nous espérons que le nouveau groupe de travail spécial, en examinant toutes les questions spécifiques ainsi que les propositions d'ensemble pertinentes concernant une interdiction des essais nucléaires, donnera une nouvelle impulsion pour le lancement de véritables négociations sur une interdiction complète des essais, permettant ainsi au Comité du désarmement de s'acquitter de ses responsabilités en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, comme le prévoit le mandat susmentionné. Ma délégation a l'intention de faire, au cours de cette session, des suggestions précises concernant les activités du nouveau groupe de travail sur le point 1.

La reprise et l'aboutissement des négociations trilatérales qui ont été suspendues améliorerait beaucoup les conditions des négociations multilatérales au sein de notre Comité sur un traité d'interdiction complète des essais. C'est pourquoi nous nous associons à toutes les délégations qui ont invité les Etats-Unis et le Royaume-Uni à se déclarer prêts à une telle démarche. Nous espérons que la réponse négative donnée récemment par le Président d'une grande puissance nucléaire ne sera pas le dernier mot de ce pays sur ce problème.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Au début de la session de cette année, un nouveau mandat a été approuvé pour le Groupe de travail spécial des armes chimiques. Quelques progrès ont pu être réalisés dans nos négociations au printemps.

A la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, la délégation de la République démocratique allemande, comme beaucoup d'autres, s'est félicitée du dépôt par l'Union soviétique des éléments essentiels d'une convention sur les armes chimiques. Cette initiative tient compte des vues d'autres pays, en particulier concernant la vérification, et elle montre clairement la ferme intention de l'URSS de faciliter des progrès décisifs dans les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, et de faire aboutir ces négociations. A ce sujet, je voudrais rendre hommage aux efforts déployés au Groupe de travail des armes chimiques, sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Sujka, visant à faire des progrès tangibles dans l'élaboration d'un projet de traité. Nous exprimons l'espoir que des résultats considérables seront obtenus dans un avenir prévisible dans la rédaction des éléments d'une convention.

La conclusion de la convention sur les armes chimiques pourrait être favorisée par certaines mesures urgentes destinées à faire cesser l'amélioration qualitative des armes chimiques ainsi que leur dissémination géographique. C'est la raison pour laquelle la RDA a proposé, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, que les Etats s'abstiennent de toute action susceptible d'entraver les négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Les Etats ont été en particulier instamment priés :

- de s'abstenir de fabriquer, stocker et déployer des armes binaires et d'autres types nouveaux d'armes chimiques et
- de ne pas déployer d'armes chimiques sur les territoires d'Etats où il n'existe pas actuellement de telles armes.

Ma délégation attend avec intérêt des réactions à ces propositions au Comité du désarmement.

Voilà, Monsieur le Président, quelques réflexions préliminaires de ma délégation sur les points prioritaires de notre ordre du jour à la lumière des délibérations de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Elle a l'intention de commenter d'autres points de l'ordre du jour au cours de la session d'été. Pour conclure mes remarques, je voudrais exprimer l'espoir de ma délégation de voir cette session marquée par un esprit de coopération et le désir commun de toutes les délégations de contribuer au succès de nos négociations sur le désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

Cela épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

J'ai demandé au secrétariat de faire distribuer aujourd'hui un document officieux contenant le calendrier des réunions du Comité du désarmement et de ses organes subsidiaires pendant la semaine du 9 au 13 août. Comme d'habitude,

(Le Président)

ce calendrier est simplement indicatif, étant donné qu'il se peut que nous devions allouer du temps pour des réunions du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires dès que son président aura été désigné. Il se peut également que nous devions tenir des réunions officielles. Le calendrier pourra donc devoir être adapté au fur et à mesure que nous avancerons. Le Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques a demandé une troisième réunion la semaine prochaine. Il m'informe que cette réunion, qui se tiendra le lundi 9 août, à 15 heures, aura essentiellement pour objet de prendre note du rapport du Président sur ses consultations avec des délégations et des experts au cours de la présente semaine. Les réunions indiquées dans le calendrier se tiendront, comme d'habitude, dans la Salle des conseils.

Comme vous le savez, dès lundi, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques commencera sa session d'été, qui est prévue du 9 au 20 août. La première réunion de ce Groupe aura lieu, lundi prochain 9 août, à 15 heures, dans la Salle de conférence V. D'autres réunions du Groupe seront décidées par les membres au fur et à mesure du déroulement des travaux.

En l'absence d'objection, je considérerai que le Comité adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 10 août, à 10 h 30. A cette occasion, le Comité commencera l'examen du point 4 de son ordre du jour, intitulé "Armes chimiques".

La séance est levée à 16 heures.

**DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL**

**DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL**